

Un guide destiné aux premiers intervenants sur les mesures d'urgence
au cours de la phase initiale d'un incident de transport
impliquant des marchandises dangereuses

2024

GUIDE DES MESURES D'URGENCE



U.S. Department
of Transportation
**Pipeline and
Hazardous Materials
Safety Administration**



Transports
Canada

Transport
Canada



COMUNICACIONES
SECRETARÍA DE INFRAESTRUCTURA, COMUNICACIONES Y TRANSPORTES

DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Le document d'expédition constitue un élément essentiel d'information pour l'intervention d'urgence en cas d'incident lié à des marchandises dangereuses. Le document d'expédition est situé aux endroits suivants :

- Route - dans la cabine du véhicule;
- Rail - en possession des membres de l'équipage du train;
- Aviation - en possession du pilote ou des employés de l'aéronef;
- Maritime - dans un support, sur le pont d'un navire.

Le document d'expédition contient les renseignements suivants :

- le numéro d'identification UN ou NA à quatre chiffres (voir la section jaune);
- l'appellation réglementaire (voir la section bleue);
- la classe ou division de risques de la matière;
- le groupe d'emballage;
- le numéro de téléphone en cas d'urgence;
- des renseignements supplémentaires sur les dangers associés aux matières (directement sur le document d'expédition ou sur un document annexe).*

NUMÉRO D'URGENCE 1-000-000-0000	EXEMPLE DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'URGENCE			
# DE CONTRAT : XX-XXXX-X **	CLASSE DE RISQUES OU NUMÉRO DE DIVISION			
DÉSIGNATION DES MARCHANDISES		QUANTITÉ		NOMBRE ET TYPE DE CONTENANT(S)
UN1219	ISOPROPANOL	3 II	12 000 LITERS	1 CAMION-CITERNE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION	APPELATION RÉGLEMENTAIRE	GROUPE D'EMBALLAGE		

EXEMPLE DE PLAQUE ET DE PANNEAU COMPORTANT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Le numéro d'identification à quatre chiffres peut figurer directement sur la plaque ou sur un panneau de couleur orange à proximité de la plaque, aux extrémités et sur les côtés d'un réservoir de cargaison, d'un véhicule ou d'un wagon.



Plaque
comportant
le numéro
d'identification

OU



Plaque avec
un panneau
orange

1219

* Aux États-Unis, cette condition peut être satisfaite en incluant un guide du GMU2024 au document d'expédition ou en possédant le Guide complet comme référence.

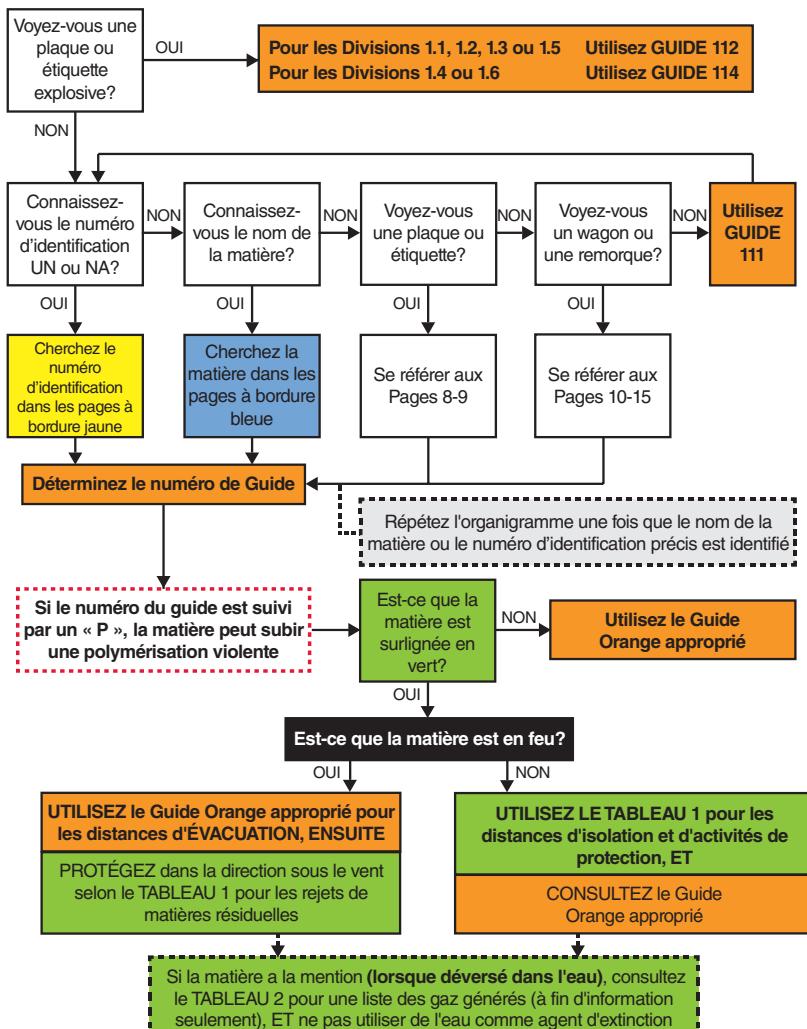
** Aux États-Unis, un numéro de contrat ou d'inscription peut être requis sur le document d'expédition.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

ÉVITEZ DE VOUS PRÉCIPITER!

**APPROchez avec le vent dans le dos, RESTez en hauteur et/ou en amont de l'incident
RESTEz à l'écart de tous déversements, VAPEurs, ÉMANATIONS ET SOURCES SUSPECTES**

ATTENTION : NE PAS UTILISER CET ORGANIGRAMME si plus qu'une marchandise dangereuse est impliquée. Contactez immédiatement l'organisme d'intervention d'urgence approprié qui est indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide. Pour les agents de guerre chimique ou biologique, se référer à la section « Utilisation d'agents chimiques, biologiques, radiologiques pour acte criminel ou terroriste ».



FAMILIARISEZ-VOUS AVEC CE GUIDE AVANT D'AVOIR À VOUS EN SERVIR EN URGENCE!

Les intervenants d'urgence doivent être formés dans son utilisation avant de s'en servir.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE LOCAUX

Remplissez cette section avec des numéros de téléphone d'urgence pour assistance locale :

ENTREPRENEURS HAZMAT

COMPAGNIES FERROVIAIRES

ORGANISMES FÉDÉRAUX/PROVINCIAUX/D'ÉTATS

AUTRES

TABLE DES MATIÈRES

Documents d'expédition	à l'intérieur de la couverture avant
Comment utiliser ce guide	1
Numéros de téléphone d'urgence locaux	2
Précautions en matière de sécurité	4
Notification et demande de renseignements techniques	5
Système de classification des risques	6
Introduction au tableau des marques, étiquettes et plaques	7
Tableau des marques, étiquettes et plaques et guides d'intervention à utiliser sur place	8
Tableau d'identification des wagons	10
Tableau d'identification des remorques	13
Système général harmonisé (SGH) de classification et étiquetage des produits chimiques	16
Numéros d'identification du danger indiqués sur certains conteneurs intermodaux	18
Transport par pipelines	22
Répertoire des numéros d'identification (section jaune)	28
Répertoire des noms de matière (section bleue)	86
Comment utiliser les guides orange	142
Premiers soins généraux	144
Guides (section orange)	146
Introduction aux tableaux verts	274
Activités et mesures de protection	277
Facteurs influençant le choix des activités de protection	279
Renseignements généraux concernant le Tableau 1	282
Tableau 1 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection	284
Tableau 2 – Matières réagissant avec l'eau dégageant des gaz toxiques	318
Tableau 3 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements	324
GMU2024 – Guide de l'utilisateur	328
Vêtements de protection	334
Décontamination	336
Contrôle des incendies et des déversements	338
Considérations relatives aux incendies de pile au lithium et de véhicules électriques (VÉ)	341
BLEVE et déchirure causée par la chaleur	342
BLEVE – Précautions en matière de sécurité	344
Utilisation d'agents chimiques, biologiques, radiologiques pour acte criminel ou terroriste	346
Engin explosif improvisé (EEI) périmètre de sécurité	354
Glossaire	356
Données concernant la publication	368
Centres de notification d'urgence au Canada et aux États-Unis	372
PIU - Plans d'intervention d'urgence	373
Numéros d'intervention d'urgence 24 heures	376

PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

RÉSISTEZ À LA TENTATION DE VOUS PRÉCIPITER!

APPROCHEZ PRUDEMMENT EN GARDANT LE VENT DANS LE DOS, RESTEZ EN HAUTEUR ET/OU EN AMONT :

- Demeurez à l'écart de toutes *fumées, vapeurs et déversements*
- Gardez votre véhicule à une distance sécuritaire de la scène

SÉCURISEZ LA SCÈNE :

- Isolez la zone et assurez votre sécurité ainsi que celle des autres

DÉTERMINEZ LES DANGERS À PARTIR DES SOURCES SUIVANTES :

- Les plaques
- Les étiquettes
- Le document d'expédition
- Le tableau d'identification de wagons et de remorques
- Les fiches de données de sécurité (FDS)
- Les personnes renseignées qui se trouvent sur les lieux
- Consultez le guide orange recommandé

ÉVALUEZ LA SITUATION :

- Y a-t-il un incendie, un déversement ou une fuite?
- Quelles sont les conditions météorologiques?
- Quelle est la nature du terrain?
- Qui/quoi court un risque? Les gens, les biens ou l'environnement?
- Quelles mesures prendre? Évacuation, protection sur place ou endiguement?
- Quelles sont les ressources (humaines et matérielles) nécessaires?
- Que peut-on faire immédiatement?

OBTENEZ DE L'AIDE :

- Avisez votre administration centrale d'informer les organismes responsables et appelez à l'aide du personnel qualifié

RÉAGISSEZ :

- Pénétrez uniquement lorsque munis de vêtements de protection appropriés
- Soupesez tout effort pour porter secours à des personnes et protéger les biens afin d'éviter que vous deveniez partie du problème
- Établissez un poste de commandement et des lignes de communication
- Évaluez continuellement la situation et modifiez votre intervention en conséquence
- Veillez à la sécurité des gens dans l'entourage immédiat incluant votre propre sécurité

PAR-DESSUS TOUT : Ne supposez jamais que des gaz ou des vapeurs sont inoffensifs parce qu'ils ne sentent rien - des gaz ou des vapeurs inodores peuvent être nocifs. Soyez **PRUDENT** lorsque vous manipulez des contenants vides, ils peuvent présenter un risque tant qu'ils ne sont pas nettoyés et purgés de tout résidu.

NOTIFICATION ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Suivez les procédures d'opération normalisées de votre organisation et/ou le plan d'intervention d'urgence local pour obtenir l'aide de personnes qualifiées. En général, le processus de notification et les demandes de renseignements techniques autres que ceux qui sont fournis dans le présent guide d'intervention d'urgence doivent se dérouler ou s'effectuer dans l'ordre suivant :

1. AVISEZ VOTRE ORGANISME OU AGENCE

- Ceci déclenchera une série d'initiatives fondées sur les renseignements que vous aurez fournis. Ces initiatives peuvent aller de l'envoi sur les lieux d'un personnel dûment formé à la mise en exécution du plan d'intervention d'urgence local.
- Assurez-vous que les services d'incendie et de police de la région soient avisés.

2. COMPOSEZ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE QUI APPARAÎT SUR LE DOCUMENT D'EXPÉDITION

- Si le document d'expédition n'est pas disponible, suivez les directives de la prochaine section « **AIDE NATIONALE** ».

3. AIDE NATIONALE

- Communiquez avec l'organisme d'intervention d'urgence concerné, dont le nom figure au recto de la couverture arrière
- Fournissez le plus d'information possible sur la marchandise dangereuse ainsi que des détails au sujet de l'incident
- Cet organisme fournira immédiatement des conseils sur les mesures à prendre au cours des premiers stades de l'incident
- Il communiquera également avec l'expéditeur ou le fabricant de la (des) matière(s) pour obtenir des renseignements plus détaillés si nécessaire
- Lorsque nécessaire, il demandera une assistance sur la scène de l'incident

4. FOURNISSEZ LE PLUS GRAND NOMBRE DE RENSEIGNEMENTS POSSIBLES DE LA LISTE SUIVANTE :

- Votre nom, votre numéro de téléphone et de télécopieur (fax)
- L'endroit de l'incident et la nature du problème (fuite, feu, etc.)
- Le nom et le numéro d'identification de la (des) matière(s) concernée(s)
- Le nom de l'expéditeur, du destinataire et le lieu d'origine
- Le nom du transporteur, le numéro du wagon ou du camion
- Le type de conteneur et les dimensions du conteneur
- La quantité de matière(s) transportée(s)/déversée(s)
- Les conditions locales (météo, terrain)
- La proximité d'écoles, hôpitaux, cours d'eau, etc.
- Le nombre de blessés ou de gens affectés
- Les services d'urgence de la région qui ont été avisés

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES

Le danger posé par une marchandise dangereuse est indiqué soit par le numéro de la classe (ou division) à laquelle elle appartient, soit par le nom de cette classe. Les plaques sont utilisées pour identifier la classe ou division d'une matière. Cette information doit apparaître dans le coin inférieur d'une plaque et est requise pour la classe et division primaire ainsi que subsidiaire, si applicable. Pour les plaques autres que celle de la Classe 7, aucun texte indiquant la nature du danger n'est requis (par exemple le mot « CORROSIF »). Ce texte est présent seulement aux États-Unis. Le numéro de la classe (ou division) primaire ainsi que les classes (ou divisions) subsidiaires en parenthèses (si applicable) doivent figurer sur le document d'expédition après chaque appellation réglementaire.

Classe 1 - Explosifs

- Division 1.1 Explosifs présentant un risque d'explosion en masse
- Division 1.2 Explosifs présentant un risque de projection, sans risque d'explosion en masse
- Division 1.3 Explosifs présentant un risque d'incendie avec un risque léger de souffle, ou de projection, ou des deux, sans risque d'explosion en masse
- Division 1.4 Explosifs ne présentant pas de risque notable
- Division 1.5 Explosifs très peu sensibles présentant un risque d'explosion en masse
- Division 1.6 Objets extrêmement peu sensibles, ne présentant pas de risque d'explosion en masse

Classe 2 - Gaz

- Division 2.1 Gaz inflammables
- Division 2.2 Gaz ininflammables et non toxiques
- Division 2.3 Gaz toxiques

Classe 3 - Liquides inflammables (et liquides combustibles [É.-U.])

Classe 4 - Solides inflammables; matières sujettes à l'inflammation spontanée; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

- Division 4.1 Solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides
- Division 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée
- Division 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Classe 5 - Matières comburantes et peroxydes organiques

- Division 5.1 Matières comburantes
- Division 5.2 Peroxydes organiques

Classe 6 - Matières toxiques et matières infectieuses

- Division 6.1 Matières toxiques
- Division 6.2 Matières infectieuses

Classe 7 - Matières radioactives

Classe 8 - Matières corrosives

Classe 9 - Marchandises dangereuses diverses

INTRODUCTION AU TABLEAU DES MARQUES, ÉTIQUETTES ET PLAQUES

UTILISEZ CE TABLEAU SEULEMENT SI LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION OU LE NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION NE SONT PAS DISPONIBLES.

Cette section montre les plaques apposées sur les véhicules qui transportent des marchandises dangereuses ainsi que le numéro du GUIDE de référence applicable encerclé. Suivre ces étapes :

1. **Approchez-vous en gardant le vent dans le dos, en hauteur et/ou en amont de la situation de danger, jusqu'à un point d'où vous pouvez, en toute sécurité, identifier et/ou lire les renseignements qui figurent sur la plaque ou sur le panneau orange. Utilisez des jumelles si disponibles.**
2. **Comparez la plaque en question avec celles qui figurent dans cette section.**
3. **Reportez-vous au numéro de guide encerclé associé à la plaque ou étiquette. Utilisez ces informations pour le moment. Par exemple :**

- Utilisez le GUIDE **127** pour une plaque INFLAMMABLE (Classe 3)



- Utilisez le GUIDE **153** pour une plaque CORROSIVE (Classe 8)

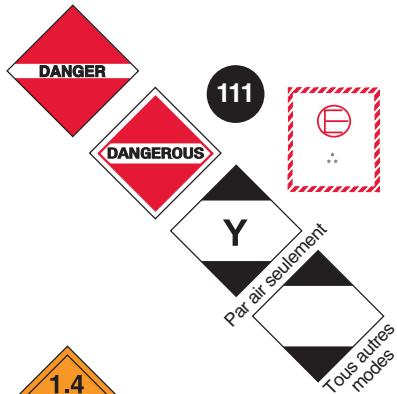


- Utilisez le GUIDE **111** si la plaque DANGER ou DANGEROUS est affichée, ou si vous ne savez pas quelle matière a été déversée, fuit ou est en feu. Utilisez également ce guide si vous soupçonnez la présence de marchandises dangereuses mais qu'aucune plaque n'est visible.

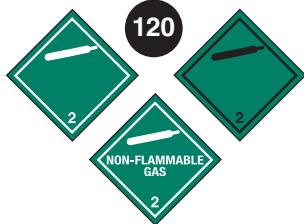
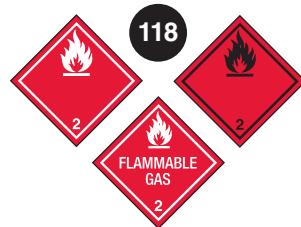
Si les plaques sont nombreuses et se rapportent à plus d'un numéro de guide, référez-vous tout d'abord au guide le plus prudent (c.-à-d. celui qui exige les activités et les mesures de protection les plus rigoureuses).

4. **Souvenez-vous que les guides généraux qui figurent avec les plaques fournissent les renseignements les plus significatifs sur les risques et/ou les dangers.**
5. **Lorsque des renseignements précis, comme le numéro d'identification ou le nom officiel d'expédition, deviennent disponibles, consultez le guide spécifiquement recommandé pour cette matière.**
6. **Un seul astérisque (*) sur les plaques orange représente les groupes de compatibilité des explosifs. L'astérisque doit être remplacé par la lettre du groupe de compatibilité. Se référer à la section « glossaire ».**
7. **Les doubles astérisques (**) sur les plaques orange représentent la division de l'explosif. Les doubles astérisques doivent être remplacés par le numéro approprié de la division.**

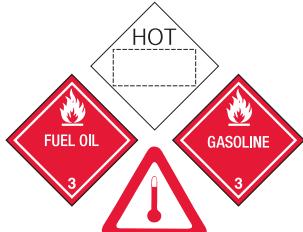
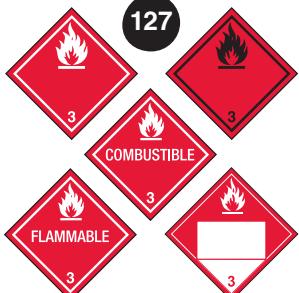
TABLEAU DES MARQUES, ÉTIQUETTES ET PLAQUES
UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI LES MATIÈRES NE PEUVENT PAS ÊTRE IDENTIFIÉES EN UTILISANT



Pour les divisions 1.4 et 1.6, entrez le groupe de compatibilité (*), le cas échéant.

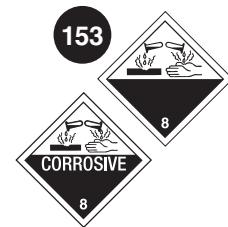
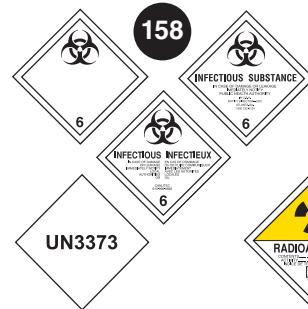
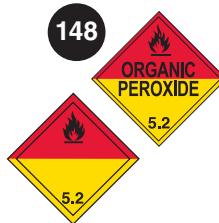


INHALATION HAZARD



ET GUIDES D'INTERVENTION À UTILISER SUR PLACE

LE DOCUMENT D'EXPÉDITION, UNE PLAQUE NUMÉROTÉE, OU UN NUMÉRO DE PANNEAU ORANGE



138 Piles au lithium métal
(UN3090, UN3091)



147 Piles au lithium ionique
(UN3480, UN3481)

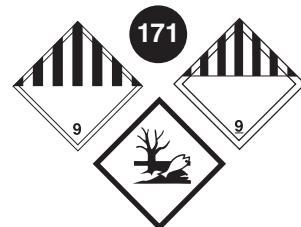


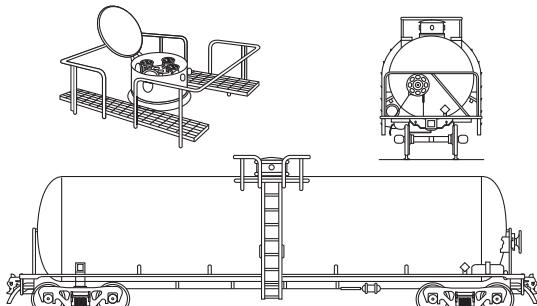
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS

ATTENTION : Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler que la construction, les accessoires et l'utilisation possible de différents wagons-citernes peuvent varier énormément. Un wagon-citerne peut contenir des solides, des liquides ou des gaz, et ce contenu peut être sous pression. Il est donc essentiel de consulter les documents d'expédition, le bulletin de composition du train ou de communiquer avec les centres de contrôle concernés afin d'identifier les produits avant d'entreprendre toute intervention d'urgence. Les renseignements inscrits sur les côtés et les extrémités des wagons-citernes, tels qu'illustrés ci-dessous, peuvent être utilisés pour identifier le produit, soit :

- a. Le nom de la marchandise indiquée;
- b. Les autres renseignements, tels la marque et le numéro du wagon, qui peuvent faciliter l'identification du produit lorsqu'ils sont transmis à un centre de contrôle.

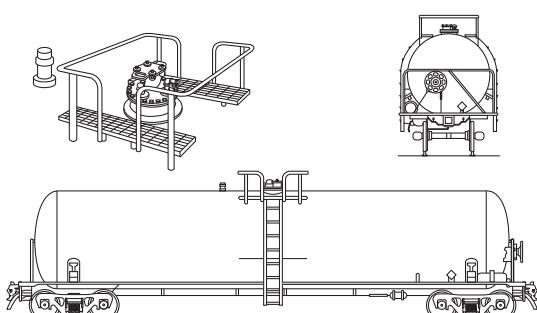
Les Guides recommandés devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.

117 Wagon-citerne pressurisé



- Pour les gaz inflammables, ininflammables, toxiques et/ou comprimés liquéfiés
- Enceinte protectrice
- Aucun raccord de déchargeage par le bas
- Pression normalement supérieure à 40 psi

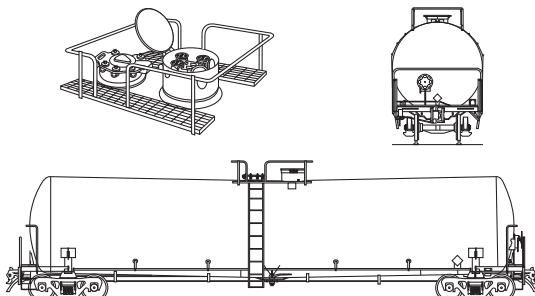
131 Wagon-citerne non-pressurisé / à faible pression



- Connue comme **wagon-citerne pour service général**
- Pour une variété de marchandises dangereuses et non-dangereuses
- Raccords et robinets normalement visible sur le dessus du wagon-citerne
- Certains peuvent avoir un robinet inférieur
- Pression normalement inférieure à 25 psi

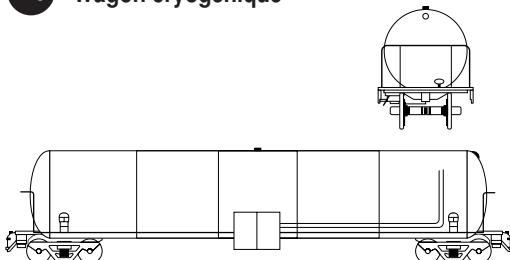
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS

128 Wagon-citerne non-pressurisé / à faible pression (TC117, DOT117)



- Pour liquides inflammables (par ex., pétrole brut, éthanol)
- Enceinte protectrice et trou d'homme
- Robinet de déchargement par le bas
- Pression normalement inférieure à 25 psi

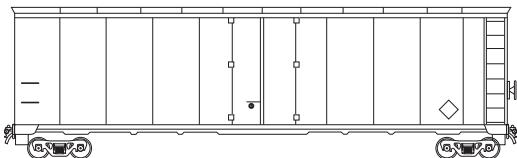
115 Wagon cryogénique



- Pour les gaz liquéfiés réfrigérés (liquides cryogéniques)
- Wagons isolés sous vide (réservoir dans une citerne)
- Raccords contenant les équipements situés au niveau du sol du wagon
- Pression entre 10 - 75 psi

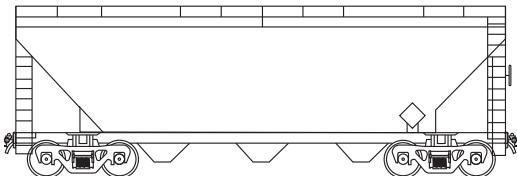
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS

111 Wagon couvert



- Pour marchandises générales incluant les emballages en vrac et non-vrac
- Peut transporter des marchandises dangereuses en petits contenants ou réservoirs portatifs
- Portes coulissantes simples ou doubles

140 Wagon-trémie



- Pour marchandises en vrac et fret en vrac (par ex., charbon, minerai, ciment et matériaux granulaires solides)
- Le vrac est déchargé par gravité par la trappe inférieure du wagon-trémie lorsque celle-ci est ouverte

MARQUES COURANTES SUR DES WAGONS : marque et numéro du wagon, charge limite (lb ou kg), poids du wagon vide, qualification de la citerne et information sur les dispositifs de décharge de pression, classification du wagon et nom de la marchandise.

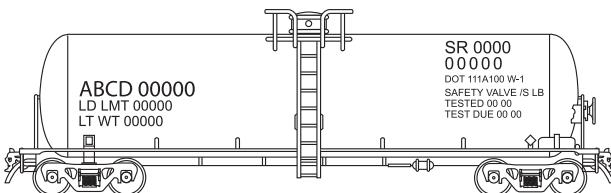


TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES

ATTENTION : Seules les formes de remorques et les engins de transport les plus couramment utilisés sont reproduits ci-dessous. Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler qu'il existe un grand nombre de types de remorques utilisés pour le transport des produits chimiques mais qui ne sont pas illustrés ici. Plusieurs citernes intermodales transportant des liquides, des solides, des gaz comprimés liquéfiés, ou des gaz liquéfiés réfrigérés ont des silhouettes similaires. Les guides recommandés s'appliquent aux plus dangereux des produits pouvant être transportés dans les remorques en question.

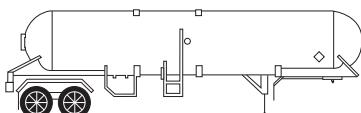
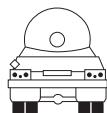
ATTENTION : Les remorques peuvent être vêtues d'un revêtement, la coupe transversale peut être différente que montrée et les arceaux de renforcement externes pourraient ne pas être visibles.

NOTE : Un robinet d'arrêt d'urgence est communément trouvé près de l'avant de la remorque, à proximité de la porte du conducteur.

Les Guides recommandés devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.

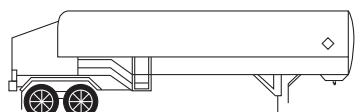
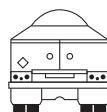
PMSA : Pression maximale de service admissible.

117 MC331, TC331, SCT331



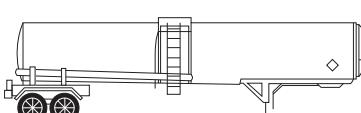
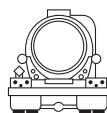
- Pour gaz comprimés liquéfiés (par ex., GPL, ammoniac)
- Extrémités bombées
- Pression de calcul entre 100-500 psi
- Différentes configurations existent

117 MC338, TC338, SCT338, TC341, CGA341



- Pour gaz liquéfiés réfrigérés (liquides cryogéniques)
- Semblable à une bouteille isothermique géante
- Raccords contenant les équipements situés à l'arrière de la remorque
- PMSA entre 25-500 psi

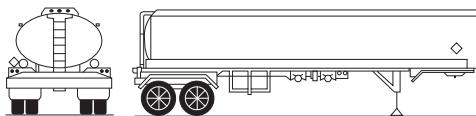
137 DOT407, TC407, SCT307, MC307, TC307



- Pour liquides toxiques, corrosifs et inflammables
- Coupe transversale circulaire
- Peut avoir des arceaux de renforcement externes
- PMSA d'au moins 25 psi

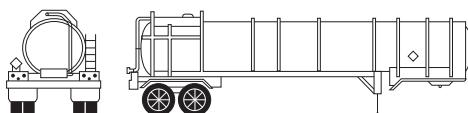
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES

131 DOT406, TC406, SCT306/406, MC306, TC306



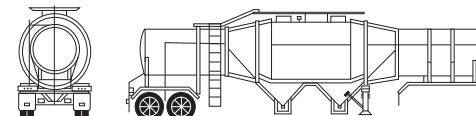
- Pour liquides inflammables (par ex., essence, diesel)
- Coupe transversale elliptique
- Cadre de protection pleine longueur sur le dessus de la citerne
- Robinet de déchargement par le bas
- PMSA entre 3-5 psi (É.-U. + Mexique : MC306, DOT406, SCT306/406)
- PMSA entre 3-15 psi (Canada : TC306/406)

137 DOT412, TC412, SCT312, MC312, TC312



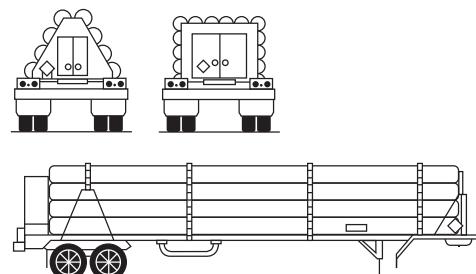
- Normalement pour les liquides corrosifs
- Coupe transversale circulaire
- Arceaux de renforcement externes
- Le diamètre de la citerne est relativement petit
- PMSA d'au moins 15 psi

112 TC423



- Pour explosif en émulsion et en gel aqueux
- Configuration similaire à une trémie
- PMSA entre 5-15 psi

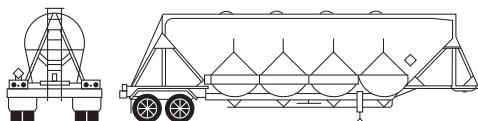
117 Gaz comprimés/cylindres



- Pour les gaz sous pression (ex., air, hélium, oxygène)
- Longs tubes horizontaux montés en permanence sur une remorque
- Tuyauterie de remplissage et de décharge généralement situé à l'arrière de la remorque

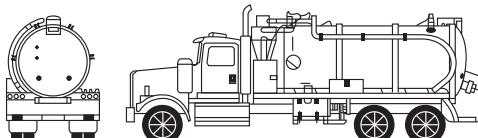
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES

134 Vrac sec



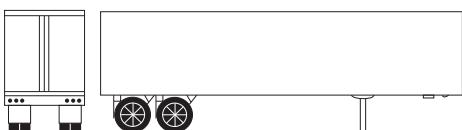
- Pour les marchandises en vrac sec (ex., oxydants, solides corrosifs, ciment, granulés de plastique, engrais)
- Aussi connu sous le nom de citernes trémies ou remorques trémies
- Leur forme peut varier mais contient toujours un ou plusieurs réservoirs en forme de cône

137 Citernes chargées sous vide

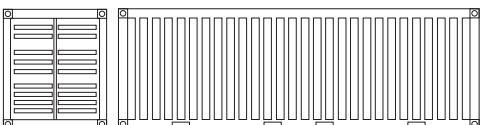


- Pour le nettoyage des déversements de produits chimiques/d'huile ou pour transporter du pétrole brut, de l'eau
- Grande porte arrière à charnière utilisée pour décharger

111 Chargement mixte

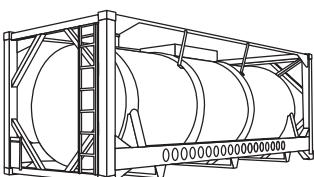


111 Conteneur de fret intermodal



- Pour le fret général transportant des colis en vrac et non-vrac
- Peut transporter des marchandises dangereuses dans de petits emballages (ex., sacs, boîtes, barils) ou des grands récipients pour vrac (GRV), parfois appelés « totes »
- Porte(s) de chargement à l'arrière

117 Citerne intermodale



- Pour gaz comprimés liquéfiés, gaz liquéfiés réfrigérés, solides et liquides
- Pression de service peut varier de 20 à 500 psi
- Capacité du réservoir peut varier de 200 à 45 000 L et les dimensions du réservoir peuvent varier

SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ (SGH) DE CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

(Peut être trouvé sur les contenants lors du transport)

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), est une directive internationale publiée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le SGH vise à harmoniser les systèmes de classification et d'étiquetage pour tous les secteurs impliqués dans le cycle de vie d'un produit chimique (production, stockage, transport, utilisation en milieu de travail, utilisation par les consommateurs et la présence dans l'environnement).

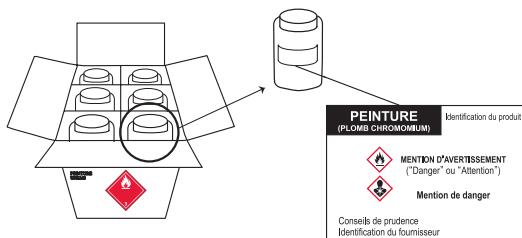
Le SGH comprend neuf symboles utilisés pour communiquer les informations spécifiques concernant les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement. Ces symboles font partie d'un pictogramme sous forme d'un carré reposant sur une pointe et inclut le symbole SGH en noir sur un fond blanc avec une bordure rouge. Le pictogramme fait partie de l'étiquette SGH qui comprend également les informations suivantes :

- **Mention d'avertissement**
- **Indication de danger**
- **Conseil de prudence**
- **Identification du produit**
- **Identité du fournisseur**

Les pictogrammes SGH ressemblent à la forme des étiquettes de transport. Les étiquettes de transport ont des couleurs de fond différentes.

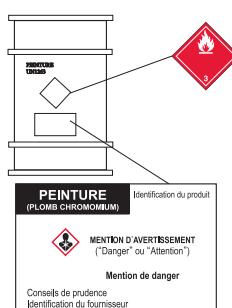
Les éléments du SGH qui comprennent les mentions d'avertissement et les indications de danger ne sont pas censés être adoptés dans le secteur du transport. Pour les substances ou mélanges inclus dans les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses – Règlement type de l'ONU, les étiquettes de transport pour les dangers physiques auront préséance. En transport, un pictogramme SGH pour un risque équivalent (ou un moindre) à celui reflété par l'étiquette ou la plaque de transport ne devrait pas être affiché, mais il pourrait être apposé sur l'emballage.

Des exemples d'étiquetage SGH :



Emballage extérieur :
boîte avec une étiquette
de transport pour liquides
inflammables

Emballage intérieur :
bouteille en plastique avec
une étiquette de mention de
danger SGH



Emballage individuel : baril
de 200 L avec une étiquette
de transport pour liquides
inflammables combiné avec
une étiquette de mention de
danger SGH

Dans certains cas, comme sur des barils ou des grands récipients pour vrac (GRV), où des informations pour tous les secteurs doivent être considérées, l'étiquette SGH peut être trouvée en plus des étiquettes et des plaques de transport requises. Les deux types d'étiquettes (SGH et transport) se distinguent d'une manière qui les rend faciles à distinguer lors d'une urgence.

Pictogrammes SGH	Dangers physiques	Pictogrammes SGH	Dangers pour la santé et l'environnement
	Explosif; Auto-réactive; Peroxyde organique		Corrosion cutanée; Lésions oculaires graves
	Inflammable; Pyrophorique; Auto-réactive; Peroxyde organique; Auto-échauffantes; Dégage des gaz inflammables au contact de l'eau		Toxicité aiguë (nocif); Sensibilisation cutanée; Irritation (cutanée et oculaire); Effets narcotiques; Irritant des voies respiratoires; Dangers pour la couche d'ozone (environnement)
	Comburant		Sensibilisation respiratoire; Mutagène; Cancérogène; Toxicité pour la reproduction; Toxicité pour organes cibles; Danger par aspiration
	Gaz comprimé		Dangers pour le milieu aquatique
	Corrosif pour les métaux		Toxicité aiguë (mortel ou toxique)

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDICUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les numéros d'identification du danger, utilisés dans la réglementation européenne et certaines réglementations sud-américaines, sont indiqués dans la partie supérieure d'un panneau orange qui se trouve sur certains conteneurs intermodaux. Le numéro d'identification à quatre chiffres des Nations-Unies se trouve dans la partie inférieure du panneau.



Le numéro d'identification du danger dans la partie supérieure du panneau orange est composé de deux ou trois chiffres. En général, les chiffres indiquent les dangers suivants :

- 2 - Émanation de gaz résultant de pression ou d'une réaction chimique
- 3 - Inflammabilité de matières liquides (vapeurs) et gaz ou matière liquide auto-échauffante
- 4 - Inflammabilité de matière solide ou matière solide auto-échauffante
- 5 - Comburant (favorise l'incendie)
- 6 - Toxicité ou danger d'infection
- 7 - Radioactivité
- 8 - Corrosivité
- 9 - Danger de réaction violente spontanée

NOTE : Le danger de réaction violente spontanée au sens du chiffre 9 comprend la possibilité, du fait de la nature de la matière, d'un danger d'explosion, de désagrégation ou d'une réaction de polymérisation suivi par un dégagement de chaleur considérable ou de gaz inflammables et/ou toxiques.

- Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger afférent (ex : 33, 66, 88).
- Lorsque le danger d'une matière peut être indiqué suffisamment par un seul chiffre, ce chiffre est complété par zéro (ex : 30, 40, 50).
- Quand le numéro d'identification du danger est précédé de la lettre « X », cela indique que la matière réagit dangereusement avec l'eau (ex : X88).
- Pour le transport des matières de la classe 1, le numéro d'identification du danger sera remplacé par le numéro de la division et le groupe de compatibilité de l'explosif.

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDICUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les numéros d'identification du danger énumérés ci-dessous ont les significations suivantes :

20	Gaz asphyxiant ou qui ne présente pas de danger subsidiaire
22	Gaz liquéfié réfrigéré, asphyxiant
223	Gaz liquéfié réfrigéré, inflammable
225	Gaz liquéfié réfrigéré, comburant (favorise l'incendie)
23	Gaz inflammable
238	Gaz, inflammable corrosif
239	Gaz inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
25	Gaz comburant (favorise l'incendie)
26	Gaz toxique
263	Gaz toxique, inflammable
265	Gaz toxique et comburant (favorise l'incendie)
268	Gaz toxique et corrosif
28	Gaz, corrosif
30	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) ou matière liquide inflammable ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60°C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante
323	Matière liquide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X323	Matière liquide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
33	Matière liquide très inflammable (point d'éclair inférieur à 23°C)
333	Matière liquide pyrophorique
X333	Matière liquide pyrophorique réagissant dangereusement avec l'eau
336	Matière liquide très inflammable et toxique
338	Matière liquide très inflammable et corrosive
X338	Matière liquide très inflammable et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
339	Matière liquide très inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
36	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), faiblement toxique ou matière liquide auto-échauffante et toxique
362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant avec l'eau en émettant des gaz inflammables
X362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
368	Matière liquide inflammable, toxique et corrosive
38	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), faiblement corrosive, ou matière liquide auto-échauffante et corrosive
382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
39	Liquide inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
40	Matière solide inflammable, ou matière autoréactive, ou matière auto-échauffante, ou matière qui polymérisé

**NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDICUÉS
SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX**

423	Matière solide réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X423	Matière solide réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
43	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique)
X432	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique), réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
44	Matière solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
446	Matière solide inflammable et toxique qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
46	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, toxique
462	Matière solide toxique, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X462	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz toxiques
48	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, corrosive
482	Matière solide corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X482	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz corrosifs
50	Matière comburante (favorise l'incendie)
539	Peroxyde organique inflammable
55	Matière très comburante (favorise l'incendie)
556	Matière très comburante (favorise l'incendie), toxique
558	Matière très comburante (favorise l'incendie) et corrosive
559	Matière très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
56	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique
568	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique, corrosive
58	Matière comburante (favorise l'incendie), corrosive
59	Matière comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
60	Matière toxique ou faiblement toxique
606	Matière infectieuse
623	Matière toxique liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
63	Matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
638	Matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) et corrosive
639	Matière toxique et inflammable (point d'éclair égal ou inférieur à 60°C), pouvant produire spontanément une réaction violente
64	Matière toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
642	Matière toxique solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
65	Matière toxique et comburante (favorise l'incendie)
66	Matière très toxique

**NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDICUÉS
SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX**

663	Matière très毒ique et inflammable (point d'éclair égal ou inférieur à 60°C)
664	Matière très毒ique solide, inflammable ou auto-échauffante
665	Matière très毒ique et comburante (favorise l'incendie)
668	Matière très毒ique et corrosive
X668	Matière très毒ique et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
669	Matière très毒ique, pouvant produire spontanément une réaction violente
68	Matière毒ique et corrosive
69	Matière毒ique ou faiblement toxic, pouvant produire spontanément une réaction violente
70	Matière radioactive
768	Matière radioactive, toxic et corrosive
78	Matière radioactive, corrosive
80	Matière corrosive ou faiblement corrosive
X80	Matière corrosive ou faiblement corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
823	Matière corrosive liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
83	Matière corrosive ou faiblement corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
X83	Matière corrosive ou faiblement corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), réagissant dangereusement avec l'eau
836	Matière corrosive ou faiblement corrosive, inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) et toxic
839	Matière corrosive ou faiblement corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente
X839	Matière corrosive ou faiblement corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente et réagissant dangereusement avec l'eau
84	Matière corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
842	Matière corrosive solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
85	Matière corrosive ou faiblement corrosive et comburante (favorise l'incendie)
856	Matière corrosive ou faiblement corrosive et comburante (favorise l'incendie) et toxic
86	Matière corrosive ou faiblement corrosive et toxic
88	Matière très corrosive
X88	Matière très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
883	Matière très corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
884	Matière très corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
885	Matière très corrosive et comburante (favorise l'incendie)
886	Matière très corrosive et toxic
X886	Matière très corrosive et toxic, réagissant dangereusement avec l'eau
89	Matière corrosive ou faiblement corrosive pouvant produire spontanément une réaction violente
90	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, matières dangereuses diverses
99	Matières dangereuses diverses transportées à chaud

TRANSPORT PAR PIPELINES

En Amérique du Nord, les marchandises dangereuses sont couramment transportées par réseaux de pipelines souterrains de plusieurs millions de kilomètres et les structures qui y sont rattachées. Les produits transportés incluent le gaz naturel, les liquides de gaz naturel, le pétrole brut, l'essence, le diesel, l'ammoniac anhydre, le dioxyde de carbone, le carburéacteur et d'autres marchandises. La plupart des pipelines sont souterrains, toutefois, leur présence est souvent indiquée en surface par des structures et des panneaux. Les premiers répondants devraient prendre connaissance des pipelines dans leur communauté, des produits qu'ils contiennent et des opérateurs responsables pour ces pipelines. Être proactif et entretenir des relations peut être bénéfique à la gestion sécuritaire et efficace des urgences impliquant un pipeline.

Types de pipelines

Gazoducs

Gazoducs de transport de gaz naturel

Canalisations d'acier à grand diamètre dans lesquelles sont transportés du gaz naturel inflammable (toxique et non-toxique) à très haute pression allant de 200 à 1 500 psi*. Le gaz naturel transporté par pipeline est inodore – typiquement **ne contient pas l'odorant mercaptan** (donnant l'odeur rappelant les œufs pourris). Cependant, du gaz naturel contenant du sulfure d'hydrogène (H_2S) aura une odeur particulière d'œufs pourris.

Gazoducs de distribution de gaz naturel

Le gaz naturel est acheminé directement aux consommateurs par des gazoducs de distribution. Ces pipelines sont typiquement de plus petit diamètre, la pression y est inférieure et ils sont faits d'acier, de plastique ou de fonte. Le gaz dans les gazoducs de distribution **contient l'odorant mercaptan** (dont l'odeur rappelle celle des œufs pourris).

Gazoducs de collecte et gazoduc de production

Les gazoducs de collecte et les gazoducs de production rassemblent le gaz naturel brut des têtes de puits et le transportent vers les usines de traitement. Les gazoducs de collecte contiennent du gaz naturel mélangé à une quantité de liquides de gaz naturel, d'eau et, dans certains endroits, de contaminants comme le sulfure d'hydrogène (H_2S) toxique. Le gaz naturel dans ces pipelines **ne contient pas l'odorant mercaptan** (dont l'odeur rappelle celle des œufs pourris). Cependant, du gaz naturel contenant du sulfure d'hydrogène (H_2S) aura une odeur particulière d'œufs pourris.

Pipelines de liquide dangereux et de liquide hautement volatil

Pipelines de liquide dangereux

Le pétrole brut, les produits pétroliers raffinés (i.e. : l'essence, le kérozène, le carburéacteur, ou le diesel) et les liquides dangereux (i.e. : l'ammoniac anhydre ou l'éthanol) sont souvent transportés par pipelines.

* Données tirées de <http://naturalgas.org/naturalgas/transport/>

Plusieurs pipelines de pétrole transportent différents types de pétrole dans un même pipeline. Pour ce faire, les opérateurs envoient différents produits en « lots ». Par exemple, un opérateur pourrait acheminer de l'essence pendant plusieurs heures, puis changer à du carburéacteur, avant de changer à du diesel.

Pipelines de liquide hautement volatil

Les pipelines de liquide hautement volatil transportent des liquides dangereux qui vont former un nuage de vapeur lorsque libéré dans l'atmosphère et qui ont une pression de vapeur qui dépasse 276 kPa (40 psia) à 37.8°C. Un exemple d'un tel produit est le propane liquide.

Panneaux de pipeline

Puisque les pipelines sont généralement souterrains, des panneaux sont utilisés pour en indiquer leur présence dans un endroit près du tracé du pipeline. Des trois types de pipelines habituellement enfouis sous terre – pipelines de transport, de distribution, et de collecte – seuls les pipelines de transport sont signalés à la surface. Les panneaux suivants indiquent le tracé des pipelines de transport.



Les panneaux avisen qu'un pipeline de transport est situé dans les environs, indiquent le produit transporté et fournissent le nom et le numéro de téléphone de l'entreprise pipelinère. Les panneaux d'avertissement se trouvent à des intervalles fréquents le long des droits de passage des pipelines de transport de gaz naturel et des liquides dangereux. Ils sont aussi situés à des emplacements importants, comme là où des pipelines croisent des rues, des autoroutes, des chemins de fer ou des cours d'eau.

Les panneaux indiquent uniquement la présence d'un pipeline – ils n'en donnent pas l'emplacement exact. L'emplacement d'un pipeline au cœur d'un droit de passage peut varier sur la longueur du droit. De plus, il peut y avoir plusieurs pipelines situés dans le même droit de passage.

NOTE :

- Les panneaux des gazoducs transportant des marchandises contenant des niveaux dangereux de sulfure d'hydrogène (H_2S) peuvent présenter les mots « sulfureux » ou « toxique ».
- Les gazoducs de distribution de gaz naturel ne sont pas indiqués avec des panneaux hors-sol.
- Les gazoducs de collecte et gazoduc de production ne sont souvent pas indiqués par des panneaux hors-sol.

Structures de pipeline (hors-sol)

Gazoducs de transport de gaz naturel : Stations de compression, vannes, stations de mesurage

Gazoducs de distribution de gaz naturel : Poste régulateur, régulateurs et compteurs de gaz pour clients, couvert de boîte à soupape.

Gazoducs de collecte et gazoduc de production : Stations de compression, vannes, stations de mesurage, têtes de puits, tuyauterie, collecteur.

Pipelines de pétrole ou d'autres liquides dangereux : Réservoir de stockage, vannes, stations de pompage, rampes de chargement.

Indices de fuites ou de ruptures d'un pipeline

Les rejets peuvent aller de fuites relativement mineures à des ruptures catastrophiques. Il est important de se souvenir que les gaz et les liquides réagissent différemment une fois qu'ils sont relâchés d'un pipeline. Généralement, les signes suivants pourraient indiquer une fuite ou une rupture d'un pipeline :

- Un bruit sifflant d'air qui s'échappe, un grondement fort ou un bruit semblable à une explosion
- Des flammes émergeant du sol ou de l'eau (possiblement de très grandes flammes)
- Un brouillard dense, une brume ou un nuage de vapeur
- Des débris, de la terre, de la poussière ou de l'eau projetés en l'air à partir du sol
- Des liquides qui s'écoulent du sol en formant des bulles, ou la formation de bulles dans l'eau
- L'odeur particulière, exceptionnellement puissante d'œufs pourris, de mercaptan (un gaz odorant dans certains pipelines de gaz naturel), de mouffette ou de pétrole
- De la végétation morte ou décolorée, ou de la neige décolorée, au-dessus d'un droit de passage
- Une flaque d'huile ou un « reflet huileux » sur de l'eau vive ou tranquille
- Une zone de sol gelé en été
- Une zone inhabituelle de neige fondue en hiver

Considérations d'ordre général pour intervenir lors d'une urgence impliquant un pipeline

- **La sécurité d'abord!** Votre sécurité et celle de la communauté que vous protégez est la première priorité. Souvenez-vous de garder le vent dans le dos, et de rester en hauteur et/ou en amont lors de votre approche d'un incident de pipeline. Utilisez des détecteurs atmosphériques pour signaler la présence de niveaux explosifs et/ou toxiques de marchandises dangereuses.
 - Portez toujours un équipement de protection personnelle adéquat. Soyez prêts pour un incendie instantané. Utilisez un écran de protection pour protéger les premiers répondants en cas d'explosion. Utilisez une protection respiratoire.
 - N'opérez jamais les vannes d'un pipeline (sauf en coordination avec son opérateur). Ceci pourrait empirer la situation et vous mettre, ainsi qu'autrui, en danger.
 - N'essayez jamais d'éteindre un feu de pipeline avant d'en avoir arrêté l'alimentation. Faire cela pourrait causer la formation d'un nuage de vapeur ou d'une flaque de liquide inflammable ou explosif, ce qui pourrait empirer l'incident et vous mettre, ainsi qu'autrui, en danger.
 - Ne marchez pas ou ne conduisez pas dans un nuage de vapeur lorsque vous essayez d'identifier le/les produit(s) impliqué(s).
 - Ne vous stationnez pas au-dessus des trous d'homme ou des égouts pluviaux.
 - Ne vous approchez pas des lieux avec des véhicules ou des équipements mécaniques avant que les zones d'isolation n'aient été définies (les véhicules sont une source potentielle d'ignition).
- **Sécurisez la scène** et établissez un plan pour évacuer ou protéger sur place. Collaborez avec d'autres répondants pour interdire l'accès à l'endroit.
- **Identifiez le produit et l'opérateur.** S'il est sécuritaire de le faire, vous pourrez peut-être identifier le produit en fonction de ses caractéristiques ou d'autres indices. Repérez les panneaux indiquant le produit, l'opérateur du pipeline et leurs contacts d'urgence. Les pipelines transportent plusieurs types de produits, incluant les gaz, les liquides et les liquides hautement volatils qui sont à l'état liquide dans le pipeline, mais à l'état gazeux s'ils sont relâchés du pipeline. La densité de vapeur des gaz détermine s'ils montent ou descendant dans l'air. La viscosité et la densité relative sont des caractéristiques importantes des liquides dangereux et sont aussi à prendre en compte. L'identification du produit vous aidera aussi à établir la distance d'isolation immédiate adéquate pour l'endroit atteint.
- **Avisez l'opérateur du pipeline** en utilisant les contacts d'urgence marqués sur le panneau ou en utilisant d'autres contacts qui pourraient vous avoir été fournis par l'opérateur. L'opérateur du pipeline sera une ressource pour vous durant l'intervention.
- **Établissez un poste de commande.** Mettez en place le système de commandement d'intervention, si besoin est. Soyez prêts à mettre en place un commandement unifié à mesure que des intervenants et des ressources arrivent.

Autres considérations importantes

- S'il n'y a pas de flammes présentes, n'introduisez pas des sources d'ignition telles que des flammes nues, des véhicules en marche ou des équipements électriques (cellulaires, pagettes, radios bidirectionnelles, lumières, ouvre-portes de garage, ventilateurs, sonnettes de maison, etc.).
- Abandonnez tout équipement utilisé sur les lieux d'un rejet de pipeline.
- S'il n'y a pas de risque à votre sécurité ou à celle d'autrui, éloignez-vous suffisamment du bruit provenant du pipeline pour permettre une conversation normale.
- Les pipelines sont souvent proches d'autres infrastructures des services publics, des chemins de fer et des autoroutes. Ceux-ci peuvent être affectés par un rejet de pipeline ou peuvent être des sources d'ignition potentielles.
- Le gaz naturel peut migrer sous terre du point d'origine du rejet jusqu'à d'autres endroit par le trajet de moindre résistance (incluant les égouts, les aqueducs, et des formations géologiques).

Considérations pour établir des distances d'activités de protection

- Le type de produit
 - Si vous connaissez la matière impliquée, identifiez le numéro du guide à trois chiffres en cherchant le nom du produit dans la liste alphabétique (section bleue). Le guide correspondant donnera une idée des risques posés par le matériel.
- La pression et le diamètre du tuyau (l'opérateur du pipeline peut vous fournir cette information si vous ne la connaissez pas déjà)
- Le délai de fermeture des vannes (rapide pour les vannes automatisées, plus long pour les vannes à opération manuelle)
- Le temps de disparition du produit dans le pipeline une fois que les vannes sont fermées
- La capacité d'effectuer de la surveillance atmosphérique et/ou de l'échantillonnage de l'air
- La météo (direction du vent, etc.)
- Les variables locales comme la topographie, la densité de population, les caractéristiques sociodémographiques de la population et les méthodes d'extinction disponibles
- La construction des bâtiments à proximité – matériaux et densité de ceux-ci
- Les barrières naturelles et artificielles (telles que des autoroutes, des voies ferrées, des rivières, etc.)

Ressources américaines au sujet des pipelines (en anglais seulement)

Emplacements de pipelines américains : Le National Pipeline Mapping System (NPMS) <https://www.npms.phmsa.dot.gov> fournit les emplacements généraux des pipelines de transport des liquides dangereux et du gaz naturel situés aux États-Unis. Les pipelines indiqués dans le NPMS sont à moins de 500 pieds de leur emplacement réel. Les intervenants d'urgence peuvent demander un compte pour un visualiseur Web qui donne accès à des informations plus précises que celles disponibles au public. Le NPMS n'indique pas les gazoducs de collecte et gazoduc de production ni les gazoducs de distribution de gaz naturel.

Formation américaine d'intervention pour urgences de pipelines : Là où approprié, référez-vous aux matériaux de formation pour les urgences de pipeline produits par *Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration*. Il est aussi possible que votre état ou votre juridiction fournisse une formation sur comment gérer l'intervention lors d'une urgence de pipeline.

Autres ressources :

Pipeline Association for Public Awareness

<https://www.pipelineawareness.org/>

U.S. DOT, Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration <https://www.phmsa.dot.gov/safety-awareness/pipeline/safety-awareness-overview>

Pipeline Emergency Responders Initiative (PERI)

<https://www.phmsa.dot.gov/pipeline/peri/pipeline-emergency-responders-initiative-peri>

Ressources canadiennes au sujet des pipelines

Pour plus d'informations sur les pipelines au Canada, veuillez consulter le site Web de la Régie de l'énergie du Canada :

<https://www.cer-rec.gc.ca/fr/index.html>

INTRODUCTION À LA SECTION JAUNE

Pour les entrées **surlignées en vert**, suivez les étapes suivantes :

• **S'IL N'Y A PAS D'INCENDIE :**

- Allez directement au **Tableau 1 (section verte)**
- Cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière
- Identifiez les distances d'isolation initiale et d'activités de protection
- Consultez aussi le Guide orange approprié

• **SI UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ :**

- Utilisez le Guide orange approprié pour les distances d'**ÉVACUATION**
- Protégez ensuite dans la direction sous le vent selon le Tableau 1 pour les rejets de matières résiduelles

Note 1 : Si le nom de la matière dans le **Tableau 1** est identifié par (**lorsque déversé dans l'eau**), ces matières dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières réagissant avec l'eau sont également des matières TIH (par exemple, UN1746 (trifluorure de brome), UN1836 (chlorure de thionyle)). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Si une matière réagissant avec l'eau a seulement une entrée dans le Tableau 1 pour (**lorsque déversé dans l'eau**) et la matière N'EST PAS déversée dans l'eau, le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas. Les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans le Guide orange approprié.

Note 2 : **Les explosifs** ne sont pas énumérés individuellement par leur numéro d'identification parce qu'en situation d'urgence, l'intervention sera basée uniquement sur la division de l'explosif, et non pas sur l'explosif particulier.

Pour les divisions 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5, consultez le Guide 112.

Pour les divisions 1.4 et 1.6, consultez le Guide 114.

Note 3 : Les agents de guerre chimique et biologique sont maintenant situés dans la section « Utilisation d'agents chimiques, biologiques, radiologiques pour acte criminel ou terroriste ».

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
—	112	Agent explosif, n.s.a.	1021	126	Gaz réfrigérant R-124
—	112	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.5	1022	126	Chlorotrifluorométhane
—	114	Explosifs, division 1.4 ou 1.6	1022	126	Gaz réfrigérant R-13
—	112	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange	1023	119	Gaz de houille, comprimé
1001	116	Acétylène dissous	1026	119	Cyanogène
1002	122	Air, comprimé	1027	115	Cyclopropane
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	1028	126	Dichlorodifluorométhane
1005	125	Ammoniac, anhydre	1028	126	Gaz réfrigérant R-12
1006	120	Argon	1029	126	Dichlorofluorométhane
1006	120	Argon, comprimé	1029	126	Gaz réfrigérant R-21
1008	125	Trifluorure de bore	1030	115	Difluoro-1,1 éthane
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé	1030	115	Gaz réfrigérant R-152a
1009	126	Bromotrifluorométhane	1032	118	Diméthylamine, anhydre
1009	126	Gaz réfrigérant R-13B1	1033	115	Éther méthylique
1010	116P	Butadiènes, stabilisés	1035	115	Éthane
1010	116P	Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisé	1035	115	Éthane, comprimé
1011	115	Butane	1036	118	Éthylamine
1012	115	Butylène	1037	115	Chlorure d'éthyle
1013	120	Dioxyde de carbone	1038	115	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1013	120	Dioxyde de carbone, comprimé	1039	115	Éther méthyléthylique
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé	1040	119P	Oxyde d'éthylène
1017	124	Chlore	1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote
1018	126	Chlorodifluorométhane	1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1018	126	Gaz réfrigérant R-22	1043	125	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné
1020	126	Chloropentafluoréthane	1044	126	Extincteurs avec un gaz comprimé ou liquéfié
1020	126	Gaz réfrigérant R-115	1045	124	Fluor, comprimé
1021	126	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1046	120	Hélium, comprimé	1071	119	Gaz de pétrole, comprimé
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre	1072	122	Oxygène, comprimé
1049	115	Hydrogène, comprimé	1073	122	Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre	1075	115	Butane
1051	117P	Cyanure d'hydrogène, stabilisé	1075	115	Butylène
1052	125	Fluorure d'hydrogène, anhydre	1075	115	Gaz de pétrole liquéfiés
1053	117	Sulfure d'hydrogène	1075	115	Gaz liquéfiés de pétrole
1055	115	Isobutylène	1075	115	GPL
1056	120	Krypton, comprimé	1075	115	Isobutane
1057	115	Briquets contenant un gaz inflammable	1075	115	Isobutylène
1057	128	Briquets, non pressurisé, contenant un liquide inflammable	1075	115	LPG
1057	115	Recharges pour briquets contenant un gaz inflammable	1075	115	Propane
1058	120	Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air	1075	115	Propylène
1060	116P	Méthylacrylène et propadiène en mélange, stabilisé	1076	125	Phosgène
1061	118	Méthylamine, anhydre	1077	115	Propylène
1062	123	Bromure de méthyle	1078	126	Gaz frigorifique, n.s.a.
1063	115	Chlorure de méthyle	1078	126	Gaz réfrigérant, n.s.a.
1063	115	Gaz réfrigérant R-40	1079	125	Dioxyde de soufre
1064	117	Mercaptan méthylique	1080	126	Hexafluorure de soufre
1065	120	Néon, comprimé	1081	116P	Tétrafluoréthylène, stabilisé
1066	120	Azote, comprimé	1082	119P	Gaz réfrigérant R-1113
1067	124	Dioxyde d'azote	1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé
1067	124	Tétr oxyde de diazote	1083	118	Triméthylamine, anhydre
1069	125	Chlorure de nitrosyle	1085	116P	Bromure de vinyle, stabilisé
1070	122	Protoxyde d'azote	1086	116P	Chlorure de vinyle, stabilisé
1070	122	Protoxyde d'azote, comprimé	1087	116P	Éther méthylvinylique, stabilisé
			1088	127	Acétal
			1089	129P	Acétaldéhyde
			1090	127	Acétone
			1091	127	Huiles d'acétone

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1092	131P	Acroléine, stabilisée	1135	131	Monochlorhydrine du glycol
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé	1136	128	Distillats de goudron de houille, inflammables
1098	131	Alcool allylique	1139	127	Solution d'enrobage
1099	131P	Bromure d'allyle	1143	131P	Aldéhyde crotonique
1100	131P	Chlorure d'allyle	1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé
1104	129	Acétates d'amyle	1143	131P	Crotonaldéhyde
1105	129	Pentanols	1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé
1106	132	Amylaminés	1144	128	Crotonylène
1107	129	Chlorure d'amyle	1145	128	Cyclohexane
1108	128	n-Amylène	1146	128	Cyclopentane
1108	128	Pentène-1	1147	130	Décahydronaphthalène
1109	129	Formiates d'amyle	1148	129	Diacétone-alcool
1110	127	n-Amylméthylcétonate	1149	128	Éthers butyliques
1110	127	Méthylamylcétonate	1149	128	Éthers dibutyliques
1111	130	Mercaptan amylique	1150	130P	Dichloro-1,2 éthylène
1112	128	Nitrates d'amyle	1152	130	Dichloropentanes
1113	129	Nitrites d'amyle	1153	127	Éther diéthylique de l'éthylèneglycol
1114	130	Benzène	1154	132	Diéthylamine
1120	129	Butanols	1155	127	Éther diéthylique
1123	129	Acétates de butyle	1155	127	Éther éthylique
1125	132	n-Butylamine	1156	127	Diéthylcétonate
1126	130	1-Bromobutane	1157	128	Diisobutylcétonate
1126	130	Bromure de n-butyle	1158	132	Diisopropylamine
1127	130	Chlorobutanes	1159	127	Éther isopropylique
1127	130	Chlorure de n-butyle	1160	132	Diméthylamine, en solution aqueuse
1128	129	Formiate de n-butyle	1161	129	Carbonate de méthyle
1129	129P	Butyraldéhyde	1162	155	Diméthylchlorosilane
1130	128	Huile de camphre	1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique
1131	131	Disulfure de carbone	1164	130	Sulfure de méthyle
1133	128	Adhésifs (inflammables)			
1134	130	Chlorobenzène			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1165	127	Dioxanne	1192	129	Lactate d'éthyle
1166	127	Dioxolanne	1193	127	Éthylméthylcétone
1167	128P	Éther vinylique, stabilisé	1193	127	Méthyléthylcétone
1169	127	Extraits aromatiques liquides	1194	131	Nitrite d'éthyle, en solution
1170	127	Alcool éthylique	1195	129	Propionate d'éthyle
1170	127	Alcool éthylique, en solution	1196	155	Éthyltrichlorosilane
1170	127	Éthanol	1197	127	Extraits, liquides
1170	127	Éthanol, en solution	1197	127	Extraits, liquides, pour aromatiser
1171	127	Éther monoéthylique de l'éthyléneglycol	1198	132	Formaldéhyde, en solution, inflammable
1172	129	Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthyléneglycol	1198	132	Formaline (inflammable)
1173	129	Acétate d'éthyle	1199	153P	Furaldéhydes
1175	130	Éthylbenzène	1201	127	Huile de fusel
1176	129	Borate d'éthyle	1202	128	Diesel
1177	130	Acétate de 2-éthylbutyle	1202	128	Gazole
1178	130	Aldéhyde éthyl-2 butyrique	1202	128	Huile de chauffe, légère
1179	127	Éther éthylbutylique	1203	128	Essence
1180	130	Butyrate d'éthyle	1204	127	Nitroglycéline, en solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycéline
1181	155	Chloracétate d'éthyle	1206	128	Heptanes
1182	155	Chloroformiate d'éthyle	1207	130	Hexaldéhyde
1183	139	Éthyldichlorosilane	1208	128	Hexanes
1184	131	Dichlorure d'éthylène	1208	128	Néohexane
1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée	1210	129	Encres d'imprimerie, inflammables
1188	127	Éther monométhylique de l'éthyléneglycol	1210	129	Matières apparentées aux encres d'imprimerie, inflammables
1189	129	Acétate de l'éther monométhylique de l'éthyléneglycol	1212	129	Alcool isobutylique
1190	129	Formiate d'éthyle	1212	129	Isobutanol
1191	129	Aldéhydes octyliques	1213	129	Acétate d'isobutyle
1191	129	Hexaldéhydes d'éthyle	1214	132	Isobutylamine

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1216	128	Isooctènes	1248	129	Propionate de méthyle
1218	130P	Isoprène, stabilisé	1249	127	Méthylpropylcétone
1219	129	Alcool isopropylique	1250	155	Méthyltrichlorosilane
1219	129	Isopropanol	1251	131P	Méthylvinylcétone, stabilisée
1220	129	Acétate d'isopropyle	1259	131	Nickel-tétracarbonyle
1221	132	Isopropylamine	1261	129	Nitrométhane
1222	130	Nitrate d'isopropyle	1262	128	Isooctane
1223	128	Kérosène	1262	128	Octanes
1224	127	Cétones liquides, n.s.a.	1263	128	Matières apparentées aux peintures (inflammables)
1228	131	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	1263	128	Peintures (inflammables)
1228	131	Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	1264	129	Paraldéhyde
1229	129	Oxyde de mésityle	1265	128	Isopentane
1230	131	Alcool méthylique	1265	128	Pentanes
1230	131	Méthanol	1266	127	Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables
1231	129	Acétate de méthyle	1267	128	Pétrole brut
1233	130	Acétate de méthylamyle	1268	128	Distillats de pétrole, n.s.a.
1234	127	Méthylal	1268	128	Produits pétroliers, n.s.a.
1235	132	Méthylamine, en solution aqueuse	1270	128	Huile de pétrole
1237	129	Butyrate de méthyle	1272	129	Huile de pin
1238	155	Chloroformiate de méthyle	1274	129	Alcool propylique normal
1239	131	Éther méthylique monochloré	1274	129	n-Propanol
1242	139	Méthylidichlorosilane	1275	129P	Aldéhyde propionique
1243	129	Formiate de méthyle	1276	129	Acétate de n-propyle
1244	131	Méthylhydrazine	1277	132	Propylamine
1245	127	Méthylisobutylcétone	1278	129	Chloro-1 propane
1246	127P	Méthylisopropénylcétone, stabilisée	1278	129	Chlorure de propyle
1247	129P	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé	1279	130	Dichloro-1,2 propane
			1280	127P	Oxyde de propylène

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1281	129	Formiates de propyle	1312	133	Bornéol
1282	129	Pyridine	1313	133	Résinate de calcium
1286	127	Huile de colophane	1314	133	Résinate de calcium, fondu
1287	127	Dissolution de caoutchouc	1318	133	Résinate de cobalt, précipité
1288	128	Huile de schiste	1320	113	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1289	132	Méthylate de sodium, en solution dans l'alcool	1321	113	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau
1292	129	Silicate de tétraéthyle	1322	113	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1292	129	Silicate d'éthyle	1323	170	Ferrocérium
1293	127	Teintures médicinales	1324	133	Films à support nitrocellulosique
1294	130	Toluène	1325	133	Fusée (ferroviaire ou routière)
1295	139	Trichlorosilane	1325	133	Solide organique, inflammable, n.s.a.
1296	132	Triéthylamine	1326	170	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1297	132	Triméthylamine, en solution aqueuse	1327	133	Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile
1298	155	Triméthylchlorosilane	1327	133	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile
1299	128	Essence de térébenthine	1327	133	Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile
1300	128	Succédané d'essence de térébenthine	1328	133	Hexaméthylènetétramine
1301	129P	Acétate de vinyle, stabilisé	1330	133	Résinate de manganèse
1302	127P	Éther éthylvinyle, stabilisé	1331	133	Allumettes non "de sûreté"
1303	130P	Chlorure de vinylidène, stabilisé	1332	133	Métaldéhyde
1304	127P	Éther isobutylvinyle, stabilisé	1333	170	Cérium, plaques, lingots ou barres
1305	155P	Vinyltrichlorosilane	1334	133	Naphtalène, brut
1306	129	Produits de préservation des bois, liquides	1334	133	Naphtalène, raffiné
1307	130	Xylènes	1336	113	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau
1308	170	Zirconium, en suspension dans un liquide inflammable			
1309	170	Aluminium en poudre, enrobé			
1310	113	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1336	113	Picrite, humidifiée avec au moins 20% d'eau	1353	133	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1337	113	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau	1353	133	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1338	133	Phosphore amorphe	1354	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1338	133	Phosphore rouge	1355	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau
1339	139	Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	1356	113	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	1356	113	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau
1341	139	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	1356	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1343	139	Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	1357	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau
1344	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau	1358	170	Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1344	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau	1360	139	Phosphure de calcium
1345	133	Chutes de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains	1361	133	Charbon de bois
1345	133	Déchets de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains	1361	133	Charbon, d'origine animale ou végétale
1346	170	Silicium en poudre, amorphe	1362	133	Charbon, actif
1347	113	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau	1363	135	Coprah
1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau	1364	133	Déchets huileux de coton
1349	113	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau	1365	133	Coton
1350	133	Soufre	1365	133	Coton, humide
1352	170	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	1369	135	p-Nitrosodiméthylaniline
			1372	133	Fibres, d'origine animale ou végétale, brûlées, mouillées ou humides
			1373	133	Fibres, d'origine animale, végétale ou synthétique, n.s.a., imprégnées d'huile

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1373	133	Tissus, d'origine animale, végétale ou synthétique, n.s.a., imprégnés d'huile	1389	138	Amalgame de métaux alcalins, liquide
1374	133	Déchets de poisson, non stabilisés	1390	139	Amidures de métaux alcalins
1374	133	Farine de poisson, non stabilisée	1391	138	Dispersion de métaux alcalino-terreux
1376	135	Oxyde de fer, résiduaire	1391	138	Dispersion de métaux alcalins
1376	135	Tournure de fer, résiduaire	1392	138	Amalgame de métaux alcalino-terreux, liquide
1378	170	Catalyseur métallique, humidifié	1393	138	Alliage de métaux alcalino-terreux, n.s.a.
1379	133	Papier, traité avec des huiles non saturées	1394	138	Carbure d'aluminium
1380	135	Pentaborane	1395	139	Alumino-ferro-silicium en poudre
1381	136	Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution	1396	138	Aluminium en poudre, non enrobé
1381	136	Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution	1397	139	Phosphure d'aluminium
1382	135	Sulfure de potassium, anhydre	1398	138	Silico-aluminium en poudre, non enrobé
1382	135	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	1400	138	Baryum
1383	135	Alliage pyrophorique, n.s.a.	1401	138	Calcium
1383	135	Aluminium en poudre, pyrophorique	1402	138	Carbure de calcium
1383	135	Métal pyrophorique, n.s.a.	1403	138	Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium
1384	135	Dithionite de sodium	1404	138	Hydrure de calcium
1384	135	Hydrosulfite de sodium	1405	138	Siliciure de calcium
1385	135	Sulfure de sodium, anhydre	1407	138	Césium
1385	135	Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	1408	139	Ferrosilicium
1386	135	Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	1409	138	Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.
1387	133	Déchets de laine, mouillés	1410	138	Hydrure de lithium-aluminium
			1411	138	Hydrure de lithium-aluminium dans l'éther
			1413	138	Borohydrure de lithium
			1414	138	Hydrure de lithium

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1415	138	Lithium	1446	141	Nitrate de baryum
1417	138	Silico-lithium	1447	141	Perchlorate de baryum, solide
1418	138	Alliages de magnésium en poudre	1448	141	Permanganate de baryum
1418	138	Magnésium en poudre	1449	141	Peroxyde de baryum
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium	1450	140	Bromates, inorganiques, n.s.a.
1420	138	Alliages métalliques de potassium, liquides	1451	140	Nitrate de césum
1421	138	Alliage liquide de métaux alcalins, n.s.a.	1452	140	Chlorate de calcium
1422	138	Alliages liquides de potassium et sodium	1453	140	Chlorite de calcium
1423	138	Rubidium	1454	140	Nitrate de calcium
1426	138	Borohydrure de sodium	1455	140	Perchlorate de calcium
1427	138	Hydrure de sodium	1456	140	Permanganate de calcium
1428	138	Sodium	1457	140	Peroxyde de calcium
1431	138	Méthylate de sodium, sec	1458	140	Chlorate et borate en mélange
1432	139	Phosphure de sodium	1459	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide
1433	139	Phosphures stanniques	1461	140	Chlorates, inorganiques, n.s.a.
1435	138	Cendres de zinc	1462	143	Chlorites, inorganiques, n.s.a.
1435	138	Zinc, cendres de	1463	141	Trioxyde de chrome, anhydre
1435	138	Zinc, écumes de	1465	140	Nitrate de didyme
1435	138	Zinc, résidus de	1466	140	Nitrate de fer III
1435	138	Zinc, scories de	1467	143	Nitrate de guanidine
1436	138	Zinc en poudre	1469	141	Nitrate de plomb
1436	138	Zinc en poussière	1470	141	Perchlorate de plomb, solide
1437	138	Hydrure de zirconium	1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange
1438	140	Nitrate d'aluminium	1471	140	Hypochlorite de lithium, sec
1439	141	Dichromate d'ammonium	1472	143	Peroxyde de lithium
1442	143	Perchlorate d'ammonium	1473	140	Bromate de magnésium
1444	140	Persulfate d'ammonium	1474	140	Nitrate de magnésium
1445	141	Chlorate de baryum, solide	1475	140	Perchlorate de magnésium
			1476	140	Peroxyde de magnésium

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1477	140	Nitrates, inorganiques, n.s.a.	1509	143	Peroxyde de strontium
1479	140	Solide comburant, n.s.a.	1510	143	Tétranitrométhane
1481	140	Perchlorates, inorganiques, n.s.a.	1511	140	Urée-Peroxyde d'hydrogène
1482	140	Permanganates, inorganiques, n.s.a.	1512	140	Nitrite de zinc ammoniacal
1483	140	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.	1513	140	Chlorate de zinc
1484	140	Bromate de potassium	1514	140	Nitrate de zinc
1485	140	Chlorate de potassium	1515	140	Permanganate de zinc
1486	140	Nitrate de potassium	1516	143	Peroxyde de zinc
1487	140	Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	1517	113	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1488	140	Nitrite de potassium	1541	156	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée
1489	140	Perchlorate de potassium	1544	151	Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxique)
1490	140	Permanganate de potassium	1544	151	Sels d'alcaloïdes solides, n.s.a. (toxique)
1491	144	Peroxyde de potassium	1545	131	Isothiocyanate d'allyle, stabilisé
1492	140	Persulfate de potassium	1546	151	Arséniate d'ammonium
1493	140	Nitrate d'argent	1547	153	Aniline
1494	140	Bromate de sodium	1548	153	Chlorhydrate d'aniline
1495	140	Chlorate de sodium	1549	157	Composé inorganique solide de l'antimoine, n.s.a.
1496	143	Chlorite de sodium	1550	151	Lactate d'antimoine
1498	140	Nitrate de sodium	1551	151	Tartrate d'antimoine et de potassium
1499	140	Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange	1553	154	Acide arsénique, liquide
1500	141	Nitrite de sodium	1554	154	Acide arsénique, solide
1502	140	Perchlorate de sodium	1555	151	Bromure d'arsenic
1503	140	Permanganate de sodium	1556	152	Composé liquide de l'arsenic, n.s.a.
1504	144	Peroxyde de sodium	1556	152	Méthyldichlorarsine
1505	140	Persulfate de sodium	1557	152	Composé solide de l'arsenic, n.s.a.
1506	143	Chlorate de strontium			
1507	140	Nitrate de strontium			
1508	140	Perchlorate de strontium			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1558	152	Arsenic	1588	157	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.
1559	151	Pentoxyde d'arsenic	1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé
1560	157	Chlorure d'arsenic	1590	153	Dichloranilines, liquides
1560	157	Trichlorure d'arsenic	1591	152	o-Dichlorobenzène
1561	151	Trioxyde d'arsenic	1593	160	Chlorure de méthylène
1562	152	Poussière arsenicale	1593	160	Dichlorométhane
1564	154	Composé du baryum, n.s.a.	1594	152	Sulfate de diéthyle
1565	157	Cyanure de baryum	1595	156	Sulfate de diméthyle
1566	154	Composé du béryllium, n.s.a.	1596	153	Dinitranilines
1567	134	Béryllium en poudre	1597	152	Dinitrobenzènes, liquides
1569	131	Bromacétone	1598	153	Dinitro-o-crésol
1570	151	Brucine	1599	153	Dinitrophénol, en solution
1571	113	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau	1600	152	Dinitrotoluènes, fondus
1572	151	Acide cacodylique	1601	151	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.
1573	151	Arséniate de calcium	1602	151	Colorant, liquide, toxique, n.s.a.
1574	151	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide	1602	151	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.
1575	157	Cyanure de calcium	1603	155	Bromacétate d'éthyle
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, liquides	1604	132	Éthylènediamine
1578	152	Chloronitrobenzènes, solides	1605	154	Dibromure d'éthylène
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4-o-toluidine, solide	1606	151	Arséniate de fer III
1580	154	Chloropicrine	1607	151	Arsénite de fer III
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	1608	151	Arséniate de fer II
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.	1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange
1585	151	Acétoarsénite de cuivre	1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène
1586	151	Arsénite de cuivre			
1587	151	Cyanure de cuivre			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	1643	151	Iodure double de mercure et de potassium
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	1644	151	Salicylate de mercure
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	1645	151	Sulfate de mercure
1616	151	Acétate de plomb	1646	151	Thiocyanate de mercure
1617	151	Arséniates de plomb	1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide
1618	151	Arsénites de plomb	1648	127	Acétonitrile
1620	151	Cyanure de plomb	1649	152	Mélange antidétonant pour carburants
1621	151	Pourpre de Londres	1650	153	béta-Naphtylamine, solide
1622	151	Arséniate de magnésium	1650	153	Naphtylamine (béta), solide
1623	151	Arséniate de mercure II	1651	153	Naphtylthio-urée
1624	154	Chlorure de mercure II	1652	153	Naphtylurée
1625	141	Nitrate de mercure II	1653	151	Cyanure de nickel
1626	157	Cyanure double de mercure et de potassium	1654	151	Nicotine
1627	141	Nitrate de mercure I	1655	151	Composé solide de la nicotine, n.s.a.
1629	151	Acétate de mercure	1655	151	Préparation solide de la nicotine, n.s.a.
1630	151	Chlorure de mercure ammoniacal	1656	151	Chlorhydrate de nicotine, en solution
1631	154	Benzoate de mercure	1656	151	Chlorhydrate de nicotine, liquide
1634	154	Bromures de mercure	1657	151	Salicylate de nicotine
1636	154	Cyanure de mercure	1658	151	Sulfate de nicotine, en solution
1637	151	Gluconate de mercure	1659	151	Tartrate de nicotine
1638	151	Iodure de mercure	1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé
1639	151	Nucléinate de mercure	1660	124	Oxyde nitrique, comprimé
1640	151	Oléate de mercure	1661	153	Nitranilines
1641	151	Oxyde de mercure	1662	152	Nitrobenzène
1642	151	Oxycyanure de mercure, désensibilisé	1663	153	Nitrophénols
			1664	152	Nitrotoluènes, liquides

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1665	152	Nitroxylènes, liquides	1699	151	Diphénylchlorarsine, liquide
1669	151	Pentachloréthane	1700	159	Chadelles lacrymogènes
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré	1700	159	Gaz lacrymogènes, engins contenant des
1671	153	Phénol solide	1701	152	Bromure de xylyle, liquide
1672	151	Chlorure de phénylcarbylamine	1702	151	1,1,1,2-Tétrachloréthane
1673	153	Phénylènediamines	1704	153	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle
1674	151	Acéate de phénylmercure	1707	151	Composé du thallium, n.s.a.
1677	151	Arséniate de potassium	1708	153	Toluidines, liquides
1678	154	Arsénite de potassium	1709	151	m-Toluylènediamine, solide
1679	157	Cuprocyanure de potassium	1710	160	Trichloréthylène
1680	157	Cyanure de potassium, solide	1711	153	Xylidines, liquides
1683	151	Arsénite d'argent	1712	151	Arséniate de zinc
1684	151	Cyanure d'argent	1712	151	Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange
1685	151	Arséniate de sodium	1712	151	Arsénite de zinc
1686	154	Arsénite de sodium, en solution aqueuse	1713	151	Cyanure de zinc
1687	153	Azoture de sodium	1714	139	Phosphure de zinc
1688	152	Cacodylate de sodium	1715	137	Anhydride acétique
1689	157	Cyanure de sodium, solide	1716	156	Bromure d'acétyle
1690	154	Fluorure de sodium, solide	1717	155	Chlorure d'acétyle
1691	151	Arsénite de strontium	1718	153	Phosphate acide de butyle
1692	151	Sels de strychnine	1718	153	Phosphate de butyle acide
1692	151	Strychnine	1719	154	Liquide alcalin caustique, n.s.a.
1693	159	Chadelles lacrymogènes	1722	155	Chlorocarbonate d'allyle
1693	159	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	1722	155	Chloroformiate d'allyle
1694	159	Cyanures de bromobenzyle, liquides	1723	132	Iodure d'allyle
1695	131	Chloracétone, stabilisée	1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé
1697	153	Chloracétophénone, solide	1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre
1698	154	Diphénylaminechlorarsine	1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre
			1727	154	Bifluorure d'ammonium, solide

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1727	154	Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide	1748	140	Hypochlorite de calcium en mélange sec, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
1728	156	Amyltrichlorosilane	1749	124	Trifluorure de chlore
1729	156	Chlorure d'anisoyle	1750	153	Acide chloracétique, en solution
1730	157	Pentachlorure d'antimoine, liquide	1751	153	Acide chloracétique, solide
1731	157	Pentachlorure d'antimoine, en solution	1752	156	Chlorure de chloracétyle
1732	157	Pentafluorure d'antimoine	1753	156	Chlorophényltrichlorosilane
1733	157	Trichlorure d'antimoine	1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)
1733	157	Trichlorure d'antimoine, liquide	1755	154	Acide chromique, en solution
1733	157	Trichlorure d'antimoine, solide	1756	154	Fluorure de chrome III, solide
1736	137	Chlorure de benzoyle	1757	154	Fluorure de chrome III, en solution
1737	156	Bromure de benzyle	1758	137	Chlorure de chromyle
1738	156	Chlorure de benzyle	1759	154	Chlorure ferreux, solide
1739	137	Chloroformiate de benzyle	1759	154	Solide corrosif, n.s.a.
1740	154	Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.	1760	154	Chlorure ferreux, en solution
1741	125	Trichlorure de bore	1760	154	Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)
1742	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, liquide	1760	154	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)
1743	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, liquide	1760	154	Liquide corrosif, n.s.a.
1744	154	Brome	1760	154	Nécessaires de produits chimiques
1744	154	Brome, en solution	1761	154	Cupriéthylènediamine, en solution
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)	1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane
1745	144	Pentafluorure de brome	1764	153	Acide dichloracétique
1746	144	Trifluorure de brome	1765	156	Chlorure de dichloracétyle
1747	155	Butyltrichlorosilane	1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane
1748	140	Hypochlorite de calcium, sec			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1767	155	Diéthyldichlorosilane	1791	154	Hypochlorite de sodium
1768	154	Acide difluorophosphorique, anhydre	1791	154	Hypochlorite, en solution
1769	156	Diphényldichlorosilane	1792	157	Monochlorure d'iode, solide
1770	153	Bromure de diphenylméthyle	1793	153	Phosphate acide d'isopropyle
1771	156	Dodécyltrichlorosilane	1794	154	Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre
1773	157	Chlorure de fer III, anhydre	1796	157	Acide mixte, contenant au plus 50% d'acide nitrique
1774	154	Charges d'extincteurs, liquide corrosif	1796	157	Acide mixte, contenant plus de 50% d'acide nitrique
1775	154	Acide fluoroborique	1796	157	Acide sulfonitrique, contenant au plus 50% d'acide nitrique
1776	154	Acide fluorophosphorique, anhydre	1796	157	Acide sulfonitrique, contenant plus de 50% d'acide nitrique
1777	137	Acide fluorosulfonique	1798	157	Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange
1778	154	Acide fluorosilicique	1798	157	Eau régale
1778	154	Acide hydrofluorosilicique	1799	156	Nonyltrichlorosilane
1779	153	Acide formique	1800	156	Octadécyltrichlorosilane
1779	153	Acide formique contenant plus de 85% d'acide	1801	156	Octyltrichlorosilane
1780	156	Chlorure de fumarylé	1802	157	Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane	1803	153	Acide phénolsulfonique, liquide
1782	154	Acide hexafluorophosphorique	1804	156	Phényltrichlorosilane
1783	153	Hexaméthylénediamine, en solution	1805	154	Acide phosphorique, en solution
1784	156	Hexyltrichlorosilane	1806	137	Pentachlorure de phosphore
1786	157	Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	1807	137	Anhydride phosphorique
1786	157	Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange	1807	137	Pentoxyde de phosphore
1787	154	Acide iodhydrique	1808	137	Tribromure de phosphore
1788	154	Acide bromhydrique	1809	137	Trichlorure de phosphore
1789	157	Acide chlorhydrique	1810	137	Oxychlorure de phosphore
1789	157	Acide muriatique	1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium, solide
1790	157	Acide fluorhydrique			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1812	154	Fluorure de potassium, solide	1830	137	Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide
1813	154	Hydroxyde de potassium, solide	1831	137	Acide sulfurique, fumant
1813	154	Potasse caustique, solide	1832	137	Acide sulfurique, résiduaire
1814	154	Hydroxyde de potassium, en solution	1833	154	Acide sulfureux
1814	154	Potasse caustique, en solution	1834	137	Chlorure de sulfuryle
1815	155	Chlorure de propionyle	1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution
1816	155	Propyltrichlorosilane	1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium en solution aqueuse contenant plus de 2,5% mais moins de 25% d'hydroxyde de tétraméthylammonium
1817	137	Chlorure de pyrosulfuryle	1836	137	Chlorure de thionyle
1818	157	Tétrachlorure de silicium	1837	157	Chlorure de thiophosphoryle
1819	154	Aluminate de sodium, en solution	1838	137	Tétrachlorure de titane
1823	154	Hydroxyde de sodium, solide	1839	153	Acide trichloracétique
1823	154	Soude caustique, solide	1840	154	Chlorure de zinc, en solution
1824	154	Hydroxyde de sodium, en solution	1841	171	Aldéhydate d'ammoniaque
1824	154	Soude caustique, en solution	1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide
1825	157	Monoxyde de sodium	1845	120	Dioxyde de carbone, solide
1826	157	Acide mixte résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	1845	120	Glace sèche
1826	157	Acide mixte résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	1845	120	Neige carbonique
1826	157	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	1846	151	Tétrachlorure de carbone
1826	157	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation
1827	137	Chlorure d'étain IV, anhydre	1848	153	Acide propionique
1827	137	Tétrachlorure d'étain	1848	153	Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide
1828	137	Chlorures de soufre	1849	153	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau
1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé			
1830	137	Acide sulfurique			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1851	151	Médicament, liquide, toxique, n.s.a.	1873	143	Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide
1854	135	Alliages pyrophoriques de baryum	1884	157	Oxyde de baryum
1855	135	Alliages pyrophoriques de calcium	1885	153	Benzidine
1855	135	Calcium, pyrophorique	1886	156	Chlorure de benzylidène
1856	133	Chiffons, huileux	1887	160	Bromochlorométhane
1857	133	Déchets textiles mouillés	1888	151	Chloroforme
1858	126	Gaz réfrigérant R-1216	1889	157	Bromure de cyanogène
1858	126	Hexafluoropropylène	1891	131	Bromure d'éthyle
1858	126	Hexafluoropropylène, comprimé	1892	151	Éthyldichlorarsine
1859	125	Tétrafluorure de silicium	1894	151	Hydroxyde de phénylmercure
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé	1895	151	Nitrate de phénylmercure
1860	116P	Fluorure de vinyle, stabilisé	1897	160	Perchloréthylène
1862	130	Crotonate d'éthyle	1898	156	Iodure d'acétyle
1863	128	Carburéacteur	1902	153	Phosphate acide de diisoctyle
1865	128	Nitrate de n-propyle	1903	153	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
1866	128	Résine en solution	1905	154	Acide sélénique
1868	134	Décaborane	1906	153	Acide résiduaire de raffinage
1869	138	Alliages de magnésium, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	1907	154	Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium
1869	138	Magnésium	1908	154	Chlorite, en solution
1869	138	Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	1910	157	Oxyde de calcium
1870	138	Borohydrure de potassium	1911	119	Diborane
1871	170	Hydrure de titane	1911	119	Diborane en mélange
1872	140	Dioxyde de plomb	1912	115	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange
			1913	120	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
			1914	130	Propionates de butyle
			1915	127	Cyclohexanone

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1916	152	Éther dichloréthylique	1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1916	152	Éther dichloro-2,2' diéthylique	1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.
1917	129P	Acrylate d'éthyle, stabilisé	1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1918	130	Cumène	1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1918	130	Isopropylbenzène	1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1919	129P	Acrylate de méthyle, stabilisé	1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1920	128	Nonanes	1954	115	Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.
1921	131P	Propylèneimine, stabilisée	1954	115	Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)
1922	132	Pyrrolidine	1954	115	Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)
1923	135	Dithionite de calcium	1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés
1923	135	Hydrosulfite de calcium	1955	123	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés
1928	138	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique	1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.
1929	135	Dithionite de potassium	1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1929	135	Hydrosulfite de potassium	1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1931	171	Dithionite de zinc	1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1931	171	Hydrosulfite de zinc			
1932	135	Déchets de zirconium			
1935	157	Cyanure en solution, n.s.a.			
1938	156	Acide bromacétique, en solution			
1939	137	Oxybromure de phosphore, solide			
1940	153	Acide thioglycolique			
1941	171	Dibromodifluorométhane			
1941	171	Gaz réfrigérant R-12B2			
1942	140	Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matières combustibles			
1944	133	Allumettes de sûreté			
1945	133	Allumettes-bougies			
1950	126	Aérosols			
1951	120	Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	1972	115	Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)
1955	123	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	1972	115	Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1956	126	Gaz comprimé, n.s.a.	1972	115	GNL (liquide cryogénique)
1957	115	Deutérium, comprimé	1972	115	LNG (liquide cryogénique)
1958	126	Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane	1972	115	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1958	126	Gaz réfrigérant R-114	1973	126	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange
1959	116P	Difluoro-1,1 éthylène	1973	126	Gaz réfrigérant R-502
1959	116P	Gaz réfrigérant R-1132a	1974	126	Bromochlorodifluorométhane
1961	115	Éthane, liquide réfrigéré	1974	126	Gaz réfrigérant R-12B1
1961	115	Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré	1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange
1962	116P	Éthylène	1975	124	Monoxyde d'azote et tétr oxyde de diazote en mélange
1962	116P	Éthylène, comprimé	1976	126	Gaz réfrigérant RC-318
1963	120	Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	1976	126	Octafluorocyclobutane
1964	115	Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimé, n.s.a.	1977	120	Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1965	115	Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfié, n.s.a.	1978	115	Propane
1966	115	Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	1982	126	Gaz réfrigérant R-14
1967	123	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	1982	126	Tétrafluorométhane
1967	123	Parathion et gaz comprimés en mélange	1983	126	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane
1968	126	Gaz insecticide, n.s.a.	1983	126	Gaz réfrigérant R-133a
1969	115	Isobutane	1984	126	Gaz réfrigérant R-23
1970	120	Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	1984	126	Trifluorométhane
1971	115	Gaz naturel, comprimé	1986	131	Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.
1971	115	Méthane, comprimé	1987	127	Alcool dénaturé
			1987	127	Alcools, n.s.a.

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
1988	131P	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	2014	140	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)
1989	129P	Aldéhydes, n.s.a.	2015	143	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène
1990	171	Benzaldéhyde	2015	143	Peroxyde d'hydrogène stabilisé
1991	131P	Chloroprène, stabilisé	2016	151	Munitions, toxiques, non explosives
1992	131	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	2017	159	Munitions, lacrymogènes, non explosives
1993	128	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)	2018	152	Chloranilines solides
1993	128	Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)	2019	152	Chloranilines liquides
1993	128	Huile à diesel	2020	153	Chlorophénols solides
1993	128	Liquide combustible, n.s.a.	2021	153	Chlorophénols liquides
1993	128	Liquide inflammable, n.s.a.	2022	153	Acide crésylique
1994	136	Fer pentacarbonyle	2023	131P	Épichlorhydrine
1999	130	Asphalte	2024	151	Composé liquide du mercure, n.s.a.
1999	130	Goudrons, liquides	2025	151	Composé solide du mercure, n.s.a.
2000	133	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets	2026	151	Composé phénylmercurique, n.s.a.
2001	133	Naphthénates de cobalt, en poudre	2027	151	Arsénite de sodium, solide
2002	135	Déchets de celluloïd	2028	153	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage
2004	135	Diamidemagnésium	2029	132	Hydrazine, anhydre
2006	135	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.	2030	153	Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine
2008	135	Zirconium en poudre, sec			
2009	135	Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil			
2010	138	Hydrure de magnésium			
2011	139	Phosphure de magnésium			
2012	139	Phosphure de potassium			
2013	139	Phosphure de strontium			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2031	157	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au plus 65% d'acide nitrique	2056	127	Tétrahydrofurane
2031	157	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant plus de 65% d'acide nitrique	2057	128	Tripropylène
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge	2058	129	Valéraldéhyde
2033	154	Monoxyde de potassium	2059	127	Nitrocellulose, en solution, inflammable
2034	115	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	2067	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2035	115	Gaz réfrigérant R-143a	2071	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2035	115	Trifluoro-1,1,1 éthane	2073	125	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au plus 50% d'ammoniac
2036	120	Xénon	2074	153P	Acrylamide, solide
2036	120	Xénon, comprimé	2075	153	Chloral, anhydre, stabilisé
2037	115	Cartouches à gaz	2076	153	Crésols, liquides
2037	115	Récipients de faible capacité, contenant du gaz	2077	153	alpha-Naphtylamine
2038	152	Dinitrotoluènes, liquides	2077	153	Naphtylamine (alpha)
2044	115	Diméthyl-2,2 propane	2078	156	Diisocyanate de toluène
2045	130	Aldéhyde isobutyrique	2079	154	Diéthylènetriamine
2045	130	Isobutyraldéhyde	2186	125	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
2046	130	Cymènes	2187	120	Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré
2047	129	Dichloropropènes	2188	119	Arsine
2048	130P	Dicyclopentadiène	2189	119	Dichlorosilane
2049	130	Diéthylbenzène	2190	124	Difluorure d'oxygène, comprimé
2050	128	Composés isomériques du diisobutylène	2191	123	Fluorure de sulfuryle
2051	132	Diméthylamino-2 éthanol	2192	119	Germane
2052	128	Dipentène	2193	126	Gaz réfrigérant R-116
2053	129	Alcool méthylamylique	2193	126	Hexafluoréthane
2054	132	Morpholine	2194	125	Hexafluorure de sélénium
2055	128P	Styrène monomère, stabilisé	2195	125	Hexafluorure de tellure
			2196	125	Hexafluorure de tungstène
			2197	125	Iodure d'hydrogène, anhydre

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2198	125	Pentafluorure de phosphore	2216	171	Déchets de poisson, stabilisés
2198	125	Pentafluorure de phosphore, comprimé	2216	171	Farine de poisson, stabilisée
2199	119	Phosphine	2217	135	Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
2200	116P	Propadiène, stabilisé	2218	132P	Acide acrylique, stabilisé
2201	122	Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	2219	129	Éther allylglycidique
2202	117	Séléniure d'hydrogène, anhydre	2222	128	Anisole
2203	116	Silane	2224	152	Benzonitrile
2204	119	Sulfure de carbonyle	2225	156	Chlorure de benzènesulfonyle
2205	153	Adiponitrile	2226	156	Chlorure de benzylidyne
2206	156	Isocyanate, toxique en solution, n.s.a.	2227	130P	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé
2206	156	Isocyanates, toxiques, n.s.a.	2232	153	Aldéhyde chloracétique
2208	140	Chlorure de chaux	2232	153	Chloro-2 éthanal
2208	140	Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	2233	152	Chloranisidines
2209	153	Formaldéhyde, en solution (corrosif)	2234	130	Fluorures de chlorobenzylidyne
2209	153	Formaline (corrosif)	2235	153	Chlorures de chlorobenzyle, liquides
2210	135	Manèbe	2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide
2210	135	Préparations de manèbe, contenant au moins 60% de Manèbe	2237	153	Chloronitranilines
2211	171	Polymères expansibles, en granulés	2238	129	Chlorotoluènes
2212	171	Amiante	2239	153	Chlorotoluidines, solides
2212	171	Amiante, amphibole	2240	154	Acide sulfochromique
2213	133	Paraformaldéhyde	2241	128	Cycloheptane
2214	156	Anhydride phtalique	2242	128	Cycloheptène
2215	156	Anhydride maléique	2243	130	Acétate de cyclohexyle
2215	156	Anhydride maléique, fondu	2244	129	Cyclopentanol
			2245	128	Cyclopentanone
			2246	128	Cyclopentène
			2247	128	n-Décane
			2248	132	Di-n-butylamine

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2249	131	Éther dichlorodiméthylique, symétrique	2276	132	Éthyl-2 hexylamine
2250	156	Isocyanates de dichlorophényle	2277	130P	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé
2251	128P	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé	2278	128	n-Heptène
2251	128P	Norbornadiène-2,5, stabilisé	2279	151	Hexachlorobutadiène
2252	127	Diméthoxy-1,2 éthane	2280	153	Hexaméthylènediamine, solide
2253	153	N,N-Diméthylaniline	2281	156	Diisocyanate d'hexaméthylène
2254	133	Allumettes-tisons	2282	129	Hexanols
2256	130	Cyclohexène	2283	130P	Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé
2257	138	Potassium	2284	131	Isobutyronitrile
2258	132	Propylène-1,2 diamine	2285	155	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne
2259	153	Triéthylènetétramine	2286	128	Pentaméthylheptane
2260	132	Tripropylamine	2287	128	Isoheptènes
2261	153	Xylénols, solides	2288	128	Isohexènes
2262	156	Chlorure de diméthylcarbamoyle	2289	153	Isophoronediamine
2263	128	Diméthylcyclohexanes	2290	156	Diisocyanate d'isophorone
2264	132	N,N-Diméthylcyclohexylamine	2291	151	Composé soluble du plomb, n.s.a.
2264	132	Diméthylcyclohexylamine	2293	128	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2
2265	129	N,N-Diméthylformamide	2294	153	N-Méthylaniline
2266	132	N,N-Diméthylpropylamine	2295	131	Chloracétate de méthyle
2267	156	Chlorure de diméthylthiophosphoryle	2296	128	Méthylcyclohexane
2269	153	Iminobispropylamine-3,3'	2297	128	Méthylcyclohexanone
2270	132	Éthylamine, en solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine	2298	128	Méthylcyclopentane
2271	128	Éthylamylcétone	2299	156	Dichloracétate de méthyle
2272	153	N-Éthylaniline	2300	153	Méthyl-2 éthyl-5 pyridine
2273	153	Éthyl-2 aniline	2301	128	Méthyl-2 furanne
2274	153	N-Éthyl N-benzylaniline	2302	127	Méthyl-5 hexanone-2
2275	129	Éthyl-2 butanol	2303	128	Isopropénylbenzène
			2304	133	Naphtalène, fondu
			2305	153	Acide nitrobenzènesulfonique

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2306	152	Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides	2330	128	Undécane
2307	152	Fluorure de nitro-3 chloro-4 benzylidyne	2331	154	Chlorure de zinc, anhydre
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosoyle, liquide	2332	129	Acétaldoxime
			2333	131	Acétate d'allyle
			2334	131	Allylamine
2309	128P	Octadiènes	2335	131	Éther allyléthylique
2310	131	Pentanedione-2,4	2336	131	Formiate d'allyle
2311	153	Phénétidines	2337	131	Mercaptan phénylique
2312	153	Phénol fondu	2338	127	Fluorure de benzylidyne
2313	129	Picolines	2339	130	Bromo-2 butane
2315	171	Biphényles polychlorés, liquides	2340	130	Éther bromo-2 éthyléthylique
2315	171	BPC, liquides	2341	130	Bromo-1 méthyl-3 butane
2315	171	Diphényles polychlorés, liquides	2342	130	Bromométhylpropanes
2316	157	Cuprocyanure de sodium, solide	2343	130	Bromo-2 pentane
2317	157	Cuprocyanure de sodium, en solution	2344	129	Bromopropanes
2318	135	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	2345	130	Bromo-3 propyne
2319	128	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	2346	127	Butanedione
2320	153	Tétráéthylènepentamine	2346	127	Diacétyle
2321	153	Trichlorobenzènes, liquides	2347	130	Mercaptan butylique
2322	152	Trichlorobutène	2348	129P	Acrylates de butyle, stabilisés
2323	130	Phosphite de triéthyle	2350	127	Éther butylméthylique
2324	128	Triisobutylène	2351	129	Nitrites de butyle
2325	129	Triméthyl-1,3,5 benzène	2352	127P	Éther butylvinyle, stabilisé
2326	153	Triméthylcyclohexylamine	2353	155	Chlorure de butyryle
2327	153	Triméthylhexaméthylénediamines	2354	131	Éther chlorométhyléthylique
2328	156	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	2356	129	Chloro-2 propane
2329	130	Phosphite de triméthyle	2357	132	Cyclohexylamine
			2358	128P	Cyclooctatétraène
			2359	132	Diallylamine
			2360	131P	Éther diallylique
			2361	132	Diisobutylamine

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2362	130	Dichloro-1,1 éthane	2393	129	Formiate d'isobutyle
2363	129	Mercapte éthylique	2394	129	Propionate d'isobutyle
2364	128	n-Propylbenzène	2395	155	Chlorure d'isobutyryle
2366	128	Carbonate d'éthyle	2396	131P	Méthylacroléine, stabilisée
2367	130	alpha-Méthylvaléraldéhyde	2397	127	Méthyl-3 butanone-2
2367	130	Méthylvaléraldéhyde (alpha)	2398	127	Éther méthyl tert-butylque
2368	128	alpha-Pinène	2399	132	Méthyl-1 pipéridine
2368	128	Pinène (alpha)	2400	130	Isovalérate de méthyle
2370	128	Hexène-1	2401	132	Pipéridine
2371	128	Isopentènes	2402	130	Propanethiols
2372	129	Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane	2403	129P	Acétate d'isopropényle
2373	127	Diéthoxyméthane	2404	131	Propionitrile
2374	127	Diéthoxy-3,3 propène	2405	129	Butyrate d'isopropyle
2375	129	Sulfure d'éthyle	2406	127	Isobutyrate d'isopropyle
2376	127	Dihydro-2,3 pyranne	2407	155	Chloroformiate d'isopropyle
2377	127	Diméthoxy-1,1 éthane	2409	129	Propionate d'isopropyle
2378	131	Diméthylaminoacetonitrile	2410	129	Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine
2379	132	Diméthyl-1,3 butylamine	2411	131	Butyronitrile
2380	127	Diméthyldiéthoxysilane	2412	130	Tétrahydrothiophène
2381	131	Disulfure de diméthyle	2413	128	Orthotitanate de propyle
2382	131	Diméthylhydrazine, symétrique	2414	130	Thiophène
2383	132	Dipropylamine	2416	129	Borate de triméthyle
2384	127	Éther di-n-propylque	2417	125	Fluorure de carbonyle
2385	129	Isobutyrate d'éthyle	2418	125	Tétrafluorure de soufre
2386	132	Éthyl-1 pipéridine	2419	116	Bromotrifluoréthylène
2387	130	Fluorobenzène	2420	125	Hexafluoracétone
2388	130	Fluorotoluènes	2421	124	Trioxyde d'azote
2389	128	Furanne	2422	126	Gaz réfrigérant R-1318
2390	129	Iodo-2 butane	2422	126	Octafluorobutène-2
2391	129	Iodométhylpropanes	2424	126	Gaz réfrigérant R-218
2392	129	Iodopropanes	2424	126	Octafluoropropane

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2426	140	Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)	2453	115	Fluorure d'éthyle
2427	140	Chlorate de potassium, en solution aqueuse	2453	115	Gaz réfrigérant R-161
2428	140	Chlorate de sodium, en solution aqueuse	2454	115	Fluorure de méthyle
2429	140	Chlorate de calcium, en solution aqueuse	2454	115	Gaz réfrigérant R-41
2430	153	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	2455	116	Nitrite de méthyle
2431	153	Anisidines	2456	130P	Chloro-2 propène
2432	153	N,N-Diéthylaniline	2457	128	Diméthyl-2,3 butane
2433	152	Chloronitrotoluènes, liquides	2458	130	Hexadiènes
2434	156	Dibenzylchlorosilane	2459	128	Méthyl-2 butène-1
2435	156	Éthylphényldichlorosilane	2460	128	Méthyl-2 butène-2
2436	129	Acide thioacétique	2461	128	Méthylpentadiènes
2437	156	Méthylphényldichlorosilane	2463	138	Hydrure d'aluminium
2438	131	Chlorure de triméthylacétyle	2464	141	Nitrate de beryllium
2439	154	Hydrogénodifluorure de sodium	2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sec
2440	154	Chlorure d'étain IV, pentahydraté	2465	140	Dichloroisocyanurate de sodium
2441	135	Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique	2465	140	Sels de l'acide dichloroisocyanurique
2441	135	Trichlorure de titane, pyrophorique	2465	140	Triazinetrione de sodium dichloro-s
2442	156	Chlorure de trichloracétyle	2466	143	Superoxyde de potassium
2443	137	Oxytrichlorure de vanadium	2468	140	Acide trichloroisocyanurique, sec
2444	137	Tétrachlorure de vanadium	2469	140	Bromate de zinc
2446	153	Nitrocrésols, solides	2470	152	Phénylacétone nitrile liquide
2447	136	Phosphore blanc fondu	2471	154	Tétr oxyde d'osmium
2448	133	Soufre fondu	2473	154	Arsanilate de sodium
2451	122	Trifluorure d'azote	2474	156	Thiophosgène
2452	116P	Éthylacétylène, stabilisé	2475	157	Trichlorure de vanadium
			2477	131	Isothiocyanate de méthyle
			2478	155	Isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2478	155	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	2512	152	Aminophénols
2480	155P	Isocyanate de méthyle	2513	156	Bromure de bromacétyle
2481	155	Isocyanate d'éthyle	2514	130	Bromobenzène
2482	155P	Isocyanate de n-propyle	2515	159	Bromoformé
2483	155P	Isocyanate d'isopropyle	2516	151	Tétrabromure de carbone
2484	155	Isocyanate de tert-butyle	2517	115	Chloro-1 difluoro-1,1 éthane
2485	155P	Isocyanate de n-butyle	2517	115	Difluorochloréthanes
2486	155P	Isocyanate d'isobutyle	2517	115	Gaz réfrigérant R-142b
2487	155	Isocyanate de phényle	2518	153	Cyclododécatriène-1,5,9
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle	2520	130P	Cyclooctadiènes
2490	153	Éther dichloroisopropylique	2521	131P	Dicétène, stabilisé
2491	153	Éthanolamine	2522	153P	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle stabilisé
2491	153	Éthanolamine, en solution	2524	129	Orthoformate d'éthyle
2491	153	Monoéthanolamine	2525	156	Oxalate d'éthyle
2493	132	Hexaméthylèneimine	2526	132	Furfurylamine
2495	144	Pentafluorure d'iode	2527	129P	Acrylate d'isobutyle, stabilisé
2496	156	Anhydride propionique	2528	130	Isobutyrate d'isobutyle
2498	129	Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	2529	132	Acide isobutyrique
2501	152	Oxyde de tris-(aziridinyl-1) phosphine, en solution	2531	153P	Acide méthacrylique, stabilisé
2502	132	Chlorure de valéryle	2533	156	Trichloracétate de méthyle
2503	137	Tétrachlorure de zirconium	2534	119	Méthylchlorosilane
2504	159	Tétrabrométhane	2535	132	4-Méthylmorpholine
2504	159	Tétrabromure d'acétylène	2535	132	N-Méthylmorpholine
2505	154	Fluorure d'ammonium	2536	127	Méthyltétrahydrofuranne
2506	154	Hydrogénosulfate d'ammonium	2538	133	Nitronaphtalène
2507	154	Acide chloroplatinique, solide	2541	128	Terpinolène
2508	156	Pentachlorure de molybdène	2542	153	Tributylamine
2509	154	Hydrogénosulfate de potassium	2545	135	Hafnium en poudre, sec
2511	153	Acide chloro-2 propionique	2546	135	Titane en poudre, sec
			2547	143	Superoxyde de sodium

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2548	124	Pentafluorure de chlore	2583	153	Acides alkylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2552	151	Hydrate d'hexafluoracétone, liquide	2583	153	Acides arylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2554	130P	Chlorure de méthylallyle	2584	153	Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2555	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau	2584	153	Acides arylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2556	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool	2585	153	Acides alkylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec ou sans pigment	2585	153	Acides arylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec ou sans plastifiant	2586	153	Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2558	131	Épibromhydrine	2586	153	Acides arylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2560	129	Méthyl-2 pentanol-2	2587	153	Benzoquinone
2561	128	Méthyl-3 butène-1	2588	151	Pesticide, solide, toxique, n.s.a.
2564	153	Acide trichloracétique, en solution	2589	155	Chloracétate de vinyle
2565	153	Dicyclohexylamine	2590	171	Amiante, chrysotile
2567	154	Pentachlorophénate de sodium	2591	120	Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
2570	154	Composé du cadmium	2599	126	Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane
2571	156	Acides alkylsulfuriques	2599	126	Gaz réfrigérant R-503
2572	153	Phénylhydrazine	2601	115	Cyclobutane
2573	141	Chlorate de thallium			
2574	151	Phosphate de tricrésyle			
2576	137	Oxybromure de phosphore, fondu			
2577	156	Chlorure de phénylacétyle			
2578	157	Trioxyde de phosphore			
2579	153	Pipérazine			
2580	154	Bromure d'aluminium, en solution			
2581	154	Chlorure d'aluminium, en solution			
2582	154	Chlorure de fer III, en solution			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2602	126	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	2628	151	Fluoracétate de potassium
2602	126	Gaz réfrigérant R-500	2629	151	Fluoracétate de sodium
2603	131	Cycloheptatriène	2630	151	Séléniates
2604	132	Éthérate diéthylique de trifluorure de bore	2630	151	Sélénites
2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle	2642	154	Acide fluoracétique
2606	155	Orthosilicate de méthyle	2643	153	Bromacétate de méthyle
2607	129P	Acroléine, dimère, stabilisé	2644	151	Iodure de méthyle
2608	129	Nitropropanes	2645	153	Bromure de phénacyle
2609	156	Borate de triallyle	2646	151	Hexachlorocyclopentadiène
2610	132	Triallylamine	2647	153	Malonitrile
2611	131	Chloro-1 propanol-2	2648	154	Dibromo-1,2 butanone-3
2612	127	Éther méthylpropylque	2649	153	Dichloro-1,3 acétone
2614	129	Alcool méthallylique	2650	153	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane
2615	127	Éther éthylpropylque	2651	153	Diamino-4,4' diphenylméthane
2616	129	Borate de triisopropyle	2653	156	Iodure de benzyle
2617	129	Méthylcyclohexanols	2655	151	Fluorosilicate de potassium
2618	130P	Vinyltoluènes, stabilisés	2656	154	Quinoléine
2619	132	Benzylimidéthylamine	2657	153	Disulfure de séléniium
2620	130	Butyrates d'amyle	2659	151	Chloracétate de sodium
2621	127	Acétylméthylcarbinol	2660	153	Mononitrotoluidines
2622	131P	Glycidaldéhyde	2660	153	Nitrotoluidines (mono)
2623	133	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable	2661	153	Hexachloracétone
2624	138	Siliciure de magnésium	2664	160	Dibromométhane
2626	140	Acide chlorique, en solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique	2667	152	Butyltoluènes
2627	140	Nitrites, inorganiques, n.s.a.	2668	131	Chloracetonitrile
			2669	152	Chlorocrésols, en solution
			2670	157	Chlorure cyanurique
			2671	153	Aminopyridines
			2672	154	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2672	154	Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	2705	153P	Pentol-1
2673	151	Amino-2 chloro-4 phénol	2707	127	Diméthyldioxannes
2674	154	Fluorosilicate de sodium	2709	128	Butylbenzènes
2676	119	Stibine	2710	128	Dipropylcétone
2677	154	Hydroxyde de rubidium, en solution	2713	153	Acridine
2678	154	Hydroxyde de rubidium, solide	2714	133	Résinate de zinc
2679	154	Hydroxyde de lithium, en solution	2715	133	Résinate d'aluminium
2680	154	Hydroxyde de lithium	2716	153	Butynediol-1,4
2681	154	Hydroxyde de césum, en solution	2717	133	Camphre, synthétique
2682	157	Hydroxyde de césum	2719	141	Bromate de baryum
2683	132	Sulfure d'ammonium, en solution	2720	141	Nitrate de chrome
2684	132	3-Diéthylaminopropylamine	2721	140	Chlorate de cuivre
2685	132	N,N-Diéthyléthylènediamine	2722	140	Nitrate de lithium
2686	132	Diéthylamino-2 éthanol	2723	140	Chlorate de magnésium
2687	133	Nitrite de dicyclohexylammonium	2724	140	Nitrate de manganèse
2688	159	Bromo-1 chloro-3 propane	2725	140	Nitrate de nickel
2689	153	alpha-Monochlorhydrine du glycérol	2726	140	Nitrite de nickel
2689	153	Monochlorhydrine (alpha) du glycérol	2727	141	Nitrate de thallium
2690	152	N-n-Butylimidazole	2728	140	Nitrate de zirconium
2691	137	Pentabromure de phosphore	2729	152	Hexachlorobenzène
2692	157	Tribromure de bore	2730	152	Nitranisoles liquides
2693	154	Hydrogénosulfites en solution aqueuse, n.s.a.	2732	152	Nitrobromobenzènes liquides
2698	156	Anhydrides tétrahydrophthaliques	2733	132	Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2699	154	Acide trifluoracétique	2733	132	Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.
			2734	132	Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
			2734	132	Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
			2735	153	Amines, liquides, corrosives, n.s.a.

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2735	153	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.	2761	151	Pesticide organochloré, solide, toxique
2738	153	N-Butylaniline	2762	131	Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique
2739	156	Anhydride butyrique	2763	151	Triazine pesticide, solide, toxique
2740	155	Chloroformiate de n-propyle	2764	131	Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique
2741	141	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif	2771	151	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique
2742	155	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	2772	131	Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2743	155	Chloroformiate de n-butyle	2775	151	Pesticide cuivrique, solide, toxique
2744	155	Chloroformiate de cyclobutyle	2776	131	Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique
2745	157	Chloroformiate de chlorométhyle	2777	151	Pesticide mercuriel, solide, toxique
2746	156	Chloroformiate de phényle	2778	131	Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique
2747	156	Chloroformiate de tert-butyldicyclohexyle	2779	153	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique
2748	156	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	2780	131	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique
2749	130	Tétraméthylsilane	2781	151	Pesticide bipyridylique, solide, toxique
2750	153	Dichloro-1,3 propanol-2	2782	131	Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique
2751	156	Chlorure de diéthylthiophosphoryle	2783	152	Pesticide organophosphoré, solide, toxique
2752	127	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	2784	131	Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines liquides	2785	152	Méthylthio-3 propanal
2754	153	N-Éthyltoluidines	2785	152	4-Thiapentanal
2757	151	Carbamate pesticide, solide, toxique	2786	153	Pesticide organostannique, solide, toxique
2758	131	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique			
2759	151	Pesticide arsenical, solide, toxique			
2760	131	Pesticide arsenical, liquide, inflammable, toxique			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2787	131	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique	2802	154	Chlorure de cuivre
2788	153	Composé organique liquide de l'étain, n.s.a.	2803	172	Gallium
2789	132	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide	2805	138	Pièces coulées d'hydrure de lithium solide
2789	132	Acide acétique, glacial	2806	139	Nitrate de lithium
2790	153	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide	2807	171	Masses magnétisées
2793	170	Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux	2809	172	Mercure
2794	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide	2810	153	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)
2795	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin	2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a.
2796	157	Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide	2811	154	Solide organique, toxique, n.s.a.
2796	157	Électrolyte acide pour accumulateurs	2812	154	Aluminate de sodium, solide
2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs	2813	138	Solide hydroréactif, n.s.a.
2798	137	Dichlorophénylphosphine	2814	158	Matière infectieuse pour l'homme
2798	137	Dichlorure de benzène phosphoreux	2815	153	N-Aminoéthylpipérazine
2799	137	Dichloro(phényle)thiophosphore	2817	154	Bifluorure d'ammonium, en solution
2799	137	Thiodichlorure de benzène phosphoreux	2817	154	Difluorure acide d'ammonium, en solution
2800	154	Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide	2818	154	Polysulfure d'ammonium, en solution
2801	154	Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.	2819	153	Phosphate acide d'amyle
2801	154	Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.	2820	153	Acide butyrique
			2821	153	Phénol en solution
			2822	153	Chloro-2 pyridine
			2823	153	Acide crotonique, solide
			2826	155	Chlorothioformate d'éthyle
			2829	153	Acide caproïque
			2829	153	Acide hexanoïque
			2830	139	Silico-ferro-lithium
			2831	160	Trichloro-1,1,1 éthane

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2834	154	Acide phosphoreux	2857	126	Machines frigorifiques, contenant des gaz, non inflammables, non toxiques
2835	138	Hydrure de sodium-aluminium	2858	170	Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes
2837	154	Bisulfate de sodium, en solution	2859	154	Métavanadate d'ammonium
2837	154	Hydrogénosulfates, en solution aqueuse	2861	151	Polyvanadate d'ammonium
2838	129P	Butyrate de vinyle, stabilisé	2862	151	Pentoxyde de vanadium
2839	153	Aldol	2863	154	Vanadate double d'ammonium et de sodium
2840	129	Butyraldoxime	2864	151	Métavanadate de potassium
2841	131	Di-n-amylamine	2865	154	Sulfate neutre d'hydroxylamine
2842	129	Nitroéthane	2869	157	Trichlorure de titane en mélange
2844	138	Silico-mangano-calcium	2870	135	Borohydrure d'aluminium
2845	135	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	2870	135	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux	2871	170	Antimoine en poudre
2845	135	Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.	2872	159	Dibromochloropropanes
2846	135	Solide organique, pyrophorique, n.s.a.	2873	153	Diethylaminoéthanol
2849	153	Chloro-3 propanol-1	2874	153	Alcool furfurylique
2850	128	Tétrapropylène	2875	151	Hexachlorophène
2851	157	Trifluorure de bore, dihydraté	2876	153	Résorcinol
2852	113	Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	2878	170	Éponge de titane, sous forme de granulés
2853	151	Fluorosilicate de magnésium	2878	170	Éponge de titane, sous forme de poudre
2854	151	Fluorosilicate d'ammonium	2879	157	Oxychlorure de sélénium
2854	151	Silicofluorure d'ammonium	2880	140	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2855	151	Fluorosilicate de zinc	2880	140	Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2856	151	Silicofluorure de zinc			
2856	151	Fluorosilicates, n.s.a.			
2857	126	Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2881	135	Catalyseur au nickel, sec	2913	162	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I, OCS-II ou OCS-III / SCO-I, SCO-II ou SCO-III), non fissiles ou fissiles exceptées
2881	135	Catalyseur métallique, sec	2915	163	Matières radioactives, en colis de Type A, qui ne sont pas sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées
2900	158	Matière infectieuse pour les animaux uniquement	2916	163	Matières radioactives, en colis de Type B(U), non fissiles ou fissiles exceptées
2901	124	Chlorure de brome	2917	163	Matières radioactives, en colis de Type B(M), non fissiles ou fissiles exceptées
2902	151	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.	2919	163	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, non fissiles ou fissiles exceptées
2903	131	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	2920	132	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.
2904	154	Chlorophénolates liquides	2921	134	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.
2904	154	Phénolates liquides	2922	154	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.
2905	154	Chlorophénolates solides	2923	154	Solide corrosif, toxique, n.s.a.
2905	154	Phénolates solides	2924	132	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.
2907	133	Dinitrate d'isosorbide en mélange	2925	134	Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.
2908	161	Matières radioactives, emballages vides comme colis exceptés	2926	134	Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en thorium naturel en colis excepté	2927	154	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en uranium appauvri en colis excepté	2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en uranium naturel en colis excepté	2927	154	Phosphorodichloridate d'éthyle
2910	161	Matières radioactives, quantités limitées, en colis excepté	2928	154	Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2911	161	Matières radioactives, appareils en colis excepté			
2911	161	Matières radioactives, objets en colis excepté			
2912	162	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-I / LSA-I), non fissiles ou fissiles exceptées			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	2966	153	Thioglycol
2930	134	Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	2967	154	Acide sulfamique
2931	151	Sulfate de vanadyle	2968	135	Manèbe, stabilisé
2933	129	Chloro-2 propionate de méthyle	2968	135	Préparations de manèbe, stabilisées
2934	129	Chloro-2 propionate d'isopropyle	2969	171	Ricin, graines de, farine de, tourteaux de ou graines en flocons
2935	129	Chloro-2 propionate d'éthyle	2977	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles
2936	153	Acide thiolactique	2977	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles
2937	153	Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide	2978	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptées
2940	135	Cyclooctadiène phosphines	2978	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptées
2940	135	Phospha-9 bicyclononanes	2983	131P	Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2941	153	Fluoranilines	2984	140	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène
2942	153	Trifluorométhyl-2 aniline	2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2943	129	Tetrahydrofurfurylamine	2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.
2945	132	N-Méthylbutylamine	2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.
2946	153	Amino-2 diéthylamino-5 pentane	2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2947	127	Chloracétate d'isopropyle	2989	133	Phosphite de plomb, dibasique
2948	153	Trifluorométhyl-3 aniline	2990	171	Engins de sauvetage, autogonflables
2949	154	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation			
2949	154	Hydrogénosulfure de sodium hydraté, avec au moins 25% d'eau de cristallisation			
2950	138	Granulés de magnésium enrobés			
2956	149	tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène			
2956	149	Musc xylène			
2965	139	Éthérate diméthylique de trifluorure de bore			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
2991	131	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	3016	151	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique
2992	151	Carbamate pesticide, liquide, toxique	3017	131	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable
2993	131	Pesticide arsenical, liquide, toxique, inflammable	3018	152	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique
2994	151	Pesticide arsenical, liquide, toxique	3019	131	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable
2995	131	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable	3020	153	Pesticide organostannique, liquide, toxique
2996	151	Pesticide organochloré, liquide, toxique	3021	131	Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
2997	131	Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable	3022	127P	Oxyde de butylène-1,2, stabilisé
2998	151	Triazine pesticide, liquide, toxique	3023	131	2-Méthyl-2-heptanethiol
3002	151	Phénylurée pesticide, liquide, toxique	3024	131	Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique
3005	131	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	3025	131	Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable
3006	151	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique	3026	151	Pesticide coumarinique, liquide, toxique
3009	131	Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable	3027	151	Pesticide coumarinique, solide, toxique
3010	151	Pesticide cuivrique, liquide, toxique	3028	154	Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide
3011	131	Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable	3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium
3012	151	Pesticide mercuriel, liquide, toxique	3054	129	Cyclohexanethiol
3013	131	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable	3054	129	Mercaptan cyclohexylique
3014	153	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique	3055	154	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol
3015	131	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable	3056	129	n-Heptaldéhyde
			3057	125	Chlorure de trifluoracétyle
			3064	127	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3065	127	Boissons alcoolisées	3083	124	Fluorure de perchloryle
3066	153	Matières apparentées aux peintures (corrosives)	3084	157	Solide corrosif, comburant, n.s.a.
3066	153	Peintures (corrosives)	3085	140	Solide comburant, corrosif, n.s.a.
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	3086	141	Solide toxique, comburant, n.s.a.
3071	131	Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	3087	141	Solide comburant, toxique, n.s.a.
3071	131	Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	3088	135	Solide organique auto-échauffant, n.s.a.
3072	171	Engins de sauvetage, non autogonflables	3089	170	Poudre métallique, inflammable, n.s.a.
3073	131P	Vinylpyridines, stabilisées	3090	138	Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage de lithium)
3077	171	Déchet dangereux, solide, n.s.a.	3091	138	Piles au lithium métal contenues dans un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3077	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.	3091	138	Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3077	171	Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.	3092	129	Méthoxy-1 propanol-2
3078	138	Cérium, copeaux ou poudre abrasive	3093	157	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé	3094	138	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3080	155	Isocyanate, toxique, inflammable, en solution, n.s.a.	3095	136	Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.	3096	138	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3082	171	Déchet dangereux, liquide, n.s.a.	3097	140	Solide inflammable, comburant, n.s.a.
3082	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	3098	140	Liquide comburant, corrosif, n.s.a.
3082	171	Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.	3099	142	Liquide comburant, toxique, n.s.a.

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3100	135	Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.	3116	148	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température
3101	146	Peroxyde organique du type B, liquide	3117	148	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température
3102	146	Peroxyde organique du type B, solide	3118	148	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température
3103	146	Peroxyde organique du type C, liquide	3119	148	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température
3104	146	Peroxyde organique du type C, solide	3120	148	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température
3105	145	Peroxyde organique du type D, liquide	3121	144	Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.
3106	145	Peroxyde organique du type D, solide	3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a.
3107	145	Peroxyde organique du type E, liquide	3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.
3108	145	Peroxyde organique du type E, solide	3124	136	Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.
3109	145	Peroxyde organique du type F, liquide	3125	139	Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.
3110	145	Peroxyde organique du type F, solide	3126	136	Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3111	148	Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	3127	135	Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.
3112	148	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	3128	136	Solide organique auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3113	148	Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	3129	138	Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
3114	148	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	3130	139	Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.
3115	148	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	3131	138	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3132	138	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.	3146	153	Composé organique solide de l'étain, n.s.a.
3133	138	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.	3147	154	Colorant, solide, corrosif, n.s.a.
3134	139	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.	3147	154	Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.
3135	138	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.	3148	138	Liquide hydroréactif, n.s.a.
3136	120	Trifluorométhane, liquide réfrigéré	3149	140	Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé
3137	140	Solide comburant, inflammable, n.s.a.	3150	115	Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge
3138	115	Éthylène, acétylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène	3150	115	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge
3139	140	Liquide comburant, n.s.a.	3151	171	Diphényles polyhalogénés liquides
3140	151	Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxique)	3151	171	Monométhyldiphénylméthanes halogénés liquides
3140	151	Sels d'alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxique)	3151	171	Terphényles polyhalogénés liquides
3141	157	Composé inorganique liquide de l'antimoine, n.s.a.	3152	171	Diphényles polyhalogénés solides
3142	151	Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.	3152	171	Monométhyldiphénylméthanes halogénés solides
3143	151	Colorant, solide, toxique, n.s.a.	3152	171	Terphényles polyhalogénés solides
3143	151	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.	3153	115	Éther perfluoro (méthylvinyle)
3144	151	Composé liquide de la nicotine, n.s.a.	3154	115	Éther perfluoro (éthylvinyle)
3144	151	Préparation liquide de la nicotine, n.s.a.	3155	154	Pentachlorophénol
3145	153	Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	3156	122	Gaz comprimé, comburant, n.s.a.
			3157	122	Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3158	120	Gaz, liquide réfrigérant, n.s.a.	3165	131	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef
3159	126	Gaz réfrigérant R-134a	3166	115	Véhicule à propulsion par gaz inflammable
3159	126	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	3166	128	Véhicule à propulsion par liquide inflammable
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	3166	115	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du gaz inflammable
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3166	128	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du liquide inflammable
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3167	115	Échantillon de gaz, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3168	119	Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3169	123	Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3161	115	Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	3170	138	Aluminium, crasses d'
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	3170	138	Sous-produits de la fabrication de l'aluminium
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3170	138	Sous-produits de la refusion de l'aluminium
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3171	154	Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3171	147	Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3171	138	Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium métal)
3163	126	Gaz liquéfié, n.s.a.	3171	138	Appareil mû par accumulateurs (batteries au sodium)
3164	126	Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)			
3164	126	Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3171	154	Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs	3187	136	Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3171	154	Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	3188	136	Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3171	147	Véhicule mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)	3189	135	Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.
3171	138	Véhicule mû par accumulateurs (batteries au sodium)	3190	135	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.
3172	152	Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	3191	136	Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3174	135	Disulfure de titane	3192	136	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3175	133	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.	3194	135	Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.
3176	133	Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.	3200	135	Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.
3178	133	Poudre sans fumée, petites armes	3205	135	Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.
3178	133	Solide inorganique, inflammable, n.s.a.	3206	136	Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.
3179	134	Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.	3208	138	Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.
3180	134	Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.	3209	138	Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.
3181	133	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	3210	140	Chlorates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3182	170	Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.	3211	140	Perchlorates inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3183	135	Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.	3212	140	Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.
3184	136	Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	3213	140	Bromates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3185	136	Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	3214	140	Permanganates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3186	135	Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	3215	140	Persulfates, inorganiques, n.s.a.

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3216	140	Persulfates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	3237	150	Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température
3218	140	Nitrates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	3238	150	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température
3219	140	Nitrites, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	3239	150	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température
3220	126	Gaz réfrigérant R-125	3240	150	Solide autoréactif du type F, avec régulation de température
3220	126	Pentafluoréthane	3241	133	Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3
3221	149	Liquide autoréactif du type B	3242	149	Azodicarbonamide
3222	149	Solide autoréactif du type B	3243	151	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.
3223	149	Liquide autoréactif du type C	3244	154	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.
3224	149	Solide autoréactif du type C	3245	171	Micro-organismes génétiquement modifiés
3225	149	Liquide autoréactif du type D	3245	171	Organismes génétiquement modifiés
3226	149	Solide autoréactif du type D	3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle
3227	149	Liquide autoréactif du type E	3247	140	Peroxoborate de sodium, anhydre
3228	149	Solide autoréactif du type E	3248	131	Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
3229	149	Liquide autoréactif du type F	3249	151	Médicament, solide, toxique, n.s.a.
3230	149	Solide autoréactif du type F	3250	153	Acide chloroacétique, fondu
3231	150	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	3251	133	Mononitrate-5 d'isosorbide
3232	150	Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	3252	115	Difluorométhane
3233	150	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	3252	115	Gaz réfrigérant R-32
3234	150	Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	3253	154	Trioxosilicate de disodium
3235	150	Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	3254	135	Tributylphosphane
3236	150	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	3255	135	Hypochlorite de tert-butyle

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C, à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable
3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60°C, à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	3268	171	Dispositifs de sécurité
3257	171	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C et inférieure à son point d'éclair	3268	171	Générateurs de gaz pour sac gonflable
3258	171	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C	3268	171	Modules de sac gonflable
3259	154	Amines, solides, corrosives, n.s.a.	3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité
3259	154	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.	3269	128	Trousse de résine polyester, constituant de base liquide
3260	154	Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	3270	133	Membranes filtrantes en nitrocellulose
3261	154	Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.	3271	127	Éthers, n.s.a.
3262	154	Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	3272	127	Esters, n.s.a.
3263	154	Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.	3273	131	Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.
3264	154	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	3274	132	Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool
3265	153	Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.	3275	131	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.
3266	154	Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	3276	151	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.
3267	153	Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.	3276	151	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.
			3277	154	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.
			3278	151	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.
			3279	131	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.
			3280	151	Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.
			3281	151	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.
			3282	151	Composé organométallique, liquide, toxique, n.s.a.

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3283	151	Composé du sélénium, solide, n.s.a.	3296	126	Gaz réfrigérant R-227
3284	151	Composé du tellure, n.s.a.	3296	126	Heptafluoropropane
3285	151	Composé du vanadium, n.s.a.	3297	126	Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène
3286	131	Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.	3298	126	Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	3299	126	Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène
3288	151	Solide inorganique, toxique, n.s.a.	3300	119P	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène
3289	154	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	3301	136	Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3290	154	Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	3302	152P	Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle stabilisé
3291	158	Déchet (Bio) médical, n.s.a.	3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.
3291	158	Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.	3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3291	158	Déchet médical, n.s.a.	3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3291	158	Déchet médical réglementé, n.s.a.	3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3292	138	Accumulateurs au sodium	3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3292	138	Accumulateurs au sodium métallique ou alliage de sodium	3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.
3292	138	Éléments d'accumulateur au sodium			
3292	138	Éléments d'accumulateur au sodium métallique ou alliage de sodium			
3293	153	Hydrazine en solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine			
3294	131	Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène			
3295	128	Hydrocarbures, liquides, n.s.a.			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3316	171	Trousse de premiers secours
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3317	113	2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3318	125	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	3319	113	Nitroglycéline en mélange, désensibilisée, solide, n.s.a., avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycéline
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3320	157	Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, en solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3321	162	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II / LSA-II), non fissiles ou fissiles exceptées
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3322	162	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III / LSA-III), non fissiles ou fissiles exceptées
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3323	163	Matières radioactives, en colis de Type C, non fissiles ou fissiles exceptées
3311	122	Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.	3324	165	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II / LSA-II), fissiles
3312	115	Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.	3325	165	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III / LSA-III), fissiles
3313	135	Pigments organiques, auto-échauffants	3326	165	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I ou OCS-II / SCO-I ou SCO-II), fissiles
3314	171	Matière plastique pour moulage	3327	165	Matières radioactives, en colis de Type A, fissiles, qui ne sont pas sous forme spéciale
3315	151	Échantillon chimique, toxique			
3316	171	Trousse chimique			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3328	165	Matières radioactives, en colis de Type B(U), fissiles	3344	113	Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3329	165	Matières radioactives, en colis de Type B(M), fissiles	3344	113	PETN en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3330	165	Matières radioactives, en colis de Type C, fissiles	3344	113	Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3331	165	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, fissiles	3344	113	Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3332	164	Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées	3345	153	Acide phenoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique
3333	165	Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, fissiles	3346	131	Acide phenoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique
3334	171	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	3347	131	Acide phenoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable
3334	171	Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé	3348	153	Acide phenoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique
3335	171	Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	3349	151	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique
3336	130	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.	3350	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique
3336	130	Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.	3351	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable
3337	126	Gaz réfrigérant R-404A	3352	151	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique
3338	126	Gaz réfrigérant R-407A	3354	115	Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.
3339	126	Gaz réfrigérant R-407B	3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.
3340	126	Gaz réfrigérant R-407C			
3341	135	Dioxyde de thio-urée			
3342	135	Xanthates			
3343	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3365	113	Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3365	113	Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3366	113	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3366	113	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau
3356	140	Générateur chimique d'oxygène	3366	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3356	140	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire	3367	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3357	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	3368	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau
3358	115	Machines frigorifiques, contenant un gaz liquéfié, inflammable et non toxique	3369	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau
3359	171	Engin de transport sous fumigation	3370	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau
3360	133	Fibres, végétales, sèches	3371	129	2-Méthylbutanal
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	3373	158	Matière biologique, catégorie B
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	3374	116	Acétylène, sans solvant
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des appareils	3375	140	Nitrate d'ammonium en émulsion
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des machines	3375	140	Nitrate d'ammonium en gel
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des objets	3375	140	Nitrate d'ammonium en suspension
3364	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	3376	113	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau
3364	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau	3377	140	Perborate de sodium monohydraté
			3378	140	Carbonate de sodium peroxyhydraté

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3379	113	Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a.	3393	135	Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive
3380	113	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.	3394	135	Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive
3381	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3395	135	Matière organométallique, solide, hydroréactive
3382	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3396	138	Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable
3383	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3397	138	Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante
3384	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3398	135	Matière organométallique, liquide, hydroréactive
3385	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3399	138	Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable
3386	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3400	138	Matière organométallique, solide, auto-échauffante
3387	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3401	138	Amalgame de métaux alcalins, solide
3388	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3402	138	Amalgame de métaux alcalino-terreux, solide
3389	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3403	138	Alliages métalliques de potassium, solides
3390	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3404	138	Alliages de potassium et sodium, solides
3391	135	Matière organométallique, solide, pyrophorique	3405	141	Chlorate de baryum, en solution
3392	135	Matière organométallique, liquide, pyrophorique	3406	141	Perchlorate de baryum, en solution
			3407	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution
			3408	141	Perchlorate de plomb, en solution
			3409	152	Chloronitrobenzènes, liquides

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3410	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution	3429	153	Chlorotoluidines, liquides
3411	153	béta-Naphtylamine, en solution	3430	153	Xylénols, liquides
3411	153	Naphtylamine (béta), en solution	3431	152	Fluorures de nitrobenzylidyne, solides
3412	153	Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide	3432	171	Biphényles polychlorés, solides
3412	153	Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85% d'acide	3432	171	Diphényles polychlorés, solides
3413	157	Cyanure de potassium, en solution	3434	153	Nitrocrésols, liquides
3414	157	Cyanure de sodium, en solution	3436	151	Hydrate d'hexafluoracétone, solide
3415	154	Fluorure de sodium, en solution	3437	152	Chlorocrésols, solides
3416	153	Chloracétophénone, liquide	3438	153	Alcool alpha-méthylbenzylique, solide
3417	152	Bromure de xylyle, solide	3439	151	Nitriles, solides, toxiques, n.s.a.
3418	151	m-Toluylènediamine, en solution	3440	151	Composé du sélénium, liquide, n.s.a.
3419	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, solide	3441	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
3420	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, solide	3442	153	Dichloranilines, solides
3421	154	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution	3443	152	Dinitrobenzènes, solides
3422	154	Fluorure de potassium, en solution	3444	151	Chlorhydrate de nicotine, solide
3423	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide	3445	151	Sulfate de nicotine, solide
3424	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution	3446	152	Nitrotoluènes, solides
3425	156	Acide bromacétique, solide	3447	152	Nitroxylènes, solides
3426	153P	Acrylamide, en solution	3448	159	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
3427	153	Chlorures de chlorobenzyle, solides	3449	159	Cyanures de bromobenzyle, solides
3428	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide	3450	151	Diphénylchlorarsine, solide
			3451	153	Toluidines, solides
			3452	153	Xyliidines, solides
			3453	154	Acide phosphorique, solide
			3454	152	Dinitrotoluènes, solides

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3455	153	Crésols, solides	3471	154	Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosoyle, solide	3472	153	Acide crotonique, liquide
3457	152	Chloronitrotoluènes, solides	3473	128	Cartouches pour pile à combustible, contenant des liquides inflammables
3458	152	Nitranisoles solides	3473	128	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables
3459	152	Nitrobromobenzènes solides	3473	128	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables
3460	153	N-Éthylbenzyltoluidines solides	3474	113	1-Hydroxybenzotriazole monohydraté
3462	152	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	3475	127	Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol
3463	153	Acide propionique contenant au moins 90% d'acide	3476	138	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydroréactives
3464	151	Composé organophosphoré, solide, toxique, n.s.a.	3476	138	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives
3465	151	Composé organique de l'arsenic, solide, n.s.a.	3476	138	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydroréactives
3466	151	Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.	3477	153	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives
3467	151	Composé organométallique, solide, toxique, n.s.a.	3477	153	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	3477	153	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement			
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement			
3469	132	Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives			
3469	132	Peintures, inflammables, corrosives			
3470	132	Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables			
3470	132	Peintures, corrosives, inflammables			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3478	115	Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable	3482	138	Dispersion de métaux alcalins, inflammable
3478	115	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	3483	131	Mélange antidétonant pour carburants, inflammable
3478	115	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	3484	132	Hydrazine en solution aqueuse, inflammable, contenant plus de 37% (masse) d'hydrazine
3479	115	Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	3485	140	Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
3479	115	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	3485	140	Hypochlorite de calcium sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
3479	115	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	3486	140	Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif
3480	147	Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	3487	140	Hypochlorite de calcium en mélange hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau
3481	147	Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	3487	140	Hypochlorite de calcium hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau
3481	147	Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	3488	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3482	138	Dispersion de métaux alcalino-terreux, inflammable	3489	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
			3490	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3491	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3508	171	Condensateur asymétrique
3492	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3509	171	Emballages au rebut, vides, non nettoyés
3493	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3510	174	Gaz adsorbé inflammable, n.s.a.
3494	131	Pétrole brut acide, inflammable, toxique	3511	174	Gaz adsorbé, n.s.a.
3495	154	Iode	3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a.
3496	171	Piles au nickel-hydrure métallique	3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3497	133	Farine de krill	3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3498	157	Monochlorure d'iode, liquide	3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3499	171	Condensateur électrique à double couche	3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3500	126	Produit chimique sous pression, n.s.a.	3513	174	Gaz adsorbé comburant, n.s.a.
3501	115	Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.	3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.
3502	123	Produit chimique sous pression, toxique, n.s.a.	3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3503	125	Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.	3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3504	119	Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.	3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3505	118	Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.	3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3506	172	Mercure contenu dans des objets manufacturés	3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.
3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées	3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a.	3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3519	173	Trifluorure de bore adsorbé
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3520	173	Chlore adsorbé
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3521	173	Tétrafluorure de silicium adsorbé
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	3522	173	Arsine adsorbé
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3523	173	Germane adsorbé
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3524	173	Pentafluorure de phosphore adsorbé
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3525	173	Phosphine adsorbée
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3526	173	Séléniure d'hydrogène adsorbé
			3527	128P	Trousse de résine polyester, constituant de base solide
			3528	128	Machine à combustion interne fonctionnant au liquide inflammable
			3528	128	Machine pile à combustible contenant du liquide inflammable
			3528	128	Moteur à combustion interne fonctionnant au liquide inflammable

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3528	128	Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable	3539	123	Objets contenant du gaz toxique, n.s.a.
3529	115	Machine à combustion interne fonctionnant au gaz inflammable	3540	127	Objets contenant du liquide inflammable, n.s.a.
3529	115	Machine pile à combustible contenant du gaz inflammable	3541	133	Objets contenant du solide inflammable, n.s.a.
3529	115	Moteur à combustion interne fonctionnant au gaz inflammable	3542	135	Objets contenant de la matière sujette à l'inflammation spontanée, n.s.a.
3529	115	Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable	3543	138	Objets contenant de la matière qui au contact de l'eau dégage des gaz inflammables, n.s.a.
3530	171	Machine à combustion interne	3544	140	Objets contenant de la matière comburante, n.s.a.
3530	171	Moteur à combustion interne	3545	145	Objets contenant du peroxyde organique, n.s.a.
3531	149P	Matière solide qui polymérisé, stabilisée, n.s.a.	3546	151	Objets contenant de la matière toxique, n.s.a.
3532	149P	Matière liquide qui polymérisé, stabilisée, n.s.a.	3547	154	Objets contenant de la matière corrosive, n.s.a.
3533	150P	Matière solide qui polymérisé, avec régulation de température, n.s.a.	3548	171	Objets contenant des marchandises dangereuses diverses, n.s.a.
3534	150P	Matière liquide qui polymérisé, avec régulation de température, n.s.a.	3549	158	Déchets médicaux infectieux pour les animaux uniquement, catégorie A, solides
3535	134	Solide inorganique, toxique, inflammable, n.s.a.	3549	158	Déchets médicaux infectieux pour l'homme, catégorie A, solides
3536	147	Batteries au lithium installées dans des engins de transport (batteries au lithium ionique)	3550	151	Poudre de dihydroxyde de cobalt
3536	138	Batteries au lithium installées dans des engins de transport (batteries au lithium métal)	3551	147	Accumulateurs au sodium ionique
3537	115	Objets contenant du gaz inflammable, n.s.a.	3552	147	Accumulateurs au sodium ionique contenus dans un équipement
3538	120	Objets contenant du gaz ininflammable, non toxique, n.s.a.			

NIP	Guide	Nom de la matière	NIP	Guide	Nom de la matière
3552	147	Accumulateurs au sodium ionique emballés avec un équipement			
3553	116	Disilane			
3554	172	Gallium contenu dans des objets manufacturés			
3555	113	Trifluorométhyltétrazole, sel de sodium dans l'acétone			
3556	147	Véhicule mû par une batterie au lithium ionique			
3557	138	Véhicule mû par une batterie au lithium métal			
3558	147	Véhicule mû par une batterie au sodium ionique			
3559	171	Dispositifs d'extinction par dispersion			
3560	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium en solution aqueuse contenant au moins 25% d'hydroxyde de tétraméthylammonium			
8000	171	Produits de consommation			
9035	123	Gaz, trousses d'identification de			
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé			
9202	168	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)			
9206	137	Dichlorure méthylphosphonique			
9260	169	Aluminium, fondu			
9263	156	Chlorure de chloropivaloyle			
9264	151	3,5-dichloro-2,4,6-trifluoropyridine			
9269	132	Triméthoxysilane			

NIP Guide

Nom de la matière

NIP Guide

Nom de la matière

INTRODUCTION À LA SECTION BLEUE

Pour les entrées **surlignées en vert**, suivez les étapes suivantes :

- **S'IL N'Y A PAS D'INCENDIE :**

- Allez directement au **Tableau 1** (**section verte**)
- Cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière
- Identifiez les distances d'isolation initiale et d'activités de protection
- Consultez aussi le Guide orange approprié

- **SI UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ :**

- Utilisez le Guide orange approprié pour les distances d'**ÉVACUATION**
- Protégez ensuite dans la direction sous le vent selon le Tableau 1 pour les rejets de matières résiduelles

Note 1 : Si le nom de la matière dans le **Tableau 1** est identifié par (**lorsque déversé dans l'eau**), ces matières dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières réagissant avec l'eau sont également des matières TIH (par exemple, UN1746 (trifluorure de brome), UN1836 (chlorure de thionyle)). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Si une matière réagissant avec l'eau a seulement une entrée dans le Tableau 1 pour (**lorsque déversé dans l'eau**) et la matière N'EST PAS déversée dans l'eau, le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas. Les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans le Guide orange approprié.

Note 2 : **Les explosifs** ne sont pas énumérés individuellement par leur nom parce qu'en situation d'urgence, l'intervention sera basée uniquement sur la division de l'explosif, et non pas sur l'explosif particulier.

Pour les divisions, 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5, consultez le Guide 112.

Pour les divisions 1.4 et 1.6, consultez le Guide 114.

Note 3 : Les agents de guerre chimique et biologique sont maintenant situés dans la section « Utilisation d'agents chimiques, biologiques, radiologiques pour acte criminel ou terroriste ».

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Accumulateurs au sodium	138	3292	Acétate de méthyle	129	1231
Accumulateurs au sodium ionique	147	3551	Acétate de phénylmercure	151	1674
Accumulateurs au sodium ionique contenus dans un équipement	147	3552	Acétate de plomb	151	1616
Accumulateurs au sodium ionique emballés avec un équipement	147	3552	Acétate de n-propyle	129	1276
Accumulateurs au sodium métallique ou alliage de sodium	138	3292	Acétate d'éthyle	129	1173
Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide	154	2800	Acétate de vinyle, stabilisé	129P	1301
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide	154	2794	Acétate d'isobutyle	129	1213
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin	154	2795	Acétate d'isopropényle	129P	2403
Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide	154	3028	Acétates d'isopropyle	129	1220
Acétal	127	1088	Acétates d'amyle	129	1104
Acétaldéhyde	129P	1089	Acétates de butyle	129	1123
Acétaldoxime	129	2332	Acétoarsénite de cuivre	151	1585
Acétate d'allyle	131	2333	Acétone	127	1090
Acétate de cyclohexyle	130	2243	Acétonitrile	127	1648
Acétate de 2-éthylbutyle	130	1177	Acétylène dissous	116	1001
Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	129	1172	Acétylène, sans solvant	116	3374
Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol	129	1189	Acétylméthylcarbinol	127	2621
Acétate de mercure	151	1629	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide	153	2790
Acétate de méthylamyle	130	1233	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide	132	2789
			Acide acétique, glacial	132	2789
			Acide acrylique, stabilisé	132P	2218
			Acide arsénique, liquide	154	1553
			Acide arsénique, solide	154	1554
			Acide bromacétique, en solution	156	1938
			Acide bromacétique, solide	156	3425
			Acide bromhydrique	154	1788
			Acide butyrique	153	2820
			Acide cacodylique	151	1572
			Acide caproïque	153	2829

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Acide chloracétique, en solution	153	1750	Acide fluorosilicique	154	1778
Acide chloracétique, solide	153	1751	Acide fluorosulfonique	137	1777
Acide chlorhydrique	157	1789	Acide formique	153	1779
Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange	157	1798	Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide	153	3412
Acide chlorique, en solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique	140	2626	Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85% d'acide	153	3412
Acide chloro-2 propionique	153	2511	Acide formique contenant plus de 85% d'acide	153	1779
Acide chloroacétique, fondu	153	3250	Acide hexafluorophosphorique	154	1782
Acide chloroplatinique, solide	154	2507	Acide hexanoïque	153	2829
Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)	137	1754	Acide hydrofluorosilicique	154	1778
Acide chromique, en solution	154	1755	Acide iodhydrique	154	1787
Acide crésylique	153	2022	Acide isobutyrique	132	2529
Acide crotonique, liquide	153	3472	Acide méthacrylique, stabilisé	153P	2531
Acide crotonique, solide	153	2823	Acide mixte, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157	1796
Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène	154	1613	Acide mixte, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157	1796
Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154	1613	Acide mixte résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157	1826
Acide dichloracétique	153	1764	Acide mixte résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157	1826
Acide dichloroisocyanurique, sec	140	2465	Acide muriatique	157	1789
Acide difluorophosphorique, anhydre	154	1768	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au plus 65% d'acide nitrique	157	2031
Acide fluoracétique	154	2642	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant plus de 65% d'acide nitrique	157	2031
Acide fluorhydrique	157	1790	Acide nitrique, fumant rouge	157	2032
Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	157	1786	Acide nitrobenzènesulfonique	153	2305
Acide fluoroborique	154	1775			
Acide fluorophosphorique, anhydre	154	1776			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide	157	1802	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157	1826
Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide	143	1873	Acide sulfonitrique, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157	1796
Acide phénolsulfonique, liquide	153	1803	Acide sulfonitrique, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157	1796
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	3346	Acide sulfureux	154	1833
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique	153	3348	Acide sulfurique	137	1830
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3347	Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide	137	1830
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique	153	3345	Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange	157	1786
Acide phosphoreux	154	2834	Acide sulfurique, fumant	137	1831
Acide phosphorique, en solution	154	1805	Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide	157	2796
Acide phosphorique, solide	154	3453	Acide sulfurique, résiduaire	137	1832
Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3364	Acide thioacétique	129	2436
Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1344	Acide thioglycolique	153	1940
Acide propionique	153	1848	Acide thiolactique	153	2936
Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide	153	1848	Acide trichloracétique	153	1839
Acide propionique contenant au moins 90% d'acide	153	3463	Acide trichloracétique, en solution	153	2564
Acide résiduaire de raffinage	153	1906	Acide trichloroisocyanurique, sec	140	2468
Acide sélénique	154	1905	Acide trifluoracétique	154	2699
Acide sulfamique	154	2967	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3368
Acide sulfochromique	154	2240	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1355
Acide sulfonitrique résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157	1826	Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2586
			Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2584

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Acides alkylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2585	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122	1003
Acides alkylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2583	Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxique)	151	3140
Acides alkylsulfuriques	156	2571	Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxique)	151	1544
Acides arylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2586	Alcool allylique	131	1098
Acides arylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2584	Alcool alpha-méthylbenzylrique, liquide	153	2937
Acides arylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2585	Alcool alpha-méthylbenzylrique, solide	153	3438
Acides arylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2583	Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	135	3205
Acridine	153	2713	Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.	136	3206
Acroléine, dimère, stabilisé	129P	2607	Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool	132	3274
Acroléine, stabilisée	131P	1092	Alcool dénaturé	127	1987
Acrylamide, en solution	153P	3426	Alcool éthylique	127	1170
Acrylamide, solide	153P	2074	Alcool éthylique, en solution	127	1170
Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle stabilisé	152P	3302	Alcool furfurylique	153	2874
Acrylate de méthyle, stabilisé	129P	1919	Alcool isobutylique	129	1212
Acrylate d'éthyle, stabilisé	129P	1917	Alcool isopropylrique	129	1219
Acrylate d'isobutyle, stabilisé	129P	2527	Alcool méthallylique	129	2614
Acrylates de butyle, stabilisés	129P	2348	Alcool méthylamylique	129	2053
Acrylonitrile, stabilisé	131P	1093	Alcool méthylrique	131	1230
Adhésifs (inflammables)	128	1133	Alcool propylique normal	129	1274
Adiponitrile	153	2205	Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	1986
Aérosols	126	1950	Alcools, n.s.a.	127	1987
Agent explosif, n.s.a.	112	—	Aldéhyde d'ammoniaque	171	1841
Air, comprimé	122	1002	Aldéhyde chloracétique	153	2232
			Aldéhyde crotonique	131P	1143
			Aldéhyde crotonique, stabilisé	131P	1143
			Aldéhyde éthyl-2 butyrique	130	1178

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Aldéhyde isobutyrique	130	2045	Allumettes-bougies	133	1945
Aldéhyde propionique	129P	1275	Allumettes de sûreté	133	1944
Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	131P	1988	Allumettes non "de sûreté"	133	1331
Aldéhydes, n.s.a.	129P	1989	Allumettes-tisons	133	2254
Aldéhydes octyliques	129	1191	Allylamine	131	2334
Aldol	153	2839	Allyltrichlorosilane, stabilisé	155	1724
Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153	3145	alpha-Méthylvaléraldéhyde	130	2367
Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153	2430	alpha-Monochlorhydrine du glycérol	153	2689
Alliage de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	138	1393	alpha-Naphtylamine	153	2077
Alliage liquide de métaux alcalins, n.s.a.	138	1421	alpha-Pinène	128	2368
Alliage pyrophorique, n.s.a.	135	1383	Aluminate de sodium, en solution	154	1819
Alliages de magnésium en poudre	138	1418	Aluminate de sodium, solide	154	2812
Alliages de magnésium, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138	1869	Aluminium, crasses d'	138	3170
Alliages de potassium et sodium, solides	138	3404	Aluminium en poudre, enrobé	170	1309
Alliages liquides de potassium et sodium	138	1422	Aluminium en poudre, non enrobé	138	1396
Alliages métalliques de potassium, liquides	138	1420	Aluminium en poudre, pyrophorique	135	1383
Alliages métalliques de potassium, solides	138	3403	Aluminium, fondu	169	9260
Alliages pyrophoriques de baryum	135	1854	Alumino-ferro-silicium en poudre	139	1395
Alliages pyrophoriques de calcium	135	1855	Amalgame de métaux alcalino-terreux, liquide	138	1392
Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable	133	2623	Amalgame de métaux alcalino-terreux, solide	138	3402
			Amalgame de métaux alcalins, liquide	138	1389
			Amalgame de métaux alcalins, solide	138	3401
			Amiante	171	2212
			Amiante, amphibole	171	2212
			Amiante, chrysotile	171	2590
			Amidures de métaux alcalins	139	1390
			Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132	2733

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132	2734	Anhydride phthalique	156	2214
Amines, liquides, corrosives, n.s.a.	153	2735	Anhydride propionique	156	2496
Amines, solides, corrosives, n.s.a.	154	3259	Anhydrides tétrahydrophtaliques	156	2698
Amino-2 chloro-4 phénol	151	2673	Aniline	153	1547
Amino-2 diéthylamino-5 pentane	153	2946	Anisidines	153	2431
2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	3317	Anisole	128	2222
(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol	154	3055	Antimoine en poudre	170	2871
N-Aminoéthylpipérazine	153	2815	Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154	3171
Aminophénols	152	2512	Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)	147	3171
Aminopyridines	153	2671	Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium métal)	138	3171
Ammoniac, anhydre	125	1005	Appareil mû par accumulateurs (batteries au sodium)	138	3171
Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154	2672	Argon	120	1006
Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au plus 50% d'ammoniac	125	2073	Argon, comprimé	120	1006
Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	125	3318	Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1951
Amylamines	132	1106	Arsanilate de sodium	154	2473
n-Amylène	128	1108	Arséniate d'ammonium	151	1546
n-Amylméthylcétone	127	1110	Arséniate de calcium	151	1573
Amyltrichlorosilane	156	1728	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide	151	1574
Anhydride acétique	137	1715	Arséniate de fer II	151	1608
Anhydride butyrique	156	2739	Arséniate de fer III	151	1606
Anhydride maléique	156	2215	Arséniate de magnésium	151	1622
Anhydride maléique, fondu	156	2215	Arséniate de mercure II	151	1623
Anhydride phosphorique	137	1807	Arséniate de potassium	151	1677
			Arséniate de sodium	151	1685
			Arséniate de zinc	151	1712
			Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange	151	1712

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Arséniates de plomb	151	1617	Benzoquinone	153	2587
Arsenic	152	1558	Benzylidiméthylamine	132	2619
Arsénite d'argent	151	1683	Béryllium en poudre	134	1567
Arsénite de cuivre	151	1586	béta-Naphtylamine, en solution	153	3411
Arsénite de fer III	151	1607	béta-Naphtylamine, solide	153	1650
Arsénite de potassium	154	1678	Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile	133	1327
Arsénite de sodium, en solution aqueuse	154	1686	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé	128P	2251
Arsénite de sodium, solide	151	2027	Bifluorure d'ammonium, en solution	154	2817
Arsénite de strontium	151	1691	Bifluorure d'ammonium, solide	154	1727
Arsénite de zinc	151	1712	Biphényles polychlorés, liquides	171	2315
Arsénites de plomb	151	1618	Biphényles polychlorés, solides	171	3432
Arsine	119	2188	Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane	129	2372
Arsine adsorbé	173	3522	Bisulfate de sodium, en solution	154	2837
Asphalte	130	1999	Boissons alcoolisées	127	3065
Azodicarbonamide	149	3242	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage	153	2028
Azote, comprimé	120	1066	Borate d'éthyle	129	1176
Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1977	Borate de triallyle	156	2609
Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau	113	1571	Borate de triisopropyle	129	2616
Azoture de sodium	153	1687	Borate de triméthyle	129	2416
Baryum	138	1400	Bornéol	133	1312
Batteries au lithium installées dans des engins de transport (batteries au lithium ionique)	147	3536	Borohydrure d'aluminium	135	2870
Batteries au lithium installées dans des engins de transport (batteries au lithium métal)	138	3536	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins	135	2870
Benzaldéhyde	171	1990	Borohydrure de lithium	138	1413
Benzène	130	1114	Borohydrure de potassium	138	1870
Benzidine	153	1885	Borohydrure de sodium	138	1426
Benzoate de mercure	154	1631			
Benzonitrile	152	2224			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, en solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium	157	3320	Bromo-1 méthyl-3 butane	130	2341
BPC, liquides	171	2315	Bromométhylpropanes	130	2342
BPC, solides	171	3432	Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	133	3241
Briquets contenant un gaz inflammable	115	1057	Bromo-2 pentane	130	2343
Briquets, non pressurisé, contenant un liquide inflammable	128	1057	Bromopropanes	129	2344
Bromacétate d'éthyle	155	1603	Bromo-3 propyne	130	2345
Bromacétate de méthyle	153	2643	Bromotrifluoréthylène	116	2419
Bromacétone	131	1569	Bromotrifluorométhane	126	1009
Bromate de baryum	141	2719	Bromure d'acétyle	156	1716
Bromate de magnésium	140	1473	Bromure d'allyle	131P	1099
Bromate de potassium	140	1484	Bromure d'aluminium, anhydre	137	1725
Bromate de sodium	140	1494	Bromure d'aluminium, en solution	154	2580
Bromate de zinc	140	2469	Bromure d'arsenic	151	1555
Bromates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3213	Bromure de benzyle	156	1737
Bromates, inorganiques, n.s.a.	140	1450	Bromure de bromacétyle	156	2513
Brome	154	1744	Bromure de n-butyle	130	1126
Brome, en solution	154	1744	Bromure de cyanogène	157	1889
Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)	154	1744	Bromure de diphenylméthyle	153	1770
Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	154	1744	Bromure de méthyle	123	1062
Bromobenzène	130	2514	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	123	1581
1-Bromobutane	130	1126	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	151	1647
Bromo-2 butane	130	2339	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique	138	1928
Bromochlorodifluorométhane	126	1974	Bromure de phénacyle	153	2645
Bromochlorométhane	160	1887	Bromure d'éthyle	131	1891
Bromo-1 chloro-3 propane	159	2688	Bromure de vinyle, stabilisé	116P	1085
Bromoformé	159	2515	Bromure de xylyle, liquide	152	1701
			Bromure de xylyle, solide	152	3417
			Bromure d'hydrogène, anhydre	125	1048
			Bromures de mercure	154	1634

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Brucine	151	1570	Carbamate pesticide, liquide, toxique	151	2992
Butadiènes, stabilisés	116P	1010	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	2991
Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisé	116P	1010	Carbamate pesticide, solide, toxique	151	2757
Butane	115	1011	Carbonate de méthyle	129	1161
Butane	115	1075	Carbonate de sodium peroxyhydraté	140	3378
Butanedione	127	2346	Carbonate d'éthyle	128	2366
Butanols	129	1120	Carburéacteur	128	1863
n-Butylamine	132	1125	Carbure d'aluminium	138	1394
N-Butylaniline	153	2738	Carbure de calcium	138	1402
Butylbenzènes	128	2709	Cartouches à gaz	115	2037
Butylène	115	1012	Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115	3479
Butylène	115	1075	Cartouches pour pile à combustible, contenant des liquides inflammables	128	3473
N-n-Butylimidazole	152	2690	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives	153	3477
Butyltoluènes	152	2667	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydroréactives	138	3476
Butyltrichlorosilane	155	1747	Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable	115	3478
tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène	149	2956	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115	3479
Butynediol-1,4	153	2716	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	128	3473
Butyraldéhyde	129P	1129	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables	133	2717
Butyraldoxime	129	2840	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2758
Butyrate de méthyle	129	1237	Carbamate pesticide, solide, toxique	131	2411
Butyrate d'éthyle	130	1180	Carbonate de méthyle	152	1688
Butyrate de vinyle, stabilisé	129P	2838	Carbonate de sodium	138	1401
Butyrate d'isopropyle	129	2405	Calcium	135	1855
Butyrates d'amyle	130	2620	Calcium, pyrophorique	133	2717
Butyronitrile	131	2411	Camphre, synthétique	131	2758
Cacodylate de sodium	152	1688	Carbamate pesticide, liquide, toxique	131	2758
Calcium	138	1401	Carbamate pesticide, solide, toxique	131	2411
Calcium, pyrophorique	135	1855	Carbonate de méthyle	152	1688
Camphre, synthétique	133	2717	Carbonate de sodium	138	1401
Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2758	Calcium	135	1855
			Calcium, pyrophorique	133	2717
			Camphre, synthétique	131	2758
			Carbamate pesticide, liquide, toxique	131	2758

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives	153	3477	Céryum, copeaux ou poudre abrasive	138	3078
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives	138	3476	Céryum, plaques, lingots ou barres	170	1333
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115	3478	Césium	138	1407
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115	3479	Cétones liquides, n.s.a.	127	1224
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables	128	3473	Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs	154	3171
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives	153	3477	Chandelles lacrymogènes	159	1693
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydroréactives	138	3476	Chandelles lacrymogènes	159	1700
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115	3478	Charbon, actif	133	1362
Catalyseur au nickel, sec	135	2881	Charbon de bois	133	1361
Catalyseur métallique, humidifié	170	1378	Charbon, d'origine animale ou végétale	133	1361
Catalyseur métallique, sec	135	2881	Charges d'extincteurs, liquide corrosif	154	1774
Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets	133	2000	Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium	154	1907
Cendres de zinc	138	1435	Chiffons, huileux	133	1856
			Chloracétate de méthyle	131	2295
			Chloracétate de sodium	151	2659
			Chloracétate d'éthyle	155	1181
			Chloracétate de vinyle	155	2589
			Chloracétate d'isopropyle	127	2947
			Chloracétone, stabilisée	131	1695
			Chloracetonitrile	131	2668
			Chloracétophénone, liquide	153	3416
			Chloracétophénone, solide	153	1697
			Chloral, anhydre, stabilisé	153	2075
			Chloranilines liquides	152	2019
			Chloranilines solides	152	2018
			Chloranisidines	152	2233
			Chlorate de baryum, en solution	141	3405
			Chlorate de baryum, solide	141	1445
			Chlorate de calcium	140	1452

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Chlorate de calcium, en solution aqueuse	140	2429	Chlorite, en solution	154	1908
Chlorate de cuivre	140	2721	Chlorites, inorganiques, n.s.a.	143	1462
Chlorate de magnésium	140	2723	Chlorobenzène	130	1134
Chlorate de potassium	140	1485	Chlorobutanes	130	1127
Chlorate de potassium, en solution aqueuse	140	2427	Chlorocarbonate d'allyle	155	1722
Chlorate de sodium	140	1495	Chlorocrésols, en solution	152	2669
Chlorate de sodium, en solution aqueuse	140	2428	Chlorocrésols, solides	152	3437
Chlorate de strontium	143	1506	Chloro-1 difluoro-1,1 éthane	115	2517
Chlorate de thallium	141	2573	Chlorodifluorométhane	126	1018
Chlorate de zinc	140	1513	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	126	1973
Chlorate et borate en mélange	140	1458	Chlorodinitrobenzènes, liquides	153	1577
Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution	140	3407	Chlorodinitrobenzènes, solides	153	3441
Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide	140	1459	Chloro-2 éthanal	153	2232
Chlorates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3210	Chloroforme	151	1888
Chlorates, inorganiques, n.s.a.	140	1461	Chloroformiate d'allyle	155	1722
Chlore	124	1017	Chloroformiate de benzyle	137	1739
Chlore adsorbé	173	3520	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle	156	2747
Chlorhydrate d'aniline	153	1548	Chloroformiate de n-butyle	155	2743
Chlorhydrate de chloro-4-o-toluidine, en solution	153	3410	Chloroformiate de chlorométhyle	157	2745
Chlorhydrate de chloro-4-o-toluidine, solide	153	1579	Chloroformiate de cyclobutyle	155	2744
Chlorhydrate de nicotine, en solution	151	1656	Chloroformiate de méthyle	155	1238
Chlorhydrate de nicotine, liquide	151	1656	Chloroformiate de phényle	156	2746
Chlorhydrate de nicotine, solide	151	3444	Chloroformiate de n-propyle	155	2740
Chlorite de calcium	140	1453	Chloroformiate d'éthyle	155	1182
Chlorite de sodium	143	1496	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	156	2748
			Chloroformiate d'isopropyle	155	2407
			Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	2742
			Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.	154	3277

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Chloronitranilines	153	2237	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	156	3361
Chloronitrobenzènes, liquides	152	3409	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane	126	1021
Chloronitrobenzènes, solides	152	1578	Chlorothioformate d'éthyle	155	2826
Chloronitrotoluènes, liquides	152	2433	Chlorotoluènes	129	2238
Chloronitrotoluènes, solides	152	3457	Chlorotoluidines, liquides	153	3429
Chloropentafluoréthane	126	1020	Chlorotoluidines, solides	153	2239
Chlorophénolates liquides	154	2904	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane	126	1983
Chlorophénolates solides	154	2905	Chlorotrifluorométhane	126	1022
Chlorophénols liquides	153	2021	Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126	2599
Chlorophénols solides	153	2020	Chlorure cyanurique	157	2670
Chlorophényltrichlorosilane	156	1753	Chlorure d'acétyle	155	1717
Chloropicrine	154	1580	Chlorure d'allyle	131P	1100
Chloropicrine en mélange, n.s.a.	154	1583	Chlorure d'aluminium, anhydre	137	1726
Chloroprène, stabilisé	131P	1991	Chlorure d'aluminium, en solution	154	2581
Chloro-1 propane	129	1278	Chlorure d'amyle	129	1107
Chloro-2 propane	129	2356	Chlorure d'anisole	156	1729
Chloro-1 propanol-2	131	2611	Chlorure d'arsenic	157	1560
Chloro-3 propanol-1	153	2849	Chlorure de benzènesulfonyle	156	2225
Chloro-2 propène	130P	2456	Chlorure de benzoyle	137	1736
Chloro-2 propionate de méthyle	129	2933	Chlorure de benzyle	156	1738
Chloro-2 propionate d'éthyle	129	2935	Chlorure de benzylidène	156	1886
Chloro-2 propionate d'isopropyle	129	2934	Chlorure de benzylidyne	156	2226
Chloro-2 pyridine	153	2822	Chlorure de brome	124	2901
Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	2986	Chlorure de n-butyle	130	1127
Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	156	2987	Chlorure de butyryle	155	2353
Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	139	2988	Chlorure de chaux	140	2208
Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	155	2985	Chlorure de chloracétyle	156	1752
Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	3362	Chlorure de chloropivaloyle	156	9263
			Chlorure de chromyle	137	1758

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Chlorure de cuivre	154	2802	Chlorure de thiophosphoryle	157	1837
Chlorure de cyanogène, stabilisé	125	1589	Chlorure d'éthyle	115	1037
Chlorure de dichloracétyle	156	1765	Chlorure de trichloracétyle	156	2442
Chlorure de diéthylthiophosphoryle	156	2751	Chlorure de trifluoracétyle	125	3057
Chlorure de diméthylcarbamoyle	156	2262	Chlorure de triméthylacétyle	131	2438
Chlorure de diméthylthiophosphoryle	156	2267	Chlorure de valéryle	132	2502
Chlorure de fer III, anhydre	157	1773	Chlorure de vinyle, stabilisé	116P	1086
Chlorure de fer III, en solution	154	2582	Chlorure de vinylidène, stabilisé	130P	1303
Chlorure de fumarylle	156	1780	Chlorure de zinc, anhydre	154	2331
Chlorure de mercure ammoniacal	151	1630	Chlorure de zinc, en solution	154	1840
Chlorure de mercure II	154	1624	Chlorure d'hydrogène, anhydre	125	1050
Chlorure de méthanesulfonyle	156	3246	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	125	2186
Chlorure de méthyllallyle	130P	2554	Chlorure d'isobutyryle	155	2395
Chlorure de méthyle	115	1063	Chlorure ferreux, en solution	154	1760
Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	119	1582	Chlorure ferreux, solide	154	1759
Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange	115	1912	Chlorures de chlorobenzyle, liquides	153	2235
Chlorure de méthylène	160	1593	Chlorures de chlorobenzyle, solides	153	3427
Chlorure de nitrostyle	125	1069	Chlorures de soufre	137	1828
Chlorure de phénylacétyle	156	2577	Chutes de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains	133	1345
Chlorure de phénylcarbylamine	151	1672	Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.	154	2801
Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3365	Colorant, liquide, toxique, n.s.a.	151	1602
Chlorure de propionyle	155	1815	Colorant, solide, corrosif, n.s.a.	154	3147
Chlorure de propyle	129	1278	Colorant, solide, toxique, n.s.a.	151	3143
Chlorure de pyrosulfuryle	137	1817	Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, liquide	157	1742
Chlorure de sulfuryle	137	1834	Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, solide	157	3419
Chlorure d'étain IV, anhydre	137	1827	Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, liquide	157	1743
Chlorure d'étain IV, pentahydraté	154	2440	Chlorure de thionyle	137	1836

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, solide	157	3420	Composé organométallique, liquide, toxique, n.s.a.	151	3282
Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123	1955	Composé organométallique, solide, toxique, n.s.a.	151	3467
Composé du baryum, n.s.a.	154	1564	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.	151	3278
Composé du béryllium, n.s.a.	154	1566	Composé organophosphoré, solide, toxique, n.s.a.	151	3464
Composé du cadmium	154	2570	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	131	3279
Composé du sélénum, liquide, n.s.a.	151	3440	Composé phénylmercurique, n.s.a.	151	2026
Composé du sélénum, solide, n.s.a.	151	3283	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)	154	1760
Composé du tellure, n.s.a.	151	3284	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)	128	1993
Composé du thallium, n.s.a.	151	1707	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)	153	2810
Composé du vanadium, n.s.a.	151	3285	Composé solide de la nicotine, n.s.a.	151	1655
Composé inorganique liquide de l'antimoine, n.s.a.	157	3141	Composé solide de l'arsenic, n.s.a.	152	1557
Composé inorganique solide de l'antimoine, n.s.a.	157	1549	Composé solide du mercure, n.s.a.	151	2025
Composé liquide de la nicotine, n.s.a.	151	3144	Composé soluble du plomb, n.s.a.	151	2291
Composé liquide de l'arsenic, n.s.a.	152	1556	Composés isomériques du diisobutylène	128	2050
Composé liquide du mercure, n.s.a.	151	2024	Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)	128	1993
Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)	154	1760	Condensateur asymétrique	171	3508
Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.	151	3280	Condensateur électrique à double couche	171	3499
Composé organique de l'arsenic, solide, n.s.a.	151	3465	Coprah	135	1363
Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	123	1955	Coton	133	1365
Composé organique liquide de l'étain, n.s.a.	153	2788	Coton, humide	133	1365
Composé organique solide de l'étain, n.s.a.	153	3146			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Crésols, liquides	153	2076	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154	1613
Crésols, solides	153	3455	Cyanure d'hydrogène, stabilisé	117P	1051
Crotonaldéhyde	131P	1143	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	152	1614
Crotonaldéhyde, stabilisé	131P	1143	Cyanure double de mercure et de potassium	157	1626
Crotonate d'éthyle	130	1862	Cyanure en solution, n.s.a.	157	1935
Crotonylène	128	1144	Cyanures de bromobenzyle, liquides	159	1694
Cumène	130	1918	Cyanures de bromobenzyle, solides	159	3449
Cupriéthylènediamine, en solution	154	1761	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.	157	1588
Cuprocyanure de potassium	157	1679	Cyclobutane	115	2601
Cuprocyanure de sodium, en solution	157	2317	Cyclododécatriène-1,5,9	153	2518
Cuprocyanure de sodium, solide	157	2316	Cycloheptane	128	2241
Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium	138	1403	Cycloheptatriène	131	2603
Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	156	1541	Cycloheptène	128	2242
Cyanogène	119	1026	Cyclohexane	128	1145
Cyanure d'argent	151	1684	Cyclohexanethiol	129	3054
Cyanure de baryum	157	1565	Cyclohexanone	127	1915
Cyanure de calcium	157	1575	Cyclohexène	130	2256
Cyanure de cuivre	151	1587	Cyclohexényltrichlorosilane	156	1762
Cyanure de mercure	154	1636	Cyclohexylamine	132	2357
Cyanure de nickel	151	1653	Cyclohexyltrichlorosilane	156	1763
Cyanure de plomb	151	1620	Cyclooctadiène phosphines	135	2940
Cyanure de potassium, en solution	157	3413	Cyclooctadiènes	130P	2520
Cyanure de potassium, solide	157	1680	Cyclooctatétrène	128P	2358
Cyanure de sodium, en solution	157	3414	Cyclopentane	128	1146
Cyanure de sodium, solide	157	1689	Cyclopentanol	129	2244
Cyanure de zinc	151	1713	Cyclopentanone	128	2245
Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	131	3294	Cyclopentène	128	2246
			Cyclopropane	115	1027

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Cymènes	130	2046	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.	151	1601
Décaborane	134	1868	Deutérium, comprimé	115	1957
Décahydronaphthalène	130	1147	Diacétone-alcool	129	1148
n-Décane	128	2247	Diacétyle	127	2346
Déchet (Bio) médical, n.s.a.	158	3291	Diallylamine	132	2359
Déchet dangereux, liquide, n.s.a.	171	3082	Diamidemagnésium	135	2004
Déchet dangereux, solide, n.s.a.	171	3077	Diamino-4,4' diphénylméthane	153	2651
Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.	158	3291	Di-n-amylamine	131	2841
Déchet médical, n.s.a.	158	3291	Dibenzylchlorosilane	156	2434
Déchet médical réglementé, n.s.a.	158	3291	Diborane	119	1911
Déchets médicaux infectieux pour les animaux uniquement, catégorie A, solides	158	3549	Diborane en mélange	119	1911
Déchets médicaux infectieux pour l'homme, catégorie A, solides	158	3549	Dibromo-1,2 butanone-3	154	2648
Déchets de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains	133	1345	Dibromochloropropanes	159	2872
Déchets de celluloid	135	2002	Dibromodifluorométhane	171	1941
Déchets de laine, mouillés	133	1387	Dibromométhane	160	2664
Déchets de poisson, non stabilisés	133	1374	Dibromure d'éthylène	154	1605
Déchets de poisson, stabilisés	171	2216	Di-n-butylamine	132	2248
Déchets de zirconium	135	1932	Dibutylaminoéthanol	153	2873
Déchets huileux de coton	133	1364	Dicétène, stabilisé	131P	2521
Déchets textiles mouillés	133	1857	Dichloracétate de méthyle	156	2299
Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.	153	1903	Dichloranilines, liquides	153	1590
Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.	151	3142	Dichloranilines, solides	153	3442
			o-Dichlorobenzène	152	1591
			Dichloro-1,3 acétone	153	2649
			Dichlorodifluorométhane	126	1028
			Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope	126	2602
			contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane		
			Dichloro-1,1 éthane	130	2362
			Dichloro-1,2 éthylène	130P	1150
			Dichlorofluorométhane	126	1029

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Dichloroisocyanurate de sodium	140	2465	Diéthylbenzène	130	2049
Dichlorométhane	160	1593	Diéthylcétone	127	1156
Dichloro-1,1 nitro-1 éthane	153	2650	Diéthyldichlorosilane	155	1767
Dichloropentanes	130	1152	Diéthylènetriamine	154	2079
Dichlorophénylphosphine	137	2798	N,N-Diéthyléthylènediamine	132	2685
Dichloro(phényle)thiophosphore	137	2799	Diffluorochloréthanes	115	2517
Dichlorophényltrichlorosilane	156	1766	Diffluoro-1,1 éthane	115	1030
Dichloro-1,2 propane	130	1279	Diffluoro-1,1 éthylène	116P	1959
Dichloro-1,3 propanol-2	153	2750	Diffluorométhane	115	3252
Dichloropropènes	129	2047	Diffluorure acide d'ammonium, en solution	154	2817
Dichlorosilane	119	2189	Diffluorure d'oxygène, comprimé	124	2190
Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane	126	1958	Dihydro-2,3 pyranne	127	2376
3,5-dichloro-2,4,6-trifluoropyridine	151	9264	Diisobutylamine	132	2361
Dichlorure de benzène phosphoreux	137	2798	Diisobutylcétone	128	1157
Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	154	2927	Diisocyanate de toluène	156	2078
Dichlorure d'éthylène	131	1184	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	156	2328
Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	135	2845	Diisocyanate d'hexaméthylène	156	2281
Dichlorure méthylphosphoneux	135	2845	Diisocyanate d'isophorone	156	2290
Dichlorure méthylphosphonique	137	9206	Diisopropylamine	132	1158
Dichromate d'ammonium	141	1439	Diméthoxy-1,1 éthane	127	2377
Dicyclohexylamine	153	2565	Diméthoxy-1,2 éthane	127	2252
Dicyclopentadiène	130P	2048	Diméthylamine, anhydre	118	1032
Diesel	128	1202	Diméthylamine, en solution aqueuse	132	1160
Diéthoxyméthane	127	2373	Diméthylaminoacetonitrile	131	2378
Diéthoxy-3,3 propène	127	2374	Diméthylamino-2 éthanol	132	2051
Diéthylamine	132	1154	N,N-Diméthylaniline	153	2253
Diéthylamino-2 éthanol	132	2686	Diméthyl-2,3 butane	128	2457
3-Diéthylaminopropylamine	132	2684	Diméthyl-1,3 butylamine	132	2379
N,N-Diéthylaniline	153	2432	Diméthylcyclohexanes	128	2263
			N,N-Diméthylcyclohexylamine	132	2264
			Diméthylcyclohexylamine	132	2264

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Diméthyldichlorosilane	155	1162	Dioxyde d'azote	124	1067
Diméthyldiéthoxysilane	127	2380	Dioxyde de carbone	120	1013
Diméthyldioxannes	127	2707	Dioxyde de carbone, comprimé	120	1013
N,N-Diméthylformamide	129	2265	Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré	120	2187
Diméthylhydrazine, asymétrique	131	1163	Dioxyde de carbone, solide	120	1845
Diméthylhydrazine, symétrique	131	2382	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	143	9191
Diméthyl-2,2 propane	115	2044	Dioxyde de plomb	140	1872
N,N-Diméthylpropylamine	132	2266	Dioxyde de soufre	125	1079
Dinitranilines	153	1596	Dioxyde de thio-urée	135	3341
Dinitrate d'isosorbide en mélange	133	2907	Dipentène	128	2052
Dinitrobenzènes, liquides	152	1597	Diphénylaminechlorarsine	154	1698
Dinitrobenzènes, solides	152	3443	Diphénylchlorarsine, liquide	151	1699
Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution	141	3424	Diphénylchlorarsine, solide	151	3450
Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide	141	1843	Diphényldichlorosilane	156	1769
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3369	Diphényles polychlorés, liquides	171	2315
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1348	Diphényles polychlorés, solides	171	3432
Dinitro-o-crésol	153	1598	Diphényles polyhalogénés liquides	171	3151
Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau	113	1321	Diphényles polyhalogénés solides	171	3152
Dinitrophénol, en solution	153	1599	Dipropylamine	132	2383
Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1320	Dipropylcétone	128	2710
Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1322	Disilane	116	3553
Dinitrotoluènes, fondus	152	1600	Dispersion de métaux alcalino-terreux	138	1391
Dinitrotoluènes, liquides	152	2038	Dispersion de métaux alcalino-terreux, inflammable	138	3482
Dinitrotoluènes, solides	152	3454	Dispersion de métaux alcalins	138	1391
Dioxanne	127	1165	Dispersion de métaux alcalins, inflammable	138	3482
Dioxolanne	127	1166	Dispositifs de gonflage de sac gonflable	171	3268
			Dispositifs de sécurité	171	3268

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Dispositifs d'extinction par dispersion	171	3559	Éléments d'accumulateur au sodium métallique ou alliage de sodium	138	3292
Dissolution de caoutchouc	127	1287	Emballages au rebut, vides, non nettoyés	171	3509
Distillats de goudron de houille, inflammables	128	1136	Encriers d'imprimerie, inflammables	129	1210
Distillats de pétrole, n.s.a.	128	1268	Engin de transport sous fumigation	171	3359
Disulfure de carbone	131	1131	Engins de sauvetage, autogonflables	171	2990
Disulfure de diméthyle	131	2381	Engins de sauvetage, non autogonflables	171	3072
Disulfure de sélénum	153	2657	Engrais au nitrate d'ammonium	140	2067
Disulfure de titane	135	3174	Engrais au nitrate d'ammonium	140	2071
Dithionite de calcium	135	1923	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné	125	1043
Dithionite de potassium	135	1929	Épibromhydrine	131	2558
Dithionite de sodium	135	1384	Épichlorhydrine	131P	2023
Dithionite de zinc	171	1931	Éponge de titane, sous forme de granulés	170	2878
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle	153	1704	Éponge de titane, sous forme de poudre	170	2878
Dodécyltrichlorosilane	156	1771	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	127	2752
Eau régale	157	1798	Essence	128	1203
Échantillon chimique, toxique	151	3315	Essence de térébenthine	128	1299
Échantillon de gaz, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	115	3167	Esters, n.s.a.	127	3272
Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	119	3168	Éthane	115	1035
Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	123	3169	Éthane, comprimé	115	1035
Électrolyte acide pour accumulateurs	157	2796	Éthane, liquide réfrigéré	115	1961
Électrolyte alcalin pour accumulateurs	154	2797	Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré	115	1961
Éléments d'accumulateur au sodium	138	3292	Éthanol	127	1170
			Éthanol, en solution	127	1170
			Éthanolamine	153	2491
			Éthanolamine, en solution	153	2491

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Éther allyléthylique	131	2335	Éther monométhylique de l'éthylèneglycol	127	1188
Éther allylglycidique	129	2219	Éther perfluoro (éthylvinyle) (méthylvinyle)	115	3154
Éthérate diéthylique de trifluorure de bore	132	2604	Éther perfluoro (méthylvinyle), stabilisé	115	3153
Éthérate diméthylique de trifluorure de bore	139	2965	Éthers butyliques	128	1149
Éther bromo-2 éthyléthylique	130	2340	Éthers dibutyliques	128	1149
Éther butylméthylique	127	2350	Éthers, n.s.a.	127	3271
Éther butylvinyle, stabilisé	127P	2352	Éthylacétylène, stabilisé	116P	2452
Éther chlorométhyléthylique	131	2354	Éthylamine	118	1036
Éther diallylique	131P	2360	Éthylamine, en solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine	132	2270
Éther dichloréthylique	152	1916	Éthylamylcétone	128	2271
Éther dichloro-2,2' diéthylique	152	1916	Éthyl-2 aniline	153	2273
Éther dichlorodiméthylique, symétrique	131	2249	N-Éthylaniline	153	2272
Éther dichloroisopropylique	153	2490	Éthylbenzène	130	1175
Éther diéthylique	127	1155	N-Éthyl N-benzylaniline	153	2274
Éther diéthylique de l'éthylèneglycol	127	1153	N-Éthylbenzyltoluidines liquides	153	2753
Éther di-n-propylélique	127	2384	N-Éthylbenzyltoluidines solides	153	3460
Éther éthylbutylique	127	1179	Éthyl-2 butanol	129	2275
Éther éthylique	127	1155	Éthyldichlorarsine	151	1892
Éther éthylpropylélique	127	2615	Éthyldichlorosilane	139	1183
Éther éthylvinyle, stabilisé	127P	1302	Éthylène	116P	1962
Éther isobutylvinyle, stabilisé	127P	1304	Éthylène, acétylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène	115	3138
Éther isopropylélique	127	1159	Éthylène, comprimé	116P	1962
Éther méthyl tert-butylélique	127	2398	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1038
Éther méthyléthylique	115	1039	Éthylènediamine	132	1604
Éther méthylique	115	1033			
Éther méthylique monochloré	131	1239			
Éther méthylpropylélique	127	2612			
Éther méthylvinyle, stabilisé	116P	1087			
Éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	127	1171			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Éthylèneimine, stabilisée	131P	1185	Fluoracétate de sodium	151	2629
Éthyl-2 hexylamine	132	2276	Fluoranilines	153	2941
Éthylméthylcétoïne	127	1193	Fluorobenzène	130	2387
Éthylphényldichlorosilane	156	2435	Fluorosilicate d'ammonium	151	2854
Éthyl-1 pipéridine	132	2386	Fluorosilicate de magnésium	151	2853
N-Éthyltoluidines	153	2754	Fluorosilicate de potassium	151	2655
Éthyltrichlorosilane	155	1196	Fluorosilicate de sodium	154	2674
Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.5	112	—	Fluorosilicate de zinc	151	2855
Explosifs, division 1.4 ou 1.6	114	—	Fluorosilicates, n.s.a.	151	2856
Extincteurs avec un gaz comprimé ou liquéfié	126	1044	Fluorotoluènes	130	2388
Extraits aromatiques liquides	127	1169	Fluorure d'ammonium	154	2505
Extraits, liquides	127	1197	Fluorure de benzylidyne	127	2338
Extraits, liquides, pour aromatiser	127	1197	Fluorure de carbonyle	125	2417
Farine de krill	133	3497	Fluorure de chrome III, en solution	154	1757
Farine de poisson, non stabilisée	133	1374	Fluorure de chrome III, solide	154	1756
Farine de poisson, stabilisée	171	2216	Fluorure de méthyle	115	2454
Fer pentacarbonyle	136	1994	Fluorure de nitro-3 chloro-4 benzylidyne	152	2307
Ferrocérium	170	1323	Fluorure de perchloryle	124	3083
Ferrosilicium	139	1408	Fluorure de potassium, en solution	154	3422
Fibres, d'origine animale ou végétale, brûlées, mouillées ou humides	133	1372	Fluorure de potassium, solide	154	1812
Fibres, d'origine animale, végétale ou synthétique, n.s.a., imprégnées d'huile	133	1373	Fluorure de sodium, en solution	154	3415
Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133	1353	Fluorure de sodium, solide	154	1690
Fibres, végétales, sèches	133	3360	Fluorure de sulfuryle	123	2191
Films à support nitrocellulosique	133	1324	Fluorure d'éthyle	115	2453
Fluor, comprimé	124	1045	Fluorure de vinyle, stabilisé	116P	1860
Fluoracétate de potassium	151	2628	Fluorure d'hydrogène, anhydre	125	1052
			Fluorures de chlorobenzylidyne	130	2234
			Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides	152	2306
			Fluorures de nitrobenzylidyne, solides	152	3431

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Fluorures d'isocyanatobenzylidyne	155	2285	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3518
Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile	133	1327	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3518
Formaldéhyde, en solution (corrosif)	153	2209	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.	173	3515
Formaldéhyde, en solution, inflammable	132	1198	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3515
Formaline (corrosif)	153	2209	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3515
Formaline (inflammable)	132	1198	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3515
Formiate d'allyle	131	2336	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3515
Formiate de n-butyle	129	1128	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	173	3516
Formiate d'éthyle	129	1190	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3516
Formiate de méthyle	129	1243	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3516
Formiate d'isobutyle	129	2393	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3516
Formiates d'amyle	129	1109	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3516
Formiates de propyle	129	1281	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3516
Furaldéhydes	153P	1199	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3516
Furanne	128	2389	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3516
Furfurylamine	132	2526	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3516
Fusée (ferroviaire ou routière)	133	1325	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3516
Gallium	172	2803	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3516
Gallium contenu dans des objets manufacturés	172	3554	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3516
Gaz adsorbé comburant, n.s.a.	174	3513	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3516
Gaz adsorbé inflammable, n.s.a.	174	3510	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3517
Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	173	3518	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3517
Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3518	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3517
Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3518	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3517

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3517	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3512
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3517	Gaz adsorbé, n.s.a.	174	3511
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3517	Gaz comprimé, comburant, n.s.a.	122	3156
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3517	Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.	115	1954
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.	173	3514	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	126	1956
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3514	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3306
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3514	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3306
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3514	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3306
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3514	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3306
Gaz adsorbé toxique, n.s.a.	173	3512	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3303
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3512	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3303
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3512	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3303
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3512	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3303

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	125	3304	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	125	3304	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. 123 1955	123	1955
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	125	3304	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. 123 1955	123	1955
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	125	3304	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. 123 1955	123	1955
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	125	3304	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. 123 1955	123	1955
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119	3305	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. 123 1955	123	1955
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3305	Gaz de houille, comprimé 119 1023	119	1023
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3305	Gaz de pétrole, comprimé 119 1071	119	1071
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3305	Gaz de pétrole liquéfiés 115 1075	115	1075
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3305	Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable) 115 1954	115	1954
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	119	1953	Gaz frigorifique, n.s.a. 126 1078	126	1078
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	1953	Gaz insecticide, inflammable, n.s.a. 115 3354	115	3354
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	1953	Gaz insecticide, n.s.a. 126 1968	126	1968
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	1953	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. 119 3355	119	3355
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	1953	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) 119 3355	119	3355
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	1953	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) 119 3355	119	3355
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	1953	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C) 119 3355	119	3355
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	1953	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D) 119 3355	119	3355
			Gaz insecticide, toxique, n.s.a. 123 1967	123	1967

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Gaz lacrymogènes, engins contenant des	159	1700	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	125	3308
Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.	122	3157	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	125	3308
Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	115	3161	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	125	3308
Gaz liquéfié, n.s.a.	126	3163	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124	3310	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3310	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3310	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3310	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	124	3307	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3307	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3307	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3307	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3307	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	125	3308	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	123	3162
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	125	3308			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	3162	Gaz réfrigérant R-23	126	1984
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	3162	Gaz réfrigérant R-32	115	3252
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123	3162	Gaz réfrigérant R-40	115	1063
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	3162	Gaz réfrigérant R-41	115	2454
Gaz liquéfiés de pétrole	115	1075	Gaz réfrigérant R-114	126	1958
Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air	120	1058	Gaz réfrigérant R-115	126	1020
Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.	122	3311	Gaz réfrigérant R-116	126	2193
Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.	115	3312	Gaz réfrigérant R-124	126	1021
Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.	120	3158	Gaz réfrigérant R-125	126	3220
Gaz naturel, comprimé	115	1971	Gaz réfrigérant R-133a	126	1983
Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)	115	1972	Gaz réfrigérant R-134a	126	3159
Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1972	Gaz réfrigérant R-142b	115	2517
Gazole	128	1202	Gaz réfrigérant R-143a	115	2035
Gaz réfrigérant, n.s.a.	126	1078	Gaz réfrigérant R-152a	115	1030
Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)	115	1954	Gaz réfrigérant R-161	115	2453
Gaz réfrigérant R-12	126	1028	Gaz réfrigérant R-218	126	2424
Gaz réfrigérant R-12B1	126	1974	Gaz réfrigérant R-227	126	3296
Gaz réfrigérant R-12B2	171	1941	Gaz réfrigérant R-404A	126	3337
Gaz réfrigérant R-13	126	1022	Gaz réfrigérant R-407A	126	3338
Gaz réfrigérant R-13B1	126	1009	Gaz réfrigérant R-407B	126	3339
Gaz réfrigérant R-14	126	1982	Gaz réfrigérant R-407C	126	3340
Gaz réfrigérant R-21	126	1029	Gaz réfrigérant R-500	126	2602
Gaz réfrigérant R-22	126	1018	Gaz réfrigérant R-502	126	1973
			Gaz réfrigérant R-503	126	2599
			Gaz réfrigérant R-1113	119P	1082
			Gaz réfrigérant R-1132a	116P	1959
			Gaz réfrigérant R-1216	126	1858
			Gaz réfrigérant R-1318	126	2422
			Gaz réfrigérant RC-318	126	1976
			Gaz, trousse d'identification de	123	9035
			Générateur chimique d'oxygène	140	3356

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Générateur chimique d'oxygène, résiduaire	140	3356	Hexafluoropropylène	126	1858
Générateurs de gaz pour sac gonflable	171	3268	Hexafluoropropylène, comprimé	126	1858
Germane	119	2192	Hexafluorure de sélénium	125	2194
Germane adsorbé	173	3523	Hexafluorure de soufre	126	1080
Glace sèche	120	1845	Hexafluorure de tellure	125	2195
Gluconate de mercure	151	1637	Hexafluorure de tungstène	125	2196
Glycidaldéhyde	131P	2622	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées	166	3507
GNL (liquide cryogénique)	115	1972	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles	166	2977
Goudrons, liquides	130	1999	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptées	166	2978
GPL	115	1075			
Granulés de magnésium enrobés	138	2950			
Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1326	Hexaldéhyde	130	1207
Hafnium en poudre, sec	135	2545	Hexaldéhydes d'éthyle	129	1191
Hélium, comprimé	120	1046	Hexaméthylènediamine, en solution	153	1783
Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1963	Hexaméthylènediamine, solide	153	2280
Heptafluoropropane	126	3296	Hexaméthylèneimine	132	2493
n-Heptaldéhyde	129	3056	Hexaméthylènetétramine	133	1328
Heptanes	128	1206	Hexanes	128	1208
Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1339	Hexanols	129	2282
n-Heptène	128	2278	Hexène-1	128	2370
Hexachloracétone	153	2661	Hexyltrichlorosilane	156	1784
Hexachlorobenzène	152	2729			
Hexachlorobutadiène	151	2279			
Hexachlorocyclopentadiène	151	2646			
Hexachlorophène	151	2875			
Hexadécyltrichlorosilane	156	1781			
Hexadiènes	130	2458			
Hexafluoracétone	125	2420			
Hexafluoréthane	126	2193			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Hydrate d'hexafluoracétone, liquide	151	2552	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution	154	3421
Hydrate d'hexafluoracétone, solide	151	3436	Hydrogénodifluorure de potassium, solide	154	1811
Hydrazine, anhydre	132	2029	Hydrogénodifluorure de sodium	154	2439
Hydrazine en solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine	153	3293	Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.	154	3471
Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine	153	2030	Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.	154	1740
Hydrazine en solution aqueuse, inflammable, contenant plus de 37% (masse) d'hydrazine	132	3484	Hydrogénosulfate d'ammonium	154	2506
Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimé, n.s.a.	115	1964	Hydrogénosulfate de nitrosoyle, liquide	157	2308
Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfié, n.s.a.	115	1965	Hydrogénosulfate de nitrosoyle, solide	157	3456
Hydrocarbures, liquides, n.s.a.	128	3295	Hydrogénosulfate de potassium	154	2509
Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	128	2319	Hydrogénosulfates, en solution aqueuse	154	2837
Hydrogène, comprimé	115	1049	Hydrogénosulfites en solution aqueuse, n.s.a.	154	2693
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	115	3468	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154	2949
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement	115	3468	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135	2318
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement	115	3468	Hydrogénosulfure de sodium hydraté, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154	2949
Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	115	2034	Hydrosulfite de calcium	135	1923
Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1966	Hydrosulfite de potassium	135	1929
Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide	154	1727	Hydrosulfite de sodium	135	1384
			Hydrosulfite de zinc	171	1931
			1-Hydroxybenzotriazole monohydraté	113	3474
			Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154	2672
			Hydroxyde de césum	157	2682

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Hydroxyde de césum, en solution	154	2681	Hydrure de sodium	138	1427
Hydroxyde de lithium	154	2680	Hydrure de sodium-aluminium	138	2835
Hydroxyde de lithium, en solution	154	2679	Hydrure de titane	170	1871
Hydroxyde de phénylmercure	151	1894	Hydrure de zirconium	138	1437
Hydroxyde de potassium, en solution	154	1814	Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.	138	1409
Hydroxyde de potassium, solide	154	1813	Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.	170	3182
Hydroxyde de rubidium, en solution	154	2677	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif	141	2741
Hydroxyde de rubidium, solide	154	2678	Hypochlorite de tert-butyle	135	3255
Hydroxyde de sodium, en solution	154	1824	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140	2880
Hydroxyde de sodium, solide	154	1823	Hypochlorite de calcium en mélange hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau	140	3487
Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution	153	1835	Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140	2208
Hydroxyde de tétraméthylammonium en solution aqueuse contenant au moins 25% d'hydroxyde de tétraméthylammonium	153	3560	Hypochlorite de calcium en mélange sec, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140	1748
Hydroxyde de téraméthylammonium en solution aqueuse contenant plus de 2,5% mais moins de 25% d'hydroxyde de téraméthylammonium	153	1835	Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140	3486
Hydroxyde de téraméthylammonium, solide	153	3423	Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140	3485
Hydrure d'aluminium	138	2463			
Hydrure de calcium	138	1404			
Hydrure de lithium	138	1414			
Hydrure de lithium-aluminium	138	1410			
Hydrure de lithium-aluminium dans l'éther	138	1411			
Hydrure de magnésium	138	2010			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140	2880	Isobutylène	115	1075
Hypochlorite de calcium hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau	140	3487	Isobutyraldéhyde	130	2045
Hypochlorite de calcium, sec	140	1748	Isobutyrate d'éthyle	129	2385
Hypochlorite de calcium sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140	3485	Isobutyronitrile	131	2284
Hypochlorite de lithium en mélange	140	1471	Isocyanate de n-butyle	155P	2485
Hypochlorite de lithium, sec	140	1471	Isocyanate de tert-butyle	155	2484
Hypochlorite de sodium	154	1791	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide	156	2236
Hypochlorite, en solution	154	1791	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide	156	3428
Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.	140	3212	Isocyanate de cyclohexyle	155	2488
Iminobispropylamine-3,3'	153	2269	Isocyanate de méthoxyméthyle	155	2605
Iode	154	3495	Isocyanate de méthyle	155P	2480
Iodo-2 butane	129	2390	Isocyanate de phényle	155	2487
Iodométhylpropanes	129	2391	Isocyanate de n-propyle	155P	2482
Iodopropanes	129	2392	Isocyanate d'éthyle	155	2481
Iodure d'acétyle	156	1898	Isocyanate d'isobutyle	155P	2486
Iodure d'allyle	132	1723	Isocyanate d'isopropyle	155P	2483
Iodure de benzyle	156	2653	Isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.	155	2478
Iodure de mercure	151	1638	Isocyanate, toxique en solution, n.s.a.	156	2206
Iodure de méthyle	151	2644	Isocyanate, toxique, inflammable, en solution, n.s.a.	155	3080
Iodure d'hydrogène, anhydre	125	2197	Isocyanates de dichlorophényle	156	2250
Iodore double de mercure et de potassium	151	1643	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	155	2478
Isobutane	115	1075	Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.	155	3080
Isobutane	115	1969	Isocyanates, toxiques, n.s.a.	156	2206
Isobutanol	129	1212	Isoheptènes	128	2287
Isobutylamine	132	1214	Isohexènes	128	2288
Isobutylène	115	1055	Isooctane	128	1262
			Isooctènes	128	1216

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Isopentane	128	1265	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	150	3239
Isopentènes	128	2371	Liquide comburant, corrosif, n.s.a.	140	3098
Isophoronediamine	153	2289	Liquide comburant, n.s.a.	140	3139
Isoprène, stabilisé	130P	1218	Liquide comburant, toxique, n.s.a.	142	3099
Isopropanol	129	1219	Liquide combustible, n.s.a.	128	1993
Isopropénylbenzène	128	2303	Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136	3301
Isopropylamine	132	1221	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.	157	3093
Isopropylbenzène	130	1918	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138	3094
Isothiocyanate d'allyle, stabilisé	131	1545	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.	132	2920
Isothiocyanate de méthyle	131	2477	Liquide corrosif, n.s.a.	154	1760
Isovalérate de méthyle	130	2400	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.	154	2922
Kérosène	128	1223	Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a.	113	3379
Krypton, comprimé	120	1056	Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138	3129
Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1970	Liquide hydroréactif, n.s.a.	138	3148
Lactate d'antimoine	151	1550	Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139	3130
Lactate d'éthyle	129	1192	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	132	2924
Liquide alcalin caustique, n.s.a.	154	1719	Liquide inflammable, n.s.a.	128	1993
Liquide autoréactif du type B	149	3221	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	131	3286
Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	150	3231	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	131	1992
Liquide autoréactif du type C	149	3223	Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3188
Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	150	3233	Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135	3186
Liquide autoréactif du type D	149	3225			
Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	150	3235			
Liquide autoréactif du type E	149	3227			
Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	150	3237			
Liquide autoréactif du type F	149	3229			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3187	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131	3492
Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154	3264	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131	3493
Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154	3266	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154	3389
Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135	3194	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154	3390
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	3289	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	155	3490
Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	151	3287	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	155	3491
Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3185	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	139	3385
Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.	135	3183	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	139	3386
Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3184	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131	3488
Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.	153	3265	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131	3489
Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.	153	3267	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131	3383
Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.	135	2845	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131	3384
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	2927			
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	131	2929			
Liquide organique, toxique, n.s.a.	153	2810			
Liquide toxique, comburant, n.s.a.	142	3122			
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139	3123			
Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	142	3387			
Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	142	3388			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	151	3381	Machines frigorifiques, contenant un gaz liquéfié, inflammable et non toxique	115	3358
Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	151	3382	Machines frigorifiques, contenant des gaz, non inflammables, non toxiques	126	2857
Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C, à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	128	3256	Magnésium	138	1869
Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60°C, à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	128	3256	Magnésium en poudre	138	1418
Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C et inférieure à son point d'éclair	171	3257	Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138	1869
Lithium	138	1415	Malonitrile	153	2647
LNG (liquide cryogénique)	115	1972	Manèbe	135	2210
LPG	115	1075	Manèbe, stabilisé	135	2968
Machine à combustion interne	171	3530	Marchandises dangereuses contenues dans des appareils	171	3363
Machine à combustion interne fonctionnant au gaz inflammable	115	3529	Marchandises dangereuses contenues dans des machines	171	3363
Machine à combustion interne fonctionnant au liquide inflammable	128	3528	Marchandises dangereuses contenues dans des objets	171	3363
Machine pile à combustible contenant du gaz inflammable	115	3529	Masses magnétisées	171	2807
Machine pile à combustible contenant du liquide inflammable	128	3528	Matière biologique, catégorie B	158	3373
Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)	126	2857	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	171	3082
			Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.	171	3077
			Matière infectieuse pour les animaux uniquement	158	2900
			Matière infectieuse pour l'homme	158	2814
			Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154	2801

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.	151	1602	Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable	138	3396
Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154	3147	Matière organométallique, solide, pyrophorique	135	3391
Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.	151	3143	Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive	135	3393
Matière liquide qui polymérise, avec régulation de température, n.s.a.	150P	3534	Matière plastique pour moulage	171	3314
Matière liquide qui polymérise, stabilisée, n.s.a.	149P	3532	Matière solide qui polymérise, avec régulation de température, n.s.a.	150P	3533
Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171	3334	Matière solide qui polymérise, stabilisée, n.s.a.	149P	3531
Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	1693	Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171	3335
Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.	138	3209	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	3448
Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.	138	3208	Matières apparentées aux encres d'imprimerie, inflammables	129	1210
Matière organométallique, liquide, hydroréactive	135	3398	Matières apparentées aux peintures (corrosives)	153	3066
Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable	138	3399	Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables	132	3470
Matière organométallique, liquide, pyrophorique	135	3392	Matières apparentées aux peintures (inflammables)	128	1263
Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive	135	3394	Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives	132	3469
Matière organométallique, solide, auto-échauffante	138	3400	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.	135	2006
Matière organométallique, solide, hydroréactive	135	3395	Matières radioactives, appareils en colis excepté	161	2911
Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante	138	3397	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-I / LSA-I), non fissiles ou fissiles exceptées	162	2912

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II / LSA-II), fissiles	165	3324	Matières radioactives, en colis de Type C, fissiles	165	3330
Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II / LSA-II), non fissiles ou fissiles exceptées	162	3321	Matières radioactives, en colis de Type C, non fissiles ou fissiles exceptées	163	3323
Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III / LSA-III), fissiles	165	3325	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles	166	2977
Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III / LSA-III), non fissiles ou fissiles exceptées	162	3322	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptées	166	2978
Matières radioactives, emballages vides comme colis exceptés	161	2908	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I ou OCS-II / SCO-I ou SCO-II), fissiles	165	3326
Matières radioactives, en colis de Type A, fissiles, qui ne sont pas sous forme spéciale	165	3327	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I, OCS-II ou OCS-III / SCO-I, SCO-II ou SCO-III), non fissiles ou fissiles exceptées	162	2913
Matières radioactives, en colis de Type A, qui ne sont pas sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées	163	2915	Matières radioactives, objets en colis excepté	161	2911
Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, fissiles	165	3333	Matières radioactives, objets manufacturés en thorium naturel en colis excepté	161	2909
Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées	164	3332	Matières radioactives, objets manufacturés en uranium appauvri en colis excepté	161	2909
Matières radioactives, en colis de Type B(M), fissiles	165	3329	Matières radioactives, objets manufacturés en uranium naturel en colis excepté	161	2909
Matières radioactives, en colis de Type B(M), non fissiles ou fissiles exceptées	163	2917	Matières radioactives, quantités limitées, en colis excepté	161	2910
Matières radioactives, en colis de Type B(U), fissiles	165	3328	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, fissiles	165	3331
Matières radioactives, en colis de Type B(U), non fissiles ou fissiles exceptées	163	2916	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, non fissiles ou fissiles exceptées	163	2919

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.	171	3082	Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	1228
Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.	171	3077	Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	131	3071
Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131	3248	Mercure	172	2809
Médicament, liquide, toxique, n.s.a.	151	1851	Mercure contenu dans des objets manufacturés	172	3506
Médicament, solide, toxique, n.s.a.	151	3249	Métaldéhyde	133	1332
Mélange antidétonant pour carburants	152	1649	Métal pyrophorique, n.s.a.	135	1383
Mélange antidétonant pour carburants, inflammable	131	3483	Métaux-carbynyles, liquides, n.s.a.	151	3281
Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol	127	3475	Métaux-carbynyles, solides, n.s.a.	151	3466
Membranes filtrantes en nitrocellulose	133	3270	Métavanadate d'ammonium	154	2859
Mercaptan amylique	130	1111	Métavanadate de potassium	151	2864
Mercaptan butylique	130	2347	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé	130P	2227
Mercaptan cyclohexylique	129	3054	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle stabilisé	153P	2522
Mercaptan éthylique	129	2363	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé	130P	2277
Mercaptan méthylique	117	1064	Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé	130P	2283
Mercaptan méthylique perchloré	157	1670	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé	129P	1247
Mercaptan phénylique	131	2337	Méthacrylonitrile, stabilisé	131P	3079
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.	130	3336	Méthane, comprimé	115	1971
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131	1228	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1972
Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131	3071	Méthanol	131	1230
Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.	130	3336	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2	128	2293
			Méthoxy-1 propanol-2	129	3092
			Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé	116P	1060
			Méthylacroléine, stabilisée	131P	2396

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Méthylal	127	1234	Méthyl-2 pentanol-2	129	2560
Méthylamine, anhydre	118	1061	Méthylphényldichlorosilane	156	2437
Méthylamine, en solution aqueuse	132	1235	Méthyl-1 pipéridine	132	2399
Méthylamylcétone	127	1110	Méthylpropylcétone	127	1249
N-Méthylaniline	153	2294	Méthyltétrahydrofuranne	127	2536
Méthylate de sodium, en solution dans l'alcool	132	1289	Méthylthio-3 propanal	152	2785
Méthylate de sodium, sec	138	1431	Méthyltrichlorosilane	155	1250
2-Méthylbutanal	129	3371	Méthylvaléraldéhyde (alpha)	130	2367
Méthyl-3 butanone-2	127	2397	Méthylvinylcétone, stabilisée	131P	1251
Méthyl-2 butène-1	128	2459	Micro-organismes génétiquement modifiés	171	3245
Méthyl-2 butène-2	128	2460	Modules de sac gonflable	171	3268
Méthyl-3 butène-1	128	2561	Monochlorhydrine (alpha) du glycérol	153	2689
N-Méthylbutylamine	132	2945	Monochlorhydrine du glycol	131	1135
Méthylchlorosilane	119	2534	Monochlorure d'iode, liquide	157	3498
Méthylcyclohexane	128	2296	Monochlorure d'iode, solide	157	1792
Méthylcyclohexanols	129	2617	Monoéthanolamine	153	2491
Méthylcyclohexanone	128	2297	Monométhyldiphényleméthanes halogénés liquides	171	3151
Méthylcyclopentane	128	2298	Monométhyldiphényleméthanes halogénés solides	171	3152
Méthyldichlorarsine	152	1556	Mononitrate-5 d'isosorbide	133	3251
Méthyldichlorosilane	139	1242	Mononitrotoluidines	153	2660
Méthyléthylcétone	127	1193	Monoxyde d'azote, comprimé	124	1660
Méthyl-2 éthyl-5 pyridine	153	2300	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange	124	1975
Méthyl-2 furanne	128	2301	Monoxyde d'azote et tétr oxyde de diazote en mélange	124	1975
2-Méthyl-2-heptanethiol	131	3023	Monoxyde de carbone, comprimé	119	1016
Méthyl-5 hexanone-2	127	2302	Monoxyde de carbone, liquide réfrigérée (liquide cryogénique)	168	9202
Méthylhydrazine	131	1244	Monoxyde de potassium	154	2033
Méthylisobutylcétone	127	1245	Monoxyde de sodium	157	1825
Méthylisopropénylcétone, stabilisée	127P	1246	Morpholine	132	2054
4-Méthylmorpholine	132	2535			
N-Méthylmorpholine	132	2535			
Méthylpentadiènes	128	2461			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Moteur à combustion interne	171	3530	Nicotine	151	1654
Moteur à combustion interne fonctionnant au gaz inflammable	115	3529	Nitranilines	153	1661
Moteur à combustion interne fonctionnant au liquide inflammable	128	3528	Nitranisoles liquides	152	2730
Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable	115	3529	Nitranisoles solides	152	3458
Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable	128	3528	Nitrate d'aluminium	140	1438
Munitions, lacrymogènes, non explosives	159	2017	Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matières combustibles	140	1942
Munitions, toxiques, non explosives	151	2016	Nitrate d'ammonium en émulsion	140	3375
Musc xylène	149	2956	Nitrate d'ammonium en gel	140	3375
Naphtalène, brut	133	1334	Nitrate d'ammonium en suspension	140	3375
Naphtalène, fondu	133	2304	Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)	140	2426
Naphtalène, raffiné	133	1334	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange	112	—
Naphthénates de cobalt, en poudre	133	2001	Nitrate d'argent	140	1493
Naphthylamine (alpha)	153	2077	Nitrate de baryum	141	1446
Naphthylamine (bêta), en solution	153	3411	Nitrate de beryllium	141	2464
Naphthylamine (bêta), solide	153	1650	Nitrate de calcium	140	1454
Naphthylthio-urée	153	1651	Nitrate de césum	140	1451
Naphtylurée	153	1652	Nitrate de chrome	141	2720
Nécessaires de produits chimiques	154	1760	Nitrate de didyme	140	1465
Neige carbonique	120	1845	Nitrate de fer III	140	1466
Néohexane	128	1208	Nitrate de guanidine	143	1467
Néon, comprimé	120	1065	Nitrate de lithium	140	2722
Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1913	Nitrate de magnésium	140	1474
Nickel-tétracarbonyle	131	1259	Nitrate de manganèse	140	2724
			Nitrate de mercure I	141	1627
			Nitrate de mercure II	141	1625
			Nitrate de nickel	140	2725
			Nitrate de phénylmercure	151	1895
			Nitrate de plomb	141	1469
			Nitrate de potassium	140	1486

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	140	1487	Nitrites de butyle	129	2351
Nitrate de n-propyle	128	1865	Nitrites, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3219
Nitrate de sodium	140	1498	Nitrites, inorganiques, n.s.a.	140	2627
Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange	140	1499	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	1337
Nitrate de strontium	140	1507	Nitrobenzène	152	1662
Nitrate de thallium	141	2727	Nitrobromobenzènes liquides	152	2732
Nitrate de zinc	140	1514	Nitrobromobenzènes solides	152	3459
Nitrate de zirconium	140	2728	Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool	113	2556
Nitrate d'isopropyle	130	1222	Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau	113	2555
Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3370	Nitrocellulose en mélange, avec ou sans pigment	133	2557
Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	1357	Nitrocellulose en mélange, avec ou sans plastifiant	133	2557
Nitrates d'amyle	128	1112	Nitrocellulose, en solution, inflammable	127	2059
Nitrates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3218	Nitrocrésols, liquides	153	3434
Nitrates, inorganiques, n.s.a.	140	1477	Nitrocrésols, solides	153	2446
Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	3273	Nitroéthane	129	2842
Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.	151	3276	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113	3343
Nitriles, solides, toxiques, n.s.a.	151	3439	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113	3357
Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	131	3275	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, n.s.a., avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine	113	3319
Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	151	3276	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine	127	1204
Nitrite de dicyclohexylammonium	133	2687			
Nitrite de méthyle	116	2455			
Nitrite de nickel	140	2726			
Nitrite de potassium	140	1488			
Nitrite de sodium	141	1500			
Nitrite d'éthyle, en solution	131	1194			
Nitrite de zinc ammoniacal	140	1512			
Nitrites d'amyle	129	1113			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine	127	3064	Objets contenant de la matière qui au contact de l'eau dégage des gaz inflammables, n.s.a.	138	3543
Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113	1336	Objets contenant de la matière sujette à l'inflammation spontanée, n.s.a.	135	3542
Nitrométhane	129	1261	Objets contenant de la matière toxique, n.s.a.	151	3546
Nitronaphthalène	133	2538	Objets contenant des marchandises dangereuses diverses, n.s.a.	171	3548
Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2780	Objets contenant du gaz inflammable, n.s.a.	115	3537
Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique	153	3014	Objets contenant du gaz ininflammable, non toxique, n.s.a.	120	3538
Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3013	Objets contenant du gaz toxique, n.s.a.	123	3539
Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique	153	2779	Objets contenant du liquide inflammable, n.s.a.	127	3540
Nitrophénols	153	1663	Objets contenant du peroxyde organique, n.s.a.	145	3545
Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau	113	3376	Objets contenant du solide inflammable, n.s.a.	133	3541
Nitropropanes	129	2608	Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)	126	3164
p-Nitrosodiméthylaniline	135	1369	Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)	126	3164
Nitrotoluènes, liquides	152	1664	Octadécyltrichlorosilane	156	1800
Nitrotoluènes, solides	152	3446	Octadiènes	128P	2309
Nitrotoluidines (mono)	153	2660	Octafluorobutène-2	126	2422
Nitroxylènes, liquides	152	1665	Octafluorocyclobutane	126	1976
Nitroxylènes, solides	152	3447	Octafluoropropane	126	2424
Nitrure de lithium	139	2806	Octanes	128	1262
Nonanes	128	1920	Octyltrichlorosilane	156	1801
Nonyltrichlorosilane	156	1799	Oléate de mercure	151	1640
Norbornadiène-2,5, stabilisé	128P	2251			
Nucléinate de mercure	151	1639			
Objets contenant de la matière comburante, n.s.a.	140	3544			
Objets contenant de la matière corrosive, n.s.a.	154	3547			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Organismes génétiquement modifiés	171	3245	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115	1041
Orthoformiate d'éthyle	129	2524	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P	3300
Orthosilicate de méthyle	155	2606	Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	131P	2983
Orthotitanate de propyle	128	2413	Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126	3298
Oxalate d'éthyle	156	2525	Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126	3299
Oxybromure de phosphore, fondu	137	2576	Oxyde de tris-(aziridinyl-1) phosphine, en solution	152	2501
Oxybromure de phosphore, solide	137	1939	Oxyde nitrique, comprimé	124	1660
Oxychlorure de phosphore	137	1810	Oxygène, comprimé	122	1072
Oxychlorure de sélénum	157	2879	Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122	1073
Oxycyanure de mercure, désensibilisé	151	1642	Oxytrichlorure de vanadium	137	2443
Oxyde de baryum	157	1884	Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile	133	1327
Oxyde de butylène-1,2, stabilisé	127P	3022	Papier, traité avec des huiles non saturées	133	1379
Oxyde de calcium	157	1910	Paraformaldéhyde	133	2213
Oxyde de fer, résiduaire	135	1376	Paraldéhyde	129	1264
Oxyde de mercure	151	1641	Parathion et gaz comprimés en mélange	123	1967
Oxyde de mésityle	129	1229	Peintures (corrosives)	153	3066
Oxyde de propylène	127P	1280	Peintures, corrosives, inflammables	132	3470
Oxyde d'éthylène	119P	1040	Peintures (inflammables)	128	1263
Oxyde d'éthylène avec de l'azote	119P	1040			
Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126	3297			
Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126	3070			
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126	1952			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Peintures, inflammables, corrosives	132	3469	Pentoxyde de phosphore	137	1807
Pentaborane	135	1380	Pentoxyde de vanadium	151	2862
Pentabromure de phosphore	137	2691	Perborate de sodium monohydraté	140	3377
Pentachloréthane	151	1669	Perchlorate d'ammonium	143	1442
Pentachlorophénate de sodium	154	2567	Perchlorate de baryum, en solution	141	3406
Pentachlorophénol	154	3155	Perchlorate de baryum, solide	141	1447
Pentachlorure d'antimoine, en solution	157	1731	Perchlorate de calcium	140	1455
Pentachlorure d'antimoine, liquide	157	1730	Perchlorate de magnésium	140	1475
Pentachlorure de molybdène	156	2508	Perchlorate de plomb, en solution	141	3408
Pentachlorure de phosphore	137	1806	Perchlorate de plomb, solide	141	1470
Pentafluoréthane	126	3220	Perchlorate de potassium	140	1489
Pentafluorure d'antimoine	157	1732	Perchlorate de sodium	140	1502
Pentafluorure de brome	144	1745	Perchlorate de strontium	140	1508
Pentafluorure de chlore	124	2548	Perchlorates inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3211
Pentafluorure de phosphore	125	2198	Perchlorates, inorganiques, n.s.a.	140	1481
Pentafluorure de phosphore adsorbé			Perchloréthylène	160	1897
Pentafluorure de phosphore, comprimé			Permanganate de baryum	141	1448
Pentafluorure d'iode	144	2495	Permanganate de calcium	140	1456
Pentaméthylheptane	128	2286	Permanganate de potassium	140	1490
Pentanedione-2,4	131	2310	Permanganate de sodium	140	1503
Pentanes	128	1265	Permanganate de zinc	140	1515
Pentanols	129	1105	Permanganates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3214
Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1340	Permanganates, inorganiques, n.s.a.	140	1482
Pentène-1	128	1108	Peroxoborate de sodium, anhydre	140	3247
Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344	Peroxyde de baryum	141	1449
Pentol-1	153P	2705	Peroxyde de calcium	140	1457
Pentoxyde d'arsenic	151	1559	Peroxyde de lithium	143	1472

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Peroxyde de magnésium	140	1476	Peroxyde organique du type C, solide	146	3104
Peroxyde de potassium	144	1491	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	148	3114
Peroxyde de sodium	144	1504	Peroxyde organique du type D, liquide	145	3105
Peroxyde de strontium	143	1509	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	148	3115
Peroxyde de zinc	143	1516	Peroxyde organique du type D, solide	145	3106
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène	140	2984	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	148	3116
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)	140	2014	Peroxyde organique du type E, liquide	145	3107
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène	143	2015	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	148	3117
Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	140	3149	Peroxyde organique du type E, solide	145	3108
Peroxyde d'hydrogène stabilisé	143	2015	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	148	3118
Peroxyde organique du type B, liquide	146	3101	Peroxyde organique du type F, liquide	145	3109
Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	148	3111	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	148	3119
Peroxyde organique du type B, solide	146	3102	Peroxyde organique du type F, solide	145	3110
Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	148	3112	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	148	3120
Peroxyde organique du type C, liquide	146	3103	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.	140	1483
Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	148	3113	Persulfate d'ammonium	140	1444
			Persulfate de potassium	140	1492
			Persulfate de sodium	140	1505

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Persulfates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3216	Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131	3021
Persulfates, inorganiques, n.s.a.	140	3215	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131	2903
Pesticide arsenical, liquide, inflammable, toxique	131	2760	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.	151	2902
Pesticide arsenical, liquide, toxique	151	2994	Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique	131	2778
Pesticide arsenical, liquide, toxique, inflammable	131	2993	Pesticide mercuriel, liquide, toxique	151	3012
Pesticide arsenical, solide, toxique	151	2759	Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable	131	3011
Pesticide au phosphure d'aluminium	157	3048	Pesticide mercuriel, solide, toxique	151	2777
Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique	131	2782	Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique	131	2762
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique	151	3016	Pesticide organochloré, liquide, toxique	151	2996
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable	131	3015	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable	131	2995
Pesticide bipyridylique, solide, toxique	151	2781	Pesticide organochloré, solide, toxique	151	2761
Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique	131	3024	Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique	131	2784
Pesticide coumarinique, liquide, toxique	151	3026	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique	152	3018
Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable	131	3025	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable	131	3017
Pesticide coumarinique, solide, toxique	151	3027	Pesticide organophosphoré, solide, toxique	152	2783
Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique	131	2776	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique	131	2787
Pesticide cuivrique, liquide, toxique	151	3010	Pesticide organostannique, liquide, toxique	153	3020
Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable	131	3009	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable	131	3019
Pesticide cuivrique, solide, toxique	151	2775	Pesticide organostannique, solide, toxique	153	2786

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Pesticide, solide, toxique, n.s.a.	151	2588	Phosphite de plomb, dibasique	133	2989
Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge	115	3150	Phosphite de triéthyle	130	2323
PETN en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344	Phosphite de triméthyle	130	2329
Pétrole brut	128	1267	Phosphore amorphe	133	1338
Pétrole brut acide, inflammable, toxique	131	3494	Phosphore blanc fondu	136	2447
Phénétidines	153	2311	Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136	1381
Phénol en solution	153	2821	Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136	1381
Phénol fondu	153	2312	Phosphore rouge	133	1338
Phénol solide	153	1671	Phosphorodichloridate d'éthyle	154	2927
Phénolates liquides	154	2904	Phosphure d'aluminium	139	1397
Phénolates solides	154	2905	Phosphure de calcium	139	1360
Phénylacetonitrile liquide	152	2470	Phosphure de magnésium	139	2011
Phénylenediamines	153	1673	Phosphure de magnésium-aluminium	139	1419
Phénylhydrazine	153	2572	Phosphure de potassium	139	2012
Phényltrichlorosilane	156	1804	Phosphure de sodium	139	1432
Phénylurée pesticide, liquide, toxique	151	3002	Phosphure de strontium	139	2013
Phosgène	125	1076	Phosphure de zinc	139	1714
Phospha-9 bicyclononanes	135	2940	Phosphures stanniques	139	1433
Phosphate acide d'amyle	153	2819	Picolines	129	2313
Phosphate acide de butyle	153	1718	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	1349
Phosphate acide de diisoctyle	153	1902	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	1517
Phosphate acide d'isopropyle	153	1793	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	1310
Phosphate de butyle acide	153	1718	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1347
Phosphate de tricrésyle	151	2574	Picrite, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113	1336
Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123	1955	Pièces coulées d'hydrure de lithium solide	138	2805
Phosphine	119	2199			
Phosphine adsorbée	173	3525			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Pigments organiques, auto-échauffants	135	3313	Polymères expansibles, en granulés	171	2211
Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147	3480	Polysulfure d'ammonium, en solution	154	2818
Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147	3481	Polyvanadate d'ammonium	151	2861
Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147	3481	Potasse caustique, en solution	154	1814
Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147	3481	Potasse caustique, solide	154	1813
Potassium			Potassium	138	2257
Poudre de dihydroxyde de cobalt			Poudre de dihydroxyde de cobalt	151	3550
Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.			Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.	135	3189
Poudre métallique, inflammable, n.s.a.			Poudre métallique, inflammable, n.s.a.	170	3089
Poudre sans fumée, petites armes			Poudre sans fumée, petites armes	133	3178
Pourpre de Londres			Pourpre de Londres	151	1621
Poussière arsenicale			Poussière arsenicale	152	1562
Préparation liquide de la nicotine, n.s.a.			Préparation liquide de la nicotine, n.s.a.	151	3144
Préparation solide de la nicotine, n.s.a.			Préparation solide de la nicotine, n.s.a.	151	1655
Préparations de manèbe, contenant au moins 60% de Manèbe			Préparations de manèbe, contenant au moins 60% de Manèbe	135	2210
Préparations de manèbe, stabilisées			Préparations de manèbe, stabilisées	135	2968
Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.			Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.	125	3503
Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.			Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.	118	3505
Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.			Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.	115	3501
Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.			Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.	119	3504
Produit chimique sous pression, n.s.a.			Produit chimique sous pression, n.s.a.	126	3500

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Produit chimique sous pression, toxique, n.s.a.	123	3502	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3351
Produits de consommation	171	8000	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique	151	3349
Produits de préservation des bois, liquides	129	1306	Pyridine	129	1282
Produits pétroliers, n.s.a.	128	1268	Pyrrolidine	132	1922
Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables	127	1266	Quinoléine	154	2656
Propadiène, stabilisé	116P	2200	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge	115	3150
Propane	115	1075	Recharges pour briquets contenant un gaz inflammable	115	1057
Propane	115	1978	Récipients de faible capacité, contenant du gaz	115	2037
Propanethiols	130	2402	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	131	3165
n-Propanol	129	1274	Résinate d'aluminium	133	2715
Propionate de méthyle	129	1248	Résinate de calcium	133	1313
Propionate d'éthyle	129	1195	Résinate de calcium, fondu	133	1314
Propionate d'isobutyle	129	2394	Résinate de cobalt, précipité	133	1318
Propionate d'isopropyle	129	2409	Résinate de manganèse	133	1330
Propionates de butyle	130	1914	Résinate de zinc	133	2714
Propionitrile	131	2404	Résine en solution	128	1866
Propylamine	132	1277	Résorcinol	153	2876
n-Propylbenzène	128	2364	Rétracteurs de ceinture de sécurité	171	3268
Propylène	115	1075	Ricin, graines de, farine de, tourteaux de ou graines en flocons	171	2969
Propylène	115	1077	Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux	170	2793
Propylène-1,2 diamine	132	2258	Rubidium	138	1423
Propylèneimine, stabilisée	131P	1921	Salicylate de mercure	151	1644
Propyltrichlorosilane	155	1816			
Protoxyde d'azote	122	1070			
Protoxyde d'azote, comprimé	122	1070			
Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	122	2201			
Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	3350			
Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique	151	3352			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Salicylate de nicotine	151	1657	Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	150	3232
Séléniates	151	2630	Solide autoréactif du type C	149	3224
Sélénites	151	2630	Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	150	3234
Séléniure d'hydrogène adsorbé	173	3526	Solide autoréactif du type D	149	3226
Séléniure d'hydrogène, anhydre	117	2202	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	150	3236
Sels d'alcaloïdes solides, n.s.a. (toxique)	151	1544	Solide autoréactif du type E	149	3228
Sels d'alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxique)	151	3140	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	150	3238
Sels de l'acide dichloroisocyanurique	140	2465	Solide autoréactif du type F	149	3230
Sels de strychnine	151	1692	Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	150	3240
Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	133	3181	Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.	135	3100
Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1341	Solide comburant, corrosif, n.s.a.	140	3085
Silane	116	2203	Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.	144	3121
Silicate de tétraéthyle	129	1292	Solide comburant, inflammable, n.s.a.	140	3137
Silicate d'éthyle	129	1292	Solide comburant, n.s.a.	140	1479
Silicium en poudre, amorphe	170	1346	Solide comburant, toxique, n.s.a.	141	3087
Siliciure de calcium	138	1405	Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136	3095
Siliciure de magnésium	138	2624	Solide corrosif, comburant, n.s.a.	157	3084
Silico-aluminium en poudre, non enrobé	138	1398	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138	3096
Silico-ferro-lithium	139	2830	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.	134	2921
Silicofluorure d'ammonium	151	2854	Solide corrosif, n.s.a.	154	1759
Silicofluorure de zinc	151	2855			
Silico-lithium	138	1417			
Silico-mangano-calcium	138	2844			
Sodium	138	1428			
Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.	135	3127			
Solide autoréactif du type B	149	3222			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Solide corrosif, toxique, n.s.a.	154	2923	Solide inorganique, toxique, n.s.a.	151	3288
Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.	113	3380	Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3126
Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.	138	3135	Solide organique auto-échauffant, n.s.a.	135	3088
Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.	138	3133	Solide organique auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3128
Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138	3131	Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.	154	3261
Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3132	Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.	154	3263
Solide hydroréactif, n.s.a.	138	2813	Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134	2925
Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139	3134	Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.	133	3176
Solide inflammable, comburant, n.s.a.	140	3097	Solide organique, inflammable, n.s.a.	133	1325
Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3192	Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.	134	2926
Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135	3190	Solide organique, pyrophorique, n.s.a.	135	2846
Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3191	Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	2928
Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154	3260	Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	134	2930
Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154	3262	Solide organique, toxique, n.s.a.	154	2811
Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134	3180	Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.	136	3124
Solide inorganique, inflammable, n.s.a.	133	3178	Solide toxique, comburant, n.s.a.	141	3086
Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.	134	3179	Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139	3125
Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135	3200	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C	171	3258
Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	3290	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	154	3244
Solide inorganique, toxique, inflammable, n.s.a.	134	3535			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.	133	3175	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135	1382
Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	151	3243	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation	153	1847
Solution d'enrobage	127	1139	Sulfure de sodium, anhydre	135	1385
Soude caustique, en solution	154	1824	Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135	1385
Soude caustique, solide	154	1823	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau	153	1849
Soufre	133	1350	Sulfure d'éthyle	129	2375
Soufre fondu	133	2448	Sulfure d'hydrogène	117	1053
Sous-produits de la fabrication de l'aluminium	138	3170	Superoxyde de potassium	143	2466
Sous-produits de la refusion de l'aluminium	138	3170	Superoxyde de sodium	143	2547
Stibine	119	2676	Tartrate d'antimoine et de potassium	151	1551
Strychnine	151	1692	Tartrate de nicotine	151	1659
Styrène monomère, stabilisé	128P	2055	Teintures médicinales	127	1293
Succédané d'essence de térébenthine	128	1300	Terphényles polyhalogénés liquides	171	3151
Sulfate de diéthyle	152	1594	Terphényles polyhalogénés solides	171	3152
Sulfate de diméthyle	156	1595	Terpinolène	128	2541
Sulfate de mercure	151	1645	Tétrabrométhane	159	2504
Sulfate de nicotine, en solution	151	1658	Tétrabromure d'acétylène	159	2504
Sulfate de nicotine, solide	151	3445	Tétrabromure de carbone	151	2516
Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre	154	1794	1,1,1,2-Tétrachloréthane	151	1702
Sulfate de vanadyle	151	2931	Tétrachloréthylène	160	1897
Sulfate neutre d'hydroxylamine	154	2865	Tétrachlorure de carbone	151	1846
Sulfure d'ammonium, en solution	132	2683	Tétrachlorure de silicium	157	1818
Sulfure de carbonyle	119	2204	Tétrachlorure d'étain	137	1827
Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	113	2852	Tétrachlorure de titane	137	1838
Sulfure de méthyle	130	1164	Tétrachlorure de vanadium	137	2444
Sulfure de potassium, anhydre	135	1382	Tétrachlorure de zirconium	137	2503

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Tétraéthylènepentamine	153	2320	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151	3006
Tetrafluorothylène, stabilisé	116P	1081	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3005
Tetrafluoro-1,1,1,2 éthane	126	3159	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique	151	2771
Tetrafluorométhane	126	1982	Thiocyanate de mercure	151	1646
Tétrafluorure de silicium	125	1859	Thiodichlorure de benzène phosphoreux	137	2799
Tétrafluorure de silicium adsorbé	173	3521	Thioglycol	153	2966
Tétrafluorure de silicium, comprimé	125	1859	Thiophène	130	2414
Tétrafluorure de soufre	125	2418	Thiophosgène	156	2474
Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	129	2498	Tissus, d'origine animale, végétale ou synthétique, n.s.a., imprégnés d'huile	133	1373
Tétrahydrofuranne	127	2056	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133	1353
Tétrahydrofurfurylamine	129	2943	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1352
Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine	129	2410	Titane en poudre, sec	135	2546
Tétrahydrothiophène	130	2412	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366
Tétraméthylsilane	130	2749	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356
Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366
Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356
Tétranitrométhane	143	1510	Toluène	130	1294
Téraphosphate d'hexaéthyle	151	1611	Toluidines, liquides	153	1708
Téraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	123	1612	Toluidines, solides	153	3451
Tétrapropylène	128	2850	m-Toluylenediamine, en solution	151	3418
Téroxide de diazote	124	1067	m-Toluylenediamine, solide	151	1709
Téroxide d'osmium	154	2471	Tournure de fer, résiduaire	135	1376
4-Thiapentanal	152	2785			
Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2772			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135	2217	Trichlorure de titane en mélange	157	2869
Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135	1386	Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique	135	2441
Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	152	3172	Trichlorure de titane, pyrophorique	135	2441
Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	152	3462	Trichlorure de vanadium	157	2475
Triallylamine	132	2610	Triéthylamine	132	1296
Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2764	Triéthylènetétramine	153	2259
Triazine pesticide, liquide, toxique	151	2998	Trifluorochlroréthylène, stabilisé	119P	1082
Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	2997	Trifluoro-1,1,1 éthane	115	2035
Triazine pesticide, solide, toxique	151	2763	Trifluorométhane	126	1984
Triazinetrione de sodium dichloro-s	140	2465	Trifluorométhane, liquide réfrigéré	120	3136
Tribromure de bore	157	2692	Trifluorométhyl-2 aniline	153	2942
Tribromure de phosphore	137	1808	Trifluorométhyl-3 aniline	153	2948
Tributylamine	153	2542	Trifluorométhyltétrazole, sel de sodium dans l'acétone	113	3555
Tributylphosphane	135	3254	Trifluorure d'azote	122	2451
Trichloracétate de méthyle	156	2533	Trifluorure de bore	125	1008
Trichloréthylène	160	1710	Trifluorure de bore adsorbé	173	3519
Trichlorobenzènes, liquides	153	2321	Trifluorure de bore, comprimé	125	1008
Trichlorobutène	152	2322	Trifluorure de bore, dihydraté	157	2851
Trichloro-1,1,1 éthane	160	2831	Trifluorure de brome	144	1746
Trichlorosilane	139	1295	Trifluorure de chlore	124	1749
Trichlorure d'antimoine	157	1733	Triisobutylène	128	2324
Trichlorure d'antimoine, liquide	157	1733	Triméthoxysilane	132	9269
Trichlorure d'antimoine, solide	157	1733	Triméthylamine, anhydre	118	1083
Trichlorure d'arsenic	157	1560	Triméthylamine, en solution aqueuse	132	1297
Trichlorure de bore	125	1741	Triméthyl-1,3,5 benzène	129	2325
Trichlorure de phosphore	137	1809	Triméthylchlorosilane	155	1298

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3367	Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé	171	3334
Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1354	Véhicule à propulsion par gaz inflammable	115	3166
Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3365	Véhicule à propulsion par liquide inflammable	128	3166
Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3364	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du gaz inflammable	115	3166
Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1344	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du liquide inflammable	128	3166
Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366	Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154	3171
Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356	Véhicule mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)	147	3171
Trioxosilicate de disodium	154	3253	Véhicule mû par accumulateurs (batteries au sodium)	138	3171
Trioxyde d'arsenic	151	1561	Véhicule mû par une batterie au lithium ionique	147	3556
Trioxyde d'azote	124	2421	Véhicule mû par une batterie au lithium métal	138	3557
Trioxyde de chrome, anhydre	141	1463	Véhicule mû par une batterie au sodium ionique	147	3558
Trioxyde de phosphore	157	2578	Vinylpyridines, stabilisées	131P	3073
Trioxyde de soufre, stabilisé	137	1829	Vinyltoluènes, stabilisés	130P	2618
Tripropylamine	132	2260	Vinyltrichlorosilane	155P	1305
Tripropylène	128	2057	Xanthates	135	3342
Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1343	Xénon	120	2036
Trousse chimique	171	3316	Xénon, comprimé	120	2036
Trousse de premiers secours	171	3316	Xénon, liquide réfrigérés (liquide cryogénique)	120	2591
Trousse de résine polyester, constituant de base liquide	128	3269	Xylènes	130	1307
Trousse de résine polyester, constituant de base solide	128P	3527	Xylénols, liquides	153	3430
Undécane	128	2330	Xylénols, solides	153	2261
Urée-Peroxyde d'hydrogène	140	1511	Xyliidines, liquides	153	1711
Valéraldéhyde	129	2058			
Vanadate double d'ammonium et de sodium	154	2863			

Nom de la matière	Guide	NIP	Nom de la matière	Guide	NIP
Xylidines, solides	153	3452			
Zinc, cendres de	138	1435			
Zinc, écumes de	138	1435			
Zinc en poudre	138	1436			
Zinc en poussière	138	1436			
Zinc, résidus de	138	1435			
Zinc, scories de	138	1435			
Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1358			
Zirconium en poudre, sec	135	2008			
Zirconium, en suspension dans un liquide inflammable	170	1308			
Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	135	2009			
Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes	170	2858			

Nom de la matière

Guide NIP

Nom de la matière

Guide NIP

LES PROCÉDURES SUGGÉRÉES DEVRAIENT ÊTRE EXÉCUTÉES UNIQUEMENT PAR DU PERSONNEL ADÉQUATEMENT FORMÉ ET ÉQUIPÉ

COMMENT UTILISER LES GUIDES ORANGE

1

GUIDE GAZ - TOXIQUES - INFLAMMABLES 117 (EXTRÈMEMENT DANGEREUX)

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- TOXIQUE; Extrêmement dangereux.
- L'inhalation ou l'absorption par la peau peut causer la mort.
- Une inhalation aiguë peut entraîner une asphyxie et peut affaiblir le sens de l'odorat.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produit des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs de gaz ou de gaz liquéfiés ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont extrêmement inflammables.
- Peut former des combinaisons explosives avec l'air.
- Peut réagir avec les acides et les bases et/ou avec des flammes.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont extrêmement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances identifiées avec la lettre (F) peuvent polymériser explosive lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les cylindres exposés au feu peuvent lâcher s'ils échappent des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autocommuer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER LE 911.** Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de ce guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en arrière.
- Placer les personnes blessées ou malades au sec pour protéger leur tête et/ou leur cou au cas où elles tombent ou les endroits clés (égoûts, sous-sols, clermes, etc.).
- Aérer les entrées d'où il y a accès, mais seulement si adéquatement formé et équipée.

VÉNEMENT DE L'EXPLOSION

- Porter des Appareils de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un équipement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.
- Les vêtements de protection pour feu d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

EVACUATION

Marche à suivre en cas d'incendie

- Restez dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Déversement :
 - Voir le [Tableau 1 - Description des déversements et de la taille des pertes](#).
 - Secouer.
 - Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

Page 158

GMU 2024

4

GUIDE GAZ - TOXIQUES - INFLAMMABLES (EXTRÈMEMENT DANGEREUX) 117

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS ETENDRE UNE FÛTE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FÛTE.

Incendie mineur

- Porter un équipement stérile, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou bâche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

- Ne pas utiliser de lance à haute pression pour éteindre l'incendie avec des canettes non endommagées de la zone de feu.

Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des oléfines

- Porter un équipement d'extinction mousse ou utiliser de la mousse régulière ou de la mousse à base d'eau.

- Permettre les vêtements d'extinction mousse ou l'extinction d'oléfines avec l'eau ou des canettes abondantes d'eau.

- Ne pas appliquer au feu ou point de fuite sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la gâche.

- Se retirer immédiatement et si le déversement empêche les dispositifs de sécurité augmenter ou si la citerne se déverse.

TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DEVERSEMENT OU FUITE

- Porter un équipement de filtration (ex: respirateur, fusée moulée, détritiques et flammes).

- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Ne pas porter de vêtements ou de chaussures.

- Utiliser un bâchelet d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.

- Ne pas utiliser de déversement au point de fuite.

- Si possible, retourner le contenu pour laisser sur le gaz plutôt que le liquide.

- Empêcher l'infiltation dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les entrées clos.

- Ne pas renoncer à la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

- Enlever les vêtements et la tête afin d'éliminer les dangers associés au gaz toxique.

PREMIERS SOINS

- Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Précautions spéciales :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.

- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.

 Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Toute consultation du document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GMU 2024

Page 159

3

NUMÉRO ET TITRE DU GUIDE

- Le titre du guide identifie les dangers généraux associés aux matières dans le présent Guide.

2

RISQUES POTENTIELS

- Les intervenants d'urgence devraient consulter cette section en premier!
- Elle décrit le danger de la matière en termes d'**INCENDIE OU EXPLOSION** et les effets sur la **SANTÉ** lors d'exposition.
- Le risque potentiel principal apparaît en premier.
- Permet aux intervenants d'urgence de prendre des décisions pour protéger l'équipe d'intervention d'urgence ainsi que la population avoisinante.

LES PROCÉDURES SUGGÉRÉES DEVRAIENT ÊTRE EXÉCUTÉES UNIQUEMENT PAR DU PERSONNEL ADÉQUATEMENT FORMÉ ET ÉQUIPÉ

3

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Cette section est divisée en trois sous-sections :
 - › **Information générale** : décrit les mesures de précaution initiales que doivent prendre ceux qui arrivent en premier sur les lieux.
 - › **VÊTEMENTS DE PROTECTION** : fournit des lignes directrices générales concernant les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle, y compris la protection respiratoire. L'information concernant les vêtements de protection est générale et le choix approprié dépend de la situation, après avoir pris en considération les propriétés physiques et chimiques de la matière, les conditions météorologiques, le cas d'un déversement plutôt que d'un incendie, la topographie, etc.
 - › **ÉVACUATION** : suggère des distances de protection comme mesures de prévention immédiates indiquées pour les petits et grands déversements, y compris des lignes directrices pour les conditions où un incendie est présent ou probable (danger potentiel de fragmentation).
 - Le terme « isoler » indique une zone d'accès interdit qui s'applique au public et aux premiers intervenants qui n'ont pas l'équipement, la formation, ni la préparation pour atténuer l'incident.
 - Le terme « évacuer » vise à protéger le plus grand nombre de personnes possible en retirant les personnes à l'intérieur d'une zone en toute sécurité. Si le retrait est trop dangereux, on peut aussi considérer la protection sur place dans cette zone.
- Les matières **surlignées en vert** dans les sections jaunes et bleues invitent le lecteur à consulter le Tableau 1, détaillant les distances de protection pour les matières toxiques par inhalation et les matières réagissant avec l'eau (section verte).

4

MESURES D'URGENCE

- Cette section est divisée en trois sous-sections :
 - › **INCENDIE** : fournit les procédures d'extinction en cas d'**incendie mineur**, **d'incendie majeur**, et/ou **d'incendie de citernes, remorques ou wagons**
 - › **DÉVERSEMENT OU FUITE** : inclut des recommandations générales, et peut décrire la procédure d'intervention en cas de **petit déversement et de déversement majeur**
 - › **PREMIERS SOINS** : fournit des lignes directrices spécifiques à suivre en premiers soins pour un produit ou un guide, en complément des conseils de premiers soins généraux pour les incidents liés aux marchandises dangereuses. Les lignes directrices générales en premiers soins se trouvent dans la section « Premiers soins généraux » située immédiatement après la section « Comment utiliser les guides orange ».



Si un drapeau canadien figure dans cette section, et que l'incident s'est produit au Canada, un plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.

PREMIERS SOINS GÉNÉRAUX

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et éviter toute contamination.
- Déplacer la victime dans une zone isolée si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas d'arrêt respiratoire :
 - NE PAS administrer le bouche-à-bouche; la victime peut avoir ingéré ou inhalé la substance.
 - Si équipé et le pouls est détecté, laver le visage et la bouche, et appliquer la respiration artificielle en utilisant un appareil médical approprié (masque et ballon d'anesthésie, masque de poche muni d'une valve unidirectionnelle ou autre appareil).
 - S'il y a absence de pouls ou aucun appareil médical respiratoire disponible, effectuer des compressions continues. Vérifier le pouls toutes les 2 minutes ou surveiller tout signe de respiration spontanée.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- En cas de contact avec la substance, enlever immédiatement en rinçant la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Pour plus d'information, contacter votre centre antipoison.
- **Note :** Les soins immédiats en réanimation (SIR) et soins avancés en réanimation (SAR) devraient être fait par des professionnels qualifiés.

NOTES

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'air, de l'eau ou de mousses.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact à cette substance peut causer de graves blessures, l'infection, la maladie ou la mort.
- Une forte concentration de gaz peut provoquer l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu ou le contact avec l'eau peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION : La substance pourrait réagir avec l'agent d'extinction.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS À 1600 MÈTRES OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 500 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation dans un périmètre de 800 mètres de rayon.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un incendie, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 1600 mètres dans toutes les directions.

* POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDIQUANT LES « GROUPES DE COMPATIBILITÉ », RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie de CARGAISON

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- Utiliser de l'eau - **NOYER le feu!** À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE 113 MATIÈRES INFLAMMABLES - (EXPLOSIFS HUMIDES/DÉSENSIBILISÉS)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- **Lorsque SÉCHÉE, la substance peut exploser sous l'effet de la chaleur, des flammes, de la friction ou d'un choc. Traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- **Garder la substance mouillée à l'aide d'eau ou traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **Certaines sont toxiques** et peuvent être fatales par inhalation, ingestion ou absorption cutanée. Plus précisément, le dinitrophénol humidifié (UN1320), le dinitrophénates humidifiés (UN1321), le dinitro-o-crésate de sodium humidifié (UN1348) et l'azoture de baryum humidifié (UN1571) sont connues pour être toxiques.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.**

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie de CARGAISON

- NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement

- Rincer le site à grande eau.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- GARDER LES PRODUITS « HUMIDIFIÉS » MOUILLÉS EN AJOUTANT LENTEMENT UN EXCÈS D'EAU.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS À 800 MÈTRES OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Déplacer les gens hors du champ de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation dans un périmètre de 250 mètres de rayon.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 800 mètres dans toutes les directions.
- Si le feu menace une cargaison d'explosifs portant des étiquettes 1.4S ou contenant des matières classées 1.4S, évacuer au moins 15 mètres dans toutes directions.

* POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDIQUANT LES « GROUPES DE COMPATIBILITÉ », RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie de CARGAISON

- NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 800 mètres de rayon et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

Incendie de CLASSE 1.4S

- Les colis étiquetés 1.4S ou qui contiennent des substances classifiées 1.4S, sont conçus ou emballés de façon telle que lorsqu'en feu, ils peuvent brûler violemment entraînant des détonations et projections qui seront limitées au voisinage immédiat des colis.
- Les risques sont normalement limités au voisinage immédiat des colis.
- Combattre le feu d'une distance sécuritaire en suivant les précautions habituelles.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.
- NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE GAZ - INFLAMMABLES 115 (INCLUANT DES LIQUIDES RÉFRIGÉRÉS)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- EXTRÊMEMENT INFAMMABLE.
 - S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
 - Forme des mélanges explosifs avec l'air.
 - Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- ATTENTION :** L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957), l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966), le méthane (UN1971) et l'hydrogène et méthane en mélange comprimé (UN2034) sont plus légers que l'air et auront tendance à monter dans l'air. Un feu d'hydrogène ou de deutérium est difficile à détecter car ils brûlent avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
 - Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
 - Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
 - Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

ATTENTION : Lorsque le **GNL - Gaz naturel liquéfié (UN1972)** est relâché sur ou près de l'eau, le produit peut se vaporiser de manière explosive.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Certaines peuvent être irritantes si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz, le gaz liquéfié ou le liquide cryogénique peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées. • Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.
- Pour des feux impliquant du gaz liquéfié de pétrole (GLP) (UN1075), butane (UN1011), butylène (UN1012), isobutylène (UN1055), propylène (UN1077), isobutane (UN1969), et propane (UN1978), consulter également la section « BLEVE – Précautions en matière de sécurité ».

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.
ATTENTION : L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957), l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966) et l'hydrogène et méthane en mélange, comprimé (UN2034) brûlent avec une flamme invisible.
Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
ATTENTION : Pour un feu en nappe de **GNL - gaz naturel liquéfié (UN1972)**, NE PAS UTILISER d'eau.
Utiliser de la poudre chimique sèche ou une mousse à grande expansion.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.

ATTENTION : Pour le **GNL - gaz naturel liquéfié (UN1972)**, NE PAS appliquer d'eau, de mousse régulière ou antialcool directement sur le déversement. Si disponible, utiliser une mousse à grande expansion pour réduire les émanations.

- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION : Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÈMEMENT INFAMMABLE.**
- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air. L'acétylène (UN1001, UN3374) peut réagir explosivement même en absence d'air.
- Le disilane (UN3553) et le silane (UN2203) s'enflammeront spontanément à l'air et peuvent se rallumer.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Certaines peuvent être toxiques si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE GAZ - TOXIQUES - INFLAMMABLES (EXTRÊMEMENT DANGEREUX)

117

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'odeur initiale peut être irritante ou désagréable et peut affaiblir le sens de l'odorat.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont extrêmement inflammables.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.**

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Envisager d'enflammer la fuite afin d'éliminer les dangers associés au gaz toxique.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- EXTRÈMEMENT INFAMMABLE.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation peut causer des effets toxiques.
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières soulignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE;** peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau. Certains peuvent causer de graves brûlures sur la peau et des lésions oculaires.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Inflammable; peut s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air. L'oxyde d'éthylène (UN1040) peut réagir explosivement même en absence d'air.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool pour réduire l'émanation de vapeurs.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE GAZ - INERTES (INCLUANT DES LIQUIDES RÉFRIGÉRÉS)

120

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz, le gaz liquéfié ou le liquide cryogénique peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides ou solides réfrigérés/ cryogéniques.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

ATTENTION : Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.

Intentionnellement laissé en blanc

Il n'y a pas de matières associées à ce Guide.

Intentionnellement laissé en blanc
Il n'y a pas de matières associées à ce Guide.

GUIDE GAZ - OXYDANTS

122 (INCLUANT DES LIQUIDES RÉFRIGÉRÉS)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Certaines réagissent explosivement avec les hydrocarbures.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Le contact avec le gaz, le gaz liquéfié ou le liquide cryogénique peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/ cryogéniques.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION : Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE;** peut être fatal lorsqu' inhalé ou absorbé par la peau.
- Les vapeurs peuvent être irritantes et/ou corrosives.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE et/ou CORROSIF;** peut être fatal lorsqu' inhalé ou absorbé par la peau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Oxydants puissants, ils réagissent vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent violemment à l'air, à l'air humide et/ou à l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION : Ces substances ne brûlent pas mais supportent la combustion. Certaines réagiront violemment au contact de l'eau.

Incendie mineur

- Contenir l'incendie et laisser brûler. S'il doit être combattu, l'eau en brouillard ou pulvérisée est recommandée.
- **Uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO₂ ou Halon®.**
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattez l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE et/ou CORROSIF;** peut être fatal lorsqu' inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes et corrosives.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.
- Pour UN1005 : l'ammoniac, anhydre, à haute concentration dans un espace clos, présente un risque d'inflammabilité si une source d'ignition est introduite.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières soulignées : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.
- **En cas de contact cutané avec le Fluorure d'hydrogène anhydre (UN1052)**, si un gel de gluconate de calcium est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE GAZ - COMPRIMÉS OU LIQUÉFIÉS 126 (INCLUANT DES GAZ RÉFRIGÉRANTS)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

ATTENTION : Les aérosols (UN1950) peuvent contenir un propulseur inflammable.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citerne, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Certaines de ces substances, si déversées, peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÈMEMENT INFAMMABLE :** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.

ATTENTION : L'éthanol (UN1170) peut brûler avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- ATTENTION :** La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.
- ATTENTION :** Incendie avec UN1170, UN1987 ou UN3475, une mousse antialcool devrait être utilisée.
- ATTENTION :** L'éthanol (UN1170) peut brûler avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÈMEMENT INFAMMABLE** : S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.
- La substance peut être transportée chaude.
- Pour les véhicules hybrides, GUIDE 147 (piles au lithium ionique ou sodium ionique) ou GUIDE 138 (accumulateurs au sodium) devrait également être consulté.
- Si l'aluminium fondu est impliqué, se référer au GUIDE 169.

SANTÉ

ATTENTION : Le pétrole brut (UN1267) peut contenir du sulfure d'hydrogène, un gaz **TOXIQUE**.

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION : La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION : Pour des mélanges contenant un alcool ou autre solvant polaire, une mousse antialcool pourrait être plus efficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière. Si la mousse régulière est inefficace ou non-disponible, utiliser de la mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière. Si la mousse régulière est inefficace ou non-disponible, utiliser de la mousse antialcool.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citermes, wagons-citermes ou citermes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Pour le pétrole brut, ne pas introduire d'eau dans un wagon-citerne percé. Ceci pourrait causer un dangereux débordement par ébullition.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE LIQUIDES INFLAMMABLES 129 (MISCIBLES À L'EAU/NOCIFS)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÈMEMENT INFAMMABLE :** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION : La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- **Ne pas utiliser d'extincteurs à poudre chimique sèche pour éteindre des feux impliquant du nitrométhane (UN1261) ou nitroéthane (UN2842).**

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routière

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE 130 LIQUIDES INFLAMMABLES (NON-MISCIBLES À L'EAU/NOCIFS)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÈMEMENT INFLAMMABLE** : S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre (**P**) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION : La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière. Si la mousse régulière est inefficace ou non-disponible, utiliser de la mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière. Si la mousse régulière est inefficace ou non-disponible, utiliser de la mousse antialcool.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE;** peut être fatal lorsqu' inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.
- L'inhalation ou le contact avec certaines de ces substances irritera ou brûlera la peau et les yeux.
- Le chloracétate de méthyle (UN2295) est un irritant aux yeux/lacrymogène (cause l'écoulement de larmes).
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÈMEMENT INFAMMABLE :** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.

ATTENTION : Le méthanol (UN1230) brûlera avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citerne, etc.).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosive lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER** le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées. • Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières surlignées : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION : La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION : Le méthanol (UN1230) brûlera avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routière

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Petit déversement

- Absorber à l'aide de terre, de sable ou autre substance non combustible; transférer dans un récipient pour en disposer plus tard.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citerne, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'ingestion peut causer des effets toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières surlignées : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Pour l'**hydrazine**, absorber avec du sable SEC ou de l'absorbant inerte (vermiculite, tampon absorbant).
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Pour les corrosifs, en cas de contact, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Un rinçage supplémentaire peut être nécessaire.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines peuvent brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Poudres, poussières, copeaux, rognures, tournures ou ébarbures peuvent exploser ou brûler avec violence explosive.
- La substance peut être transportée sous une forme fondu à une température qui pourrait être supérieure à son point d'éclair.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.

- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant une pâte ou pigment métallique (par exemple une « pâte d'aluminium »)

- Un incendie de Pâte d'aluminium devrait être traité comme un incendie de métal combustible. Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium ou des extincteurs de classe D. Aussi, consulter le GUIDE 170.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Les substances corrosives en contact avec des métaux peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- **TOXIQUE et/ou CORROSIF;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, **ISOLER** 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Pour les corrosifs, en cas de contact, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Un rinçage supplémentaire peut être nécessaire.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut s'enflammer au contact de l'air humide ou de l'humidité.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'inhalation des produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

ATTENTION : Le pentaborane (UN1380) est très toxique. L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières surlignées : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂ SUR LA SUBSTANCE.

• Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

ATTENTION : Pour un feu de Xanthates, UN3342 ou de Dithionites (Hydrosulfites) UN1384, UN1923 et UN1929, INONDER A L'AIDE D'EAU TOUT FEU, mineur ou majeur, afin d'enrayer la réaction qui autogénère son propre oxygène. Couvrir le feu est inefficace car ces substances ne requièrent pas d'air pour brûler.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable SEC, EXCEPTÉ pour UN1384, UN1923, UN1929 et UN3342.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte EXCEPTÉ pour UN1384, UN1923, UN1929 et UN3342, ou s'éloigner et laisser brûler.

ATTENTION : UN3342 lorsqu'inondé à l'aide d'eau, continuera de générer des vapeurs inflammables de disulfure de carbone.

- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routière

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants ou d'entrer en contact avec la substance.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

ATTENTION : Pour les déversements de xanthates, UN3342 et de dithionites (Hydrosulfites), UN1384, UN1923 et UN1929, dissoudre dans 5 parties d'eau et récupérer pour élimination appropriée.

ATTENTION : UN3342 lorsqu'inondé à l'aide d'eau, continuera de générer des vapeurs inflammables de disulfure de carbone.

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE 136 SUBSTANCES - SPONTANÉMENT INFLAMMABLES-TOXIQUES ET/OU CORROSIVES (RÉAGISSANT À L'AIR)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Extrêmement inflammable, s'enflammera spontanément à l'air.
- Brûle rapidement en dégageant une fumée blanche, dense et irritante.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les substances corrosives en contact avec des métaux peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- **TOXIQUE et/ou CORROSIF;** l'ingestion de la substance ou l'inhalation des produits de décomposition causera de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Certains effets peuvent se manifester suite à l'absorption cutanée.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.
- Pour le Phosphore, UN1381 : Un vêtement de protection spécial aluminisé devrait être utilisé lorsqu'un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Eau pulvérisée, sable mouillé ou terre mouillée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
 - **Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.**
 - Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières**
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
 - Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
 - Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
 - **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Couvrir d'eau, de sable ou de terre. Placer le produit dans un contenant en métal et recouvrir d'eau.

Déversement majeur

- Endiguer afin d'en disposer plus tard et recouvrir de terre ou de sable mouillé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec la substance, garder sous l'eau ou appliquer un bandage mouillé sur la peau affectée jusqu'à l'obtention de soins médicaux.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis déposer dans un contenant de métal rempli d'eau.
Risque d'incendie si laissé à sécher.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **CORROSIF et/ou TOXIQUE;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec des vapeurs, des poussières ou la substance peut causer des blessures sérieuses, des brûlures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXCEPTÉ POUR L'ANHYDRIDE ACÉTIQUE (UN1715), QUI EST INFLAMMABLE,** certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruisselements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons-citerne ou trémies, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières surlignées : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Lorsque la substance n'est pas impliquée dans l'incendie, ne pas lui appliquer d'eau.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie majeur

- Inonder la zone en feu à l'aide d'eau tout en rabattant les vapeurs avec un brouillard d'eau. Si la quantité d'eau est insuffisante, les répondants devraient se retirer.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau en brouillard pour réduire les émanations; ne pas appliquer d'eau directement sur la fuite, sur le déversement ou à l'intérieur du contenant.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Pour les corrosifs, en cas de contact, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Un rinçage supplémentaire peut être nécessaire.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE SUBSTANCES - RÉAGISSANT À L'EAU 138 (ÉMETTANT DES GAZ INFLAMMABLES)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

• NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
 - Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Incendie impliquant des métaux ou des poudres (Aluminium, Lithium, Magnésium, etc.)**
- Utiliser de la poudre chimique sèche, sable SEC, chlorure de sodium en poudre, graphite en poudre, ou des extincteurs de classe D; de plus, pour le Lithium, de la poudre Lith-X® ou de la poudre de cuivre peuvent être utilisées. Aussi, consulter le GUIDE 170.

Incendie impliquant des citermes, wagons-citermes ou citernes routières

- Combattez l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

• ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

- Si sans risque, arrêter la fuite.

- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.

• EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infilttrer dans les contenants.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE SUBSTANCES - RÉAGISSANT À L'EAU 139 (ÉMETTANT DES GAZ INFLAMMABLES ET TOXIQUES)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables et toxiques au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Très毒ique, le contact avec l'eau produira des gaz toxiques, l'inhalation peut être fatale.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE. (LES MOUSSES PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LES CHLOROSILANES, VOIR CI-DESSOUS)

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- **POUR CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** UTILISER la mousse antialcool; **NE PAS UTILISER** de poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte sur un feu de chlorosilane; ceci dégage de l'hydrogène qui pourrait exploser.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- **EMPÊCHER L'EAU** d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool pour réduire l'émanation de vapeurs.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

ATTENTION : Les produits à base de nitrate d'ammonium peuvent exploser s'ils sont impliqués dans un incendie ou s'ils sont contaminés par des hydrocarbures (carburants), des matières organiques, d'autres contaminants ou s'ils sont fondus et confinés. Traiter comme un explosif (GUIDE 112).

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Certaines se décomposent explosivelement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivelement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) à cette substance ou à ses vapeurs, peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.
- Si des **produits à base de nitrate d'ammonium** dans une citerne, un wagon-citerne ou un camion sont impliqués dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Pour les **produits à base de nitrate d'ammonium** : Ne combattez pas les incendies de cargaison. S'éloigner, évacuer et isoler la zone sur au moins 1600 mètres (1 mile). Traiter comme un explosif (GUIDE 112). Ne pas entrer dans la zone pendant 24 heures ou jusqu'à ce qu'un avis d'un expert ait été fourni.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines peuvent brûler rapidement.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- L'inhalation des poussières est toxique.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routière

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Des vapeurs toxiques/inflammables peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citerne, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la friction, de la chaleur ou de la contamination.
- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants; une réaction violente pourrait se produire.

Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Rincer le site à grande eau.

Déversement majeur

- NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Réagissent vigoureusement et/ou explosive avec l'eau.
- Produisent des substances toxiques et/ou corrosives au contact de l'eau.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les wagons-citernes ou trémies.
- Certaines peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE:** l'inhalation ou le contact avec la vapeur, la substance, ou les produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
 - Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
 - Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières**
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
 - Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
 - Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
 - TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.

Déversement majeur

- NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE PEROXYDES ORGANIQUES 145 (SENSIBLES À LA CHALEUR ET À LA CONTAMINATION)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.

GUIDE 146 PEROXYDES ORGANIQUES (SENSIBLES À LA CHALEUR, À LA FRICITION ET À LA CONTAMINATION)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les piles au lithium ionique et sodium ionique contiennent un électrolyte liquide inflammable qui peut se ventiler, s'enflammer et produire des étincelles lorsque soumises à de hautes températures (> 150°C), lorsqu'endommagées ou abusées (dommage mécanique ou surcharge électrique).
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Peut enflammer d'autres piles situées à proximité.

SANTÉ

- Le contact avec l'électrolyte des piles peut être irritant pour la peau, les yeux et les muqueuses.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Un incendie impliquant des piles peut dégager du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique (Consulter le GUIDE 125).
- La fumée peut causer des étourdissements ou l'asphyxie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 500 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Un incendie de pile au lithium ionique ou sodium ionique peut se rallumer à tout moment après l'extinction initiale de l'incendie, jusqu'à des semaines plus tard.
- Utiliser l'imagerie thermique, si elle est disponible, afin de surveiller continuellement la pile.
- Le rallumage peut être accompagné par un dégagement de fumée blanche ou d'arcs électriques ou des étincelles qui se rallument avec des flammes visibles ou un incendie.

ATTENTION : L'utilisation d'eau salée pour la lutte contre les incendies n'est pas recommandée car elle peut augmenter la production d'hydrogène et de fluorure d'hydrogène gazeux.

Incendie de véhicule

- Si la pile n'est pas connectée à un véhicule, voir « Incendie mineur ou incendie impliquant une petite pile » ci-dessous.
- Consulter le guide d'intervention d'urgence spécifique du fabricant avant de tenter de mettre le véhicule hors service.
- Couper le contact et débranchez la pile de 12 volts si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- Ne jamais couper les câbles à haute tension (HT) ou à moyenne tension (MT).
- Ne jamais toucher les câbles ou composants HT ou MT endommagés ou immergés.
- Si disponible, utiliser **une grande quantité d'eau** pour éteindre ou supprimer un incendie de pile haute tension. L'utilisation d'une petite quantité d'eau pourrait libérer des gaz toxiques.
- Si possible, pulvériser de l'eau directement sur la pile.
- NE PAS percer, couper, faire levier ou démonter la structure du véhicule pour accéder à la pile. Tout contact avec un composant à haute tension peut provoquer un choc électrique.

Incendie mineur ou incendie impliquant une petite pile (p. ex. appareils électroniques personnels, vélos électriques, etc.)

- Eau pulvérisée seulement (en grandes quantités); ne pas utiliser de poudre chimique, CO₂ ou Halon®.

Incendie majeur ou incendie impliquant une grande pile ou plusieurs petites piles

- Laisser l'incendie de pile s'éteindre de lui-même et protéger les alentours.
- Retirer en toute sécurité les contenants non-endommagés de la zone.
- Pulvériser de l'eau sur les autres piles à proximité afin de réduire la propagation du danger.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Les piles qui perdent du liquide ainsi que tout matériel absorbant devraient être placés dans des contenants en métal.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

GUIDE 148 PEROXYDES ORGANIQUES (SENSIBLES À LA CHALEUR ET À LA CONTAMINATION/SOUS CONTRÔLE DE TEMPÉRATURE)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, de la contamination ou de la perte du contrôle de température.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur « température de contrôle », elles peuvent se décomposer violemment et s'enflammer.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la « température de contrôle » en tout temps.

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- NE PAS laisser la substance se réchauffer. Utiliser un agent de refroidissement tel que de la glace sèche ou de la glace (porter des gants de protection thermique). Si non-disponible ou si la manœuvre est impossible, évacuer immédiatement les environs.
- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Une auto-décomposition, auto-polymérisation, ou auto-ignition peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition ou polymérisation peut s'auto-accélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE 150 SUBSTANCES (AUTORÉACTIVES/SOUS CONTRÔLE DE TEMPÉRATURE)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Une auto-décomposition, auto-polymérisation, ou auto-ignition peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Une décomposition auto-accélérée peut avoir lieu si la « température de contrôle » spécifiée n'est pas maintenue.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur « température de contrôle », elles peuvent se décomposer ou polymériser violemment et s'enflammer.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violement. La décomposition ou polymérisation peut s'auto-accélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la « température de contrôle » en tout temps.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- NE PAS laisser la substance se réchauffer. Utiliser un agent de refroidissement tel que de la glace sèche ou de la glace (porter des gants de protection thermique). Si non-disponible ou si la manœuvre est impossible, évacuer immédiatement les environs.
- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÉCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.
- Pour les solides, prévenir la formation de nuages de poussières et éviter d'inhaler la poussière.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE SUBSTANCES - TOXIQUES ET/OU CORROSIVES (COMBUSTIBLES)

153

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE et/ou CORROSIF;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le bromacétate de méthyle (UN2643) est un irritant aux yeux/lacrymogène (cause l'écoulement de larmes).
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre (**P**) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les substances corrosives en contact avec des métaux peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliqué dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routière

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Pour les corrosifs, en cas de contact, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Un rinçage supplémentaire peut être nécessaire.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE SUBSTANCES - TOXIQUES ET/OU CORROSIVES 154 (NON-COMBUSTIBLES)

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE et/ou CORROSIF;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Certaines sont oxydantes et peuvent enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les substances corrosives en contact avec des métaux peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Pour les véhicules et équipements électriques, GUIDE 147 (piles au lithium ionique ou sodium ionique) ou GUIDE 138 (accumulateurs au sodium) devrait également être consulté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routière

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Pour les corrosifs, en cas de contact, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Un rinçage supplémentaire peut être nécessaire.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE SUBSTANCES - TOXIQUES ET/OU CORROSIVES 155 (INFLAMMABLES/SENSIBLES À L'EAU)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÉMEMENT INFLAMMABLE** : S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissements inflammables, toxiques ou corrosifs.
- Les substances corrosives en contact avec des métaux peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE et/ou CORROSIF**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- **Les bromoacétates et chloroacétates sont extrêmement irritants/lacrymogènes (causent l'irritation des yeux et l'écoulement de larmes).**
- La réaction avec l'eau ou l'air humide peut produire des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note : La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.
- ATTENTION : Pour le Chlorure d'acétyle (UN1717), utiliser seulement du CO₂ ou une poudre chimique sèche.

Incendie mineur

- CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU; utiliser de la mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- POUR LES CHLOROSILANES, utiliser de la mousse antialcool pour réduire l'émanation de vapeurs.
- EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Pour les corrosifs, en cas de contact, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Un rinçage supplémentaire peut être nécessaire.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE SUBSTANCES - TOXIQUES ET/OU CORROSIVES 156 (COMBUSTIBLES/SENSIBLES À L'EAU)

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances corrosives en contact avec des métaux peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE et/ou CORROSIF;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide peut produire des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières **surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Note : La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.
- ATTENTION : Pour le Bromure d'acétyle (UN1716), utiliser seulement du CO₂ ou une poudre chimique sèche.**

Incendie mineur

- CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU**; utiliser de la mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool pour réduire l'émanation de vapeurs.
- **EMPÊCHER L'EAU** d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Pour les corrosifs, en cas de contact, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Un rinçage supplémentaire peut être nécessaire.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE SUBSTANCES - TOXIQUES ET/OU CORROSIVES 157 (NON-COMBUSTIBLES/SENSIBLES À L'EAU)

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE et/ou CORROSIF;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide peut produire des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- UN1802, UN2032, UN3084, UN3093, UN1796 (plus que 50%), UN1826 (plus que 50%) et UN2031 (plus que 65%) peuvent agir comme substances comburantes. Consulter également le GUIDE 140.
- Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons citernes/trémies, etc.).
- La substance peut réagir à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les substances corrosives en contact avec des métaux peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières surlignées : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note : Certaines mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

Incendie mineur

- CO₂ (sauf pour les cyanures), poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Pour les corrosifs, en cas de contact, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Un rinçage supplémentaire peut être nécessaire.
- En cas de contact cutané avec l'acide fluorhydrique (UN1790), si un gel de gluconate de calcium est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut causer l'infection, la maladie ou la mort.
- Les matières infectieuses de Catégorie A (UN2814, UN2900 or UN3549) sont plus dangereuses, ou sont sous une forme plus dangereuses, que des matières infectieuses expédiées en tant que Matière biologique, Catégorie B (UN3373) ou Déchet d'hôpital / déchet médical (UN3291).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.
- Des colis endommagés contenant du CO₂ solide comme réfrigérant peuvent produire de l'eau ou du givre par condensation. Ne pas toucher ce solide ou liquide car il pourrait être contaminé par le contenu du colis.
- Le contact avec le CO₂ solide peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Certaines peuvent être transportées dans des liquides inflammables.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Consulter le document d'expédition pour identifier la substance impliquée.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Utiliser votre jugement selon la quantité de matériel présent et les routes d'exposition possibles pour choisir les vêtements de protection.
- Porter une protection respiratoire appropriée, tel qu'un appareil respiratoire testé N95 (au moins), un appareil de protection respiratoire avec un système de ventilation motorisé, ou un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter une protection corporelle complète (p. ex., un ensemble Tyvek), un écran facial, ainsi que des gants jetables imperméables (p. ex., en latex ou en nitrile).
- Porter des chaussures appropriées; des chaussons jetables peuvent être portés pour prévenir les contaminations.
- Des gants résistants aux perforations et aux coupures devraient être portés par-dessus des gants imperméables si des objets tranchants (p. ex., verre brisé, aiguilles) sont présents.
- Porter des gants isolants (p. ex. gants de cryoprotection) par-dessus des gants imperméables lorsque manipulant de la neige carbonique (UN1845).
- Décontaminer les vêtements de protection et les équipements de protection personnelle après usage et avant de les nettoyer ou de les jeter en utilisant un désinfectant chimique compatible (p. ex., une solution de javellisant à 10%, équivalant à 0,5% d'hypochlorite de sodium) ou au moyen d'une technologie ou d'un processus de décontamination validé (p. ex., autoclavage).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Recouvrir le colis endommagé ou la substance déversée avec un matériau absorbant tel que des essuie-tout ou un linge. Partant de la périphérie, verser du javellisant liquide ou autre désinfectant chimique pour saturer. Garder le matériau absorbant imbibé avec un excès de javellisant désinfectant (javelisant ou autre).

• NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Transporter la victime dans une zone isolée si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- ATTENTION : La victime pourrait être une source de contamination.**
- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante et bien laver la peau avec du savon et de l'eau. Évitez de briser la surface de la peau.
 - Une décontamination supplémentaire peut aussi être nécessaire.
 - Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion, injection ou inoculation ou contact avec la peau) peuvent être retardés. La victime devrait consulter un professionnel de la santé pour de l'information concernant les symptômes et les traitements.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation des vapeurs ou poussières est extrêmement irritant.
- Peut causer des brûlures aux yeux et le larmolement (écoulement de larmes).
- Peut provoquer la toux, des difficultés respiratoires et la nausée.
- Les effets d'une exposition brève ne dureront que quelques minutes.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie impliquant des citerne, wagons-citerne ou citerne routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Le contact peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Les mélanges air/vapeurs peuvent exploser lors de l'ignition.
- Le contenant peut exploser sous la chaleur de l'incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement liquide

- Ramasser à l'aide de sable, de terre ou autre type d'absorbant non combustible.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Laver la peau au savon et à l'eau.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente à mesure que le danger du contenu radioactif augmente.
- De faibles quantités et de faibles niveaux de rayonnement à l'extérieur des colis résultent en un faible risque pour les gens. Les colis endommagés peuvent libérer des quantités mesurables de matières radioactives mais les risques seront faibles.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les colis n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE I, II ou III. Certains peuvent afficher une étiquette VIDE ou peuvent indiquer le mot « Radioactif ».

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamme pas facilement.
- Plusieurs possèdent un emballage externe cartonné; le contenu (physiquement grand ou petit) peut avoir plusieurs formes physiques différentes.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.

GUIDE 162 MATIÈRES RADIOACTIVES (RADIOACTIVITÉ DE FAIBLE À MODÉRÉE)

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente à mesure que le danger du contenu radioactif augmente.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Faible risque de rayonnement lorsqu'à l'intérieur du contenant. Si la substance est libérée du colis ou du contenant en vrac, le niveau de risque variera de faible à moyen. Ce niveau de danger dépendra du type et de la quantité de rayonnement, du genre de matériau dans lequel il est contenu, et/ou les surfaces où il se trouve.
- Certaines matières peuvent être déversées lors d'accidents de sévérité moyenne mais le risque est minime pour les personnes.
- Les matières radioactives libérées ou les objets contaminés seront normalement visibles si l'emballage se brise.
- Certaines expéditions de matières en vrac ou emballées à usage exclusif n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE. Les plaques, les indications de danger et les documents d'expédition identifient la matière.
- Certains colis étiquetés RADIOACTIVE possèdent aussi une étiquette indiquant un danger secondaire. Ce dernier excède habituellement le danger de radioactivité; consulter ce GUIDE ainsi que celui couvrant le danger secondaire.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamme pas facilement.
- Les ébarbures ou granules métalliques d'uranium et de thorium peuvent s'enflammer spontanément à l'air (Consulter le GUIDE 136).
- Les nitrates sont oxydants et peuvent enflammer les matières combustibles (Consulter le GUIDE 141).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Endiguer afin de recueillir les grands déversements de liquide.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE 163 MATIÈRES RADIOACTIVES (RADIOACTIVITÉ DE FAIBLE À ÉLEVÉE)

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente à mesure que le danger du contenu radioactif augmente.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme Type A sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Une partie du contenu peut être libérée si des colis de Type A sont endommagés lors d'accidents de sévérité moyenne.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait subvenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourra se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares « Arrangement Spécial » peuvent être des colis de Type A, B ou C. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- L'eau du combat de l'incendie de cargaison peut causer la pollution.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamme pas facilement.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les colis de Type B sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente à mesure que le danger du contenu radioactif augmente.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut présenter un risque de rayonnement externe, et une exposition externe plus élevée si le contenu (capsules sources) est déversé.
- La contamination et le danger de rayonnement interne ne sont pas prévus, mais ne sont pas impossibles.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme Type A sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Des sources radioactives peuvent être libérées si des colis de Type A sont endommagés lors d'accidents modérément graves.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait subvenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé.
- La radioactivité provenant du contenu du colis, habituellement des capsules métalliques durables, peut être détectée par la majorité des instruments de détection de radioactivité.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les emballages peuvent brûler totalement sans risque de libérer le contenu des capsules scellées.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les sources radioactives en capsules et les colis de type B sont conçus et évalués afin de résister à un engouffrement complet par les flammes à des températures de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité avant d'effectuer le nettoyage.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface mouillée sur un colis endommagé légèrement ou non-endommagé indique rarement une défaillance de l'emballage. Le contenu est rarement liquide et est habituellement une capsule métallique facilement visible si déversée de l'emballage.
- Si la source est hors de l'emballage, **NE PAS TOUCHER**; demeurer à distance et obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Il est peu probable que les personnes exposées à des sources de matière radioactive sous forme spéciale soient contaminées.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.

GUIDE 165 MATIÈRES RADIOACTIVES (FISSILES/RADIOACTIVITÉ DE FAIBLE À ÉLEVÉE)

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente à mesure que le danger du contenu radioactif augmente.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis identifiés Type AF ou IF sur l'emballage contiennent des substances en quantités qui ne posent pas de danger pour la vie. L'intensité du rayonnement externe est faible et les colis sont conçus, évalués, et testés afin de contrôler les fuites et prévenir la fission en chaîne sous conditions extrêmes de transport.
- Les colis de Types B(U)F, B(M)F et CF (identifiés sur l'emballage ou sur les documents d'expédition) contiennent des substances en quantités qui peuvent présenter un danger pour la vie. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que la fission en chaîne est prévenue et les déversements ne poseront pas de danger pour la vie sauf pour les accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares « Arrangement Spécial » peuvent être des colis de Type AF, BF ou CF. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- L'index de transport (IT) sur l'étiquette ou documents d'expédition peut ne pas indiquer le niveau de rayonnement à un mètre d'un colis isolé et non-endommagé; plutôt, il peut indiquer les contrôles requis lors du transport dû aux propriétés fissiles de la substance. Alternativement, la nature fissile du contenu est indiquée par un index de criticalité sécuritaire (CSI) sur une étiquette FISSILE spéciale ou sur les documents d'expédition.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont rarement inflammables. Les emballages sont conçus pour supporter un feu sans causer de dommage à leur contenu.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les colis de Type AF, IF, B(U)F, B(M)F et CF sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont. • Eloigner les personnes non autorisées.
- Tenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.

Déversement liquide

- Le contenu du colis est rarement liquide. Si une contamination radioactive résulte d'un liquide déversé, elle sera probablement de faible niveau.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

GUIDE 166 MATIÈRES RADIOACTIVES - CORROSIVES (HEXAFLUORURE D'URANIUM/RÉAGISSANT À L'EAU)

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente à mesure que le danger du contenu radioactif augmente.
- Faible risque de radiation pour les personnes. **Le risque chimique dépasse largement le risque radiologique.**
- La substance réagit à la vapeur d'eau et à l'eau pour former du **fluorure d'hydrogène, un gaz toxique et corrosif, de l'acide fluorhydrique** ainsi qu'un résidu blanc soluble à l'eau très irritant et corrosif.
- Toxique;** peut être fatal **lorsqu' inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- Le contact direct avec la substance et le gaz peut causer des brûlures à la peau, aux yeux ou aux voies respiratoires.
- Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas.
- Cette substance peut réagir violemment avec les carburants.
- La substance va se décomposer et produire des vapeurs toxiques et/ou corrosives.
- Les contenants placés dans des suremballages (forme cylindrique horizontale avec pattes courtes), aussi identifiés par AF, B(U)F ou H(U) sur les colis ou sur les documents, sont conçus et évalués pour résister à de sévères conditions incluant un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.
- Les cylindres pleins, identifiés avec UN2978 (pouvant aussi être marqués H(U) ou H(M)), peuvent subir une rupture sous la chaleur d'un feu engouffrant; les cylindres vides (sauf pour les résidus) ne subiront pas de rupture dans un feu. • La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou s'éloigner et laisser brûler.
- Utiliser de l'eau uniquement si l'emballage est intact.
- EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.
- Sans feu ni fumée, la fuite sera évidente par la formation d'un résidu ainsi que de vapeurs visibles et irritantes au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Une accumulation de résidu peut auto-sceller les petites fuites.
- Endiguer loin en aval du déversement pour collecter les eaux de ruissellement.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- En cas de contact cutané avec le fluorure d'hydrogène et/ou l'acide fluorhydrique, si un gel de gluconate de calcium est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

Intentionnellement laissé en blanc

Il n'y a pas de matières associées à ce Guide.

Intentionnellement laissé en blanc
Il n'y a pas de matières associées à ce Guide.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE;** Extrêmement dangereux.
- L'inhalation est extrêmement dangereuse; elle peut être fatale.
- Le contact avec le gaz, le gaz liquéfié ou le liquide cryogénique peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Inodore, ne sera pas détecté par le sens de l'odorat.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

ATTENTION : Les flammes peuvent être invisibles. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les vapeurs posent un risque毒ique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/ cryogéniques.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION : Les flammes peuvent être invisibles. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÉTER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).

- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

- Si sans risque, arrêter la fuite.

- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.

- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.

- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.

- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de contact avec un gaz liquéfié, seul le personnel médical doit tenter de dégeler les engelures.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- La substance est transportée à l'état fondu à une température supérieure à 705°C.
- Réaction violente avec l'eau, le contact peut causer une explosion ou produire un gaz inflammable.
- Enflammera les matières combustibles (bois, papier, huile, débris, etc.).
- Le contact avec des nitrates ou autres oxydants peut causer une explosion.
- Le contact avec les contenants ou autres substances, incluant des outils froids, humides ou souillés, peut causer une explosion.
- Le contact avec le béton produira des pétilllements et des éclaboussures.

SANTÉ

- Le contact causera de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection ignifuge pour feu d'immeuble, incluant visière, casque et gants, ceci fournira une protection thermique limitée.

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Ne pas utiliser d'eau, sauf lorsque des vies sont en danger, à ce moment, utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard.
- Ne pas utiliser d'agents extincteurs halogénés ou de la mousse.
- Déplacer les combustibles du trajet de la nappe déversée si cela peut se faire sans risque.
- Combattre les feux causés par des substances fondues avec la méthode appropriée au matériel en feu; garder l'eau, les agents extincteurs halogénés ou les mousses hors de contact avec la substance fondue.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas tenter d'arrêter la fuite à cause du risque d'explosion.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- La substance est très fluide, elle se répandra rapidement et peut éclabousser. Ne tentez pas de l'arrêter à l'aide de pelles ou d'autres objets.
- Endiguer loin en aval du déversement; utiliser du sable sec pour contrôler l'écoulement du produit.
- Lorsque possible, laisser la substance fondu se solidifier naturellement.
- Éviter de toucher la substance même solidifiée. L'aluminium chaud ou froid possède la même apparence; ne pas toucher sans certitude.
- Nettoyer sous la supervision de spécialistes une fois la substance solidifiée.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines sont transportées dans des liquides inflammables.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines de ces substances vont brûler en dégageant une chaleur intense.
- Les poussières ou vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Les oxydes produits lors d'un feu de métal présentent un danger très sérieux pour la santé.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Eloigner les personnes non autorisées.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 50 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂.
 - Un feu de métal aspergé d'eau produira de l'hydrogène, un gaz extrêmement explosif, particulièrement à l'intérieur d'un espace clos (bâtiment, cale de navire, etc.).
 - Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, ou des extincteurs de classe D.
 - Il est préférable de confiner et d'étouffer les feux de métaux plutôt que de leur appliquer de l'eau.
 - Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Incendie impliquant des citernes, wagons-citernes ou citernes routières**
- Lorsqu'impossible d'éteindre le feu, protéger les environs et laisser le s'éteindre par lui-même.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Certaines peuvent être transportées chaudes.
- Pour UN3508, condensateur asymétrique, soyez prudent du risque de court-circuit, car ce produit est transporté dans un état chargé.
- Les polymères expansibles en granulés (UN2211) peuvent générer des vapeurs inflammables.

SANTÉ

- L'inhalation de la substance peut être nocif.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- L'inhalation de poussières d'amiante peuvent avoir un effet dommageable sur les poumons.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour les matières surlignées : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne, un wagon-citerne ou une citerne routière est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION : Les incendies impliquant des dispositifs de sécurité (UN3268) et des dispositifs d'extinction par dispersion (UN3559) peuvent avoir une activation retardée et un risque de projectiles dangereux.
Éteindre le feu à une distance sécuritaire.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie impliquant des citerne

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Prévenir la formation de nuages de poussières.
- Pour l'amianté, éviter d'inhaler la poussière. Couvrir le déversement avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion. Ne pas nettoyer ou disposer du produit, excepté sous supervision d'un spécialiste.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- L'inhalation de vapeurs ou le contact avec la substance causera une contamination et des effets potentiellement dangereux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut réagir sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Éloigner les personnes non autorisées.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION**Mesure de prévention immédiate**

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'un grand contenant est impliqué dans un incendie, envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le métal chauffé.**

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas utiliser d'équipement ou d'outils fabriqués en acier ou en aluminium.
- Couvrir de terre, de sable ou tout produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour réduire la dispersion et protéger de la pluie.
- Pour le mercure, utiliser une trousse de récupération spécialisée.
- Après nettoyage, un site contaminé au mercure peut être repris avec du sulfure de calcium ou du thiosulfate de sodium pour éliminer toute trace de mercure résiduel.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE:** peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.
- Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Le contact avec le gaz peut causer des brûlures et blessures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains gaz peuvent brûler ou s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les oxydants peuvent enflammer des produits combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.) mais PAS facilement en raison des faibles pressions lors du transport.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Eloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.

Incendie

- Si plusieurs petits contenants (à l'intérieur de wagons ou remorques) sont impliqués dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

* CERTAINES SUBSTANCES PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE INFLAMMABLES, CORROSIVES, ET/OU OXYDANTES.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- Pour UN3515, UN3518, UN3520, utiliser uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO₂ ou Halon®.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant plusieurs petits contenants (à l'intérieur de wagons ou remorques)

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Certains gaz peuvent être inflammable. ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Pour les gaz inflammables, tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Pour les gaz oxydants, garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains gaz s'enflamment sous l'action de la chaleur, d'éclatements ou de flammes.
- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont exposés à une projection de flammes directe prolongée.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement, particulièrement dans des espaces clos ou confinés.
- Certains gaz peuvent être irritants si inhalés à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz peut causer des brûlures et blessures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloigner les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si plusieurs petits contenants (à l'intérieur de wagons ou remorques) sont impliqués dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.
- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant plusieurs petits contenants (à l'intérieur de wagons ou remorques)

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décoloré.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne en contact direct avec les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Pour les gaz inflammables, ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex : cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Pour les gaz oxydants, garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé.
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
- Aérer la zone.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

Se référer à la section « Premiers soins généraux ».

Premiers soins spécifiques :

- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.
Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section « PIU ».

INTRODUCTION AUX TABLEAUX VERTS

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Ce tableau suggère des distances pour protéger le public des vapeurs/gaz générées lors de déversements de :

- Matières considérées comme toxiques par inhalation (TIH);
- Matières qui dégagent des gaz toxiques au contact de l'eau

Ce tableau indique aux premiers intervenants les mesures à prendre avant l'arrivée du personnel technique d'urgence. Pour chaque matière, les premiers intervenants trouveront les distances pour les zones suivantes :

- La **zone d'isolation initiale** définit une aire **autour** du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations de matières présentant un risque face au vent (en amont du vent) et constituant un danger potentiellement mortel sous le vent (en aval du vent).
- La **zone d'activités de protection** désigne une aire **sous le vent**, en aval du lieu d'incident, dans laquelle les personnes peuvent être prises d'incapacité et incapables de prendre des mesures de protection et/ou subir des effets graves ou irréversibles sur la santé. Le Tableau 1 fournit des indications spécifiques sur les petits et grands déversements se produisant de jour ou de nuit.

L'ajustement des distances pour un incident spécifique implique plusieurs variables interdépendantes. Ces ajustements ne devraient être effectués que par du personnel ayant les compétences techniques adéquates. Pour cette raison, ce document ne peut pas fournir d'indications précises sur l'ajustement des distances du tableau. Cependant, les recommandations ci-dessous peuvent vous aider.

Facteurs pouvant affecter les distances d'activités de protection

Feu

Dans la section orange, sous la rubrique **ÉVACUATION – Incendie**, la distance d'évacuation requise pour se protéger contre le danger de fragmentation d'un grand contenant est clairement indiquée. En cas d'incendie, le danger lié à la toxicité peut être moins important que le danger lié à l'incendie ou à l'explosion.

Lors de ces situations, les **distances d'isolation lors d'un incendie devraient être utilisées** et le Tableau 1 devrait être utilisé pour protéger sous le vent contre le dégagement de matières résiduelles.

Pire des scénarios : acte terroriste, sabotage ou accident catastrophique

Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection sont dérivées de données historiques d'incidents et de l'utilisation de modèles statistiques. Dans le cas d'un scénario catastrophique impliquant le déversement instantané de la totalité d'un contenant (par exemple en raison d'un acte terroriste, de sabotage ou d'un accident catastrophique), ces distances pourraient considérablement augmenter.

Pour ce type d'événement, en l'absence d'information plus spécifique, il serait approprié de **doubler** les distances d'isolation initiales et d'activités de protection.

Lorsque plus d'un grand contenant fuit

Si plus d'un wagon-citerne, une citerne routière, une citerne ou un grand cylindre contenant des matières TIH fuient, les distances associées aux **grands déversements** devraient être augmentées.

Autres facteurs pouvant augmenter les distances d'activités de protection :

- Pour les matières nécessitant une **distance d'activités de protection de 11,0+ km**, la distance réelle peut être supérieure sous certaines conditions atmosphériques.
- Si le panache de la matière se **propage dans une vallée ou entre plusieurs immeubles de grande hauteur**, les distances d'activités de protection peuvent être plus grandes que celles indiquées en raison d'une dispersion réduite dans l'atmosphère.
- **Les déversements se produisant le jour** dans des régions connues pour leurs **fortes inversions de température** ou **enneigement** ou se produisant au **coucher du soleil** peuvent nécessiter l'augmentation des distances d'activités de protection parce que les contaminants aériens se mélagent et se dispersent plus lentement et peuvent se déplacer beaucoup plus loin sous le vent.
 - › Sous ces conditions, les distances d'activités de protection de nuit pourraient être plus appropriées.
- Les distances d'activités de protection peuvent être plus grandes pour des **déversements liquides** lorsque la température de ces matières ou la **température extérieure excède 30°C**.

Matières réagissant avec l'eau

Les matières qui produisent de grandes quantités de gaz toxiques au contact de l'eau sont incluses dans le Tableau 1. Certaines de ces matières ont 2 entrées dans le Tableau 1. Elles sont identifiées par (**lorsque déversé sur le sol**) parce qu'elles sont elles-mêmes toxiques par inhalation et (**lorsque déversé dans l'eau**) car elles produisent des gaz toxiques additionnels lorsque déversées dans l'eau.

Il faut choisir **la plus grande distance d'activités de protection** si :

- Vous ne pouvez pas déterminer si le déversement a lieu sur le sol ou dans l'eau;
- Le déversement est à la fois sur le sol et dans l'eau.

TABLEAU 2 – MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

Ce tableau énumère les matières qui dégagent des gaz toxiques par inhalation (TIH) au contact de l'eau, ainsi que les gaz toxiques générés.

NOTE : Les gaz TIH générés indiqués dans le Tableau 2 sont seulement à titre indicatif. Dans le Tableau 1, les distances d'isolation initiales et d'activités de protection prennent déjà en compte ces gaz TIH produits.

Lorsqu'une matière réagissant avec l'eau (générant des gaz toxiques par inhalation) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source des gaz toxiques peut se déplacer en aval sur une distance importante.

TABLEAU 3 – DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DE GRANDS DÉVERSEMENTS POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION LES PLUS COURANTS

Ce tableau énumère les matières les plus courantes qui sont :

- UN1005 - Ammoniac, anhydre
- UN1017 - Chlore
- UN1040 - Oxyde d'éthylène et UN1040 - Oxyde d'éthylène avec de l'azote
- UN1050 - Chlorure d'hydrogène, anhydre et UN2186 - Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
- UN1052 - Fluorure d'hydrogène, anhydre
- UN1079 - Dioxyde de soufre

Ce tableau fourni les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres) :

- Impliquant des contenants de types et de capacités variées;
- Pour des situations se produisant de jour et de nuit;
- Pour des vitesses de vent différentes (faible, modéré et grand).

ACTIVITÉS ET MESURES DE PROTECTION

Les activités et mesures de protection désignent les actions destinées à préserver la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du public lors d'un incident impliquant le rejet de marchandises dangereuses.

Le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (section verte) indique les périmètres pouvant être touchés par un nuage de gaz toxiques. Les personnes se trouvant dans cette zone devraient être évacuées et/ou protégées sur place, à l'intérieur des bâtiments.

Isoler la zone de danger et en interdire l'accès. Empêcher toute personne qui n'est pas directement impliquée dans les opérations d'intervention d'urgence de pénétrer dans le périmètre de sécurité. De plus, les intervenants ne portant pas d'équipement de protection ne devraient pas être autorisés dans la zone d'isolation.

Cette étape « d'isolation » vise à établir le contrôle de la zone d'intervention et constitue la première mesure de protection mise en œuvre.

L'évacuation consiste à déplacer toutes les personnes d'une zone menacée vers un lieu plus sûr. Pour mettre en place cette mesure, il faut prévoir suffisamment de temps pour que les personnes concernées soient prévenues, se préparent et quittent les lieux. Si le temps le permet, l'évacuation est la meilleure mesure de protection.

Commencer par évacuer les personnes à proximité et celles ayant une vue directe sur la situation. À l'arrivée du personnel d'intervention d'urgence supplémentaire, augmentez la zone d'évacuation sous le vent (en aval du vent) et dans la direction transversale au vent, tel qu'à être équivalent aux périmètres indiqués dans ce présent guide.

Les personnes peuvent ne pas être complètement hors de danger, même après s'être déplacées aux distances recommandées. Elles ne devraient pas être autorisées à se rassembler à la limite de ces périmètres. Il convient donc de les diriger vers un lieu défini, suivant un itinéraire spécifique, suffisamment éloigné pour éviter un nouveau déplacement en cas de changement de la direction du vent.

La protection sur place (mise à l'abri) signifie que le public devrait chercher refuge dans un bâtiment et y rester jusqu'à l'absence du danger. **Il est essentiel que les premiers intervenants maintiennent la communication avec les personnes protégées sur place** afin qu'elles soient informées de l'évolution des conditions.

La protection sur place est utilisée soit lorsque :

- L'évacuation présenterait des risques trop élevés pour le public;
- L'évacuation ne peut pas être effectuée en toute sécurité.

Aviser le public à l'intérieur des bâtiments de :

- Fermer toutes les portes et les fenêtres;
- Éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement;
- Se tenir à l'écart des fenêtres pour éviter les éclats de verre et les projectiles d'éclats de métal en cas d'incendie et/ou d'explosion;
- Sceller les fentes autour des portes, des fenêtres et des conduits d'air avec du ruban adhésif ou des chiffons humides;
- Consulter régulièrement les médias locaux, et demeurer à l'intérieur jusqu'à ce que les premiers intervenants ou les autorités d'intervention d'urgence indiquent que ce soit sécuritaire de sortir;
- Respirer à travers un chiffon humide jusqu'à ce que le signal de fin d'alerte ait été communiqué.

Les véhicules peuvent offrir une certaine protection pendant une durée limitée si les fenêtres et les systèmes de ventilation sont fermés. Cependant, les véhicules ne sont pas aussi efficaces que les bâtiments pour la mise à l'abri sur place.

FACTEURS INFLUENÇANT LE CHOIX DES ACTIVITÉS DE PROTECTION

Le choix des activités de protection pour une situation donnée dépend de nombreux facteurs. Dans certains cas, l'évacuation est la meilleure option; dans d'autres cas, une protection sur place (mise à l'abri) est préférable. Parfois, ces deux possibilités sont combinées. Dans toute situation d'urgence, les personnes responsables doivent rapidement transmettre les instructions au public. Qu'elle soit évacuée ou protégée sur place, la population aura constamment besoin de renseignements et d'instructions.

L'efficacité des mesures d'évacuation ou de protection sur place dépend de l'évaluation appropriée des facteurs énumérés ci-dessous. L'importance de ces paramètres peut varier selon les conditions de l'incident. Dans certains cas spécifiques, l'identification et la prise en considération d'autres facteurs peuvent être nécessaire. La liste suivante indique le type de renseignements pouvant déterminer les décisions initiales.

Les marchandises dangereuses :

- Degré du risque pour la santé
- Propriétés chimiques et physiques
- Quantité en cause
- Retenue/maîtrise de la fuite
- Vitesse de déplacement des vapeurs

La population menacée :

- Emplacement
- Nombre de personnes exposées
- Temps d'évacuation ou protection sur place (mise à l'abri)
- Capacité de contrôler l'évacuation ou la protection sur place (mise à l'abri)
- Types de bâtiments et disponibilité
- Établissements ou populations particuliers, comme les centres d'hébergement, hôpitaux, prisons

Conditions atmosphériques :

- Effets sur le déplacement des vapeurs ou du nuage
- Possibilités de variation
- Effets sur l'évacuation ou la protection sur place (mise à l'abri)

NOTE : Chaque incident impliquant des marchandises dangereuses est différent. Chacun comporte des problèmes et des préoccupations spécifiques. En conséquence, les mesures de protection du public devraient être soigneusement sélectionnées. Cette section peut aider à prendre les décisions **initiales** afin de protéger le public. Les personnes responsables doivent continuer à recueillir les renseignements disponibles, et à surveiller la situation jusqu'à l'élimination du danger.

Le tableau suivant peut vous aider à décider si l'évacuation ou la protection sur place est la meilleure option :

Envisagez l'évacuation :	Envisagez la protection sur place :
Les vapeurs sont inflammables.	Les vapeurs sont toxiques et les personnes sont susceptibles d'être exposées en évacuant.
Les bâtiments ne peuvent pas être fermés hermétiquement.	Les bâtiments peuvent être rapidement scellés en fermant toutes les fenêtres et les systèmes de ventilation, le cas échéant.
Les vapeurs sont générées en continu et se propagent au ras du sol ou il faudra beaucoup de temps pour que les vapeurs quittent la zone.	Les vapeurs monteront rapidement dans la colonne d'air ou se dissiperont rapidement.
Pour toute personne à l'extérieur.	Pour toute personne déjà à l'intérieur.
Il y a peu de personnes à évacuer.	Il y a trop de personnes à évacuer pour les ressources actuellement disponibles.
La menace semble stable mais de longue durée.	Les circonstances changent trop rapidement pour évacuer en toute sécurité.

NOTES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE TABLEAU 1 – DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection du présent guide ont été déterminées pour de petits et grands déversements se produisant de jour comme de nuit. L'analyse statistique a été exécutée grâce à l'utilisation :

- De modèles de pointe de taux d'émission et de dispersion;
- Des données statistiques en provenance de la base de données du Hazardous Materials Information System (HMIS) du Département des Transports des États-Unis (DOT);
- Des observations météorologiques provenant de plus de 120 sites aux États-Unis, au Canada et au Mexique;
- Des directives les plus récentes en matière d'exposition toxicologique.

Pour chaque substance, des milliers de fuites hypothétiques ont été modélisées afin de représenter les variations des quantités déversées et des variations des conditions atmosphériques. Suite à cet échantillon statistique, les distances d'activités de protection résultantes représentant le 90ième percentile pour chaque substance ou catégorie de produits a été retenu et ajouté au Tableau 1. Une brève description de l'analyse est décrite ci-dessous.

Un rapport détaillé de la méthodologie et des données utilisées pour l'établissement des distances d'isolation initiales et d'activités de protection est disponible auprès du DOT, Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA).

DESCRIPTION DE L'ANALYSE

Les **quantités déversées et les taux d'émission** dans l'atmosphère ont été modélisés statistiquement en utilisant :

- La base de données du HMIS du DOT;
- Les types et les formats des contenants autorisés utilisés pour le transport des marchandises dangereuses sous le CFR 49 172.101 et la partie 173;
- Les propriétés physiques des matières impliquées;
- Les données atmosphériques provenant d'une base de données historiques.

Pour les gaz liquéfiés, qui peuvent former un mélange de vapeurs/aérosols ainsi qu'une flaque en évaporation, le modèle d'émission a calculé l'une ou les deux valeurs suivantes :

- L'émission de vapeurs par évaporation à partir d'une flaque sur le sol;
- L'émission directe de vapeurs gazeuses dans l'atmosphère à partir du contenant.

De plus, ce modèle a également calculé des distances pour l'émission de gaz toxiques générés lorsque des matières réagissant avec l'eau sont déversées dans l'eau.

Un **petit déversement** consiste à 208 litres ou moins.

Un **grand déversement** implique des quantités supérieures.

La dispersion de vapeurs **en aval du vent** (dans la direction du vent) a été estimée pour chaque cas modélisé. Les paramètres atmosphériques affectant la dispersion et le taux d'évaporation ont été sélectionnés statistiquement selon des données météorologiques horaires en provenance de 120 villes des États-Unis, du Canada et du Mexique.

Le modèle de dispersion prend en considération :

- L'effet du taux d'émission à partir de la source;
- Les effets des gaz lourds sur la dispersion des panaches de vapeur.

Étant donné que le mélange atmosphérique est moins efficace pour la dispersion des panaches de vapeur pendant la nuit, les mesures de protection de jour et les mesures de protection de nuit ont été séparées.

Aux fins du Tableau 1 :

- **Jour** fait référence aux périodes après le lever et avant le coucher du soleil;
- **Nuit** comprend toutes les heures entre le coucher et le lever du soleil.

Des **directives concernant l'exposition toxicologique à court terme** pour les matières furent appliquées. Ceci permet de déterminer les distances où les gens qui se trouvent en aval du vent peuvent :

- devenir invalide et incapables de prendre des mesures de protection
- subir des effets graves sur la santé suite à une rare exposition ou « exposition unique »

Des valeurs de AEGL-2 ou de ERPG-2, lorsque disponibles, ont été utilisées avec une préférence pour les valeurs de AEGL-2.

Pour les matières ayant aucunes valeurs AEGL-2 ou ERPG-2, les recommandations concernant les mesures d'urgence ont été estimées à partir des limites de concentrations létales dérivées d'études sur les animaux. Cette approche a été recommandée par un groupe indépendant d'experts en toxicologie de l'industrie et du monde académique.

MODE D'EMPLOI DU TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

(1) L'intervenant devrait déjà :

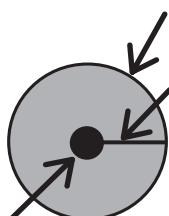
- Connaitre le nom et le numéro d'identification de la matière (si le numéro d'identification ne peut être trouvé, à l'aide du nom de la matière, utilisez la section bleue pour identifier ce numéro);
- Avoir confirmé que la matière est surlignée en vert dans la section jaune ou bleue. Sinon, le Tableau 1 ne s'applique pas;
- Avoir localisé le guide associé à la matière en cause afin d'en consulter les recommandations et les utiliser conjointement avec le Tableau 1; et
- **Avoir noté la direction du vent.**

(2) Rechercher dans le Tableau 1 (section verte) le numéro d'identification et le nom de la matière concernée. Certains numéros d'identification correspondent à plusieurs appellations réglementaires, alors il faut chercher le nom exact de la matière. Si l'appellation réglementaire n'est pas connue et que le Tableau 1 énumère plus d'un nom pour le même numéro d'identification, utiliser l'entrée ayant la plus grande distance de protection.

(3) Déterminer si l'incident implique un PETIT ou un GRAND déversement et s'il s'agit du JOUR ou de la NUIT. Un PETIT DÉVERSEMENT correspond à une fuite de 208 litres ou moins. Cela correspond généralement à un déversement provenant d'un seul contenant à faible volume (par exemple un baril), un petit cylindre ou une petite fuite d'un grand contenant. Un GRAND DÉVERSEMENT correspond à une fuite de plus de 208 litres. Cela implique généralement un déversement d'un grand contenant ou de plusieurs petits contenants. Un incident de JOUR survient à toute heure entre le lever et le coucher du soleil. Un incident de NUIT survient à toute heure entre le coucher et le lever du soleil.

(4) Recherchez la DISTANCE D'ISOLATION INITIALE. Cette distance définit le rayon d'une zone (la zone d'isolation initiale) entourant le déversement dans TOUTES LES DIRECTIONS. À l'intérieur de cette zone, les vêtements de protection et une protection respiratoire sont nécessaires. Évacuer le public dans une direction perpendiculaire à la direction du vent (transversale au vent) et à l'écart du déversement.

Zone d'isolation initiale



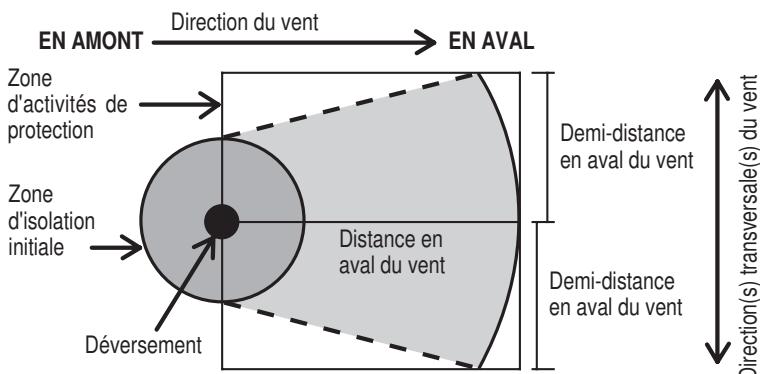
Distance d'isolation initiale

(5) Recherchez ensuite la DISTANCE D'ACTIVITÉS DE PROTECTION. Pour une matière donnée, le Tableau 1 indique la distance sous le vent — en kilomètres — sur laquelle des activités de protection devraient être mises en place, selon la taille du déversement, et s'il fait jour ou nuit. D'un point de vue pratique, le périmètre de protection (c'est-à-dire la zone où la population risque

d'être exposée) correspond à un carré. Sa longueur et sa largeur correspondent à la distance sous le vent indiquée dans le Tableau 1. Les activités de protection sont les mesures qui sont prises pour préserver la santé et la sécurité des intervenants et du public. **Les personnes à l'intérieur de cette zone devraient être évacuées et/ou protégées sur place.** Pour plus de renseignements, consulter la section « Activités et mesures de protection ».

- (6) Mettre en place les activités et mesures de protection en commençant à proximité du lieu du déversement et en s'en éloignant en suivant la direction du vent. Lorsqu'une matière réagissant avec l'eau générant un produit toxique (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz毒ique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement en aval sur une grande distance.

Dans la figure ci-dessous, le déversement est situé au centre du petit cercle noir. Le plus grand cercle représente la zone d'isolation initiale autour du déversement. Le carré (le périmètre de protection) illustre la zone dans laquelle les activités et les mesures de protection devraient être prises.



Note 1 : Pour les facteurs pouvant modifier les distances d'activités de protection, voir la section « Introduction aux tableaux verts ».

Note 2 : Lorsqu'un produit énuméré dans le Tableau 1 porte la mention (lorsque déversé dans l'eau), vous pouvez vous référer au Tableau 2 pour obtenir une liste des gaz générés lorsque cette matière entre en contact avec de l'eau. Notez que les gaz indiqués dans le Tableau 2 ne sont qu'à titre indicatif seulement.

Note 3 : Dans le cas d'un rejet instantané de la totalité d'un contenant (par exemple en raison d'un acte terroriste, de sabotage ou d'un accident catastrophique), les distances devraient être doublées.

Pour obtenir plus de renseignements sur la matière en cause, les mesures de sécurité et les procédures de réduction des risques, composer le plus tôt possible le numéro de téléphone d'urgence figurant sur le document d'expédition ou appeler l'organisme d'intervention d'urgence approprié.

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
1005	125	Ammoniac, anhydre	30 m	0,1 km	0,2 km	Consultez le Tableau 3		
1008	125	Trifluorure de bore	30 m	0,2 km	0,7 km	400 m	2,4 km	4,7 km
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	3,9 km
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé	60 m	0,3 km	1,5 km	Consultez le Tableau 3		
1017	124	Chlore	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,3 km	1,1 km
1026	119	Cyanogène	30 m	0,1 km	0,2 km	Consultez le Tableau 3		
1040	119P	Oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	Consultez le Tableau 3		
1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	2,3 km
1045	124	Fluor, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	1,0 km	3,2 km
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	Consultez le Tableau 3		
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre	60 m	0,2 km	0,7 km	200 m	0,7 km	1,8 km
1051	117P	Cyanure d'hydrogène, stabilisé	30 m	0,1 km	0,5 km	Consultez le Tableau 3		
1052	125	Fluorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,5 km	400 m	2,4 km	6,3 km
1053	117	Sulfure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,6 km	2,1 km
1061	118	Méthylamine, anhydre	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,7 km
1062	123	Bromure de méthyle	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,3 km	3,9 km
1064	117	Mercaptan méthylique						

1067	124	Dioxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,4 km	400 m	1,4 km	3,3 km
1067	124	Téroxide de diazote						
1069	125	Chlorure de nitrosyle	30 m	0,2 km	1,0 km	800 m	4,3 km	9,6 km
1076	125	Phosgène	100 m	0,6 km	2,5 km	500 m	3,0 km	9,5 km
1079	125	Dioxyde de soufre	100 m	0,6 km	2,6 km		Consultez le Tableau 3	
1082	119P	Gaz réfrigérant R-1113	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,7 km
1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé						
1092	131P	Acroléine, stabilisée	100 m	1,3 km	3,5 km	600 m	6,8 km	11,1 km
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé	30 m	0,2 km	0,6 km	100 m	1,3 km	2,3 km
1098	131	Alcool allylique	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,8 km	1,2 km
1135	131	Monochlorhydrine du glycol	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
1143	131P	Aldéhyde crotonique						
1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
1143	131P	Crotonaldéhyde						
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé						
1162	155	Diméthyldichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,0 km	1,8 km
1182	155	Chloroformate d'éthyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,9 km
1183	139	Éthyldichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,5 km
1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée	30 m	0,2 km	0,5 km	200 m	1,0 km	1,8 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
1196	155	Éthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,8 km	3,7 km
1238	155	Chloroformiate de méthyle	30 m	0,2 km	0,5 km	150 m	1,2 km	2,2 km
1239	131	Éther méthylique monochloré	60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,4 km	5,7 km
1242	139	Méthyl dichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,7 km
1244	131	Méthylhydrazine	30 m	0,3 km	0,6 km	150 m	1,5 km	2,2 km
1250	155	Méthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,6 km	1,9 km
1251	131P	Méthylvinylcétonate, stabilisée	100 m	0,3 km	0,7 km	800 m	1,7 km	2,8 km
1259	131	Nickel-tétracarbonyle	100 m	1,4 km	5,2 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1295	139	Trichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,5 km
1298	155	Triméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,0 km
1305	155P	Vinyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,3 km
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	1,0 km

1360	139	Phosphure de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	0,8 km	2,7 km
1380	135	Pentaborane	60 m	0,6 km	2,0 km	300 m	3,0 km	6,5 km
1384	135	Dithionite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)						
1384	135	Hydrosulfite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	2,1 km
1390	139	Amidures de métaux alcalins (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,5 km	1,8 km
1397	139	Phosphure d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,7 km	400 m	1,6 km	4,7 km
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	400 m	1,4 km	4,1 km
1432	139	Phosphure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,0 km	3,0 km
1510	143	Tétranitrométhane	30 m	0,2 km	0,3 km	30 m	0,4 km	0,7 km
1541	156	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,2 km	0,5 km
1556	152	Méthyldichlorarsine	150 m	1,4 km	2,2 km	300 m	4,0 km	5,8 km
1560	157	Chlorure d'arsenic						
1560	157	Trichlorure d'arsenic	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	1,0 km	1,5 km
1569	131	Bromacétone	30 m	0,4 km	1,2 km	150 m	1,8 km	3,3 km
1580	154	Chloropicrine	60 m	0,5 km	1,2 km	200 m	2,4 km	3,7 km
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	2,1 km	5,9 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,5 km	2,1 km
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	2,1 km	5,9 km
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé	300 m	1,9 km	6,6 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1595	156	Sulfate de diméthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,2 km	0,7 km
1605	154	Dibromure d'éthylène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	100 m	0,8 km	2,7 km	400 m	3,5 km	8,1 km
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,5 km	1,1 km
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	60 m	0,2 km	0,6 km	150 m	0,5 km	1,5 km
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,7 km
1660	124	Monoxide d'azote, comprimé	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,2 km
1660	124	Oxyde nitrique, comprimé	30 m	0,3 km	0,4 km	100 m	0,8 km	1,3 km
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré						

1672	151	Chlorure de phénylcarbylamine	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
1680	157	Cyanure de potassium, solide <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,2 km	0,7 km
1689	157	Cyanure de sodium, solide <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,2 km	0,9 km
1695	131	Chloracétone, stabilisée	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,6 km
1716	156	Bromure d'acétyle <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
1717	155	Chlorure d'acétyle <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,7 km	2,0 km
1722	155	Chlorocarbonate d'allyle	100 m	0,3 km	0,8 km	400 m	1,5 km	2,4 km
1722	155	Chloroformiate d'allyle						
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,5 km
1728	156	Amyltrichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1732	157	Pentafluorure d'antimoine <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,8 km	3,0 km
1741	125	Trichlorure de bore <i>(lorsque déversé sur le sol)</i>	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,6 km	1,3 km
1741	125	Trichlorure de bore <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,9 km	2,8 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTEGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTEGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
1744	154	Brome						
1744	154	Brome, en solution	60 m	0,8 km	2,4 km	400 m	4,2 km	7,6 km
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)						
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,5 km
1745	144	Pentafluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	100 m	0,9 km	2,7 km	500 m	5,7 km	10,8 km
1745	144	Pentafluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,9 km	3,0 km
1746	144	Trifluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1746	144	Trifluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,8 km	2,8 km
1747	155	Butyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1749	124	Trifluorure de chlore	30 m	0,2 km	1,1 km	300 m	1,4 km	3,7 km
1752	156	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,2 km	1,9 km
1752	156	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,4 km

1753	156	Chlorophényltrichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,5 km
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre) <i>(lorsque déversé sur le sol)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,3 km
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre) <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,7 km
1758	137	Chlorure de chromyle <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,3 km
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,8 km
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,8 km
1765	156	Chlorure de dichloracétyle <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,5 km
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,4 km
1767	155	Diéthyldichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
1769	156	Diphényldichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
1771	156	Dodécyltrichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,8 km
1777	137	Acide fluorosulfonique <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,3 km
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,3 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
1784	156	Hexyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1799	156	Nonyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
1800	156	Octadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1801	156	Octyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
1804	156	Phényletrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
1806	137	Pentachlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,9 km
1808	137	Tribromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,1 km
1809	137	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,6 km	100 m	1,1 km	2,0 km
1809	137	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,8 km
1810	137	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,1 km	1,8 km
1810	137	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,5 km

1815	155	Chlorure de propionyle <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,3 km
1816	155	Propyltrichlorosilane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,3 km
1818	157	Tétrachlorure de silicium <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1828	137	Chlorures de soufre <i>(lorsque déversé sur le sol)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km
1828	137	Chlorures de soufre <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	6,3 km
1831	137	Acide sulfurique, fumant	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	6,3 km
1834	137	Chlorure de sulfuryle <i>(lorsque déversé sur le sol)</i>	30 m	0,2 km	0,4 km	60 m	0,8 km	1,5 km
1834	137	Chlorure de sulfuryle <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,1 km
1836	137	Chlorure de thionyle <i>(lorsque déversé sur le sol)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1836	137	Chlorure de thionyle <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	100 m	0,9 km	2,9 km	600 m	7,6 km	11,0+ km
1838	137	Tétrachlorure de titane <i>(lorsque déversé sur le sol)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,5 km
1838	137	Tétrachlorure de titane <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,2 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
1859	125	Tétrafluorure de silicium						
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé	30 m	0,2 km	0,8 km	100 m	0,5 km	1,8 km
1892	151	Éthyldichlorarsine	150 m	1,5 km	2,2 km	400 m	5,1 km	6,4 km
1898	156	Iodure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1911	119	Diborane						
1911	119	Diborane en mélange	60 m	0,3 km	1,2 km	300 m	1,6 km	4,6 km
1923	135	Dithionite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)						
1923	135	Hydrosulfite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	2,1 km
1929	135	Dithionite de potassium (lorsque déversé dans l'eau)						
1929	135	Hydrosulfite de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	1,9 km
1931	171	Dithionite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)						
1931	171	Hydrosulfite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	1,9 km

1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,9 km	1000 m	6,2 km	10,5 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,4 km	3,1 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km
1955	123	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	150 m	1,0 km	3,9 km	1000 m	6,2 km	10,5 km
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	30 m	0,2 km	1,1 km	300 m	1,4 km	3,7 km
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTEGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTEGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
1955	123	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km
1967	123	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.						
1967	123	Parathion et gaz comprimés en mélange	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange						
1975	124	Monoxyde d'azote et tétr oxyde de diazote en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,2 km
1994	136	Fer pentacarbonyle	100 m	0,9 km	2,1 km	400 m	5,2 km	7,8 km
2004	135	Diamidemagnésium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,5 km	1,8 km
2011	139	Phosphure de magnésium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	400 m	1,4 km	3,9 km
2012	139	Phosphure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,9 km	2,8 km
2013	139	Phosphure de strontium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,8 km	2,7 km
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,5 km
2186	125	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	30 m	0,1 km	0,3 km	Consultez le Tableau 3		

2188	119	Arsine	150 m	1,0 km	3,9 km	1000 m	6,2 km	10,5 km
2189	119	Dichlorosilane	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,4 km	3,1 km
2190	124	Difluorure d'oxygène, comprimé	300 m	1,8 km	7,2 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2191	123	Fluorure de sulfuryle	30 m	0,1 km	0,5 km	400 m	2,2 km	5,0 km
2192	119	Germane	150 m	0,9 km	3,3 km	600 m	3,6 km	7,4 km
2194	125	Hexafluorure de sélénium	200 m	1,1 km	3,4 km	600 m	3,9 km	7,6 km
2195	125	Hexafluorure de tellure	1000 m	5,9 km	11,1 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2196	125	Hexafluorure de tungstène	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	0,8 km	2,8 km
2197	125	Iodure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
2198	125	Pentafluorure de phosphore	30 m	0,2 km	1,0 km	200 m	1,1 km	3,5 km
2198	125	Pentafluorure de phosphore, comprimé						
2199	119	Phosphine	60 m	0,3 km	1,1 km	400 m	1,3 km	3,7 km
2202	117	Séléniure d'hydrogène, anhydre	300 m	1,7 km	6,0 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2204	119	Sulfure de carbonyle	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,5 km	3,6 km
2232	153	Aldéhyde chloracétique	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,1 km
2232	153	Chloro-2 éthanal						
2285	155	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,6 km
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosoyle, liquide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	0,8 km	2,3 km
2334	131	Allylamine	30 m	0,2 km	0,5 km	150 m	1,6 km	2,5 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
			JOUR Kilomètres	JOUR Kilomètres			
2337	131	Mercaptan phénylelique	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km
2353	155	Chlorure de butyryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km
2382	131	Diméthylhydrazine, symétrique	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,8 km
2395	155	Chlorure d'isobutyryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km
2407	155	Chloroformiate d'isopropyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km
2417	125	Fluorure de carbonyle	100 m	0,7 km	2,5 km	600 m	3,8 km
2418	125	Tétrafluorure de soufre	100 m	0,5 km	2,4 km	400 m	2,4 km
2420	125	Hexafluoracétone	100 m	0,7 km	2,7 km	1000 m	11,0+ km
2421	124	Trioxyde d'azote	60 m	0,3 km	1,2 km	200 m	1,4 km
2434	156	Dibenzylidichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km
2435	156	Éthylphénylidichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km
2437	156	Méthylphénylidichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km
2438	131	Chlorure de triméthylacétyle	60 m	0,5 km	1,0 km	200 m	2,3 km
2442	156	Chlorure de trichloracétyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km

2474	156	Thiophosgène	60 m	0,6 km	1,8 km	200 m	2,3 km	4,2 km
2477	131	Isothiocyanate de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
2478	155	Isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.						
2478	155	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,7 km	7,0 km
2480	155P	Isocyanate de méthyle	150 m	1,7 km	5,2 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2481	155	Isocyanate d'éthyle	150 m	2,0 km	5,3 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2482	155P	Isocyanate de n-propyle	100 m	1,3 km	2,8 km	600 m	7,8 km	10,7 km
2483	155P	Isocyanate d'isopropyle	150 m	1,5 km	3,3 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2484	155	Isocyanate de tert-butyle	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,7 km	7,0 km
2485	155P	Isocyanate de n-butyle	60 m	0,6 km	1,2 km	300 m	2,9 km	4,2 km
2486	155P	Isocyanate d'isobutyle	60 m	0,6 km	1,3 km	300 m	3,4 km	4,8 km
2487	155	Isocyanate de phényle	100 m	0,9 km	1,5 km	400 m	4,2 km	5,4 km
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle	30 m	0,3 km	0,4 km	100 m	1,1 km	1,4 km
2495	144	Pentafluorure d'iode (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,9 km	3,2 km
2521	131P	Dicétène, stabilisé	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,0 km
2534	119	Méthylchlorosilane	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,8 km	1,8 km
2548	124	Pentafluorure de chlore	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,1 km	11,0+ km
2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,7 km	0,9 km
2606	155	Orthosilicate de méthyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,1 km
2644	151	Iodure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,3 km	0,7 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
			JOUR Kilomètres	JOUR Kilomètres			
2646	151	Hexachlorocyclopentadiène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km
2668	131	Chloracétonitrile	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km
2676	119	Stibine	60 m	0,3 km	1,6 km	200 m	1,3 km
2691	137	Pentabromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km
2692	157	Tribromure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,2 km
2692	157	Tribromure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km
2740	155	Chloroformiate de n-propyle	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km
2742	155	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km
2743	155	Chloroformiate de n-butyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km
2806	139	Nitrate de lithium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km
2826	155	Chlorothioformate d'éthyle	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km
2845	135	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	30 m	0,3 km	0,7 km	100 m	1,4 km
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,6 km

2901	124	Chlorure de brome	100 m	0,5 km	1,8 km	1000 m	5,7 km	11,0+ km
2927	154	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km
2927	154	Phosphorodichloridate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,3 km
2965	139	Étherate diméthylique de trifluorure de bore <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,9 km	2,8 km
2977	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,6 km
2977	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,6 km
2978	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptées <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,6 km
2978	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptées <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,6 km
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a. <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a. <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a. <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a. <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
3023	131	2-Méthyl-2-heptanethiol	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,6 km	0,8 km
3048	157	Pesticide au phosphure d'aluminium <i>(lorsque déversé dans l'eau)</i>	30 m	0,1 km	0,7 km	400 m	1,6 km	4,5 km
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle	30 m	0,2 km	0,9 km	800 m	4,9 km	11,0+ km
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,7 km	2,8 km
3083	124	Fluorure de perchloryle	30 m	0,2 km	1,1 km	1000 m	5,5 km	10,9 km
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,9 km	1000 m	6,2 km	10,5 km
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. <i>(Danger par Inhalation Zone A)</i>						
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. <i>(Danger par Inhalation Zone B)</i>	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,4 km	3,1 km

3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	150 m	1,0 km	3,9 km	1000 m	6,2 km	10,5 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	30 m	0,2 km	1,1 km	300 m	1,4 km	3,7 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,0 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,7 km	2,8 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,7 km	2,8 km
3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,0 km
3275	131	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	2,6 km	4,2 km
3276	151	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	2,6 km	4,2 km
3276	151	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	1,7 km	3,6 km
3278	151	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,6 km	4,2 km
3279	131	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,6 km	4,2 km
3280	151	Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,7 km	150 m	1,7 km	3,6 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
3281	151	Métaux-carbynyles, liquides, n.s.a.	100 m	1,4 km	5,2 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3294	131	Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,0 km
3300	119P	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,0 km
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,1 km	11,0+ km
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	1,1 km	500 m	3,5 km	9,9 km
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,2 km
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)						
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						

3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	200 m	1,1 km	3,4 km	600 m	3,9 km	7,6 km
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	1,1 km	300 m	1,6 km	3,7 km
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,4 km	3,2 km
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,9 km	1000 m	6,2 km	10,5 km
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,4 km	3,1 km
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)						
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.						
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,5 km	1000 m	5,5 km	11,0+ km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,1 km	800 m	5,1 km	10,9 km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,6 km	3,2 km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.						
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,1 km	11,0+ km
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,1 km	500 m	2,8 km	10,9 km

3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m 0,6 km 2,2 km
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)				
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	200 m	1,1 km	3,4 km	600 m 3,9 km 7,6 km
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)				
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,3 km	1,1 km	300 m 1,6 km 3,7 km
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m 1,4 km 3,2 km
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m 0,8 km 2,0 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,9 km	1000 m 6,2 km 10,5 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)				
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,3 km	0,6 km	300 m 2,5 km 3,1 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTEGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTEGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	1000 m	5,1 km	11,0+ km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,1 km	800 m	4,5 km	10,9 km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,6 km	3,2 km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3318	125	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km

3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,9 km	1000 m	6,2 km	10,5 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,4 km	3,1 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,7 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,6 km	1,6 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,6 km	1,6 km
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
3381	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,6 km	1,8 km	200 m	2,3 km	4,2 km
3382	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3383	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,4 km	5,7 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTEGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTEGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
3384	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,9 km
3385	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,6 km	1,8 km	200 m	2,3 km	4,2 km
3386	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3387	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,4 km	5,7 km
3388	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,5 km
3389	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,3 km	0,7 km	800 m	1,7 km	2,8 km
3390	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,6 km
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosole, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	0,7 km	2,3 km

3488	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,4 km	5,7 km
3489	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,9 km
3490	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,4 km	5,7 km
3491	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,9 km
3492	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,4 km	5,7 km
3493	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,9 km
3494	131	Pétrole brut acide, inflammable, toxique	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a.						
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)						
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.						
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)						
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						

3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.					
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)					
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)					
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)					
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a.					
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)					
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)					
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)					

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

				PETIT DÉVERSEMENTS (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		GRAND DÉVERSEMENTS (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
NIP	Guide	Nom de la matière	D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions Mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		
				JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres		JOUR Kilomètres	NUIT Kilomètres	
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.							
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)							
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km	
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)							
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)							
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.							
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)							
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km	
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)							
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)							

3519	173	Trifluorure de bore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3520	173	Chlore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3521	173	Tétrafluorure de silicium adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3522	173	Arsine adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3523	173	Germane adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3524	173	Pentafluorure de phosphore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3525	173	Phosphine adsorbée	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3526	173	Sélénium d'hydrogène adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3539	123	Objets contenant du gaz毒ique, n.s.a.	30 m	0,3 km	1,1 km	300 m	1,4 km	3,7 km
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,5 km
9202	168	Monoxide de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	3,9 km
9206	137	Dichlorure méthylphosphonique	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,6 km
9263	156	Chlorure de chloropivaloyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
9264	151	3,5-dichloro-2,4,6-trifluoropyridine	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
9269	132	Triméthoxysilane	30 m	0,2 km	0,7 km	150 m	1,4 km	2,4 km

Voir la page suivante pour Tableau 2 - Matières réagissant avec l'eau dégageant des gaz toxiques

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

COMMENT UTILISER LE TABLEAU 2 – MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

Le Tableau 2 liste les matières qui dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau ainsi que les gaz toxiques qui sont produits.

Les matières sont présentées en ordre numérique de numéro d'identification.

Ces matières réagissant avec l'eau sont facilement identifiables dans le Tableau 1 car leurs noms sont immédiatement suivis par (**lorsque déversé dans l'eau**).

Note 1 : Les gaz TIH indiqués dans le Tableau 2 sont uniquement à titre d'information. Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection dans le Tableau 1 ont déjà pris en considération les gaz TIH produits.

Par exemple : Le Tableau 2 indique que le cyanure de sodium, UN1689, lorsqu'il est déversé dans l'eau, générera du gaz de cyanure d'hydrogène (HCN). Dans le Tableau 1, vous devez vous référer aux distances du cyanure de sodium et non celles pour le gaz de cyanure d'hydrogène.

Note 2 : Quelques matières réagissant avec l'eau sont également des matières TIH (par exemple, UN1746 (trifluorure de brome), UN1836 (chlorure de thionyle)). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le Tableau 1, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Si une matière réagissant avec l'eau n'a qu'une entrée dans le Tableau 1 pour (**lorsque déversé dans l'eau**) et la matière n'est **PAS** déversée dans l'eau, le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent **PAS**. Dans ce cas, référez-vous uniquement au guide orange approprié.

Note 3 : Les matières classifiées comme une division 4.3 sont des matières qui, au contact de l'eau, sont susceptibles de devenir spontanément **INFLAMMABLE** ou dégager des gaz **INFLAMMABLES** ou parfois dégager des gaz **TOXIQUES** en quantités dangereuses. Aux fins de ce tableau, les matières réagissant avec l'eau sont des matières qui génèrent des quantités importantes de gaz **TOXIQUES** rapidement après un déversement dans l'eau. Par conséquent, une matière classifiée comme une division 4.3 ne sera pas toujours inclus dans le Tableau 2.

TABLEAU 2 - MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) générés(s)
1162	155	Diméthyldichlorosilane	HCl
1183	139	Éthyldichlorosilane	HCl
1196	155	Éthyltrichlorosilane	HCl
1242	139	Méthyldichlorosilane	HCl
1250	155	Méthyltrichlorosilane	HCl
1295	139	Trichlorosilane	HCl
1298	155	Triméthylchlorosilane	HCl
1305	155P	Vinyltrichlorosilane	HCl
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	H ₂ S
1360	139	Phosphure de calcium	PH ₃
1384	135	Dithionite de sodium	H ₂ S SO ₂
1384	135	Hydrosulfite de sodium	H ₂ S SO ₂
1390	139	Amidures de métaux alcalins	NH ₃
1397	139	Phosphure d'aluminium	PH ₃
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium	PH ₃
1432	139	Phosphure de sodium	PH ₃
1541	156	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	HCN
1680	157	Cyanure de potassium, solide	HCN
1689	157	Cyanure de sodium, solide	HCN
1716	156	Bromure d'acétyle	HBr

Description des gaz TIH :

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) généré(s)	
1717	155	Chlorure d'acétyle	HCl	
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé	HCl	
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre	HBr	
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre	HCl	
1728	156	Amyltrichlorosilane	HCl	
1732	157	Pentafluorure d'antimoine	HF	
1741	125	Trichlorure de bore	HCl	
1745	144	Pentafluorure de brome	HF	Br ₂
1746	144	Trifluorure de brome	HF	Br ₂
1747	155	Butyltrichlorosilane	HCl	
1752	156	Chlorure de chloracétyle	HCl	
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane	HCl	
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)	HCl	
1758	137	Chlorure de chromyle	HCl	
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane	HCl	
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane	HCl	
1765	156	Chlorure de dichloracétyle	HCl	
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane	HCl	
1767	155	Diéthyldichlorosilane	HCl	
1769	156	Diphényldichlorosilane	HCl	

Description des gaz TIH :

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

TABLEAU 2

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) générés(s)
1771	156	Dodécyltrichlorosilane	HCl
1777	137	Acide fluorosulfonique	HF
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane	HCl
1784	156	Hexyltrichlorosilane	HCl
1799	156	Nonyltrichlorosilane	HCl
1800	156	Octadécyltrichlorosilane	HCl
1801	156	Octyltrichlorosilane	HCl
1804	156	Phényltrichlorosilane	HCl
1806	137	Pentachlorure de phosphore	HCl
1808	137	Tribromure de phosphore	HBr
1809	137	Trichlorure de phosphore	HCl
1810	137	Oxychlorure de phosphore	HCl
1815	155	Chlorure de propionyle	HCl
1816	155	Propyltrichlorosilane	HCl
1818	157	Tétrachlorure de silicium	HCl
1828	137	Chlorures de soufre	HCl SO ₂ H ₂ S
1834	137	Chlorure de sulfuryle	HCl
1836	137	Chlorure de thionyle	HCl SO ₂
1838	137	Tétrachlorure de titane	HCl
1898	156	Iodure d'acétyle	HI
1923	135	Dithionite de calcium	H ₂ S SO ₂

Description des gaz TIH :

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) généré(s)	
1923	135	Hydrosulfite de calcium	H ₂ S	SO ₂
1929	135	Dithionite de potassium	H ₂ S	SO ₂
1929	135	Hydrosulfite de potassium	H ₂ S	SO ₂
1931	171	Dithionite de zinc	H ₂ S	SO ₂
1931	171	Hydrosulfite de zinc	H ₂ S	SO ₂
2004	135	Diamidemagnésium	NH ₃	
2011	139	Phosphure de magnésium	PH ₃	
2012	139	Phosphure de potassium	PH ₃	
2013	139	Phosphure de strontium	PH ₃	
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosoyle, liquide	NO ₂	
2353	155	Chlorure de butyryle	HCl	
2395	155	Chlorure d'isobutyryle	HCl	
2434	156	Dibenzylchlorosilane	HCl	
2435	156	Éthylphényldichlorosilane	HCl	
2437	156	Méthylphényldichlorosilane	HCl	
2495	144	Pentafluorure d'iode	HF	
2691	137	Pentabromure de phosphore	HBr	
2692	157	Tribromure de bore	HBr	
2806	139	Nitrate de lithium	NH ₃	
2965	139	Éthérate diméthyle de trifluorure de bore	HF	
2977	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles	HF	

Description des gaz TIH :

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH) lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) générés(s)
2977	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptées	HF
2978	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptées	HF
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	HCl
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
3048	157	Pesticide au phosphure d'aluminium	PH ₃
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	HCl
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrostyle, solide	NO ₂
3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées	HF
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	Cl ₂

TABLEAU 2

Description des gaz TIH :

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

COMMENT UTILISER LE TABLEAU 3 – DISTANCES D’ISOLATION INITIALES ET D’ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DE GRANDS DÉVERSEMENTS POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION (TIH) LES PLUS COURANTS

Le Tableau 3 présente les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour des matières toxiques par inhalation (TIH) qui pourraient être plus couramment impliquées.

Les matières choisies sont :

- UN1005 - Ammoniac anhydre
- UN1017 - Chlore
- UN1040 - Oxyde d'éthylène et UN1040 - Oxyde d'éthylène avec de l'azote
- UN1050 - Chlorure d'hydrogène, anhydre et UN2186 - Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
- UN1052 - Fluorure d'hydrogène, anhydre
- UN1079 - Dioxyde de soufre

Les matières sont présentées en ordre numérique de numéro d'identification et fournissent les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour **DE GRANDS DÉVERSEMENTS** (plus de 208 litres) impliquant des contenants de capacités variées (voir ci-dessous) et ce, pour des situations se produisant de jour ou de nuit ainsi qu'à des vitesses de vent différentes.

- Wagon citerne : 80 000 kg
- Citerne routière ou remorque : 20 000 - 25 000 kg
- Réservoir ravitailleur agricole : 3785 L
- Petite bouteille à gaz : 72 L
- Bouteille à gaz unique d'une tonne : 757 - 1135 L

Estimation de la vitesse du vent grâce aux indices environnementaux

km/h	Description du vent	Caractéristiques
< 10	Vent faible	On sent le vent sur le visage; les feuilles frémissent et les girouettes bougent.
10 - 20	Vent modéré	Poussières et bouts de papier s'envolent. Les petites branches sont agitées.
> 20	Grand vent	Les grosses branches sont agitées. On entend le vent siffler dans les fils téléphoniques et l'usage du parapluie devient difficile.

(Les données de l'échelle des vents de Beaufort ont été retravaillées afin de créer 3 catégories de vitesse du vent : faible, modéré et grand)

**TABLEAU 3 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DE GRANDS DÉVERSEMENTS
POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION (TIH) LES PLUS COURANTS**

	D'abord ISOLER dans toutes les directions	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent <th>Vent faible<br (<="" 10="" h)<="" km="" th=""/><th>Vent modéré (10 - 20 km/h)</th><th>Grand vent<br (>="" 20="" h)<="" km="" th=""/></th></th>	Vent faible <th>Vent modéré (10 - 20 km/h)</th> <th>Grand vent<br (>="" 20="" h)<="" km="" th=""/></th>	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent
Mètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres
CONTENANT DE TRANSPORT	UN1005 Ammoniac, anhydre : Grands déversements						
Wagon citerne	300	1,6	1,2	1,0	4,1	2,1	1,3
Citerne routière ou remorque	150	0,8	0,5	0,4	1,8	0,7	0,6
Réservoir ravitailleur agricole	60	0,5	0,3	0,3	1,4	0,3	0,3
Plusieurs petits cylindres	30	0,3	0,2	0,1	0,7	0,3	0,2
CONTENANT DE TRANSPORT	UN1017 Chlore : Grands déversements						
Wagon citerne	1000	9,6	6,3	5,1	11,0+	8,9	6,5
Citerne routière ou remorque	600	5,6	3,3	2,5	6,4	4,7	3,8
Plusieurs cylindres d'une tonne	300	1,9	1,3	1,0	3,5	2,3	1,3
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	150	1,3	0,7	0,5	2,4	1,2	0,6

TABLEAU 3

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 3 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DE GRANDS DÉVERSEMENTS
POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION (TIH) LES PLUS COURANTS**

	D'abord ISOLER dans toutes les directions	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-						
		JOUR			NUIT			
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent <th>Vent faible (< 10 km/h)</th> <th>Vent modéré (10 - 20 km/h)</th> <th>Grand vent<br (>="" 20="" h)<="" km="" th=""/><th></th></th>	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent <th></th>	
Mètres	Mètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	
CONTENANT DE TRANSPORT	UN1040 Oxyde d'éthylène : Grands déversements UN1040 Oxyde d'éthylène avec de l'azote : Grands déversements							
Wagon citerne	200	1,5	0,8	0,7	3,0	1,4	0,8	
Citerne routière ou remorque	100	0,9	0,5	0,4	2,0	0,7	0,4	
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	30	0,4	0,2	0,1	0,8	0,3	0,2	
CONTENANT DE TRANSPORT	UN1050 Chlorure d'hydrogène, anhydre : Grands déversements UN2186 Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré : Grands déversements							
Wagon citerne	500	3,7	2,0	1,7	9,7	3,3	2,2	
Citerne routière ou remorque	200	1,5	0,8	0,6	3,7	1,5	0,8	
Plusieurs cylindres d'une tonne	30	0,4	0,2	0,1	1,0	0,3	0,1	
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	30	0,3	0,2	0,1	0,9	0,3	0,2	

**TABLEAU 3 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DE GRANDS DÉVERSEMENTS
POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION (TIH) LES PLUS COURANTS**

	D'abord ISOLER dans toutes les directions	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent <th>Vent faible<br (<="" 10="" h)<="" km="" th=""/><th>Vent modéré (10 - 20 km/h)</th><th>Grand vent<br (>="" 20="" h)<="" km="" th=""/></th></th>	Vent faible <th>Vent modéré (10 - 20 km/h)</th> <th>Grand vent<br (>="" 20="" h)<="" km="" th=""/></th>	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent
Mètres	Mètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres	Kilomètres
CONTENANT DE TRANSPORT	UN1052 Fluorure d'hydrogène, anhydre : Grands déversements						
Wagon citerne	500	3,4	2,1	1,8	6,4	3,0	1,9
Citerne routière ou remorque	200	2,0	1,0	0,9	3,6	1,5	0,9
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	100	0,8	0,4	0,3	1,7	0,5	0,3
CONTENANT DE TRANSPORT	UN1079 Dioxyde de soufre : Grands déversements						
Wagon citerne	1000	11,0+	11,0+	6,9	11,0+	11,0+	9,6
Citerne routière ou remorque	1000	11,0+	6,0	5,0	11,0+	7,9	6,0
Plusieurs cylindres d'une tonne	500	5,2	2,2	1,7	7,4	4,0	2,7
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	200	3,1	1,5	1,1	5,6	2,4	1,5

TABLEAU 3

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

GMU2024 – GUIDE DE L'UTILISATEUR

Le Guide des mesures d'urgence 2024 (GMU2024) a été élaboré conjointement par Transports Canada (TC), le Département des transports des États-Unis (US DOT), et le Secrétariat des Infrastructures, Communications et Transports du Mexique (SICT) avec l'aide du Centre d'information pour urgences chimiques de l'Argentine (CIQUIME).

Ce guide est pour les pompiers, les services de police et le personnel d'autres services d'urgence qui peuvent être les premiers à arriver sur les lieux d'un incident impliquant des marchandises dangereuses.

C'est avant tout un guide pour aider les premiers intervenants à :

- Déterminer rapidement les dangers spécifiques ou généraux de la (des) matière(s) en cause durant un incident de transport;
- Se protéger eux-mêmes et protéger le grand public au cours de la phase d'intervention initiale de l'incident.

Aux fins de ce guide, la « phase d'intervention initiale » est la période suivant l'arrivée des premiers intervenants sur les lieux d'un incident. Durant cette phase, les premiers répondants devraient :

- Confirmer la présence de et/ou identifier les marchandises dangereuses;
- Commencer à établir des mesures de protection et sécuriser la zone;
- Demander l'aide de personnel qualifié.

Ce guide vise avant tout les incidents routiers ou ferroviaires impliquant des marchandises dangereuses. Il peut avoir une utilité limitée dans des installations fixes, ou à bord d'aéronefs ou de navires.

Ce guide :

- **Ne fournit pas** les propriétés physiques ou chimiques des marchandises dangereuses;
- **Ne remplace pas** la formation personnelle, les connaissances ou le bon jugement en intervention d'urgence;
- **Ne traite pas** toutes les éventualités que peut comporter un incident impliquant des marchandises dangereuses.

Le GMU2024 contient les listes de marchandises dangereuses provenant des Recommandations des Nations Unies les plus récentes, ainsi que d'autres réglementations internationales et nationales.

Les explosifs ne sont pas énumérés individuellement (ni par leur appellation réglementaire, ni à l'aide de leur numéro d'identification) mais ils apparaissent sous le titre général « Explosifs » :

- Au début de l'index numérique (section jaune);
- Par ordre alphabétique dans l'index des noms de matières (section bleue).

Les agents de guerre chimique et biologique sont maintenant situés dans la section « Utilisation d'agents chimiques, biologiques, radiologiques pour acte criminel ou terroriste ».

La lettre (**P**) qui suit le numéro de guide dans les sections jaunes et bleues identifie les matières présentant un risque de polymérisation sous certaines conditions. Par exemple : UN1092 - Acroléine, stabilisée GUIDE **131P**.

Les premiers intervenants sur les lieux d'un incident impliquant des marchandises dangereuses ne devraient pas se fier uniquement à ce guide. Obtenez toujours le plus tôt possible des renseignements supplémentaires et plus précis sur les marchandises concernées. Pour ce faire :

- Communiquez avec l'organisme d'intervention d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière de ce guide;
- Composez le numéro d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition;
- Consultez les renseignements que contient ou qui accompagnent le document d'expédition.

AVANT UNE SITUATION D'URGENCE - FAMILIARISEZ-VOUS AVEC CE GUIDE! Aux États-Unis, conformément au U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA, 29 CFR 1910.120) et le règlement du U.S. Environmental Protection Agency (EPA, 40 CFR Part 311), les intervenants doivent recevoir de la formation dans l'utilisation du présent guide.

CONTENU DU GUIDE

1- Section jaune : Énumère les marchandises dangereuses par ordre de numéro d'identification (NIP). Cette liste présente le numéro d'identification à quatre chiffres, le numéro de guide correspondant et le nom de la matière.

Par exemple :	NIP	GUIDE	Nom de la matière
	1090	127	Acétone

2- Section bleue : Énumère les marchandises dangereuses par ordre alphabétique du nom de la matière. Cette liste présente le nom de la matière, le numéro de guide correspondant et le numéro d'identification à quatre chiffres.

Par exemple :	Nom de la matière	GUIDE	NIP
	Acide sulfurique	137	1830

3- Section orange : Toutes les mesures de sécurité recommandées y sont consignées ici. Elle comprend en tout 62 guides individuels. Chaque guide orange donne des précautions et de l'information sur les mesures d'urgence afin de vous protéger et de protéger le grand public. Chaque guide s'applique à un groupe de matières qui possèdent des caractéristiques chimiques et toxicologiques similaires. Le titre du guide orange indique les risques généraux des marchandises dangereuses qui y sont associées.

Par exemple : GUIDE 124 – **Gaz - Toxiques et/ou Corrosifs - Oxydants.**

Chaque guide est divisé en trois sections principales :

RISQUES POTENTIELS :

- Représente le danger en termes d'**INCENDIE OU EXPLOSION** et d'effets éventuels sur la **SANTÉ** lors de l'exposition.
- Le plus grand risque apparaît en premier.
- Consulter cette section en premier pour aider à prendre des décisions sur comment protéger l'équipe d'intervention d'urgence et la population avoisinante.

SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- Fournit des précautions générales à prendre par les premiers intervenants sur le site de l'incident.
- Fournit des renseignements généraux sur les **VÊTEMENTS DE PROTECTION** et le niveau de protection respiratoire recommandés.
- Suggère des distances d'**ÉVACUATION** par mesure de prévention immédiate, pour des déversements, et pour des incendies (dangers de fragmentation).
- Lorsque la matière est soulignée en vert dans les sections jaunes et bleues, cette section dirige l'utilisateur à consulter le Tableau 1, qui énumère les matières toxiques par inhalation (TIH) et les matières réagissant avec l'eau qui produisent des gaz toxiques (section verte).

MESURES D'URGENCE :

- Indique les précautions spéciales à prendre lors d'un **INCENDIE**, d'un **DÉVERSEMENT OU FUITE** ou d'une exposition chimique.
- Donne plusieurs recommandations sous chacune de ces parties pour faciliter votre prise de décision.
- Fournit des lignes directrices spécifiques à suivre en **PREMIERS SOINS** pour un produit ou un guide, en complément des conseils de premiers soins généraux pour les incidents liés aux marchandises dangereuses. Les lignes directrices générales en premiers soins se trouvent dans la section « Premiers soins généraux » située immédiatement après la section « Comment utiliser les guides orange ».

4- Section verte : Cette section a 3 tableaux.

Tableau 1 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection

Énumère, par ordre de numéro d'identification (NIP) :

- Les matières qui sont toxiques par inhalation (TIH);
- Les matières réagissant avec l'eau qui produisent des gaz toxiques.

Ces matières sont soulignées en vert dans les sections jaunes et bleues afin de les retrouver facilement.

Tableau 1 fournit deux types de distances : les « **distances d'isolation initiales** » et les « **distances d'activités de protection** » pour :

- **Petits déversements** : 208 litres ou moins;
- **Grands déversements** : plus de 208 litres;

À l'intérieur de la « **distance d'isolation initiale** », des vêtements de protection et une protection respiratoire sont nécessaires. L'évacuation de toutes les personnes, **dans toutes les directions**, à proximité du lieu de déversement ou de la fuite devrait être considérée. Cette distance définit le rayon de la « zone d'isolation initiale » entourant le déversement à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à :

- Des concentrations dangereuses en amont du vent (au-dessus du vent);
- Des concentrations mortelles en aval du déversement.

La « **distance d'activités de protection** » désigne une aire sous le vent (en aval) du lieu du déversement ou de la fuite, à l'intérieur de laquelle des activités de protection pourraient être entreprises pour :

- Protéger la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du grand public;
- Évacuer et/ou protéger sur place les personnes dans cette zone. (Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Activités et mesures de protection »).

La « **distance d'activités de protection** » est divisée pour des situations se produisant le **jour** et la **nuit**, car les variations des conditions atmosphériques peuvent influencer la superficie de la zone dangereuse. En fait, c'est la quantité ou la concentration des vapeurs de la matière qui pose un problème, et non seulement la présence de cette matière. Pendant la nuit, l'air est généralement plus calme. Ceci fait que les vapeurs se dispersent moins et résulte en une zone de toxicité plus grande. Pendant le jour, les conditions atmosphériques sont plus actives, causant une plus grande dispersion des vapeurs toxiques. Ceci résulte en une concentration moins élevée dans l'air ambiant et une zone de toxicité plus petite. Le jour est entre le lever et le coucher du soleil, alors que la nuit est entre le coucher et le lever du soleil.

Par exemple, dans le cas d'un petit déversement de UN1955 - gaz comprimé, toxique, n.s.a., la « **distance d'isolation initiale** » est de 150 mètres, ce qui représente une « zone d'isolation initiale » sous la forme d'un cercle d'évacuation de 300 mètres de diamètre. Sa « **distance d'activités de protection** » est de 1,0 kilomètre pour un incident se produisant le jour et de 3,9 kilomètres pour un incident de nuit.

Note 1 : Certaines matières réagissant avec l'eau ont 2 entrées dans le Tableau 1. Elles sont identifiées par (**lorsque déversé sur le sol**) puisqu'elles sont elles-mêmes toxiques par inhalation et (**lorsque déversé dans l'eau**) parce qu'elles produisent des gaz toxiques additionnels lorsque déversées dans l'eau.

Par exemple : UN1746 - Trifluorure de brome et UN1836 - Chlorure de thionyle.

Note 2 : Si une matière réagissant avec l'eau a seulement une entrée dans le Tableau 1 pour (**lorsque déversé dans l'eau**) et la matière N'EST PAS déversée dans l'eau, le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas. Les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans le guide (section orange) approprié.

Par exemple : UN1183 - Éthyldichlorosilane et UN1898 - Iodure d'acétyle

Tableau 2 - Matières réagissant avec l'eau dégageant des gaz toxiques

Énumère :

- Par ordre de numéro d'identification (NIP), les matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau;
- Les gaz TIH générés par ces matières.

Ces matières réagissant avec l'eau sont facilement identifiables dans le **Tableau 1** car leurs noms sont immédiatement suivis par le texte (**lorsque déversé dans l'eau**).

NOTE : Les gaz TIH produits indiqués dans le Tableau 2 sont seulement à titre indicatif. Dans les distances du Tableau 1, les gaz TIH produits ont déjà été pris en considération.

Par exemple : le Tableau 2 indique que le cyanure de sodium, solide, UN1689, lorsque déversé dans l'eau, va générer du cyanure d'hydrogène gazeux (HCN). Dans le Tableau 1, vous devez faire référence aux distances pour le cyanure de sodium, solide et non celles pour le cyanure d'hydrogène gazeux.

Tableau 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation les plus courants

Énumère les 6 matières toxiques par inhalation les plus courantes.

- UN1005 - Ammoniac, anhydre
- UN1017 - Chlore
- UN1040 - Oxyde d'éthylène et UN1040 - Oxyde d'éthylène avec de l'azote
- UN1050 - Chlorure d'hydrogène, anhydre et UN2186 - Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
- UN1052 - Fluorure d'hydrogène, anhydre
- UN1079 - Dioxyde de soufre

Le Tableau 3 donne :

- Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres);
- Les différents types de contenants (de capacités variées), pour des situations se produisant le jour ou la nuit, et pour trois vitesses de vent différentes (faible, modéré, grand).

COMMENT CHOISIR LES DISTANCES D'ISOLATION ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION APPROPRIÉES

Le GMU2024 donne des distances d'isolation et d'évacuation à 2 endroits :

- Dans les guides individuels (section orange);
- Dans le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (section verte).

Si l'incident implique une **matière non-TIH** (non-surlignée en vert dans les sections jaunes et bleues)

- Aller au guide assigné pour cette matière (section orange);
- Sous **ÉVACUATION** se trouve :
 - Les distances d'isolation initiales par mesure de prévention immédiate;
 - Les distances spécifiques d'évacuation en cas de déversement ou d'incendie (dangers de fragmentation);
 - **Veuillez noter** que certains guides peuvent aussi référer au Tableau 1. Ceci est un rappel pour les matières surlignées en vert seulement.

Si l'incident implique une matière **TIH** ou une matière réagissant avec l'eau (entrées surlignées en vert dans la section jaune ou bleue) :

S'il n'y a pas d'incendie :

- Allez directement au Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (section verte);
- Consultez également le guide assigné pour la matière (section orange).

Si un incendie est impliqué :

- Allez directement au guide assigné (section orange) et utiliser les distances trouvées sous **ÉVACUATION** – Incendie;
- Consultez également le Tableau 1 pour les rejets de matières résiduelles.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

VÊTEMENTS DE VILLE ET UNIFORMES DE TRAVAIL

Ces vêtements, comme les uniformes que portent les policiers et le personnel des services médicaux d'urgence, n'assurent pratiquement pas de protection contre les effets toxiques des marchandises dangereuses.

VÊTEMENTS DE PROTECTION POUR FEUX D'IMMEUBLES (VPFI)

Cette catégorie de vêtements, appelée souvent « habit de combat », « tenue de feu » ou « tenue d'intervention », désigne les vêtements de protection que portent généralement les pompiers lorsqu'ils combattent un incendie d'immeuble. Elle comprend un casque, un manteau, un pantalon, des bottes, des gants et une cagoule couvrant les parties de la tête qui ne sont pas protégées par le casque et la pièce faciale. Ces vêtements protecteurs peuvent être utilisés avec un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive avec masque complet. Ils doivent au minimum satisfaire à la norme 29 CFR 1910.156 d'OSHA Fire Brigades Standard ou la norme NFPA 1851.

Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée contre la chaleur et le froid. Ils n'assurent pas nécessairement une protection adéquate contre les vapeurs ou les liquides toxiques pouvant être impliqués lors d'un incident impliquant des marchandises dangereuses.

Chaque guide orange comprend une déclaration au sujet de l'utilisation du VPFI dans le cas d'un incident relatif aux matières auxquelles elle fait référence. Certains guides déclarent que ces VPFI offrent une protection limitée. L'intervenant qui les porte et qui est muni d'un APRA peut alors être en mesure de mener une opération qui consiste à « entrer et sortir » rapidement. Toutefois, ce type d'opération met l'intervenant à risque d'exposition, de blessure ou de mort. Le commandant des opérations prend la décision d'autoriser cette initiative seulement si les avantages peuvent être déterminants (c.-à-d. permettre d'effectuer un sauvetage immédiat, de fermer une soupape pour mettre fin à une fuite, etc.).

Noter que les vêtements protecteurs du type combinaison que portent habituellement les pompiers appelés à combattre des incendies de forêt ou de végétation ne sont pas des VPFI et **ne sont pas** recommandés ni mentionnés ailleurs dans le présent guide.

APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOME À PRESSION POSITIVE (APRA)

Cet appareil assure une pression constante et positive d'air à l'intérieur du masque.

Utilisez toujours un appareil certifié par le NIOSH et le Department of Labor / Mine Safety and Health Administration conformément aux exigences de :

- protection respiratoire précisées dans l'OSHA (29 CFR 1910.134) et/ou dans le « Fire Brigades Standard » (29 CFR 1910.156 (f))
- 42 CFR, partie 84
- NFPA 1852

Les appareils respiratoires à cartouche chimique, ou autres masques filtrants, ne sont pas des substituts acceptables à l'APRA à pression positive. Les APRA pulmo-commandés ne répondent pas au « Fire Brigades Standard » de l'OSHA (29 CFR 1910.156 (f)(1)(i)).

APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Si on soupçonne qu'un agent de guerre chimique pourrait être impliqué, l'utilisation de protection respiratoire CBRN certifié par le NIOSH est fortement recommandée.

Le respirateur N95 est le plus commun des sept types d'appareils de protection respiratoire (APR) à pièce faciale filtrante. Ce masque filtre au moins 95% des particules en suspension dans l'air (de plus de 0.3 microns de taille), mais n'est pas résistant à l'huile. Les APR à pièce faciale filtrante N95 ne fournissent pas de protection contre les gaz et les vapeurs.

Les appareils de protection respiratoire avec un système de ventilation motorisé (terme anglais : *Powered air-purifying respirators - PAPR*) sont des respirateurs à épuration d'air qui utilisent un ventilateur pour forcer l'air ambiant à travers des cartouches ou filtres d'épuration d'air jusqu'à dans la pièce faciale. Un PAPR ne fournit pas d'oxygène ou d'air à partir d'une source autonome (p. ex. des cylindres).

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION CHIMIQUE

L'utilisation sécuritaire de ce genre de vêtements et d'équipement de protection exige des compétences spécifiques acquises grâce à la formation et à l'expérience. Ce type de vêtement de protection peut protéger contre un produit chimique donné, mais pourrait être pénétré facilement par des produits chimiques pour lesquels il n'a pas été conçu. Par conséquent, les vêtements de protection doivent seulement être utilisés lorsqu'ils sont compatibles avec le produit chimique en question. De plus, ils n'offrent que peu ou pas de protection contre la chaleur et/ou le froid.

Des exemples de ce type de vêtement de protection sont :

- (1) Les combinaisons étanches aux vapeurs (NFPA1991), également connues sous le nom de « combinaisons entièrement étanches aux agents chimiques » ou protection de niveau A* (OSHA 29 CFR 1910.120 Annexe A & B)
- (2) Les « tenues de protection contre les projections liquides » (NFPA 1992), également connues sous le nom de protection de niveau B* ou C* (OSHA 29 CFR 1910.120, Annexe A & B), ou les ensembles pour incidents terroristes chimiques/biologiques (NFPA 1994), ensembles classe 1, 2 ou 3 de la norme CAN/CGSB/CSA-Z1610-11 – Protection des premiers intervenants en cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Aucune de ces combinaisons ne vous protégera contre toutes les marchandises dangereuses. Ne tenez pas pour acquis que tous les vêtements de protection résistent à la chaleur et/ou au froid ou aux flammes, à moins que cela ne soit certifié par le fabricant (NFPA 1991 5-3 Tests de résistance au feu et 5-6 Tests de performance aux températures froides).

* Consultez la définition de « Équipement de protection » dans le glossaire pour une explication des niveaux de protection.

DÉCONTAMINATION

Les manières de décontaminer les personnes et le matériel peuvent varier. Si vous avez besoin d'aide avec la décontamination, veuillez composer le numéro de téléphone d'urgence figurant sur les documents d'expédition ou communiquer avec les agences indiquées à l'intérieur de la couverture arrière. Ces ressources pourraient être en mesure de vous mettre en contact avec le fabricant du produit chimique afin de déterminer la procédure appropriée si elle n'est pas disponible autrement.

La décontamination consiste à retirer ou neutraliser des marchandises dangereuses qui ont contaminé des personnes et de l'équipement durant un incident.

La contamination se produit dans la zone que l'on désigne habituellement la zone chaude. Toutes les choses et toutes les personnes qui entrent dans cette zone devraient être décontaminées lorsqu'elles en sortent, y compris le personnel d'intervention d'urgence. Ceci réduit la probabilité que la contamination se propage.

Il existe deux principaux types de contamination :

- La **contamination directe** se produit dans la zone chaude.
- La **contamination croisée** se produit quand une personne ou une chose hors de la zone chaude n'a pas été décontaminée correctement et entre en contact avec un autre objet ou une autre personne, habituellement dans la zone tiède ou froide.

Pour décontaminer, vous devez :

- Physiquement enlever les contaminants; et/ou
- Neutraliser chimiquement les contaminants*.

La norme NFPA 472, chapitre 3, décrit les quatre types de décontamination suivants.

- (1) **Décontamination primaire** : Enlever rapidement la contamination de surface, généralement en retirant mécaniquement le contaminant ou en rinçant à l'eau au moyen d'un tuyau d'incendie, de douches d'urgence, ou d'autres sources d'eau qui sont à proximité.
- (2) **Décontamination technique** : Réduire le niveau de contamination le plus possible en utilisant des méthodes chimiques ou physiques. Une équipe « hazmat » effectuera ce type de décontamination.
- (3) **Décontamination de masse** : Réduire ou enlever le plus rapidement possible les contaminants de surface d'un grand nombre de personnes en situations potentiellement mortnelles.
- (4) **Décontamination d'urgence** : Réduire immédiatement la contamination des gens en situations potentiellement mortnelles, avec ou sans la mise en place officielle d'un corridor de décontamination. Cette procédure devrait être exécutée en amont et en hauteur des victimes. Les intervenants devraient éviter le contact avec les victimes, les eaux de ruissellement ou les éclaboussures découlant de la procédure de décontamination.

La décontamination d'urgence et de masse peut être exécutée à l'aide d'équipement de lutte contre l'incendie ou d'opérations de sauvetage. Les lances d'incendie peuvent être réglées à la configuration de jet diffusé à grand angle et arroser vers le sol pour créer une douche de décontamination. Les intervenants peuvent aussi placer des lances sur les ports de décharge de leur camion d'incendie.

Les vêtements et l'équipement contaminés doivent être enlevés après leur utilisation et entreposés dans une zone contrôlée (zone tiède) jusqu'à ce que les procédures de nettoyage puissent commencer. Parfois, les vêtements de protection et l'équipement ne peuvent pas être décontaminés et ils doivent être éliminés de manière adéquate.

*La neutralisation chimique libère de la chaleur. NE PAS L'EFFECTUER sur une victime.

CONTRÔLE DES INCENDIES ET DES DÉVERSEMENTS

CONTRÔLE DES INCENDIES

L'eau est l'agent d'extinction des incendies le plus courant et, en général, le plus facile à obtenir. Faites preuve de prudence en choisissant un mode d'extinction des incendies, puisque plusieurs facteurs doivent être pris en considération. L'eau risque d'être inefficace pour combattre des incendies impliquant certaines matières.

Incendies impliquant un déversement de liquides inflammables

Ces incendies sont généralement maîtrisés au moyen d'une mousse extinctrice appliquée à la surface de la matière en feu.

La lutte contre les feux de liquides inflammables exige :

- une mousse extinctrice chimiquement compatible avec ces derniers
- le mélange approprié de cette mousse avec l'eau et l'air
- l'application et le maintien de la couche de mousse.

Il y a en général deux types de mousse extinctrice : régulière et anti-alcool. Des exemples de mousses régulières sont la mousse protéinée, la mousse fluoroprotéinée et la mousse aqueuse qui forme un film flottant (mousse AFFF).

Certains incendies impliquant des liquides inflammables, notamment un bon nombre de produits pétroliers, peuvent être maîtrisés au moyen de la mousse régulière. D'autres liquides inflammables, notamment les solvants « polaires » (des liquides qui sont solubles dans l'eau) comme les alcools et les cétones, ont des propriétés chimiques différentes. Un incendie impliquant ces matières ne peut être facilement maîtrisé avec de la mousse régulière et exige l'application d'une mousse anti-alcool.

Les incendies impliquant des solvants polaires peuvent être difficiles à maîtriser et exigent l'application d'une plus grande quantité de mousse que les autres feux de liquides inflammables (voir la norme 11 de la NFPA pour de plus amples renseignements). Reportez-vous au guide approprié pour déterminer quel type de mousse est recommandé. Il est difficile de faire des recommandations précises au sujet des liquides inflammables qui présentent des risques subsidiaires de corrosivité ou de toxicité. La mousse anti-alcool peut être efficace pour un bon nombre de ces matières.

Composer le plus tôt possible le numéro de téléphone d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou communiquer avec l'organisme d'intervention d'urgence approprié, pour obtenir les renseignements nécessaires et déterminer l'agent extincteur à utiliser.

Le moyen de contrôler l'incendie dépend de facteurs, tels que :

- l'endroit de l'incident
- les risques d'exposition
- l'ampleur de l'incendie
- les préoccupations environnementales
- la disponibilité sur place d'agents et de matériel extincteurs.

MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU

On utilise parfois l'eau pour rincer les déversements et réduire ou orienter les vapeurs dans les situations où cela s'impose. Certaines des substances visées par ce guide peuvent réagir violemment, ou même exploser, au contact de l'eau. Lorsqu'elles sont en cause, envisagez de laisser le feu brûler ou de ne pas vous attaquer au déversement (sauf pour endiguer le produit pour réduire sa dispersion) tant que vous n'aurez pas obtenu les conseils techniques appropriés.

Les guides appropriés vous avertissement clairement de ces réactions potentiellement dangereuses. Les substances en question justifient l'obtention de conseils techniques, parce que :

- L'eau qui pénètre dans un contenant qui s'est brisé ou qui fuit peut provoquer une explosion;
- L'eau peut être nécessaire pour refroidir des contenants adjacents afin d'en empêcher la rupture (ou l'explosion) ou de ralentir la propagation des incendies;
- L'eau peut être efficace pour atténuer la gravité d'un incident impliquant une matière réagissant avec l'eau, mais seulement si on peut assurer **un débit abondant et suffisant pendant une longue période**; et
- Les substances qui résultent de la réaction avec l'eau peuvent être encore plus toxiques, corrosives ou indésirables que celles qui découlent d'un incendie pour lequel on n'a pas utilisé d'eau.

Lorsque vous intervenez à un incident impliquant des matières réagissant avec l'eau, tenez compte :

- Des conditions ambiantes comme le vent, les précipitations, l'endroit et le degré d'accessibilité;
- La disponibilité des agents nécessaires pour contrôler l'incendie ou le déversement.

À cause du grand nombre de variables, la décision d'utiliser de l'eau pour combattre les incendies ou les déversements de matières réagissant avec l'eau doit être prise par une personne ou un organisme fiable. Par exemple, consultez le fabricant en composant leur numéro de téléphone en cas d'urgence ou contactez l'organisme d'intervention d'urgence approprié qui est indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.

CONTRÔLE DES VAPEURS

Les mesures visant à limiter la quantité de vapeurs dégagées par une flaue de liquides inflammables ou corrosifs sont une préoccupation bien réelle. Elles exigent l'utilisation de vêtements de protection appropriés, d'équipements spécialisés, d'agents chimiques appropriés et de personnels compétents. Avant d'essayer de contrôler les vapeurs, obtenez les conseils d'une personne ou d'un organisme expérimenté dans les tactiques à employer.

Il y a plusieurs façons de réduire au minimum la quantité de vapeurs qui sont dégagées d'une flaue de liquides déversés, comme les mousses spéciales, les agents absorbants/adsorbants et les agents de neutralisation. Pour être efficace, chaque méthode de contrôle des vapeurs doit être choisie en fonction de la substance en cause, et mise en oeuvre d'une façon qui atténuerait les conséquences de l'incident plutôt que de les agraver.

Lorsqu'on connaît spécifiquement les matières impliquées, comme celles qui sont dans des usines ou des entrepôts, il est souhaitable que l'équipe d'intervention d'urgence pour les marchandises dangereuses prenne des arrangements, au préalable, avec les exploitants de

ces installations pour choisir et entreposer les agents de contrôle en question avant qu'un déversement se produise.

Sur le terrain, les premiers intervenants risquent de ne pas avoir avec eux le meilleur agent de contrôle pour des vapeurs dégagées par une substance donnée. Ils ne pourront vraisemblablement se servir que de l'eau et d'un genre de mousse extinctrice quelconque. Si la mousse disponible n'est pas appropriée, il est probable qu'ils utiliseront que de l'eau pulvérisée. Comme l'eau sert à former un joint d'étanchéité, il faut prendre soin de ne pas agiter le déversement ou de ne pas l'étendre davantage. Les vapeurs qui ne réagissent pas avec l'eau peuvent être éloignées du site au moyen des courants d'air entourant l'eau pulvérisée. Avant d'utiliser l'eau pulvérisée ou une autre méthode sécuritaire de contrôle d'émission de vapeurs ou pour supprimer l'ignition, obtenez un avis technique basé sur le nom du produit chimique impliqué.

CONTRÔLE DES DÉVERSEMENTS LIQUIDES

Le contrôle des déversements est un élément important de tout incident impliquant des marchandises dangereuses. Les déversements peuvent avoir de graves conséquences sur la santé, la sécurité et l'environnement. Il existe de nombreuses façons de traiter un déversement de liquide, comme :

- endiguer
- construire un barrage, et
- absorber

Un déversement de liquide peut être contrôlé en établissant une barrière autour de la zone de déversement. Selon le produit impliqué, le déversement peut être contenu avec des matériaux absorbants inertes ou non combustibles.

Les matériaux absorbants inertes sont granuleux. Les types les plus courants sont :

- le sable
- la terre de diatomées (une poudre fine fabriquée à partir de roche sédimentaire)
- la vermiculite, ou
- l'argile

Les absorbants non combustibles sont généralement peu inflammables et peuvent absorber une grande quantité de liquide. Ils sont généralement fabriqués à partir de matériaux synthétiques, tels que :

- le polypropylène
- le polyéthylène, ou
- d'autres fibres synthétiques

D'autres matériaux absorbants faciles à trouver comprennent la sciure de bois ou la litière d'argile. Veuillez noter les éléments suivants :

- La sciure de bois ne doit pas être utilisée pour absorber des liquides inflammables ou des oxydants, car elle peut s'enflammer.
- La litière d'argile ne doit pas être utilisée pour absorber les acides car elle peut contenir du bicarbonate de soude, qui réagira avec les acides.

Avant d'utiliser un matériau absorbant, obtenez des conseils techniques pour confirmer sa compatibilité ou testez une petite quantité sur le déversement.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX INCENDIES DE PILE AU LITHIUM ET DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (VÉ)

CONTRÔLE DES INCENDIES

L'eau pulvérisée refroidit les piles et aide à supprimer et à ralentir la libération de gaz toxiques, mais n'arrête pas la réaction chimique (emballage thermique). D'autres agents d'extinction (CO_2 , poudre chimique, etc.) peuvent retenir la chaleur au lieu de l'évacuer, ce qui peut fausser les mesures (température plus basse).

Lors de l'incendie d'un véhicule électrique (VÉ), consultez le guide d'intervention d'urgence spécifique du fabricant pour vous aider à identifier les câbles haute tension et moyenne tension. **NE PAS COUPER CES CÂBLES.**

La plupart des véhicules électriques sont équipés de boucles de coupure d'urgence, qui sont des boucles de câbles basse tension pouvant être coupées pour déconnecter le système haute tension du reste du véhicule. Si vous pouvez le faire en toute sécurité, suivez les instructions du fabricant pour déconnecter la pile de 12 volts. Cela permettra d'isoler l'alimentation de la pile haute tension et de réduire le risque d'électrocution.

PILES AU LITHIUM ENDOMMAGÉES, DÉFECTUEUSES OU EN RAPPEL

Toutes les piles au lithium peuvent présenter un risque d'incendie, qu'elles soient au lithium métal ou au lithium ionique, neuves ou usagées. Cependant, les piles au lithium endommagées, défectueuses ou en rappel (EDR) présentent un risque plus élevé que les piles au lithium non-EDR, car elles sont plus susceptibles de prendre feu dans un processus appelé « emballage thermique ».

L'emballage thermique est une réaction en chaîne qui entraîne une libération violente de l'énergie stockée et de gaz inflammables. Cette réaction peut se propager à d'autres piles ou à des matériaux combustibles situés à proximité, ce qui peut entraîner un événement thermique de grande ampleur aux conséquences graves.

Les signes indiquant qu'une pile est endommagée, défectueuse ou en rappel sont les suivants :

- Fuite d'électrolytes
- Boîtier de pile gonflé ou décoloré
- Odeur ou corrosion
- Marques de brûlure
- Conditions connues d'utilisation ou de mauvaise utilisation
- En cours de rappel

BLEVE ET DÉCHIRURE CAUSÉE PAR LA CHALEUR

BLEVE (DÉTENTE EXPLOSIVE DES VAPEURS D'UN LIQUIDE EN ÉBULLITION)

(Terme anglais : *Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion*)

La section suivante présente d'importants renseignements sur les BLEVE, y compris un tableau à prendre en considération dans une situation impliquant des gaz de pétrole liquéfiés (GPL), UN1075.

Les GPL comprennent les gaz inflammables suivants :

- UN1011 - butane
- UN1012 - butylène
- UN1055 - isobutylène
- UN1077 - propylène
- UN1969 - isobutane
- UN1978 - propane

Un BLEVE se produit lorsqu'un wagon-citerne endommagé ou en proie aux flammes ne parvient plus à contenir sa pression interne et explose, avec un rejet soudain de produit. Cette rupture catastrophique est plus susceptible de se produire sur les wagons-citernes pressurisés endommagés, même s'ils ne sont pas soumis à un incendie.

Les **principaux dangers** présentés par un BLEVE impliquant des GPL sont les suivants :

- Feu : Si la substance dégagée s'allume, la boule de feu sera immédiate.
- Rayonnement thermique : À une distance d'environ quatre (4) fois le rayon de la boule de feu, la chaleur rayonnant d'une boule de feu suffit pour brûler la peau nue en deux (2) secondes. Le port du vêtement de protection limite la dose de rayonnement thermique.
- Souffle : La force du choc causée par le rejet soudain d'une substance sous pression. Dans le cas d'un BLEVE se produisant à l'extérieur, la force du souffle à une distance de quatre (4) fois le rayon d'une boule de feu, peut briser la vitre des fenêtres et peut causer des dommages mineurs aux bâtiments.
- Projectiles : La rupture d'une citerne peut projeter des morceaux de métal sur de grandes distances. Ces fragments peuvent être mortels et l'ont déjà été.

Le danger diminue à mesure que vous vous éloignez du centre d'un BLEVE. Les projectiles représentent le danger qui peut toucher la plus grande étendue.

Pour une vidéo présentant de l'information au sujet d'éléments de sécurité importants par rapport aux BLEVE, veuillez consulter <https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/publications-menu-1238.html>.

DÉCHIRURE CAUSÉE PAR LA CHALEUR (DCC)

Une déchirure causée par la chaleur (DCC) est la rupture d'un wagon-citerne NON PRESSURISÉ contenant des liquides inflammables lorsqu'il est exposé à la chaleur intense d'un incendie. Le métal s'amollit et la pression dans le wagon-citerne va augmenter, ce qui peut entraîner une défaillance du contenant. La déchirure se produit habituellement dans l'espace vapeur (côté supérieur) du contenant, expulsant de grandes quantités de liquide et de vapeurs inflammables à grande vitesse. Une boule de feu et une vague de chaleur intense se produiront.

Comparativement aux BLEVE, les DCC entraînent rarement la projection de fragments du wagon-citerne. Une déchirure causée par la chaleur peut se produire dans les 20 minutes suivant un déraillement et jusqu'à 10 heures ou plus après l'incendie initial.

L'intervention dans ces types d'incidents (BLEVE ou DCC) exige une formation spécialisée, de l'équipement et une approche tactique.

BLEVE – PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Utilisez avec précaution. Le tableau qui suit fournit un sommaire des caractéristiques des réservoirs, des délais critiques, des distances critiques et des débits d'eau de refroidissement pour des réservoirs de différentes capacités. Ce tableau se veut un guide pour les équipes d'intervention, mais il doit être utilisé avec discernement.

Les dimensions des réservoirs sont approximatives et peuvent varier en fonction de leur conception et de leur usage.

Le délai minimal jusqu'à la défaillance est approximatif et basé sur l'exposition de la partie d'un réservoir en bon état qui est occupée par la phase gazeuse à la **flamme intense d'un chalumeau**. Les réservoirs endommagés ou rouillés peuvent subir une défaillance précoce. La défaillance du réservoir peut survenir quelques minutes ou des heures après ce délai, tout dépendant des conditions. Ce délai est fondé sur l'hypothèse que les réservoirs ne sont équipés ni d'une barrière thermique ni d'un dispositif de refroidissement par jet d'eau.

Le délai minimal de vidange complète est fondé sur un feu enveloppant et sur une soupape de sûreté à pression de grosseur appropriée. Si le réservoir n'est que partiellement enveloppé par le feu, le délai de vidange augmentera (si le feu n'enveloppe que la moitié du réservoir, ce dernier prendra deux fois plus de temps à se vider). Là encore, il est présumé que le réservoir n'est équipé ni d'une barrière thermique ni d'un dispositif d'arrosage.

Si le réservoir est équipé d'une barrière thermique ou d'un dispositif de refroidissement par jet d'eau, les délais de défaillance et de vidange complète augmentent considérablement. Une barrière thermique peut réduire par un facteur de dix ou plus l'apport calorifique au réservoir. Il faudrait donc dix fois plus de temps pour que le réservoir se vide complètement par la soupape de sûreté.

Le rayon de la boule de feu et le rayon d'intervention d'urgence sont basés sur des équations mathématiques et sont approximatifs. Les valeurs fournies correspondent à une boule de feu sphérique, mais ce n'est pas toujours le cas.

Deux rayons de sécurité sont indiqués pour l'évacuation du public. Le rayon minimal s'applique aux réservoirs dont les morceaux seraient projetés depuis un angle d'élévation relativement faible (quelques degrés au-dessus de l'horizontale). C'est généralement le cas des réservoirs horizontaux. Le rayon d'évacuation préférable comporte une plus grande marge de sécurité puisqu'il suppose que les débris du réservoir sont projetés depuis un angle de 45 degrés par rapport à l'horizontale, ce qui pourrait mieux convenir aux cylindres verticaux.

Il est certain que ces rayons sont très vastes et peuvent être inapplicables dans une zone densément peuplée. Toutefois, il faut aussi considérer que les risques augmentent rapidement à mesure qu'on se rapproche d'une explosion de rupture (BLEVE). Il faut aussi se rappeler que c'est dans les zones situées à 45 degrés de chaque côté des extrémités du réservoir que les débris sont projetés le plus loin.

Le débit d'eau est basé sur l'équation suivante (règle empirique) :

5 ($\sqrt{\text{capacité (gal.US)}}$) = gal.US/min requis pour refroidir le métal du réservoir.

Avertissement : les chiffres fournis sont approximatifs et doivent être utilisés de façon extrêmement prudente. Par exemple, les délais indiqués jusqu'à la défaillance du réservoir ou jusqu'à la vidange complète par la soupape de sûreté sont typiques, mais ils peuvent varier d'une situation à une autre. Donc, ne risquez jamais de vies humaines en vous fiant à ces délais.

ATTENTION :

Les chiffres fournis sont approximatifs et doivent être utilisés de façon extrêmement prudente. Ces délais peuvent varier d'une situation à une autre. Des réservoirs de GPL ont subi des BLEVEs en quelques minutes seulement. Donc, ne risquez jamais des vies humaines en vous fiant à ces délais.

BLEVE (UTILISEZ AVEC PRÉCAUTION)

Capacité	Diamètre	Longueur	Masse de propane	Délai minimal avant défaillance à la flamme d'un chalumeau	Délai approximatif jusqu'à la vidange complète (Feu enveloppant)	Rayon de la boule de feu	Rayon d'intervention d'urgence	Rayon minimal d'évacuation	Rayon d'évacuation préférable	Débit d'eau de refroidissement	
Litres	Mètres	Mètres	Kilogrammes	Minutes	Minutes	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Litres/min	gal.US/min
100	0,3	1,5	40	4	8	10	90	154	307	97	26
400	0,61	1,5	160	4	12	16	90	244	488	195	52
2000	0,96	3	800	5	18	28	111	417	834	435	115
4000	1	4,9	1600	5	20	35	140	525	1050	615	163
8000	1,25	6,5	3200	6	22	44	176	661	1323	870	230
22000	2,1	6,7	8800	7	28	62	247	926	1852	1443	381
42000	2,1	11,8	16800	7	32	77	306	1149	2200	1994	527
82000	2,75	13,7	32800	8	40	96	383	1435	2200	2786	736
140000	3,3	17,2	56000	9	45	114	457	1715	2200	3640	962

UTILISATION D'AGENTS CHIMIQUES, BIOLOGIQUES, RADIOLOGIQUES POUR ACTE CRIMINEL OU TERRORISTE

Si vous soupçonnez un déversement intentionnel d'un agent chimique, biologique ou radiologique (CBRN), veuillez immédiatement contacter les autorités locales d'intervention d'urgence (911). De plus, pour les incidents CBRN survenant :

- au Canada, contactez CANUTEC au 613-996-6666 (1-888-226-8832)
- aux États-Unis, contactez le National Response Center au 1-800-424-8802
- au Mexique, contactez CENACOM au 555128-0000 extensions 36428, 36422, 36469, 37807, 37810
- pour les autres pays, consultez la section « Numéros d'intervention d'urgence 24 heures »

Ce qui suit est de l'information générale et ne devrait pas servir de formation spécialisée en intervention d'urgence. Ne pas approcher des lieux de l'incident sans formation ni équipement appropriés.

Actions initiales à considérer lors d'un incident potentiellement CBRN/terroriste :

- Les premiers répondants doivent assurer leur propre sécurité;
- Éviter l'utilisation de téléphones cellulaires, radios, etc., à l'intérieur d'une zone de 100 mètres d'un dispositif suspect;
- Si connu, demander des ressources de spécialistes formés;
- Instaurer un centre de commandement en amont du vent et en un lieu élevé par rapport au site de l'incident;
- **Ne pas** toucher ni déplacer des colis ou contenants suspects;
- Exercer de la prudence concernant la présence possible d'engins explosifs improvisés (EEI) secondaires;
- Éviter toute contamination;
- Limiter l'accès uniquement au personnel responsable du sauvetage des victimes ou pour l'évaluation de matières ou d'engins inconnus;
- Évacuer et isoler les personnes potentiellement exposées aux marchandises dangereuses vers une zone éloignée de la scène, si possible en amont du vent et en un lieu élevé en évitant les contacts physiques autant que possible;
- Isoler les zones contaminées et sécuriser la scène pour l'analyse de la ou des matière(s).

Les intervenants d'urgence peuvent utiliser l'information qui suit afin d'effectuer une évaluation préliminaire d'une situation soupçonnée d'impliquer l'utilisation criminelle ou terroriste d'agents chimiques, biologiques et/ou de matières radioactives (agents CBRN). Pour les aider à évaluer la situation, une liste d'indices observables indiquant la présence ou l'utilisation d'un agent biologique/chimique ou de matière radioactive est fournie ci-dessous. Cette section est complétée par un tableau présentant des distances sécuritaires pour diverses menaces lorsque des incidents impliquent un engin explosif improvisé (EEI).

DIFFÉRENCE ENTRE UN AGENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOLOGIQUE

Les agents chimiques et biologiques ainsi que des matières radioactives peuvent être dispersés dans l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, ou sur les surfaces que nous touchons. Les méthodes de dispersion peuvent être aussi simples que l'ouverture d'un contenant ou l'utilisation d'un dispositif conventionnel d'arrosage pour le jardin, ou aussi élaboré que la détonation d'un engin explosif improvisé.

Incidents chimiques : Ceux-ci se caractérisent par l'apparition rapide de symptômes médicaux (une question de minutes ou d'heures) et par des signes facilement observables (résidu coloré, feuillage mort, odeur forte, insectes et animaux morts).

Incidents biologiques : Ceux-ci se caractérisent par l'apparition de symptômes en termes d'heures et de jours. Typiquement, il n'y aura aucun signe parce que les agents biologiques sont généralement inodores et incolores. Étant donné que les symptômes apparaissent avec un certain retard, la zone affectée pourrait être plus vaste en raison du déplacement des individus infectés.

Incidents radiologiques : Ceux-ci se caractérisent par l'apparition de symptômes (s'il y a lieu) quelques jours, semaines ou même plus après l'exposition. Il n'y aura typiquement pas de signes caractéristiques parce que les matières radioactives sont généralement inodores et incolores. De l'équipement spécialisé est requis afin de déterminer la taille de la zone affectée et si le niveau de radioactivité représente un risque immédiat ou à long terme pour la santé. Étant donné que la radioactivité n'est détectable qu'avec des instruments spécialisés, la zone affectée pourrait augmenter en raison du déplacement des personnes contaminées.

Les sources les plus probables de radiation ne généreraient pas suffisamment de radiation pour provoquer la mort ni causer une maladie sérieuse. Lors d'un incident radiologique impliquant un engin explosif de type « bombe sale (dirty bomb) », ou un dispositif de dispersion radiologique (DDR), dans lequel un explosif conventionnel est détonné pour propager une contamination radioactive, le danger principal est causé par l'explosion elle-même. Toutefois, certaines matières radioactives dispersées dans l'air pourraient contaminer plusieurs bâtiments de maisons, créant par le fait même un sentiment de peur et de panique, nécessitant un processus de décontamination potentiellement coûteux.

INDICES D'UN INCIDENT CHIMIQUE POSSIBLE

Animaux, oiseaux, poissons morts Pas seulement un cas isolé d'animal tué sur la route, mais de nombreux animaux (sauvages et domestiques, petits et grands), oiseaux et poissons dans la même région.

Absence d'insectes vivants

S'il y a un manque d'activité normale des insectes (sur terre, dans l'air ou l'eau), vérifier le sol, la surface de l'eau, ainsi que le bord des cours d'eau en quête d'insectes morts. Près de l'eau, vérifier la présence de poissons ou d'oiseaux aquatiques morts.

Odeurs non expliquées

Les odeurs possibles sont : fruitée, floral, forte, acide, ail, raifort, amandes amères, noyaux de pêche, ou foin fraîchement coupé. L'odeur est complètement hors contexte de son environnement.

Nombre inhabituel de personnes mourantes ou malades (pertes massives)

Des problèmes de santé y compris la nausée, la désorientation, la difficulté à respirer, les convulsions, la transpiration localisée, la conjonctivite (la rougeur de l'oeil), l'erythème (la rougeur de la peau) et la mort.

Tendance des pertes humaines	Les pertes seront probablement distribuées dans la direction du vent ou si à l'intérieur, près du système de ventilation du bâtiment.
Cloques, éruption cutanée	Un certain nombre de personnes souffriront de blessures ressemblant à des cloques d'eau inexplicables, des papules œdémateuses (ressemblant à des piqûres d'abeilles) et/ou des éruptions cutanées.
Maladies dans des espaces clos	Le taux des pertes variera selon que les personnes travaillaient à l'intérieur ou à l'extérieur, et dépendra de l'endroit où l'agent a été relâché.
Gouttelettes inhabituelles	De nombreuses surfaces présenteront des gouttelettes huileuses ou une pellicule; de nombreuses surfaces d'eau auront une mince couche huileuse (pas de pluie récente).
Zones d'apparence anormale	Pas seulement une plaque de mauvaises herbes mortes, mais des arbres, des arbustes, des buissons, des cultures agricoles, et des pelouses qui sont mortes, décolorées ou flétries (pas de sécheresse récente).
Nuages bas	Des conditions atmosphériques de nuages bas ou de brume qui ne sont pas compatibles avec les conditions environnantes.
Débris métalliques inhabituels	Présence inexplicable de matériel ressemblant à des bombes ou à des munitions, particulièrement si elles contiennent un liquide.
INDICES D'UN INCIDENT BIOLOGIQUE POSSIBLE	
Nombre inhabituel de personnes ou d'animaux mourants ou malades	Plusieurs symptômes peuvent apparaître. Des décès peuvent se produire des heures même des jours après qu'un incident se soit produit. Le temps requis avant d'observer les symptômes dépend de l'agent utilisé.
Arrosage non planifié et inhabituel	Surtout si l'arrosage se produit à l'extérieur pendant la nuit.
Dispositifs d'arrosage abandonnés	Les dispositifs peuvent ne pas avoir d'odeur distincte.

INDICES D'UN INCIDENT RADIOLOGIQUE POSSIBLE

Symboles radiologiques	Les contenants peuvent être identifiés par le symbole radiologique.
Débris métalliques inhabituels	Présence inexplicable de matériel ressemblant à des bombes ou à des munitions.
Matériel émettant de la chaleur	Matériel chaud ou qui semble émettre de la chaleur sans signe apparent de source de chaleur externe.
Matériel rayonnant	Des matières fortement radioactives peuvent émettre ou causer de la radioluminescence.
Personnes/animaux malades	Dans un scénario très improbable, il pourrait y avoir un nombre inhabituel de personnes ou d'animaux malades ou mourants. Des décès peuvent se produire des heures, des jours même des semaines après qu'un incident se soit produit. Le temps requis pour que des symptômes soient observés dépend de la matière radioactive utilisée et de la dose reçue lors de l'exposition. Des symptômes potentiels peuvent inclure des rougeurs sur la peau ou des vomissements.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Lorsque vous approchez d'un lieu pouvant mettre en cause des agents chimiques, biologiques ou des matières radioactives, la considération la plus importante est votre propre sécurité et celle des autres intervenants.

Utilisez des vêtements de protection et des appareils respiratoires appropriés au niveau de danger en cause. Lorsqu'on soupçonne qu'un incident pourrait impliquer une matière CBRN comme arme, l'utilisation de protection respiratoire de niveau CBRN approuvée par le NIOSH est fortement recommandée. Soyez conscient que la présence et l'identification des agents chimiques, biologiques ou radiologiques puissent ne pas être vérifiables, en particulier dans le cas des agents biologiques ou radiologiques.

Les mesures suivantes sont valides à la fois en cas d'incident chimique, biologique ou radiologique. Les directives sont générales; la possibilité de les appliquer devrait être évaluée au cas par cas.

Stratégies d'approche et d'intervention :

- Minimisez le temps d'exposition;
- Maximisez la distance qui vous sépare de l'objet qui pourrait vous mettre en danger;
- Utilisez un abri pour vous protéger;
- Portez de l'équipement de protection individuel et un appareil de protection respiratoire;
- Identifiez et évaluez le danger en utilisant les indices présentés plus haut;
- Isolez la zone et interdisez-en l'accès;
- Isolez et décontaminez toute personne pouvant avoir été contaminée le plus tôt possible;
- Si possible, prenez des mesures afin de limiter la propagation de la contamination.

Dans le cas d'un incident **chimique**, la disparition des odeurs de produits chimiques n'indique pas nécessairement des concentrations de vapeur réduites. Certains produits chimiques annihilent les sens, donnant une fausse sensation que le produit chimique a disparu.

Dans le cas où des indices semblent indiquer qu'une zone ait été contaminée par des matières **radioactives**, incluant le site d'une explosion non-accidentelle, le personnel d'intervention devrait :

- Utiliser de l'équipement de détection de radioactivité;
- Avoir reçu la formation appropriée pour son utilisation.

Cet équipement devrait d'ailleurs être conçu de manière à alerter les intervenants lorsqu'en présence d'un débit de dose inacceptable ou qu'une certaine dose ambiante ait été atteinte.

MESURES DE DÉCONTAMINATION

Si des agents chimiques ou biologiques sont soupçonnés : Les intervenants d'urgence devraient suivre les procédures normales de décontamination (rinçage, déshabillage, rinçage). La décontamination en masse de nombreux blessés devrait commencer le plus tôt possible en déshabillant les personnes à nu et en les rinçant avec de l'eau et du savon. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec les organismes indiqués à l'intérieur de la couverture arrière du présent Guide.

Pour des personnes contaminées par des matières radioactives : Limitez la propagation de la contamination le plus possible. Déplacez ces personnes dans une zone de faible radioactivité si nécessaire, et s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. Enlevez les vêtements et placez-les dans des contenants scellés et clairement identifiés, tel qu'un sac de plastique par exemple, pour analyse future. Utilisez les méthodes de décontamination mentionnées ci-dessus mais évitez de briser la surface de la peau (par exemple, un brossage trop vigoureux). Une contamination radiologique externe sur la peau intacte cause rarement une dose suffisamment élevée pour poser un risque à la fois pour la personne contaminée et pour les intervenants d'urgence. Pour cette raison, une personne blessée et contaminée radiologiquement devrait d'abord être stabilisée médicalement.

NOTE : Cette information fut développée en partie par le Ministère de la Défense Nationale du Canada, le Ministère de l'Armée américaine, Aberdeen Proving Ground et le Bureau d'Investigation Fédéral (FBI).

AGENTS DE GUERRE CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE

Les agents de guerre chimique et biologique n'ont pas de numéro d'identification (NIP) parce qu'ils ne sont pas transportés commercialement. En situation d'urgence, le guide assigné (section orange) fournira des recommandations pour la phase initiale.

Les volumes utilisés pour les distances des agents de guerre chimique sont :

- Un petit rejet est une quantité pouvant aller jusqu'à 2 kilogrammes;
- Un grand rejet est une quantité pouvant aller jusqu'à 25 kilogrammes.

Agents de guerre biologique :

Agents biologiques	Pathogènes (bactéries, virus, etc.) qui sont dispersés avec des intentions criminelles. Ils peuvent causer des maladies ou la mort chez les êtres humains qui sont autrement en santé. Exemples : Anthrax, peste, virus de la variole. Voir GUIDE 158.
Toxines	Matière toxique provenant d'une source végétale, animale ou bactérienne. Exemples : Ricin, toxine botulinique. Voir GUIDE 152.

Agents de guerre chimique :

Agents incapacitants	Matières qui empêchent les gens de penser clairement ou qui provoquent un état de conscience altéré (éventuellement une perte de conscience). Exemples : Benzilate de 3-quinuclidinyle (Buzz). Symptômes : Hallucinations, confusion, agitation, pupilles dilatées, vision floue, peau sèche/rouge, diarrhée, fréquence cardiaque élevée, hypertension artérielle, température élevée.
Agents de gaz lacrymogène	Composés chimiques qui rendent temporairement les personnes incapables de fonctionner en provoquant une irritation des yeux, de la bouche, de la gorge, des poumons et de la peau. Exemples : Chloroacétophénone, cyanures de bromobenzyle. Symptômes : Larmoiement excessif, sensation de brûlure aux yeux, vision floue, rougeur des yeux, brûlure et irritation de la bouche, difficulté à avaler, oppression thoracique, toux, sensation d'étouffement, brûlures cutanées et éruption cutanée.

Agents neurotoxiques	Substances qui interfèrent avec le système nerveux central. L'exposition s'effectue principalement par le contact du liquide (par la peau ou les yeux) et secondairement par inhalation de la vapeur. Exemples : Sarin, Tabun, VX.
Agents suffocants	Substances qui causent des lésions aux poumons. L'exposition s'effectue par inhalation. Dans des cas extrêmes, les membranes enflent et les poumons se remplissent de liquide (oedème pulmonaire). La mort résulte de l'asphyxie. Exemples : Diphosgène, phosgène.
Agents vésicants	Substances qui causent des cloques sur la peau. L'exposition s'effectue par contact d'un liquide ou de vapeur avec les tissus exposés (yeux, peau, poumons). Exemples : Lewisite, Moutarde.
Agents vomitifs	Produits chimiques provoquant une irritation rapide des yeux, des voies respiratoires supérieures et de la peau, ainsi que des nausées et des vomissements. Exemples : Adamsite, diphenylchloroarsine. Symptômes : Irritation des yeux et du nez, sensation de brûlure dans la gorge, oppression thoracique, nausées, vomissements, crampes abdominales.
Hémotoxiques sanguins	Substances qui interfèrent avec la respiration cellulaire (l'échange d'oxygène et de dioxyde de carbone entre le sang et les tissus). Exemples : Arsine, chlorure de cyanogène, cyanure d'hydrogène. Symptômes : Détresse respiratoire, mal de tête, assoupiissement des sens, crise, coma.

DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Agents de guerre chimique	Guide	Isolation initiale Mètres	Petit rejet Kilomètres	Grand rejet Kilomètres
Agents de gaz lacrymogène	159	30	0,2	0,6
Agents incapacitants	153	1000	1,7	7,8
Agents neurotoxiques	153	400	1,0	4,0
Agents suffocants	125	100	0,3	1,1
Agents vésicants	153	200	0,4	1,6
Agents vomitifs	153	100	0,6	1,1
Hémotoxiques sanguins	117	400	0,9	3,2

Pour les **agents de guerre biologique**, se référer au Guide respectif pour les distances.

ENGIN EXPLOSIF IMPROVISÉ (EEI)

Un EEI est une bombe et/ou un dispositif de destruction « fait maison » utilisé afin de détruire, rendre invalide, harceler ou faire diversion. Puisqu'ils sont artisanaux, les EEI peuvent prendre plusieurs formes, allant d'une bombe tuyau de petit format jusqu'à un engin sophistiqué capable de causer des dommages et des décès considérables.

Le tableau suivant prédit le rayon d'action de plusieurs EEI, basé sur le volume ou le poids des explosifs (en équivalence TNT) et le type de bombe.

Engin explosif improvisé (EEI) PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Description de la menace		Potentiel explosif ¹	Distance d'évacuation obligatoire ²	Zone de protection sur place	Distance d'évacuation préférable ³
	Bombe tuyau	2,3 kg	21 m	22 - 365 m	366 m
	Attentat-suicide à la bombe	9 kg	34 m	35 - 518 m	519 m
	Vaïsse	23 kg	46 m	47 - 563 m	564 m
	Voiture	227 kg	98 m	99 - 579 m	580 m
	Mini-fourgonnette	454 kg	122 m	123 - 731 m	732 m
	Camionnette de livraison	1 814 kg	195 m	196 - 1 158 m	1 159 m
	Camion-citerne	4 536 kg	263 m	264 - 1 554 m	1 555 m
	Semi-remorque	27 216 kg	475 m	476 - 2 834 m	2 835 m

Explosifs brisants (équivalent TNT)

¹ Basé sur la quantité maximale de matériel que pourrait raisonnablement contenir un contenant ou un véhicule. Variations possibles.

² Déterminé par la capacité d'un immeuble non armé de résister à des dommages sérieux ou à un effondrement.

³ Déterminé par la distance de projection des éclats ou la distance à laquelle les vitres sont cassées avec chute de verre. Ces distances peuvent être réduites pour les membres du personnel portant une protection balistique. Note: les bombes tuyaux, les attentats-suicide à la bombe et les attentats-suicide à la bombe et les raisins explosifs peuvent présenter une caractéristique de fragmentation qui nécessite des périmetres de sécurité plus grands que lorsqu'une quantité d'explosifs équivalente se trouve dans un véhicule.

Engin explosif improvisé (EEI)
PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Description de la menace	Masses/volume de GPL ¹	Diamètre de la boule de feu ²	Distance sécurité ^{3,4}
Petite citerne de GPL	9 kg / 19 L	12 m	48 m
Grande citerne de GPL	45 kg / 95 L	21 m	84 m
Citerne de GPL commerciale ou résidentielle	907 kg / 1 893 L	56 m	224 m
Petit camion de GPL	3 630 kg / 7 570 L	89 m	356 m
Semi-transporteur de GPL	18 144 kg / 37 850 L	152 m	608 m

¹ Basé sur la quantité maximale de GPL que pourrait raisonnablement contenir un contenant ou un véhicule. Variations possibles.

² Supposant un mélange efficace du gaz inflammable et de l'air ambiant.

³ Déterminé par les pratiques américaines de lutte contre l'incendie selon lesquelles les distances sécuritaires sont environ quatre fois plus grandes que la hauteur des flammes.

⁴ Ce tableau est pour une citerne remplie de GPL avec des explosifs à l'extérieur. Notez qu'une citerne GPL remplie d'explosifs détonants nécessiterait un paramètre de sécurité beaucoup plus grand que si elle était remplie de GPL.

GLOSSAIRE

AEGL(s)	Directives de seuils d'exposition aiguë (terme anglais : <i>Acute Exposure Guideline Level(s)</i>). Les AEGLs correspondent à des seuils limites d'exposition pour la population générale suite à une rare exposition ou « exposition unique » applicables pour des expositions en situations d'urgence de 10 minutes à 8 heures. Trois niveaux de seuils - AEGL-1, AEGL-2, AEGL-3 - sont déterminés pour cinq durées d'exposition (10 et 30 minutes, 1, 4 et 8 heures), chacun correspondant à des niveaux différents de sévérité d'effets toxiques; voir AEGL-1, AEGL-2 et AEGL-3.
AEGL-1	Concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle la population générale, individus sensibles inclus, pourrait présenter des signes d'inconfort notable, d'irritation ou tout autre signe non-sensoriel et asymptomatique. Ces effets sont transitoires, non-invalidants et réversibles après cessation de l'exposition.
AEGL-2	Concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle des effets irréversibles, des effets nocifs sévères ou des effets adverses à long terme pourraient être observés au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
AEGL-3	Concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle des effets potentiellement mortels ou des décès pourraient survenir au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
Auto-échauffante	Matière qui peut s'enflammer spontanément ou générer de la chaleur en contact avec l'oxygène (air) après une longue période de temps (heures ou jours).
Autoréactive	Matière qui est thermiquement instable et qui produit de la chaleur lorsqu'elle se décompose, même en l'absence d'air.
Autorité en matière de radioactivité	Comme l'indiquent les GUIDES 161 à 166 inclusivement, dans le cas des matières radioactives, l'Autorité en matière de radioactivité est en général un organisme d'État ou un responsable désigné par l'État. Elle a notamment pour responsabilité d'évaluer les risques radiologiques lors des opérations normales et des situations d'urgence. Si les intervenants ne connaissent pas son nom ou son numéro de téléphone et ne figure pas dans le plan d'intervention d'urgence local, ils peuvent les obtenir en s'adressant aux agences qui apparaissent à l'intérieur de la couverture arrière du guide. Ces agences tiennent à jour une liste des autorités dans ce domaine.
BLEVE	Détente explosive des vapeurs d'un liquide en ébullition (terme anglais : <i>Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion</i>)

GLOSSAIRE

Brûlure	Il s'agit d'une brûlure chimique ou d'une brûlure thermique, la première pouvant être causée par des substances corrosives, et la deuxième par des liquides cryogènes, des substances en fusion, ou des flammes.
Cancérogène	Une substance qui pourrait provoquer le cancer ou augmenter sa fréquence.
Catégorie A	Une matière infectieuse présentant un risque élevé pour la santé des personnes et/ou des animaux ou pour la santé publique. Ces matières peuvent causer des maladies graves et peuvent entraîner la mort. Des mesures préventives et des traitements efficaces pourraient ne pas être disponibles.
Catégorie B	Une matière infectieuse présentant un risque faible à modéré pour les personnes et/ou les animaux et/ou la santé publique. Ces matières sont peu susceptibles de causer des maladies graves. Des mesures préventives et des traitements efficaces sont disponibles.
CBRN	Agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.
CL₅₀	Concentration léthale 50. La concentration d'une matière administrée par inhalation qui cause la mortalité chez 50% d'une population animale expérimentale pendant une période de temps spécifique (la concentration ou teneur est rapportée soit en ppm ou en mg/m ³).
CO₂	Dioxyde de carbone gazeux.
Combustible	Dans ce guide, un solide ou un liquide capable de brûler mais qui ne s'enflamme pas aussi facilement qu'un liquide inflammable. Voir « Liquide combustible ».
Corrosion cutanée	Une substance qui peut former de lésions irréversibles à la peau suite à l'exposition pour un maximum de 4 heures.
Débordement par ébullition	Augmentation soudaine de l'intensité du feu associé à l'expulsion de liquide inflammable qui brûle, causé par l'ébullition de l'eau qui s'est accumulée au fond d'un wagon-citerne.
Décontamination	Il s'agit de l'élimination de marchandises dangereuses pour empêcher la contamination du personnel et du matériel dans la mesure nécessaire pour prévenir les effets nocifs sur la santé. Pour plus de renseignements, consulter la section « Décontamination ».
Densité de vapeur	Poids d'un volume de vapeur ou de gaz pur (sans air) comparativement à celui d'un volume égal d'air sec à la même température et à la même pression. Une densité de vapeur inférieure à 1 indique que la vapeur est plus légère que l'air et aura tendance à s'élever. Une densité de vapeur supérieure à 1 indique que la vapeur est plus lourde que l'air et aura tendance à se tenir et se déplacer près du sol.

GLOSSAIRE

Densité relative	Rapport entre la masse d'une substance et la masse d'un même volume d'eau à une température donnée. Une substance ayant une densité relative inférieure à 1 est plus légère que l'eau; une substance ayant une densité relative supérieure à 1 est plus lourde que l'eau.
Droit de passage	Une zone définie sur une propriété contenant un ou plusieurs gazoducs sous haute pression.
Eau pulvérisée (brouillard)	Méthode qui consiste à distribuer de l'eau en la projetant. L'eau est diffusée finement pour permettre d'absorber une grande quantité de chaleur. Elle peut être diffusée sous la forme d'un cône dont l'angle est susceptible de varier entre 10 et 90 degrés. Les jets d'eau pulvérisée peuvent servir à éteindre ou à maîtriser un incendie, ou à assurer un écran de protection au personnel, au matériel, aux bâtiments, etc. Cette méthode peut aussi être utilisée pour absorber, supprimer ou disperser des vapeurs. Pour ce faire, il suffit de projeter un jet d'eau pulvérisée (brouillard) plutôt qu'un jet d'eau direct ou plein, vers le nuage de vapeur.
	L'eau pulvérisée est particulièrement efficace dans le cas des liquides inflammables ou des solides volatils ayant un point d'éclair supérieur à 37,8°C.
	Malgré les informations ci-dessus, l'eau pulvérisée peut aussi être efficace pour les liquides dont le point d'éclair est bas. Son efficacité dépend du mode d'application. Grâce à un ajutage approprié, certains incendies de déversements d'essence peuvent être éteints en ayant recours à des boyaux, pour chasser les flammes de la surface des liquides en feu. De plus, un jet d'eau pulvérisée bien dirigé peut éteindre, avec succès, des incendies impliquant des liquides inflammables ayant un point d'éclair élevé (ou tout autre liquide visqueux), car il crée de l'écume sur la surface, qui agit comme couverture et éteint le feu.
EEI	Voir « Engin Explosif Improvisé ».
Emballement thermique	Une réaction en chaîne qui entraîne une libération violente de l'énergie stockée et de gaz inflammables. Cette réaction peut se propager à d'autres piles ou à des matériaux combustibles situés à proximité, ce qui peut entraîner un événement thermique de grande ampleur aux conséquences graves.
Engin Explosif Improvisé	Une bombe fabriquée à l'aide d'explosifs militaires, commerciaux ou artisanaux.

GLOSSAIRE

Équipement de protection

Dans ce guide, il s'agit de la protection respiratoire ainsi que la protection physique de la personne. Le niveau de protection ne peut être établi sans tenir compte à la fois des vêtements de protection ainsi que des appareils pour la protection respiratoire. Ces niveaux ont été acceptés et définis par les organismes d'intervention tels que la Garde-Côtière des États-Unis, le NIOSH, et le U.S. EPA.

Niveau A : Un APRA et une combinaison entièrement étanche aux agents chimiques (résistant à la perméation).

Niveau B : Un APRA et une tenue de protection contre les projections liquides (résistant aux éclaboussures).

Niveau C : Un masque complet ou demi-masque respiratoire et un vêtement résistant aux produits chimiques (résistant aux éclaboussures).

Niveau D : Vêtement couvre-tout, incluant vêtement de protection pour feux d'immeubles (VPFI), sans protection respiratoire.

APRA : Appareil de Protection Respiratoire Autonome.

Pour plus de renseignements, consulter la section « Vêtements de protection ».

ERPG(s)

Directives en planification d'intervention d'urgence (terme anglais : *Emergency Response Planning Guideline(s)*). Ce sont des valeurs qui ont pour objectif de fournir une estimation des plages de concentration au-dessus desquelles nous pourrions raisonnablement anticiper/ observer des effets néfastes sur la santé; voir ERPG-1, ERPG-2 et ERPG-3.

ERPG-1

Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur leur santé autre que des effets mineurs et transitoires ou sans que ces individus perçoivent une odeur désagréable clairement définie.

ERPG-2

Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux ou irréversibles sur leur santé ou sans qu'ils n'éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de prendre des mesures de protection.

ERPG-3

Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'ils subissent ou développent d'effets sur leur santé susceptibles de menacer leur vie.

GLOSSAIRE

Évacuer	Évacuer vise à protéger le plus grand nombre de personnes possible en retirant les personnes à l'intérieur d'une zone en toute sécurité. Si le retrait est trop dangereux, on peut aussi considérer la protection sur place dans cette zone.
Explosion en masse	Explosion massive et presque instantanée de la totalité du chargement.
Gaz adsorbé	Un gaz qui adhère (s'adsorbe) à la surface d'une matière solide poreuse (p. ex. le charbon activé) contenue dans un cylindre métallique. Ceci résulte en une pression interne du cylindre moins de 101.3 kPa à 20°C et moins de 300 kPa à 50°C. Ces pressions sont beaucoup plus faibles que celles de cylindres conventionnels contenant des gaz comprimés ou liquéfiés.
Gaz liquéfié réfrigéré	Un gaz qui, lorsqu'il est emballé pour le transport, est partiellement liquide du fait de sa basse température. Voir « Liquide cryogène ».
GE	Voir « Groupe d'emballage ».
Grand déversement	Un déversement qui implique une quantité de plus de 208 litres. Cela implique généralement un déversement d'un grand contenant ou de plusieurs petits contenants.
Groupe de compatibilité	Lettres identifiant les explosifs jugés compatibles. La définition des Groupes de compatibilité de ce glossaire sont de type descriptif. Consultez la réglementation s'appliquant à votre juridiction au sujet des marchandises dangereuses ou des explosifs pour la description officielle de ces définitions. Les matières de la Classe 1 sont considérées comme « compatibles » lorsqu'elles peuvent être transportées ensemble sans accroître sensiblement la probabilité d'un incident ni, pour une quantité donnée, l'ampleur des effets de ce dernier. <ul style="list-style-type: none">A Substance susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.B Article susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.C Substance ou article qui s'enflamme facilement et brûle violemment sans nécessairement exploser.D Substance ou article qui peut exploser en masse (avec risque de souffle ou de projection) lorsqu'exposé à un incendie.E, F Article qui peut exploser en masse lorsqu'impliqué dans un incendie.G Substance et article qui peuvent exploser en masse et dégager des fumées et gaz toxiques.

GLOSSAIRE

Groupe de compatibilité (suite)	H Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et une épaisse fumée blanche. J Article qui peut exploser en masse. K Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et des gaz toxiques. L Substance et article qui présentent un risque particulier et qui peuvent être activés lors d'une exposition à l'air ou à l'eau. N Article qui contient seulement des substances détonantes extrêmement insensibles. Elles ne démontrent qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle. S Substance ou article emballé qui, en cas de déclenchement accidentel, produit des effets qui sont normalement restreints au voisinage immédiat du colis.
Groupe d'emballage	Le Groupe d'Emballage (GE) est assigné aux marchandises dangereuses selon le niveau de danger des matières. GE I : Danger majeur GE II : Danger moyen GE III : Danger mineur
Immiscible	Dans ce guide, indique une matière qui ne se mélange pas facilement avec l'eau.
Index de criticalité sécuritaire (CSI)	Valeur numérique attribuée aux colis et suremballages contenant des matières fissiles qui limite le nombre de colis contenant des matières fissiles pendant le transport.
Insoluble dans l'eau	Une substance qui ne se dissout pas facilement dans l'eau.
Irritation cutanée	Une substance qui peut former des lésions réversibles à la peau suite à l'application pour un maximum de 4 heures.
Isoler	Isoler indique une zone d'accès interdit qui s'applique au public et aux premiers intervenants qui n'ont pas l'équipement, la formation, ni la préparation pour atténuer l'incident.

GLOSSAIRE

Jet d'eau direct ou plein	Méthode qui consiste à projeter de l'eau sous pression par l'extrémité d'un boyau, pour assurer une grande force de pénétration. Elle est efficace lorsqu'environ 90% de l'eau passe par un cercle imaginaire de 38 centimètres de diamètre au point de rupture. Les jets d'eau pleins sont généralement créés en faisant passer de l'eau à travers une pointe d'alésage non réglable. D'autre part, les jets d'eau directs proviennent de lance à jet brouillard qui est ajustée en un jet direct. Les jets d'eau (directs ou pleins) projetés à l'aide de boyaux sont souvent utilisés pour refroidir les citernes (éviter la surchauffe) et tout autre matériel lors des incendies de liquides inflammables, ou pour chasser les déversements en feu de points dangereux. Toutefois, ces jets peuvent provoquer la propagation d'un feu s'ils sont mal utilisés ou s'ils sont dirigés vers des contenants ouverts de liquides inflammables ou combustibles.
Liquide combustible	Liquide dont le point d'éclair est supérieur à 60°C et inférieur à 93°C. Les États-Unis autorisent la reclassification des liquides inflammables, ayant un point d'éclair variant de 38°C à 60°C, comme des liquides combustibles.
Liquide cryogène	Un gaz liquéfié réfrigéré, qui possède un point d'ébullition inférieur à -90°C à la pression atmosphérique et qui est manutentionné ou transporté à une température inférieure ou égale à -100°C.
Liquide inflammable	Liquide ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60°C.
Liquide réfrigéré	Voir « Gaz liquéfié réfrigéré ».
Matière comburante	Produit chimique qui fournit son propre oxygène et facilite l'inflammation d'autres matières combustibles.
Matières réagissant avec l'eau	Dans ce guide, substances produisant de grandes quantités de gaz toxiques au contact de l'eau.
mg/m³	Milligrammes d'une matière par mètre cube d'air.
Miscible	Dans ce guide, indique une matière qui se mélange facilement avec l'eau.
mL/m³	Millilitres d'une matière par mètre cube d'air (1 mL/m ³ égale 1 ppm).
Mousse à grande expansion	Mousse ayant un grand ratio d'expansion (plus que 1:200) et une faible teneur en eau.
Mousse antialcool	Mousse résistante à l'alcool; cette mousse résiste aussi aux autres produits chimiques polaires, tels que les cétones et les esters qui peuvent décomposer d'autres types de mousse.

GLOSSAIRE

Mutagène	Un agent susceptible d'augmenter la fréquence de mutation dans les tissus cellulaires et/ou les organismes. Mutation signifie un changement permanent affectant la quantité ou la structure du matériel génétique d'une cellule.
Narcotique	Une substance qui provoque une dépression du système nerveux central produisant des effets tels que la somnolence, diminution de la vivacité d'esprit, diminution de la vigilance, perte de réflexes, le manque de coordination et le vertige. Ces effets peuvent aussi se manifester comme maux de tête ou nausées sévères, et peuvent entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue, des troubles de la mémoire, une diminution de la perception, de la coordination, et du temps de réaction, ou une somnolence.
Nocifs	Dans ce guide, indique qu'une matière peut être dommageable pour la santé ou le bien-être physique.
n.s.a.	Non-spécifié autrement. Les entrées utilisant cette description renvoient à des termes génériques, comme « liquides corrosifs, n.s.a. », ce qui signifie que le véritable nom chimique de ce liquide corrosif ne paraît pas dans la liste du règlement, de sorte qu'un terme générique doit être utilisé pour décrire le produit sur les documents d'expédition.
Oedème	Accumulation d'une quantité excessive de fluide dans les cellules et les tissus. Un oedème du poumon est un engorgement des alvéoles pulmonaires, notamment par suite de l'inhalation d'un gaz corrosif.
P	Voir « Polymérisation ».
Peroxyde organique	Un composé organique (contenant du carbone) qui comporte deux atomes d'oxygène liés ensemble. Les peroxydes organiques sont des composés thermiquement instables. Ils possèdent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : sont susceptibles de décomposition explosive; brûlent rapidement; sont sensibles aux chocs ou au frottement; réagissent dangereusement avec d'autres matières.
Petit déversement	Un déversement qui implique une quantité de 208 litres ou moins. Cela correspond généralement à un déversement provenant d'un seul contenant à faible volume (par exemple un baril), un petit cylindre ou une petite fuite d'un grand contenant.
pH	Il s'agit d'une valeur qui représente le taux d'acidité ou d'alcalinité d'une solution d'eau. L'eau pure a un pH de 7. Une solution ayant un pH inférieur à 7 est acide, et une solution acide dont le pH est de 1 est extrêmement acide. Un pH supérieur à 7 indique que la solution est alcaline, et un pH de 14, qu'elle est extrêmement alcaline. Les acides et les alcalis (bases) passent communément pour corrosifs.

GLOSSAIRE

PMSA	Pression maximale de service admissible. La pression interne maximale autorisée qu'un réservoir peut expérimenter au cours des opérations normales.
Point d'éclair	Température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage de la vapeur ayant une concentration telle que lorsque cette vapeur se mélange avec l'air près de la surface du liquide ou du solide, il se forme un mélange inflammable. Par conséquent, plus le point d'éclair est bas, plus le produit est inflammable.
Polaire	Une molécule dans laquelle un côté de la molécule a une charge positive partielle tandis qu'un autre côté a une charge négative partielle. Des exemples sont les alcools et les cétones.
Polymérisation	Une réaction chimique qui évolue souvent de la chaleur et de la pression. Une fois initiée, la réaction est accélérée par la chaleur qu'elle produit. L'accumulation incontrôlée de la chaleur et de la pression peut provoquer un incendie ou une explosion, ou peut rompre des contenants fermés. La lettre (P) suivant un numéro de guide dans les sections jaunes et bleues correspond à une matière qui peut se polymériser violemment sous des conditions de haute température ou suite à la contamination par d'autres produits au cours d'un incident de transport. Le (P) est également utilisé pour identifier les matières qui ont un potentiel accru pour la polymérisation en l'absence d'un inhibiteur, comme peut être le cas lorsque l'inhibiteur devient épuisé dans des situations d'accidents.
Poudre chimique	Préparation conçue pour combattre les incendies impliquant des liquides inflammables, des matières pyrophoriques et du matériel électrique. Les préparations les plus communes contiennent du bicarbonate de soude ou du bicarbonate de potassium.
ppm	Partie par million (1 ppm égale 1 mL/m ³).
Pression de vapeur	Pression à laquelle un liquide et sa vapeur sont en équilibre à une température donnée. Un liquide dont la pression de vapeur est élevée s'évapore plus rapidement.
Produits de décomposition	Produits de la désagrégation chimique ou thermique d'une substance.

GLOSSAIRE

Protection sur place (mise à l'abri)	Les gens devraient se réfugier à l'intérieur d'un bâtiment et demeurer à l'intérieur jusqu'à ce que le danger soit éliminé. La protection sur place (mise à l'abri) est utilisée lorsque l'évacuation du public causerait plus de risque que de permettre aux gens de rester où ils se trouvent, ou lorsqu'une évacuation ne peut pas être effectuée. Les gens à l'intérieur des bâtiments doivent être avertis de fermer toutes les portes et fenêtres et d'éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement. La protection sur place (mise à l'abri) peut ne pas être la meilleure option si (a) les vapeurs sont inflammables; (b) si le délai pour le gaz à être éliminé de la zone est prolongé; ou (c) si les bâtiments ne peuvent pas être fermés hermétiquement. Les véhicules peuvent offrir une protection limitée pendant une courte période si les fenêtres sont fermées et les systèmes de ventilation sont éteints. Les véhicules ne sont pas aussi efficaces que les bâtiments pour la protection sur place.
Pyrophorique	Se dit d'une substance qui s'enflamme spontanément et immédiatement au contact de l'air (ou de l'oxygène).
Quantités abondantes	Un minimum de 1900 L/min (500 US gal/min) d'eau.
Radioactivité	Propriété de certaines substances d'émettre des radiations invisibles et potentiellement nocives.
Réagissant à l'air	Voir « Pyrophorique ».
Sensibilisant cutané	Une substance qui peut provoquer une réaction allergique suite à un contact avec la peau.
Sensibilisant des voies respiratoires	Une substance qui peut provoquer, lorsqu'elle est inhalée, une hypersensibilité des voies respiratoires.
Sensible à l'eau	Substance qui peut générer des produits de décomposition inflammables, toxiques et/ou corrosifs au contact de l'eau.
Soluble dans l'eau	Une substance qui se dissout facilement dans l'eau. Les substances polaires sont généralement solubles dans l'eau.
Spontanément inflammable	Dans ce guide, une matière sujette à l'inflammation spontanée signifie une matière pyrophorique (réagissant à l'air) ou une matière auto-échauffante. Veillez-vous référer à chacun de ces termes dans le glossaire.
Température de contrôle	La température maximale à laquelle une substance sous contrôle de température peut être transportée en toute sécurité. Au-dessus de cette température, une décomposition auto-accélérée ou une polymérisation peut se produire.

GLOSSAIRE

TIH	Toxique par inhalation (terme anglais : <i>Toxic Inhalation Hazard</i>). Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés. Ces matières présentent un risque pour la santé des humains durant le transport ou sont présumées toxiques pour les humains lors de tests en laboratoire chez des animaux.
V	Concentration de vapeur saturée dans l'air d'une matière en mL/m ³ (ppm) à 20°C et pression atmosphérique normale.
Viscosité	Résistance d'un liquide au flux ou à la friction interne. Cette caractéristique est importante puisqu'elle permet de déterminer à quelle vitesse ce produit chimique s'écoulera par un trou dans un contenant ou une citerne.
Zone chaude	Zone immédiate d'un incident impliquant des marchandises dangereuses, qui s'étend assez loin pour protéger le personnel qui se trouve à l'extérieur de ses limites contre les effets nocifs des produits déversés. On l'appelle aussi « zone d'exclusion », « zone rouge » ou « zone restreinte » dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
Zone froide	Zone dans laquelle se trouvent le poste de commande et les autres installations de soutien jugées nécessaires pour maîtriser la situation. Elle est aussi appelée « zone propre », « zone verte » ou « zone de soutien » dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
Zone tiède	Zone se trouvant entre la zone froide et la zone chaude. Zone de décontamination du personnel et du matériel, où a lieu le soutien de la zone chaude. Elle comprend les points de contrôle du corridor d'accès, et aide ainsi à freiner la contamination. Elle est aussi appelée « zone de décontamination », « zone de réduction de la contamination », « zone jaune » ou « zone à accès limité ». (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
Zones de contrôle	Zones désignées sur les lieux d'un incident d'après les niveaux de sécurité et de danger. De nombreux termes servent à décrire ces zones de contrôle, mais aux fins du présent guide, celles-ci sont définies comme étant les zones chaudes/exclusion/restreinte/rouge, les zones tièdes/décontamination/accès limité/jaune et les zones froides/propre/soutien/verte. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA 472)

GLOSSAIRE

Zones de danger par Inhalation

ZONE DANGEREUSE A : Gaz : CL₅₀ égale ou inférieure à 200 ppm,
Liquide : V supérieur ou égal à 500 CL₅₀ et CL₅₀ égale ou inférieure à 200 ppm,

ZONE DANGEREUSE B : Gaz : CL₅₀ supérieure à 200 ppm et inférieure ou égale à 1000 ppm,
Liquide : V supérieur ou égal à 10 CL₅₀; CL₅₀ inférieure ou égale à 1000 ppm, et les critères pour Danger par Inhalation Zone A ne sont pas rencontrés,

ZONE DANGEREUSE C : CL₅₀ supérieure à 1000 ppm et inférieure ou égale à 3000 ppm,

ZONE DANGEREUSE D : CL₅₀ supérieure à 3000 ppm et inférieure ou égale à 5000 ppm.

Veuillez noter que même si l'on utilise le terme zone, ces zones dangereuses ne correspondent d'aucune façon à une superficie ou à une distance réelle. Les zones sont déterminées uniquement en fonction de la concentration létale 50 (CL₅₀) du produit. Par exemple, une zone A pour une matière TIH est plus dangereuse qu'une zone D.

DONNÉES CONCERNANT LA PUBLICATION

Le Guide des mesures d'urgence 2024 (GMU2024) a été rédigé par le personnel de Transports Canada, du Département des Transports des États-Unis et du Secrétariat des Infrastructures, Communications et Transports (SICT) du Mexique, avec l'aide de nombreuses personnes intéressées du gouvernement et de l'industrie incluant la collaboration de CIQUIME de l'Argentine. Les services d'impression et de publication sont fournis par Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) par Outreach, Engagement, and Grants Division.

Le GMU2024 se fonde sur les précédents guides de mesures d'urgence de Transports Canada, du Département aux Transports des États-Unis et du Secrétariat des Infrastructures, Communications et Transports du Mexique. Le GMU2024 est publié en trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. Le Guide des mesures d'urgence a été traduit et imprimé en plusieurs autres langues incluant le mandarin, l'allemand, l'hébreu, le japonais, le portugais, le coréen, le hongrois, le polonais, le turc et le thaï.

Nous encourageons tout pays désirant traduire ce guide à nous contacter par l'entremise des sites Internet ou des numéros de téléphones fournis ci-dessous.

DISTRIBUTION DU PRÉSENT GUIDE

L'objectif premier est de placer une copie du GMU2024 dans chaque véhicule de service public d'urgence et, à cette fin, de le distribuer aux autorités fédérales, d'État, provinciales et locales en matière de sécurité publique. La distribution du présent guide se fait grâce à la coopération volontaire d'un réseau d'organismes-clés. Les organismes de service d'urgence qui n'ont pas encore reçu des copies du GMU2024 doivent communiquer avec le centre de distribution de leur pays, de leur État ou de leur province. Aux États-Unis, on peut se procurer des renseignements concernant le centre de distribution le plus près auprès du Hazardous Materials Safety Web Site au <https://www.phmsa.dot.gov/hazmat/erg/emergency-response-guidebook-erg> ou téléphoner au 202-366-4900. Au Canada, communiquer avec CANUTEC, au 1-613-992-4624, ou par Internet au <https://tc.canada.ca/fr/marchandises-dangereuses/canutec> pour obtenir des renseignements. Au Mexique, appeler le SICT au +52 55-57-23-93-00 ext. 20010, 20119 et 20250, ou par courrier électronique à sabundiz@sct.gob.mx et jose.rayon@sct.gob.mx. En Argentine, appeler CIQUIME au +54-11-5199-1409, par Internet au site <https://www.ciquime.org> ou par courrier électronique à gre@ciquime.org.

REPRODUCTION ET REVENTE

Les copies du GMU2024 fournies gratuitement aux pompiers, aux policiers et aux autres services d'urgence ne doivent pas être revendues. Le GMU2024 peut être reproduit sans autorisation en autant que les conditions suivantes soient respectées :

Les noms et les sceaux des gouvernements participants ne peuvent être reproduits sur une copie de ce document à moins que la copie n'en reproduise le contenu intégral (texte, présentation et couleurs) avec exactitude et sans modification. De plus, le nom et l'adresse de l'éditeur doivent apparaître en entier sur la couverture arrière de chaque copie.

Nous sollicitons les commentaires constructifs concernant le GMU2024, notamment en ce qui concerne son utilité lors des incidents liés à la manutention des marchandises dangereuses. Faire parvenir ces commentaires aux adresses suivantes :

Au Canada :

CANUTEC
Transports Canada
330 rue Sparks
Place de Ville, Tour C
14^{ème} étage
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0N5

Téléphone : 613-992-4624 (renseignements)
Courrier électronique : canutec@tc.gc.ca

Aux États-Unis :

U.S. Department of Transportation
Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration
Outreach, Engagement, and Grants Division (PHH-50)
Washington, DC 20590-0001

Téléphone : 202-366-4900
Télécopieur : 202-366-7342
Courrier électronique : ERGComments@dot.gov

Au Mexique :

Secretaría de Infraestructura, Comunicaciones y Transportes
Dirección General de Autotransporte Federal
Dirección General Adjunta de Normas y Especificaciones
Técnicas y de Seguridad en el Autotransporte
Calzada de las Bombas No. 411-2 piso,
Col. Los Girasoles,
Alcaldía de Coyoacán,
Código Postal 04920,
Ciudad de México

Téléphone : +52 55-57-23-93-00 ext. 20010, 20119 et 20250
Courrier électronique : asanchzt@sct.gob.mx, sabundiz@sct.gob.mx, jose.rayon@sct.gob.mx

En Argentine :

Centro de Información Química para Emergencias (CIQUIME)
Av. Alvarez Thomas 636
C1427CCT Buenos Aires, Argentina
Téléphone : +54-11-5199-1409
Courrier électronique : gre@ciquime.org

En général, le Guide des mesures d'urgence est révisé et publié régulièrement tous les quatre ans. Cependant, dans le cas où une erreur importante, une omission ou un changement de connaissance se seraient produits, des instructions spéciales pour modifier ce Guide (soit à l'encre, avec un collant, ou au moyen d'un supplément) seraient émises.

Les utilisateurs de ce Guide devraient vérifier à intervalle régulier (environ tous les 6 mois) pour s'assurer d'avoir la dernière version du Guide. Les changements devraient être notés ci-dessous. Veuillez communiquer avec :

DOT/PHMSA

<https://www.phmsa.dot.gov/hazmat/erg/emergency-response-guidebook-erg>

TRANSPORTS CANADA

<https://tc.canada.ca/fr/marchandises-dangereuses/canutec>

CIQUIME

<https://www.ciquime.org>

Ce Guide contient les changements datés du :

NOTES

CENTRES DE NOTIFICATION D'URGENCE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

CANADA

1. CANUTEC

CANUTEC est le **Centre canadien d'urgence transport** et relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada.

CANUTEC offre un service national de consultation bilingue (anglais-français), et il est doté de scientifiques professionnels qui ont l'expérience et la formation nécessaires pour interpréter les renseignements techniques et donner des conseils en matière d'intervention d'urgence.

**En cas d'urgence, on peut joindre CANUTEC en composant le
1-888-CANUTEC (226-8832) ou à frais virés le 613-996-6666 (24 heures par jour).
*666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

En dehors des situations d'urgence, veuillez utiliser la ligne d'information en composant le 613-992-4624 (24 heures par jour).

La Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses (Loi sur le TMD) exige la déclaration d'incidents mettant en cause des marchandises dangereuses qui rencontrent ou excèdent les critères de déclaration établis et énumérés dans le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (Règlement sur le TMD). Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet du TMD :

<https://tc.canada.ca/fr/marchandises-dangereuses/canutec/exigences-rapport>

2. ORGANISMES PROVINCIAUX/TERRITORIAUX

On peut obtenir de **CANUTEC** les renseignements techniques et les mesures d'urgence nécessaires, mais des règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux exigent que les incidents impliquant des marchandises dangereuses soient signalés à certaines autorités.

La liste suivante d'organismes provinciaux / territoriaux est fournie pour votre commodité.

Province	Autorité compétente ou numéros de téléphone en cas d'urgence
Alberta	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-272-9600
Colombie-Britannique	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-663-3456
Île-du-Prince-Édouard	Police locale ou l'Autorité Provinciale 1-800-565-1633
Manitoba.	Police locale ou service des incendies et l'Autorité Provinciale 1-855-944-4888
Nouveau-Brunswick	Police locale ou l'Autorité Provinciale 1-800-565-1633
Nouvelle-Écosse	Police locale ou l'Autorité Provinciale 1-800-565-1633
Nunavut	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-867-920-8130
Ontario	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-268-6060
Québec.	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-866-694-5454
Saskatchewan	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-667-7525
Terre-Neuve et Labrador	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-563-9089
Territoires du Nord-Ouest.	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-867-920-8130
Yukon	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-867-667-7244

3. PLANS D'INTERVENTION D'URGENCE (s'applique au Canada SEULEMENT)

Un PIU ou Plan d'intervention d'urgence est un plan approuvé par Transports Canada qui décrit les mesures à prendre en cas d'incident de transport impliquant certaines marchandises dangereuses à risque élevé qui nécessitent du personnel et du matériel d'intervention d'urgence spécialisés.

Une fois mis en œuvre, un plan peut être utilisé pour aider les intervenants d'urgence locaux, à distance ou sur place, en leur offrant des conseils et des ressources techniques et d'intervention d'urgence. Les ressources du PIU sont souvent intégrées aux plans des transporteurs et des autorités locales et provinciales afin d'atténuer les conséquences d'un incident.

Pour les expéditions qui exigent un PIU, un numéro de référence du PIU et un numéro de téléphone pour obtenir de l'aide figureront sur le document d'expédition. Toute personne peut appeler le numéro de téléphone du PIU. Si des informations supplémentaires sont nécessaires, ou pour déterminer si le produit impliqué dans une urgence exige un PIU, contacter **CANUTEC**.

**CANUTEC peut être rejoint en composant le
1-888-CANUTEC (226-8832) ou à frais virés le 613-996-6666 (24 heures par jour).
*666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

Le NATIONAL RESPONSE CENTER (NRC)

Le NRC, exploité par la Garde côtière des États-Unis, reçoit les rapports requis lorsque des marchandises dangereuses sont déversées. Après avoir été avisé d'un incident, le NRC avise immédiatement le coordonnateur fédéral approprié et les organismes fédéraux concernés. Quiconque qui pollue l'environnement en laissant échapper une quantité à déclarer de marchandise dangereuse selon la loi fédérale (y compris du pétrole lorsque l'eau est ou peut être affectée) ou d'une matière identifiée comme polluant marin doit **immédiatement** en aviser le NRC. Lorsqu'il y a un doute quant à savoir si la quantité libérée atteint les niveaux auxquels la déclaration est obligatoire, il faut communiquer avec ce dernier.

TÉLÉPHONEZ AU NRC (24 heures par jour)

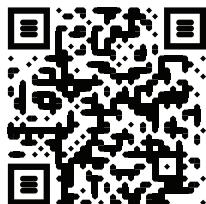
EN COMPOSANT LE 1-800-424-8802

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les îles Vierges U.S. et au Canada)

202-267-2675 dans le District de Columbia

Le fait d'avoir contacté le numéro de téléphone d'urgence CHEMTREC®, CHEMTEL, INC., INFOTRAC ou 3E COMPANY en cas d'urgence ne suffit pas à remplir l'obligation réglementaire de contacter le NRC.

Scannez pour rapporter les incidents aux É.-U.



NOTES

NUMÉROS D'INTERVENTION D'URGENCE 24 HEURES

MEXIQUE

1. CENACOM

555128-0000 postes 36428, 36422, 36469, 37807, 37810

2. CONASENUSA

800-11-131-68 dans la République du Mexique

3. SETIQ

800-00-21-400 ou 55-5559-1588

Pour les appels d'autres provenances : **+52-55-5559-1588**

ARGENTINE

1. CIQUIME

0-800-222-2933 dans la République de l'Argentine

+54-11-4552-8747* Pour les appels d'autres provenances

BRÉSIL

1. PRÓ-QUÍMICA

0-800-1108270 au Brésil

+55-19-3833-5310* Pour les appels d'autres provenances

COLOMBIE

1. CISPROQUIM

01-800-091-6012 en Colombie

Pour les appels de Bogota, Colombie, **288-6012**

Pour les appels d'autres provenances, **+57-1-288-6012 / +57-1-919-1919**

CHILI

1. CITUC QUÍMICO

2-2247-3600 Pour la République de Chili

+56-2-2247-3600 Pour les appels d'autres provenances

* Les appels à frais virés sont acceptés

NUMÉROS D'INTERVENTION D'URGENCE 24 HEURES

CANADA

1. CANUTEC

1-888-CANUTEC (226-8832) (au Canada et U.S.)
ou (613) 996-6666 *

***666 (Étoile 666) cellulaire (Canada seulement)**

ÉTATS-UNIS

1. CHEMTRAC

1-800-424-9300

(aux États-Unis, les îles Vierges U.S. et au Canada)

Pour les appels d'autres provenances : **703-527-3887** *

2. CHEMTEL, INC.

1-888-255-3924

(aux États-Unis, Porto Rico, les îles Vierges U.S. et au Canada)

Pour les appels d'autres provenances : **813-248-0573** *

3. INFOTRAC

1-800-535-5053

(aux États-Unis, les îles Vierges U.S. et au Canada)

Pour les appels d'autres provenances : **352-323-3500** *

4. VERISK 3E

1-800-451-8346

(aux États-Unis, les îles Vierges U.S. et au Canada)

Pour les appels d'autres provenances : **760-602-8703** *

Les services d'information d'urgence décrits ci-dessus tiennent une liste à jour des administrations de chaque état ainsi que l'administration fédérale qui fournissent des renseignements et de l'aide technique en cas d'incidents impliquant des matières radioactives.

5. ENVOIS MILITAIRES, pour obtenir de l'aide en cas d'incident impliquant des marchandises expédiées par, pour ou à destination du département de la défense, téléphonez l'un des numéros suivants :

703-695-4695/4696 * - Explosifs / munitions
(Centre d'opérations de l'armée américaine)

1-800-851-8061 - Toute autre marchandise dangereuse
(Agence de logistique de la défense)

6. CENTRE ANTIPOISON (États-Unis seulement)

1-800-222-1222

* Les appels à frais virés sont acceptés

Un guide destiné aux premiers intervenants sur les mesures d'urgence
au cours de la phase initiale d'un incident de transport
impliquant des marchandises dangereuses

CE DOCUMENT NE SERT PAS DE GUIDE DE CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES OU POUR GÉNÉRER DES DOCUMENTS DE SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL POUR DES PRODUITS CHIMIQUES

NON DESTINÉ À LA VENTE

Ce document est distribué gratuitement aux organismes chargés de la sécurité publique par le Département des Transports des États-Unis et Transports Canada. Cette copie ne peut être vendue par des distributeurs commerciaux.



U.S. Department of Transportation
Pipeline and Hazardous Materials
Safety Administration



Transport
Canada

Transports
Canada



COMUNICACIONES
SECRETARÍA DE INFRAESTRUCTURA, COMUNICACIONES Y TRANSPORTES

SCANNEZ POUR
RAPPORTER LES
INCIDENTS AUX É.-U.



www.phmsa.dot.gov/hazmat

SCANNEZ POUR
CANUTEC



www.tc.gc.ca/TMD

SCANNEZ POUR
SICT



www.sct.gob.mx